

Bulletin du Conseil communal

N° 13



Lausanne

Séance du 16 février 2016 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 16 février 2016

13^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 16 février 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

Sommaire

Ordre du jour 511

Première partie..... 518

Communications

Retrait du postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Encourageons le covoiturage » 518

Absence de M. Marc Vuilleumier, municipal, à la séance du Conseil communal du 16 février 2016 518

Demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du 16 février 2016 : Préavis N° 2015/77 et Rapport-préavis N° 2015/77 519

Nouvelles demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 16 février 2016 : Préavis N°s 2015/68 et 2015/81 519

Commission permanente de gestion. Organisation du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Modification 520

Réponse de la Municipalité aux résolutions de M^{me} Marlène Bérard et M. Alain Hubler du 24 février 2009, adoptées par le Conseil communal suite à l'interpellation de M. Alain Hubler : « TV : un acronyme qui ne doit pas signifier 't'es viré' pour les employés de TVRL » 521

Réponse de la Municipalité à la Question N° 49 de M. Henri Klunge et consorts, déposée le 8 décembre 2015 : « Affectation des infirmières scolaires : quelles procédures et quelles concertations ? » 521

Réponse de la Municipalité à la Question N° 45 de M. Laurent Rebeaud, déposée le 9 octobre 2015 : « Intervention de multinationales dans le ménage lausannois » 524

Retrait du rapport-préavis N° 2015/88 : « Réponse au postulat de M. Valéry Beaud – Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement » 525

Prolongation de la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et bouclage de certains autres 526

Communications – Dépôts

Pétition des Vert'libéraux lausannois (159 signatures) : « Pour une 2^e vie des objets encore utilisables ! » 534

Question écrite de M. Nicolas Tripet : « Plateforme 'Eve' : quelle collaboration pour quel timing ? » 535

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la ville ? » 535

Interpellation de M. Nkiko Nsengimana : « Quand une société de vente de systèmes de sécurité jette l'alarme dans la population et entretient un sentiment d'insécurité » 535

Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Réaménagement de l'avenue du Grey et ses environs : quelle priorité et quelle planification ? » 535

Interpellation de M ^{me} Elisabeth Müller : « Lausanne en 2030 : les espaces verts et les espaces de détente seront-ils en suffisance ? ».....	535
Interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « De quoi l'interdiction des <i>silent disco</i> est-elle le nom ? ».....	536
Interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « <i>Silent discos</i> : quand Lausanne ne l'entend pas de cette oreille ! ».....	536
Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « CPCL – un havre de paix dans la tempête ambiante ? ».....	536
Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Un double délai regrettable pour l'arrivée du matériel de vote »	536
Communication	
Fusion des fanfares du Corps de police et du Corps des sapeurs-pompiers	536
Questions orales	537
Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses aux : Motion de M. Grégoire Junod intitulée « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne ». Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel ». Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ». Postulat de M^{me} Claire Attinger intitulé « La fête de l'art contemporain à Lausanne ». Postulat de M^{me} Françoise Longchamp intitulé « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». Postulat de M^{me} Evelyne Knecht intitulé « Un Capitole pour une capitale ». Postulat de M^{me} Evelyne Knecht intitulé « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz intitulé « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans. Postulat de M^{me} Myriam Tétaz intitulé « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine ». Postulat de M. Philippe Clivaz intitulé « Bas les masques, la culture est en danger ! ». Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois ». Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp intitulée « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». Interpellation de M. Yves Adam et consorts intitulée « Quelles perspectives pour les écoles de musique suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? ». Pétition du POP – Jeunesses popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! »	
Rapport-préavis N° 2015/1 du 8 janvier 2015	541
Rapports	610
Discussion	655
Cinéma Capitole. Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment	
Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente)	
Préavis N° 2015/77 du 5 novembre 2015	674
Rapport.....	679
Discussion	682

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**R25. Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à proposer des économies à la Municipalité. (EJCS, FIPAV). VALENTIN CHRISTE.

R39. Postulat de M. Hadrien Buclin : « Pour une entreprise communale de construction et de rénovation des bâtiments ». (LSP). JEAN-LUC CHOLLET.

R41. Rapport-préavis N° 2015/35 : Réponse au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ». Réponse à la résolution du Conseil communal faisant suite à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? ». (TRX, EJCS, LSP). ELIANE AUBERT.

R44a. Rapport-préavis N° 2015/1 : Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses à onze initiatives (Grégoire Junod ; Gilles Meystre ; Claire Attinger ; Françoise Longchamp ; Évelyne Knecht ; Rebecca Ruiz ; Myriam Tétaz ; Philippe Clivaz ; Pierre-Antoine Hildbrand), deux interpellations (Françoise Longchamp ; Yves Adam) et une pétition (POP Jeunesses popistes). (AGC, EJCS).

R44b. Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions ». (AGC, EJCS).

R44c. Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation, signalisation, communication : Lausanne pôle culturel ». (AGC).

R44d. Postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut ». (AGC).

R44e. Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle ». (AGC).

R44f. Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». (AGC).R44g. Postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » (AGC).

R44h. Postulat de M. Yvan Salzmänn pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois. (AGC, LSP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

R45. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (TRX). ELIANE AUBERT.

R46. Postulat de M. Pierre Oberson : « Écoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? » (EJCS). CLAUDE NICOLE GRIN.

R56. Postulat de M^{me} Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (TRX). NICOLE GRABER.

R57. Rapport-préavis N° 2015/46 : Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! » (SIPP, TRX, AGC). ROLAND PHILIPPOZ.

- R58. Pétition de M^{me} Lilly Bornand et consorts (près de 600 sign.) : « Pour une ville sans prostitution de rue ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R59. Motion de M^{me} Séverine Évéquoz et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » (FIPAV, TRX). GIANNI JOHN SCHNEIDER.
- R60. Rapport-préavis N° 2015/54 : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? ». (LSP). EDDY ANSERMET.
- R61. Rapport-préavis N° 2015/57 : Réponse au postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). SARAH NEUMANN.
- R62. Rapport-préavis N° 2015/61 : Réponse à trois postulats. Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Plan directeur communal (PDCOM) et intégration des bâtiments hauts ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la Commune de Lausanne ». Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Pour approbation, par le Conseil communal, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX). LAURENT REBEAUD.
- R66. Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI). (EJCS). JEAN-LUC CHOLLET.
- R69. Postulat de M. Johan Pain : « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers ». (TRX, FIPAV). SANDRINE SCHLIENGER.
- R72. Pétition de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts (1452 sign.) : « Contre la suppression d'Uber à Lausanne ». (SIPP). COMMISSION DES PETITIONS (ANDRE GEBHARDT).
- R73. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup ». (TRX). DANIEL DUBAS.
- R74. Préavis N° 2015/68 : Octroi à la Municipalité d'une enveloppe financière de CHF 6'000'000.– en vue de l'octroi de prêts chirographaires de durée limitée à des coopératives d'habitants impliquées dans la construction du plan partiel d'affectation N° 1 de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. (LSP, FIPAV). DIANE WILD.
- R75. Préavis N° 2015/77 : Cinéma Capitole. Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). (AGC, LSP, TRX). ALAIN HUBLER.
- R76. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Lausanne 'ville-refuge' ». (EJCS, LSP). VINCENT BRAYER.
- R77. Préavis N° 2015/81 : Augmentation de capital de Spontis S.A. : conversion d'un prêt en capital. (SiL). FABRICE MOSCHENI.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI16. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (11^e/19.1.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI17. Postulat de M^{me} Myrèle Knecht et consorts : « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine du bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand ». (11^e/19.1.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI18. Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Une centrale photovoltaïque au Chalet-à-Gobet ». (11^e/19.1.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI19. Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une 'grenette solaire' à la Place de la Riponne ». (11^e/19.1.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI20. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « 'Food Truck', quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (11^e/19.1.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI21. Postulat de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un Conseil des séniors à Lausanne. (12^e/2.2.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI22. Postulat de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (12^e/2.2.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI23. Postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (12^e/2.2.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI24. Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un M2 à l'heure de son temps ». (12^e/2.2.16). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT37. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « 500 logements en plus à Vernand : qui bloque et pourquoi ? » (8^e/8.12.15) [LSP, TRX/28.1.16]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Pierre Oberson : « Modification de la circulation : un plâtre sur une jambe de bois ». (10^e/5.1.16) [TRX/21.1.16]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 1.3 (18 h et 20 h 30), 15.3 (18 h et 20 h 30), 12.4 (18 h et 20 h 30), 26.4 (18 h et 20 h 30), 10.5 (18 h et 20 h 30), 24.5 (18 h et 20 h 30), 7.6 (18 h et 20 h 30), 14.6 (18 h et 20 h 30), 15.6 (19 h 30), 28.6 (17 h – assermentation), 23.8 (de 18 h à 20 h), 6.9 (18 h et 20 h 30), 20.9 (18 h et 20 h 30), 4.10 (18 h et 20 h 30), 1.11 (18 h et 20 h 30), 15.11 (18 h et 20 h 30), 22.11 (18 h et 20 h 30), 6.12 (18 h et 20 h 30), 7.12 (19 h 30), 13.12 (18 h et 20 h 30) : en réserve.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Yvan Salzmann*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALERY BEAUD, PRESIDENT).
- 17.2.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » ; postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 21.4.15 Rapport-préavis N° 2015/20 : Métamorphose. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). ALAIN HUBLER.
- 25.8.15 Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver ». (AGC). PHILIPPE MIVELAZ.
- 8.9.15 Rapport-préavis N° 2015/43 : Bilan et perspectives de la politique de développement durable. Réponses à trois postulats (Charles-Denis Perrin ; Isabelle Mayor ; Romain Felli). (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). ROMAIN FELLI.
- 8.9.15 Rapport-préavis N° 2015/44 : Évolution professionnelle. Développement de carrière. Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer. (AGC). VALENTIN CHRISTE.
- 22.9.15 Postulat de M. Philipp Stauber : « Des carrés justes ou pas de carrés ! Pour un préavis municipal qui définit de manière formelle les règles applicables aux espaces confessionnels dans les cimetières de la Ville ». (SIPP). XAVIER DE HALLER.
- 6.10.15 Préavis N° 2015/52 : Règlement du Conseil communal (RCCL). Adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 6.10.15 Rapport-préavis N° 2015/56 : Réponse aux postulats de M. Jean Tschopp « Dimanche sur les quais » et de M. Claude-Alain Voiblet « Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine » ainsi qu'aux pétitions de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Pour une avenue de Vinet plus conviviale » et M^{me} Tatiana Taillefert-Bottino « Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu ». (TRX). ELISABETH MÜLLER.
- 6.10.15 Pétition de M. Stéphane Tercier et consorts (98 sign.) : « Sécurité et qualité de vie dans le quartier de l'avenue du Mont-d'Or ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 27.10.15 Pétition de M^{me} Fanja Maréchal et consorts (4845 sign.) demandant la poursuite de l'exploitation du carrousel d'Ouchy. (SIPP). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).

- 10.11.15 Rapport-préavis N° 2015/64 : Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX). MAURICE CALAME.
- 10.11.15 Rapport-préavis N° 2015/65 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « À la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet ». (TRX). BLAISE MICHEL PITTON.
- 10.11.15 Rapport-préavis N° 2015/66 : Réponse de la Municipalité au postulat Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes Villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ». (EJCS). VALENTIN CHRISTE.
- 24.11.15 Préavis N° 2015/73 : Renforcement de la sécurité des Systèmes d'Information pour la période 2016-2019. (AGC). ANNE-LISE ICHTERS.
- 24.11.15 Rapport-préavis N° 2015/75 : Réponse au postulat de M. Claude Bonnard « Pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le Plan directeur communal ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- 24.11.15 Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » (TRX). SEVERINE EVEQUOZ.
- 8.12.15 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Encourageons le covoiturage ! » (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 5.1.16 Rapport-préavis N° 2015/80 : Réponse au postulat de M. Philippe Ducommun « Fitness urbain ». (SIPP, FIPAV). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/82 : Réponse aux postulats de M. Ulrich Doepper « Pour des P+R efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé » et de M^{me} Elisabeth Müller « Pour des entreprises écomobiles » et « Vers une écoville : pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne ». (TRX). ALAIN HUBLER.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/83 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un plan vélo ». (TRX).
Rapport-préavis N° 2015/85 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace ». (TRX, LSP). KARINE ROCH.
- 19.1.16 Préavis N° 2015/84 : Mise en conformité des garde-corps sur le domaine public. (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- 19.1.16 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale ». (AGC). THANH-MY TRAN-NHU.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/86 : Réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher « Pour la création de nouvelles zones 30 dans le quartier sous-gare ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ». (TRX). LEONORE PORCHET.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/87 : Réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher « Pour un réaménagement de la place de la Riponne ». Réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher « Étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac entre Ouchy et Bellerive et définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». Réponse au postulat de

- M. Philippe Mivelaz « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité et l'identité des quartiers ». (TRX). OLIVIER FALLER.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/88 : Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ». (TRX). JACQUES PERNET.
- 19.1.16 Pétition de l'UDC Lausanne (220 sign.) portant sur l'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne. (EJCS) COMMISSION DES PETITIONS.
- 2.2.16 Préavis N° 2015/89 : Remplacement du dégrilleur Bieri et de la voie de roulement de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement. (SiL). JEAN-LUC CHOLLET.
- 2.2.16 Rapport-préavis N° 2015/90 : Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés. Réponse au postulat de M. Henri Klunge. (LSP, AGC, TRX). SANDRINE SCHLIENGER.
- 2.2.16 Pétition de M. Alexander Omuku et consorts (1391 sign.) : « Stop à la politique 'anti-jeune' de la Ville de Lausanne ! » (LSP, TRX, EJCS, FIPAV). COMMISSION DES PETITIONS.
- 16.2.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (AGC, FIPAV). ALIX-OLIVIER BRIOD.
- 16.2.16 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne. (SIPP, SiL). LEONORE PORCHET.
- 16.2.16 Préavis N° 2016/1 : Campagne de prospection géophysique pour une valorisation optimale de la chaleur géothermique dans l'agglomération lausannoise. (SiL). MYRELE KNECHT.
- 16.2.16 Rapport-préavis N° 2016/2 : Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Pour une étude d'une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, de l'introduction d'une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que du MCH2 ». Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois ». Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIPAV). THERESE DE MEURON.
- II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**
- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) (SIPP, LSP). DISCUSSION.
- 22.9.15 Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Entretien des infrastructures sportives, notamment des terrains du Lausanne-Sports : comment se coordonnent les clubs, le Service des sports et le Service des parcs et domaines ? » (3^e/22.9.15) [FIPAV, SIPP]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » (5^e/27.10.15) [LSP]. DISCUSSION.

- 27.10.15 Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » (5^e/27.10.15) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Déchets : qui est responsable de quoi ? » (5^e/27.10.15) [EJCS]. DISCUSSION.
- 10.11.15 Interpellation de M. Roland Philipoz : « Les étudiants peuvent et veulent trier. Quelqu'un pour les aider ? » (6^e/10.11.15) [FIPAV, TRX, EJCS]. DISCUSSION.
- 24.11.15 Interpellation de M. Vincent Brayer pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne. (7^e/24.11.15) [LSP]. DISCUSSION.
- 24.11.15 Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Attribution des noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque ? » (7^e/24.11.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 8.12.15 Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « Parking souterrain à l'Hermitage : le projet n'a pas été abandonné ! » (8^e/8.12.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 19.1.16 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelle place du Château en 2018 ? » (11^e/19.1.16) [TRX]. DISCUSSION.
- 19.1.16 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Pôle Gare : combien de places de stationnement automobiles et pour qui ? » (11^e/19.1.16) [TRX]. DISCUSSION.
- 19.1.16 Interpellation de M^{me} Léonore Porchet : « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne ? » (11^e/19.1.16) [LSP]. DISCUSSION.
- 19.1.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Equipement des forces de l'ordre, une nouvelle adaptation à la menace n'est-elle pas d'actualité ? » (11^e/19.1.16) [LSP]. DISCUSSION.
- 2.2.16 Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « L'espace public pour tous les Lausannois ! » (12^e/2.2.16). DISCUSSION.
- 2.2.16 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Pourquoi le projet de forage par hydrofracturation de Noville n'a pas été abandonné, malgré l'opposition de la Ville de Lausanne ? » (12^e/2.2.16). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Sylvianne Bergmann, Laurianne Bovet, Olivier Faller, Alice Genoud, Claude Nicole Grin, François Huguenet, Gaëlle Lapique, Gianna Marly, Nkiko Nsengimana, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Denis Corboz, Cédric Fracheboud, Evelyne Knecht, Pierre Oberson.

Membres présents	84
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Retrait du postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Encourageons le covoiturage »

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire,

Je remercie M. Tétaz de ses précisions, mais je crois bien avoir informé le bureau du retrait de mon postulat. Mais ma mémoire a une fâcheuse tendance à flancher.

Donc je vous informe que je retire mon postulat « Encourageons le covoiturage ».

En vous remerciant d'en prendre bonne note et avec mes salutations les meilleures,

Anne-Françoise Decollogny

Communication

Absence de M. Marc Vuilleumier, municipal, à la séance du Conseil communal du 16 février 2016

Cher Monsieur,

M. Vuilleumier me prie de vous informer de son absence à la séance du Conseil communal du mardi 16 février prochain en raison d'un déplacement à Lillehammer du 14 au 18 février 2016 pour assister aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Dès lors, je vous prie de bien vouloir transmettre cette information à qui de droit.

Avec mes remerciements et meilleures salutations.

Brigitte Dizerens

Assistante de Monsieur Marc Vuilleumier, conseiller municipal

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du 16 février 2016 : Préavis N° 2015/77 et Rapport-préavis N° 2015/77

Lausanne, le 14 janvier 2016

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal du 16 février 2016 :

Préavis N° 2015/77 – AGC/LSP/TRX – Cinéma Capitole. Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente).

Motif : La demande d'urgence est motivée du fait d'entamer les études nécessaires à l'élaboration définitive du chiffrage complet du projet de rénovation et de permettre le lancement de la Fondation de soutien pour la réunion d'une partie des fonds. Elle vise également à permettre la préparation, dès que possible, d'un crédit d'ouvrage, le calendrier étant déterminant pour les activités du Capitole et devant être connu au moins un an à l'avance.

De plus, après réflexion et au vu de la relation de cet objet avec le **rapport-préavis N° 2015/1 – Politique culturelle de la Ville de Lausanne**, la Municipalité estime qu'il faudrait également traiter ce dernier le 16 février et non pas le 2 février comme demandé précédemment.

Aussi, il s'agirait de traiter, durant la séance du 16 février, le rapport-préavis N° 2015/1 en premier, puis le préavis N° 2015/77.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Nouvelles demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 16 février 2016 : Préavis N°s 2015/68 et 2015/81

Lausanne, le 1^{er} février 2016

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les nouvelles demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal du 16 février 2016 :

Préavis N° 2015/68 – LSP/FIPAV - Octroi à la Municipalité d'une enveloppe financière de CHF 6'000'000.– en vue de l'octroi de prêts chirographaires de durée limitée à des coopératives d'habitants impliquées dans la construction du plan partiel d'affectation N° 1 de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Motif : Le délai pour le dépôt de l'appel d'offres à investisseurs pour le futur écoquartier des Plaines-du-Loup est échu. La première séance de choix des candidats aura lieu le 19 février 2016. Au moment de l'analyse des offres, soit dès le 22 février 2016, il sera nécessaire de connaître la possibilité d'octroyer ou pas des prêts chirographaires.

Préavis N° 2015/81 – SiL - Augmentation de capital de Spontis S.A. : conversion d'un prêt en capital

Motif : Les trois autres actionnaires de Spontis S.A. (Romande Energie, Groupe E et BKW) ont déjà transmis leur réponse et acceptent l'opération proposée. Sous réserve d'une décision positive de votre Conseil, la société souhaite procéder à l'augmentation de capital aussitôt que possible, par la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Commission permanente de gestion
Organisation du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016
Modification

Lausanne, le 21 janvier 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite au décès de M. Laurent Rebeaud, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit lors de sa séance plénière du 20 janvier 2016 :

Président :	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
1 ^{er} vice-président :	M. Gianfranco Gazzola, socialiste
2 ^e vice-président :	M. Jean-Luc Chollet, UDC
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste M. Claude-Alain Voiblet, UDC
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts M ^{me} Gianna Marly, socialiste
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Eddy Ansermet, libéral-radical M. Jean-Luc Chollet, UDC
TRAVAUX	M. Gianfranco Gazzola, socialiste M. Roland Ostermann, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M ^{me} Florence Bettschart-Narbel, libérale- radicale M ^{me} Nicole Graber, Les Verts
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M. Maurice Calame, libéral-radical M. Alain Hubler, La Gauche
SERVICES INDUSTRIELS	M ^{me} Magali Crausaz Mottier, La Gauche M. Blaise Michel Pitton, socialiste

Conseil communal de Lausanne :

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Réponse de la Municipalité aux résolutions de M^{me} Marlène Bérard et M. Alain Hubler du 24 février 2009, adoptées par le Conseil communal suite à l'interpellation de M. Alain Hubler : « TV : un acronyme qui ne doit pas signifier 't'es viré' pour les employés de TVRL »

Lausanne, le 1^{er} février 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 24 février 2009, le Conseil communal délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de Mme Marlène Bérard : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité anticipe des conflits du droit du travail avec des employés de TVRL qui ne seraient pas repris dans Vaud-Fribourg TV et envisage des compensations conformément à ce que prévoit le code des obligations* » et celle de M. Alain Hubler : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour honorer les engagements de non licenciement de personnel dans le cadre de la création de Vaud-Fribourg TV pris lors de l'examen du préavis 2007/49 par le Conseil communal* ».

Réponse de la Municipalité

Vaud-Fribourg TV est une chaîne privée de télévision concessionnée. Suite à la révision de la loi sur la radiotélévision, le préavis N° 2007/49 a proposé l'entrée de la Commune de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV. Par cette participation au capital de Vaud-Fribourg TV, la Municipalité a une responsabilité juridique en tant qu'actionnaire, mais elle n'a pas de responsabilité politique qui légitimerait une intervention dans la gestion des affaires de personnel de Vaud-Fribourg TV.

Bien que la gestion des questions concernant le personnel ne soit pas du ressort de la Ville de Lausanne, actionnaire de la société, la Municipalité peut confirmer qu'il n'y a eu aucun conflit lié au droit du travail avec les employés concernés de TVRL. Soit le personnel en place a été repris par Vaud-Fribourg TV, soit des solutions ont été trouvées pour les collaborateurs ayant quitté TVRL.

La Municipalité a veillé à ce qu'aucun collaborateur ne soit licencié sans solution à la clé et elle est intervenue pour faciliter la transition professionnelle des collaborateurs concernés par la création de la nouvelle société.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question N° 49 de M. Henri Klunge et consorts, déposée le 8 décembre 2015 : « Affectation des infirmières scolaires : quelles procédures et quelles concertations ? »

Lausanne, le 1^{er} février 2016

Rappel

A la rentrée scolaire 2015, l'infirmière en poste à Béthusy a été mutée dans un autre établissement. Cette décision n'a pas été sans conséquence pour l'établissement mais

surtout les élèves et leurs parents. Or cette infirmière scolaire, après avoir passé plus d'une année dans notre établissement, connaissait bien les dossiers des enfants, d'autant qu'elle suivait déjà l'évolution de la santé de plusieurs élèves depuis leur scolarité à l'établissement primaire de Chailly. Elle était également active au sein de l'équipe santé, menant certains projets et collaborant avec deux déléguées PSPS.

Elle avait également la confiance des parents.

Tout en sachant qu'il est de la responsabilité du service de santé de décider de la répartition des postes d'infirmière, nous regrettons que ce changement se fasse sans apparente concertation et information préalable des parties concernées (infirmière, doyens, ...).

Un effet domino

A la rentrée scolaire, le poste a été repourvu à 60 % uniquement (plutôt qu'un 80 %) entraînant une surcharge de travail pour les secrétaires, doyens et enseignants amenés à « jongler » avec des solutions de secours.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Comment le Service de la santé de la ville communique-t-il avec les établissements scolaires les questions relatives à l'infirmière scolaire ? Quels sont les processus prévus et comment les spécificités et attentes du terrain sont-elles prises en compte ?

Les directeurs de la scolarité obligatoire lausannoise sont tenus informés, soit via leur rencontre hebdomadaire (CRL), soit par voie de courrier ou courrier électronique, des questions qui les concernent de façon collégiale, relatives aux infirmières scolaires, médecins scolaires et aux prestations dispensées par l'office de santé du Service de santé et prévention (SSPr).

Chaque directeur est informé directement, oralement (rencontres, échanges téléphoniques) et/ou par courrier ou courrier électronique, pour les questions spécifiques à son établissement, relatives à l'infirmière scolaire, aux prestations ou situations particulières.

Dans le cadre du processus d'engagement fixe du personnel infirmier scolaire, le SSPr sélectionne deux candidates potentielles. Elles sont présentées au directeur de l'établissement scolaire dans lequel elles sont pressenties pour intervenir dans le cadre d'une première prise de fonction. C'est l'avis préférentiel du directeur de l'établissement, établi sur la base d'un entretien mené avec chacune, qui détermine laquelle des deux candidates sera engagée par le SSPr comme infirmière scolaire, sans spécification contractuelle du lieu, de l'établissement ou de l'ordre d'enseignement dans lequel elle sera amenée à travailler.

Au cours de sa période d'engagement professionnel, l'infirmière scolaire est susceptible de changer de lieu d'intervention en fonction, notamment, de l'évolution des besoins en ressources humaines auxquels le SSPr est amené à devoir répondre (développement de quartiers, ouvertures d'écoles, création de nouveaux établissements, etc.).

Ainsi, en 2015, la Direction générale de l'enseignement obligatoire a décidé de la création de trois nouveaux établissements scolaires en ville de Lausanne, avec effet pour la rentrée scolaire 2015-2016. Cette réorganisation a contraint le SSPr à devoir procéder à une nouvelle répartition des infirmières scolaires du SSPr sur les différents sites, nombre d'entre elles se trouvant en situation de devoir intervenir sur plusieurs établissements, décuplant ainsi le nombre d'interlocuteurs et de séances auxquelles elles prennent part.

Les directeurs des établissements lausannois, informés des difficultés générées par cette réorganisation, ont accepté en CRL que le SSPr procède à une nouvelle répartition des infirmières scolaires sur l'ensemble des sites de la ville, en adéquation avec le nouveau découpage en quinze établissements scolaires. Cette nouvelle répartition se devait de

respecter le taux global d'activité des infirmières scolaires (inchangé depuis plus de dix ans), le taux d'activité contractuel de chaque infirmière scolaire, l'équité de charge de travail, ainsi que de limiter le champ d'intervention de chacune à un, voire deux établissements scolaires. Pour parvenir à respecter ces critères de base, 40 % des infirmières scolaires ont dû être partiellement ou complètement changées de lieu d'intervention.

Dans le cadre de cette démarche nécessaire, les souhaits de certains établissements de conserver les collaborations existantes avec certaines infirmières scolaires n'ont pas toujours pu être pris en compte.

A noter qu'une infirmière en arrêt maladie à la rentrée scolaire a dû être remplacée. L'infirmière remplaçante désignée a démissionné, d'où un remplacement effectué sur un taux initial de 60 % pendant deux mois, puis 80 %. Il convient ici de rappeler qu'en cas d'absence de l'infirmière scolaire, le SSPr fonctionne avec un système de garde des infirmières scolaires qui permet, sur les horaires scolaires, d'envoyer une infirmière de garde pour assurer l'évaluation et la prise en charge rapide d'une situation problématique chez un élève (maladie, accident, etc.).

Question 2 : Le cahier des charges dévolu aux infirmières pourrait-il être adapté afin qu'il tienne mieux compte de leur temps de travail effectif ?

Le cahier des charges des infirmières a fait l'objet d'une réflexion menée conjointement avec l'Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (Unité PSPP) du canton. Il permet de déterminer de manière générique les champs d'intervention professionnelle d'une infirmière scolaire.

Ce n'est pas le cahier des charges qui a été revu récemment, mais les prestations dispensées par les infirmières scolaires. Ainsi, deux prestations, dites systématiques, ont été supprimées entre 2014 et 2015. Une troisième devrait être supprimée dès la prochaine rentrée scolaire, dans l'objectif de réorienter les prestations de manière à permettre aux professionnels d'être plus à même de pouvoir répondre aux besoins des enfants scolarisés. Une démarche complémentaire de formation des professionnelles infirmières complète cette approche de réorientation des prestations. Elle s'inscrit dans la ligne des options d'évolution des prestations des services de santé scolaires retenues actuellement au niveau cantonal comme au niveau romand.

La plupart des prestations assurées par les infirmières scolaires sont la conséquence directe de la politique de santé publique voulue par le canton. Certaines sont directement liées aux attentes du Service de la santé publique (politique en matière de vaccination par exemple).

Un questionnement subsiste toutefois : si le taux global d'activité des infirmières scolaires de la ville de Lausanne est resté inchangé depuis plus de dix ans, le nombre d'élèves scolarisés n'a cessé d'augmenter, évolution qui devrait se poursuivre. En l'état, sans adaptation du taux d'activité des infirmières scolaires à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés, les prestations dispensées par les professionnels de l'office de santé du SSPr devront être revues dans une démarche de priorisation toujours plus serrée.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 28 janvier 2016

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question N° 45 de M. Laurent Rebeaud, déposée le 9 octobre 2015 :
« Intervention de multinationales dans le ménage lausannois »

Lausanne, le 1^{er} février 2016

Rappel

La multinationale Google va proposer aux habitants du monde entier, donc aussi aux Lausannois, de les aider à équiper leurs logements de panneaux solaires. Ce projet est présenté sur l'internet notamment par le site francophone villedurable.org. Il consiste en une application nommée « Sunroof », qui permet de calculer le potentiel photovoltaïque du toit d'une maison grâce à la cartographie aérienne et les statistiques météorologiques. Ainsi, Google va jouer les intermédiaires entre les propriétaires d'immeubles et les vendeurs de panneaux solaires, sans que les autorités locales soient en mesure de vérifier la pertinence ou l'opportunité des marchés qui s'ensuivront.

Ce projet présente une certaine analogie avec l'intervention de la multinationale Uber : elle propose une prestation à première vue séduisante, voire utile, apte à séduire un grand nombre de consommateurs à qui elle ne coûte apparemment rien. Avec les remous et les interrogations que l'on sait.

Il est paradoxal que des services de proximité, dont le but est de mettre en contact des producteurs et des consommateurs locaux, soient fournis par des multinationales qui ignorent tout de la culture, des usages et mêmes des lois des contrées où elles interviennent. Il paraît également étrange que ces multinationales puissent capter dans leur pays d'origine, les Etats-Unis, les bénéfices qu'elles retirent de prestations d'intérêt public qui devraient pouvoir être fournies par les collectivités locales ou par des entreprises privées de la place. On peut enfin s'inquiéter de la dépendance qui s'instaure, dans des secteurs significatifs de la vie sociale et de l'économie locales, à des multinationales sur la marche desquelles les Lausannois n'ont rien à dire, ni même rien à savoir.

S'en suit la question suivante :

Etant admis qu'il est utile aux Lausannois propriétaires d'immeubles de connaître le potentiel de leur immeuble pour la production d'énergie solaire, la Ville de Lausanne serait-elle en mesure d'offrir à ses habitants une prestation comparable ?

Réponse de la Municipalité

SI-REN S.A., société pour la production de nouvelles énergies renouvelables de la Ville de Lausanne, dispose d'un cadastre solaire qui couvre l'essentiel de la zone de desserte électrique des Services industriels (SiL) (Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Saint-Sulpice et Lausanne). Ce cadastre a été financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique et réalisé par la HEIG-VD. Grâce à sa conception de données sous forme de couches cadastrales, il est assimilable au guichet cartographique et prend notamment en compte les critères de protection du patrimoine (les bâtiments en notes 1 et 2 peuvent être exclus). Il permet de visualiser l'orientation des toits et tient compte des effets d'ombrage. Ce cadastre permet de disposer de la taille de chaque toit propice à l'installation d'une centrale photovoltaïque en lien avec l'ensoleillement de la région. L'estimation de la production annuelle attendue (qui dépend également du type de panneaux qui seront installés) doit être optimisée et calculée par ailleurs. A ce stade, c'est un outil technique créé pour être utilisé par les spécialistes solaire de SI-REN.

L'application Sunroof de Google propose d'autres fonctionnalités : elle indique la production estimée attendue de chaque bâtiment et permet, en indiquant le montant mensuel de la facture d'électricité, d'avoir une première estimation des économies réalisées sur 20 ans pour trois modèles d'acquisition : le leasing, l'emprunt, l'achat en fonds propres.

Les SiL proposent depuis fin 2015 un produit solaire clef en main pour les propriétaires, en partenariat avec la société Solstis. Ce produit, baptisé « Solanne », sera lancé officiellement en mars 2016, à l'occasion du salon Habitat – Jardin au palais de Beaulieu. Une application du type de celle proposée par Google constitue un outil de promotion qui pourrait être intéressant.

Les SiL vont donc évaluer avec SI-REN le coût de la mise à disposition sur internet d'un cadastre solaire adapté au grand public et les fonctionnalités que cette application devrait proposer.

A relever encore que le Canton a mené, en 2015, une campagne de mesure LiDAR¹ sur l'ensemble du territoire vaudois. Les données récoltées seront disponibles cette année. Elles pourront être utilisées dans différents domaines, dont l'analyse du potentiel photovoltaïque.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 28 janvier 2016

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Retrait du rapport-préavis N° 2015/88 : « Réponse au postulat de M. Valéry Beaud – Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement »

Lausanne, le 9 février 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Adopté par la Municipalité le 10 décembre 2015, le rapport-préavis N° 2015/88 a fait l'objet d'un examen par la commission N° 98 en date du 1^{er} février 2016. Lors de cette séance, différentes incompréhensions du texte formulées par des commissaires ont incité M. Olivier Français, directeur des Travaux, à annoncer le retrait de ce rapport. Cette décision de retrait a été formellement validée par la Municipalité le 4 février 2016.

Les points d'éclaircissements ont été évoqués en séance par les commissaires. Les services d'urbanisme et des routes et de la mobilité vont modifier le texte en vue d'une nouvelle adoption par la Municipalité. Cette nouvelle mouture du rapport-préavis sera soumise à votre Conseil dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

¹L'acronyme « LiDAR », pour Light Detection And Ranging, désigne le principe de télémétrie laser et, par extension, l'appareil de télémétrie lui-même. Le principe d'acquisition LiDAR par avion ou hélicoptère repose sur la mesure du temps que met une impulsion laser pour parcourir le chemin aller et retour entre l'appareil et le terrain survolé.

Communication

Prolongation de la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et bouclage de certains autres

Lausanne, le 4 février 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 4 février 2016, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2016 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Annexes :

- liste des crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation jusqu'au 31 décembre 2016
- liste des crédits bouclés à fin 2015

Liste des crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation jusqu'au 31 décembre 2016

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur		Commentaires
				crédit voté	crédit voté	
			fr.	fr.		
<u>Administration générale et culture</u>						
Aménagement et gestion informatisée du temps de travail pour le personnel de l'Administration communale	2007/67 2012/33	03.06.2008 13.11.2012	1'284'200	107'634	Nécessité de prolonger sur 2016 pour terminer la migration des services d'AgileTime vers TimeTool selon décision municipale du 15 décembre 2014	
Projet Equitas - Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux	2008/38	24.03.2009	1'700'000	383'535	La Municipalité ayant fixé la mise en vigueur du projet Equitas à fin 2016, il s'avère indispensable de prolonger ce crédit. En 2015 a eu lieu la phase de positionnement des postes, service après service, et très peu de ressources externes ont été nécessaires. Cette phase pu être terminée à fin novembre, il s'agit maintenant de mandater des consultants de la méthode pour un appui sur d'autres aspects de mise en œuvre (positionnement des CS, audit égalité H/F, support communication, etc.)	
Remplacement du parc des micro-ordinateurs	2009/38	24.11.2009	4'708'000	-88'448	Une demande de crédit complémentaire entièrement compensé sera présenté début 2016	
Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration de la ville de Lausanne	2009/58 2011/10	02.03.2010 30.08.2011	2'015'000	157'418	Le remplacement de Lausashop (intégré au préavis) n'est pas finalisé et le sera en 2016	
Impôt s/divertissements – Arrêté d'imposition 2011 à 2014	2010/17	15.06.2010	1'000'000	777'374	Demande de prolongation afin de soutenir la comédie musicale « Mamma Mia » qui se produira au printemps 2016 au Théâtre de Beaulieu	

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur	Commentaires
			fr.	fr.	
<u>Sports, intégration et protection de la population</u>					
Bellerive-Plage – Réfection, amélioration et remplacement d'équipements	2009/67	16.12.2009	16'940'000	632'798	La Ville de Lausanne est en litige avec plusieurs prestataires empêchant ainsi la suite des travaux. Des accords devraient intervenir en 2016 et les travaux pourraient se terminer courant 2017
Lausanne Capitale Olympique - N° 2	2010/22	12.10.2010	1'000'000	181'604	Conformément au Préavis, 2010/22, "La Municipalité ne peut indiquer la durée d'utilisation du crédit sollicité. Elle déterminera les priorités au fur et à mesure,..." A ce jour, le crédit n'est pas épuisé. Le plan des investissements 2016-2019 de septembre 2015 précise que la dernière tranche de ce crédit sera utilisée en 2016, et le prochain Crédit Lausanne Capitale Olympique N° 3 est prévu au plan des investissements 2017. Il y a donc lieu de prolonger ce crédit pour l'exercice 2016 pour éviter un trou dans la promotion du sport à Lausanne
<u>Logement et sécurité publique</u>					
Opéra de Lausanne – Rénovation et extension de la cage de scène, des zones techniques, administratives et publiques	2007/58	05.02.2008	31'700'000	252'104	Des travaux ont été réalisés en juillet-août 2015 et d'autres sont encore à réaliser en 2016 en fonction des disponibilités de l'Opéra. En outre, pour des défauts dont la responsabilité peut être imputée aux entreprises, ce crédit reste ouvert durant la période de garantie de deux ans

Crédits prolongés
Page 2**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur	Commentaires
			fr.	fr.	
Musée romain de Lausanne-Vidy – Extension du bâtiment	2010/16	31.08.2010	2'674'600	17'111	Constat d'un défaut en façade actuellement suivi. Pour des défauts dont la responsabilité peut être imputée aux entreprises, ce crédit reste ouvert durant la période de garantie de deux ans
Arsenic – Centre d'art scénique contemporain – Rénovation de l'enveloppe, assainissement installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central, réaffectation de l'étage des ailes nord et sud	2010/28	12.10.2010	11'900'000	256'481	Des travaux sous garantie ont été réalisés et d'autres sont encore prévus. Crédit à maintenir ouvert durant la période de garantie de deux ans
<u>Travaux</u>					
Sécurité des piétons à Lausanne	2000/147	28.11.2000	2'400'000	636'009	Travaux planifiés pour la sécurisation des passages piétons sur l'avenue d'Echallens
Sensibilité au bruit - Etude d'assainissement	2002/221	05.03.2002	500'000	27'826	Un mandat est en cours et sera finalisé en 2016
Rue Centrale-Cheneaux de Bourg - Rôtillon	2000/253	07.05.2002	9'000'000	2'019'117	Travaux planifiés pour des travaux de génie civil sur la rue Saint-François et la piétonisation de la rue Pépinet
Promotion de l'usage du vélo à Lausanne	2004/55	12.04.2005	628'000	40'572	Dans le cadre des mesures de promotion de l'utilisation du vélo en ville de Lausanne prévues au préavis, la seconde édition de la carte cyclable sera éditée en 2016, afin de tenir compte des derniers marquages et signalisations et parcs posés en 2014 et 2015 dans le contexte de l'intégration des nouveaux itinéraires cyclables planifiés dans le cadre du PALM 2007

Crédits prolongés
Page 3

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Mise en place d'une politique de développement durable à Lausanne (Agenda 21) 5 ^{ème} partie : Transports et mobilité	2005/36	08.11.2005	386'000	-92'813	Un crédit complémentaire est en cours de rédaction
Entretien 2006 - Réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal – Bâtiment	2005/76 2009/69	07.02.2006 11.05.2010	4'970'000	237'383	Travaux d'étanchéité planifiés dans les locaux de Béthusy 14 en 2016
Aménagement de la route de contournement Sallaz – routes et mobilité	2005/83 2008/24	27.06.2006 26.08.2008	17'079'750	3'490'156	Travaux en cours sur la partie inférieure de la route de Berne
CEGEL – Rénovation du centre d'exploitation de Lutry	2006/15	29.08.2006	4'250'000	918'271	Le nouveau centre d'exploitation et de gestion de d'eauservice Lausanne (CEGEL) est actuellement en fonction. Subsistent encore les travaux suivants : - aménagement du centre de conduite et remplacement d'une partie du mobilier ; - modernisation des protocoles de communication; - remplacement des anciens postes d'acquisition des usines de Bret et de Saint-Sulpice; - modernisation des systèmes de contrôle d'accès; - sécurisation du système d'entente avec le SOI; - mise en place d'un serveur de données pour les clients Intranet; - mise en place d'un serveur sécurisé pour les accès Weblynx; - développements complémentaires, si nécessaire, pour la conduite automatique après une année d'exploitation

Crédits prolongés
Page 4**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Jor-Jaman – Réfection de la galerie haut Avants	2006/19	24.10.2006	9'490'000	140'726	L'usine de Sonzier est terminée et en fonction. Le projet a été passablement modifié car Romande énergie et le Service intercommunal de gestion des eaux n'ont pas participé à la construction de l'usine. Le solde disponible sera utilisé prochainement pour lancer un appel d'offre pour la conduite forcée (prévu au PI). Les travaux de réfection de cette conduite devront faire l'objet d'un préavis complémentaire ou distinct
Rénovation et création de WC publics et douches	2007/44	20.11.2007	2'056'000	16'489	Les travaux ne sont pas terminés. Il reste à réaliser une porte au "dépôt pirate" ainsi que dans le local conteneur du service des routes et de la mobilité
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics 2008	2007/47 2008/13	11.12.2007 17.06.2008	2'680'000	429'325	Une intervention sur le réseau intercommunal Montolieu doit encore avoir lieu, en coordination avec Epalinges
P+R Vennes - AquaEcopôle - Pôle Vennes Réalisation des routes périphériques du P+R AquaEcopôle et des travaux de réaménagement – routes et mobilité	2010/6	02.03.2010	4'213'000	2'465'172	Travaux de finitions planifiés sur la route de Berne (trottoir), participation pour les aménagements extérieurs (AquaEcopôle), modification de la ventilation de la sous-station et évacuation des terres polluées
P+R Vennes - AquaEcopôle - Pôle Vennes Réalisation des routes périphériques du P+R AquaEcopôle et des travaux de réaménagement – assainissement	2010/6	02.03.2010	1'186'000	466'554	Travaux à réaliser en coordination avec la progression de l'aménagement du quartier

Crédits prolongés
Page 5

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Aménagement et équipement des plates-formes du vallon du Flon - Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux - Construction route communale privée d'accès à Tridel	2009/63	16.02.2010	10'037'450	1'484'945	Travaux de finitions planifiés en 2016 pour les installations de stockage (racks extérieurs) et la centrale à béton
Remplacement des modules d'ultrafiltration, du matériel de supervision et des automates programmables de l'usine de production d'eau potable de Lutry Rénovation et extension de la voirie 2011	2010/27	09.11.2010	6'400'000	3'147'644	3 lignes sur 5 ont été remplacées. Les travaux sont en cours
	2010/54	08.12.2010	6'210'000	211'756	Travaux planifiés en 2016 (reconstruction du petit refuge de Sauvabelin)
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics 2011	2010/54	08.12.2010	2'610'000	65'763	Travaux terminés. Le décompte doit être finalisé avec les riverains
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau 2011	2010/54 2011/33	08.12.2010 22.06.2011	9'750'000	1'542'960	Il reste 3 grands chantiers ouverts qui vont durer jusqu'à l'été 2016. Halte LEB fleur de Lys, la route de Broye à Prilly et le quartier des Fiches.
Enfance, jeunesse et cohésion sociale					
Construction d'une école primaire, d'une halte-garderie, d'un centre œcuménique et de quartier, d'un local d'entretien au Bois-Gentil	1998/26	06.10.1998	14'080'000	115'167	Des infiltrations pour défauts d'ouvrage font toujours l'objet d'investigations et recherches, qui nécessiteront des engagements en 2016
Transformation des installations techniques de chauffage et ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes	2006/04	04.04.2006	5'710'000	237'661	Des travaux sont en cours en ce qui concerne le sas d'entrée de la piscine des Bergières et la régulation des flux d'air de la salle omnisports de Grand-Vennes

Crédits prolongés
Page 6**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc – Construction et transformation	2006/09	30.05.2006	6'539'000	90'714	Des factures doivent encore nous parvenir ainsi que les décomptes finaux pour les travaux effectués en fin d'année 2015
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformation	2007/33	20.11.2007	41'750'000	129'640	Des problèmes de mauvaises odeurs dans le réseau de ventilation nécessitent des investigations complémentaires
Collège de Villamont – Mobilier et équipement	2007/33	20.11.2007	2'550'000	350'044	Des questions relatives à l'œuvre d'art sont en cours
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4 ^{ème} étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire	2008/07	17.06.2008	24'200'000	504'279	Des travaux d'assainissement sont encore prévus en 2016 et dans l'attente de plusieurs décomptes finaux
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4 ^{ème} étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire	2008/7	17.06.2008	1'300'000	59'865	Le solde de l'équipement des locaux sera réalisé en 2016
Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III	2008/11	01.07.2008	2'120'000	126'869	Des interventions sont encore prévues en 2016 pour des travaux de mise à jour et de renouvellement de matériel
Réaffectation et agrandissement du Temple de Saint-Luc en Maison de quartier, sis à la rue de la Pontaise 33 – ancien Temple de St-Luc	2010/40 2011/62	09.11.2010 06.03.2012	9'819'900	860'290	Procédure de litige non aboutie sur le traitement des carrelages dans les couloirs et procédure de garantie partielle sur le linoléum dans deux salles

Crédits prolongés
Page 7

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur	Commentaires
			fr.	crédit voté	
Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique du Valentin pour la restauration de la basilique Notre-Dame du Valentin	2010/37	23.11.2010	2'447'000	498'725	Dans l'attente du versement des subventions cantonales des Monuments Historiques
Finances et patrimoine vert					
Constitution d'une promesse de droit distinct permanent de superficie à la Société Vaudoise d'astronomie	2009/21	01.09.2009	130'000	52'249	La société est actuellement à la recherche de fonds pour le financement de la construction des équipements et du club House, le planning de construction est de ce fait impossible à réaliser
Services industriels					
Réaménagement rue Centrale (CHF 2'140'000.- + CC1/20 du 07.04.2008 CHF 95'000.-)	2001/253	07.05.2002	2'235'000	204'103	A prolonger, selon projet « Pavé lumineux » de la direction des Travaux qui est leader
Amélioration éclairage public en ville	2005/87	27.06.2006	580'000	201'432	Travaux exécutés par étapes, pour les améliorations et la mise en conformité des passages piétons demandées par la police
Renouvellement du réseau de distribution électrique	2006/61	13.02.2007	128'200'000	16'748'926	Des chantiers sont encore en cours
Projet Métamorphose	2007/19	06.11.2007	530'000	423'779	Métamorphose est un projet sur l'aménagement du territoire et nous sommes tributaires de l'avancement (planning) du projet Métamorphose

Crédits prolongés
Page 8**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur	Commentaires
			fr.	crédit voté	
Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics	2007/7	15.05.2007	3'470'000	1'706'005	Projet tributaire de la nouvelle liste d'évolution des lignes TL où l'éclairage public devra intervenir
Projet Métamorphose – Déplacement du poste de détente et de comptage, construction d'un gazoduc 5 bar Bourget-Malley et remplacement du poste de comptage de Malley	2008/29	25.11.2008	9'560'000	4'040'792	Suite à la modification du projet initial, les travaux devraient se dérouler entre 2018 et 2020
Extensions ordinaires 2009 (GAZ/CAD)	2008/50	10.12.2008	16'190'000	3'652'972	Des travaux sont en cours sur l'avenue de Rhodanie.
Crédit d'étude du projet Lavey+ - pour l'augmentation de la production et modifications constructives du barrage	2009/51 2011/20 2012/26 2014/68	19.01.2010	10'180'000	1'574'081	Il reste encore des factures à payer. De plus, au vu la complexité du projet et les coûts de l'énergie, ce projet est mis en attente
Aménagement hydro Rhône	2009/CA1	27.04.2009	350'000	88'295	Reprise du projet, une demande est en cours pour obtention de la concession
Remplacement et extension ordinaire des réseaux 2011	2010/54		25'630'000	4'173'524	Des factures pour des mâts et luminaires pour la digue d'Ouchy ne sont pas encore parvenues
Comptes d'attente					
Réaménagement de la place du Tunnel	00	13.09.2007	350'000	287'855	Sera utilisé pour la réalisation d'un aménagement provisoire de la place en collaboration avec SPADOM
Projet Métamorphose	2007/19	06.11.2007	5'770'000	183'797	Tributaire de l'avancée des autres projets Métamorphose

Crédits prolongés
Page 9

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2015 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Métamorphose - Travaux immobiliers préparatoires	2007/19	06.11.2007	4'200'000	710'619	Tributaire de l'avancée des autres projets Métamorphose
Biométhanisation - Etude de faisabilité	00 2005/4	28.04.2000 28.06.2005	300'000	157'540	Le plan des investissements sera adapté en fonction des orientations politiques
Inspection du Pont de Sévelin - Mandats d'études et prestations liées	00	09.06.2005	150'000	65'044	Sera balancé dans le préavis "carrefour Tivoli-Sévelin"
Réseau d'accueil de jour – Extension du logiciel de gestion informatisée des garderies à toutes les prestations d'accueil de jour des enfants		14.12.2007 20.05.2011 28.02.2014	250'000	25'332	Le développement d'un logiciel de gestion en faveur des responsables d'APEMS est en cours de finalisation
Collège de Montblesson - Organisation d'un concours pour la transformation en structure d'accueil de jour préscolaire		19.11.2010 21.03.2013	350'000	99'752	Les nouvelles normes cantonales relatives à l'enveloppe énergétique en augmentent le coût et bloquent le projet. L'analyse de la pertinence du projet sera réalisée suite à l'ouverture prochaine du centre de vie infantine « La Case » à Vers-chez-les-Blanc

Crédits prolongés
Page 10

Liste des crédits bouclés à fin 2015

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2015

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Administration générale et culture					
Néant					
Sports, intégration et protection de la population					
Modernisation des ports de petite batellerie de Vid'y et d'Ouchy	2007/44	20.11.2007	2'700'000	748'114	Des économies ont été réalisées sur certains postes, notamment ceux concernant les bornes d'alimentation en eau et en électricité, ainsi que sur le prix de l'acier. Il convient de rappeler que ce préavis a été voté il y a longtemps et que les estimations des coûts avaient été évaluées sur la base de la conjoncture de l'époque
Lausanne 2020 - Présentation et soutien d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020	2014/02	18.03.2014	1'000'000	0	
Logement et sécurité publique					
Réaffectation du bâtiment de St-Martin 31 au profit du Corps de police	2013/16	25.06.2013	588'000	5'519	
Réfection surfaces privées communales 2014	2013/44	26.09.2013	300'000	-4'955	Ce dépassement sera entièrement compensé dans le crédit global du préavis
Travaux					
Dérivation Louve – Installation de dégrillage au Capelard	2003/34 2010/68	16.09.2003 15.03.2011	6'775'000	89'081	

Crédits bouclés
page 1

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2015

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Projet d'établissement des Plans généraux d'évacuation des eaux communales (PGEE) et intercommunales (PGEEI) de l'agglomération lausannoise	2004/24	09.11.2004	2'420'000	300'619	Des dépenses prévues dans le DIPA ont été imputées sur les comptes de fonctionnement, car elles ont dû être effectuées avant la sortie du préavis
Eauservice – Entretien des immeubles d'exploitation	2007/30 2014/30	02.10.2007 27.01.2015	2'027'500	4'396	
Av. Pierre-Decker – Remplacement des conduites industrielles, reconstruction de la chaussée et des trottoirs, réaménagement des espaces publics	2009/60	16.03.2010	1'370'000	445'209	Les économies réalisées proviennent d'une optimisation du projet et de prix unitaires inférieurs à ceux pris en considération lors de l'établissement du projet
Avenue Pierre-Decker - Remplacement des conduites industrielles, reconstruction de la chaussée et des trottoirs, réaménagement des espaces publics	2009/60	16.03.2010	330'000	152'287	Les économies réalisées proviennent d'une optimisation du projet et de prix unitaires inférieurs à ceux pris en considération lors de l'établissement du projet
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau 2012	2011/54 2015/41	07.12.2011 09.12.2015	8'519'000	9'517	
Av. Edouard-Dapples - Renouvellement réseaux et réaménagement de la chaussée et des trottoirs – routes et mobilité	2011/52	31.01.2012	3'080'000	451'593	Les économies réalisées proviennent d'une optimisation du projet et de prix unitaires inférieurs à ceux pris en considération lors de l'établissement du projet
Av. Edouard-Dapples - Renouvellement réseaux et réaménagement de la chaussée et des trottoirs - Eauservice	2011/52	31.01.2012	1'900'000	465'296	Les économies réalisées proviennent d'une optimisation du projet et de prix unitaires inférieurs à ceux pris en considération lors de l'établissement du projet
Chailly - Ch. Fauvette - Bvd Forêt – routes et mobilité	2012/23 2015/47	09.10.2012 08.12.2015	4'760'000	31'461	
Estacade du Léman - Réfection de l'ouvrage : assainissement, renforcement et étanchéité de la structure	2012/54	26.02.2013	1'550'000	337'354	Economies liées à une conjoncture favorable et à une optimisation du projet en cours de travaux

Crédits bouclés
page 2**LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2015**

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Métamorphose - Centre sportif des Plaines-du-Loup - Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise / Stade olympique de la Pontaise - Aménagement d'installations pour la pratique du inline skater hockey	2014/07 2015/67	20.05.2014 08.12.2015	1'635'300	5'012	
Enfance, jeunesse et cohésion sociale					
Construction d'une Maison de quartier à Chailly labellisée MINERGIE	2006/11 2015/67	03.10.2006 08.12.2015	8'062'900	73	
Collège de Boissonnet – Infiltrations d'eau - Demande d'un crédit d'ouvrage	2011/29	30.08.2011	3'010'000	1'189'512	Les travaux confiés par mandat externe et suivi par le service d'architecture ont été estimés par un bureau d'ingénieur avec plusieurs scénarii de résolution des points d'infiltrations. Entre autres, la réfection des canalisations sous radier qui auraient pu être endommagées mais qui se sont révélées en bon état lors des investigations en cours de chantier, comme d'autres postes qu'il était prévu de réfectionner
Subvention d'investissement du patrimoine administratif comme participation à la construction de la Maison de quartier des Faverges	2012/16	19.06.2012	1'600'000	0	
Crédits-cadres annuels 2014 – Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires	2013/44	03.12.2013	300'000	56'689	Economies réalisées sur les travaux

Crédits bouclés
page 3

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2015

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Finances et patrimoine vert					
Mise en place d'une gestion de type "Parc naturel périurbain", réserve forestière	2005/57	06.12.2005	800'000	150'162	Economies réalisées : abandon du projet de parking au Chalet-des Enfants et réduction des actions mobilité suite à la fermeture de la route de transit ; des enquêtes non nécessaires de par la disponibilité d'études existantes
Aménagement du parc de quartier de Tivoli, comprenant une place de rencontre, la construction d'une liaison piétonne entre l'av. Tivoli et la rue longeant le M1, ainsi que l'intégration de l'ensemble par de nouvelles plantations	2009/30	10.11.2009	1'168'000	29'501	Economie réalisée grâce à l'optimisation du projet de construction de la passerelle prévue à hauteur de CHF 411'000.- dans le préavis
Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades en 2011	2010/59	08.12.2010	1'500'000	40'667	Economies réalisées : une simplification d'exécution sur un mur du Pavillon de Mon-Repos supposé être en « moellon » et finalement en béton ; l'étape 2011 du revêtement du parc Valency a été stoppée suite à une erreur de métrage de l'entreprise adjudicatrice ; peu d'imprévu
Chablais 46 - Reconstruction bâtiment administratif bioclimatique en paille, bois et terre	2010/69	29.03.2011	1'846'000	31'679	Projet réalisé conformément au préavis ; économie d'échelle réalisée avec des offres avantageuses
Promenade Derrière-Bourg – Assainissement global	2011/60	05.06.2012	1'733'000	124'870	Economies réalisées : des offres plus avantageuses qu'espérées ; un poste divers et imprévus non utilisé
Amélioration énergétique des fontaines du Musée Olympique, de la Navigation et de Cuivre	2012/13	08.05.2012	728'000	6'360	Economie réalisée par l'obtention d'offres plus avantageuses que devisées

Crédits bouclés
page 4**LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2015**

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Services Industriels					
Renouvellement du parc des micro-ordinateurs	2009/38	24.11.2009	916'000	123'037	
Remplacement et extension ordinaire des réseaux 2010 (GAZ-CAD et SEL) (Préavis complémentaire 2010/36 de CHF 1'420'000.-)	2009/55	09.12.2009	2'460'000	2'422'375	Préavis clôturé avec excédent de recettes pour les services du GAZ-CAD et SEL
Av. Edouard-Dapples : Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs	2011/52	31.01.2012	1'325'000	356'507	
Réaménagement chemin de la Prairie	2012/38	12.12.2012	229'000	32'295	
Estacade du Léman	2012/54	26.02.2013	30'000	8'015	
Réseau TL 2014 – EP	2013/59	04.03.2014	780'000	780'000	Le projet ayant été modifié en cours de route, l'éclairage public n'a pas eu besoin d'intervenir
Vente du réseau électrique basse tension situé sur le territoire de l'ancienne commune de Mex	2014/60	20.01.2015	-216'420	0	Dont CHF 82'500 en recette dans les comptes de fonctionnement
"PLEINS POUVOIRS" BOUCLES EN 2013					
PPA Place de la Sallaz - Aménagement	2011/34	22.11.2011	0	0	Il n'a pas été nécessaire d'engager de dépenses dans le cadre de la mise en place de ce PPA

Crédits bouclés
page 5

Communication – Dépôt

Pétition des Vert'libéraux lausannois (159 signatures) : « Pour une 2^e vie des objets encore utilisables ! »

Lausanne, le 14 février 2016

Pétition des Vert'libéraux lausannois contre le gaspillage :

Les Vert'libéraux lausannois souhaitent favoriser un mode de vie respectueux de l'environnement et des économies d'énergie. Notre vie de tous les jours nous amène à utiliser les ressources de cette planète : faisons-le de manière rationnelle et parcimonieuse !

Dans les déchèteries lausannoises, les objets déposés encore utilisables ne peuvent pas être repris par d'autres personnes. Les Vert'libéraux le regrettent.

Plusieurs communes ont aménagé des coins récup' où tout un chacun peut se servir.

Notre pétition demande à la municipalité de réserver dans les déchèteries un espace à cet effet. L'accueil de nos concitoyens lors des marchés a été favorable, débouchant sur des discussions sur le tri des déchets et les multiples manières de réduire notre empreinte écologique. Plus de 150 signatures ont été récoltées lors des stands politiques depuis le début de l'année.

Les Vert'libéraux devraient intégrer le Conseil Communal pour la prochaine législature et nous sommes heureux de pouvoir montrer par cette pétition notre engagement pour la durabilité. L'accueil favorable de notre pétition, qui a été signée par des personnes de tous bords, nous montre que nos propositions peuvent être largement soutenues.

Selon nos informations, le PLR déposerait même prochainement un postulat en ce sens, reprenant ainsi à son compte notre proposition. Si nous déplorons fortement la forme, nous nous réjouissons de constater que nos idées soient fédératrices et qu'elles puissent être mises en œuvre rapidement.

L'intérêt général nous est en effet plus important que l'intérêt particulier.

Nous espérons pouvoir voter cette mesure lorsque les Vert'libéraux siégeront au Conseil Communal !

(Signé) *Graziella Schaller et Jean-Marie Fürbringer*

vert'libéraux lausannois

Texte de la pétition

PÉTITION CONTRE LE GASPILLAGE !

Pour une 2^{ème} vie des objets encore utilisables !

A Lausanne, depuis la suppression de la collecte de ce qu'on appelait « les déchets encombrants », **il n'est plus possible de laisser sur le trottoir, à jours fixes, des objets usagés, mais opérationnels, qui pourraient être ramassés et servir à nouveau.**

Dans les déchetteries également, **tout doit être jeté**, même ce qui est en bon état.

Alors que certaines communes ont aménagé un endroit « récup' » dans leur déchetterie, Lausanne peine à proposer de réelles solutions pour tous !

Nous demandons que la ville de Lausanne aménage des « coins récup' » dans chacune de ses déchetteries pour y déposer des objets en bon état, et que les citoyens de la commune puissent les récupérer.

N°	NOM	Prénom	Adresse ou code postal	Signature
----	-----	--------	------------------------	-----------

Pétition à renvoyer à l'adresse suivante :

Parti vert'libéral lausannois, c/o Jean-Marie Fürbinger, rue Voltaire 6, 1006 Lausanne

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera renvoyée directement à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Nicolas Tripet : « Plateforme ‘Eve’ : quelle collaboration pour quel timing ? »

Lausanne, le 16 février 2016

(Signé) *Nicolas Tripet*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la ville ? »

Lausanne, le 7 février 2016

(Signé) *Fabrice Moscheni et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Nkiko Nsengimana : « Quand une société de vente de systèmes de sécurité jette l’alarme dans la population et entretient un sentiment d’insécurité »

Lausanne, le 10 février 2016

(Signé) *Nkiko Nsengimana*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Réaménagement de l’avenue du Grey et ses environs : quelle priorité et quelle planification ? »

Lausanne, le 11 février 2016

(Signé) *Sophie Michaud Gigon et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « Lausanne en 2030 : les espaces verts et les espaces de détente seront-ils en suffisance ? »

Lausanne, le 16 février 2016

(Signé) *Elisabeth Müller*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « De quoi l'interdiction des *silent disco* est-elle le nom ? »

Lausanne, le 16 février 2016

(Signé) *Matthieu Carrel et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « *Silent discos* : quand Lausanne ne l'entend pas de cette oreille ! »

Lausanne, le 16 février 2016

(Signé) *Denis Corboz et 3 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « CPCL – un havre de paix dans la tempête ambiante ? »

Lausanne, le 15 février 2016

(Signé) *Fabrice Moscheni et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Un double délai regrettable pour l'arrivée du matériel de vote »

Lausanne, le 16 février 2016

(Signé) *Benoît Gaillard et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication

Fusion des fanfares du Corps de police et du Corps des sapeurs-pompiers

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Pompiers et police fusionnent en fanfare ! En ma qualité de membre d'honneur de ces deux fanfares, j'aimerais vous informer qu'après plus de trois ans de collaboration musicale intense, la Fanfare du Corps de police de la Ville de

Lausanne et l'Union instrumentale, fanfare du Corps des sapeurs-pompiers ont fusionné le 13 janvier dernier, vu le manque d'effectifs dans les deux fanfares. La nouvelle entité se nomme Union Musicale de la Sécurité de Lausanne et son premier concert aura lieu le samedi 12 mars 2016. A bon entendeur...

Questions orales

Question

M^{me} Myrèle Knecht (Soc.) : – J'ai pris connaissance, avec grand intérêt, de l'information des tl sur leur site et dans une brochure, qui, estimant que la mobilité doit être un droit pour tous, ont mené à terme un projet ambitieux pour rendre accessible tout le réseau tl, y compris les anciens bus, aux personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou malvoyantes, ceci par des adaptations, des informations et une brochure très complète. Une ingénieuse solution a aussi été choisie pour équiper ces anciens véhicules. En effet, une rampe est à disposition et peut être installée si besoin.

Je m'impatiente donc concernant mon postulat intitulé « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ». Déposé le 19 novembre 2013, je n'ai toujours pas vu paraître de réponse. Je me réjouis de prendre connaissance des solutions ingénieuses qui auront pu être inventées pendant ces deux ans et demi, dans le but d'une mise en œuvre dans le prochain programme de législature. Je pose donc la question : comment la Municipalité explique-t-elle la lenteur pour répondre à mon postulat ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Les explications sur la lenteur des réponses méritent des thèses à elles seules. Pour rassurer M^{me} Knecht, je peux dire que la réponse à son intervention, et à une autre, sont sur la table de la Municipalité en cours d'examen. Cela viendra donc bientôt.

Question

M^{me} Karine Roch (Les Verts) : – J'ai une question qui devrait s'adresser à M. Junod et qui concerne les occupants d'un bâtiment à Sévelin. Selon deux rapports-préavis, il y a une intention de développement du quartier de Sévelin. Ce bâtiment à ancienne vocation industrielle appartient à la Ville de Lausanne, c'est le bâtiment au N° 36. En 2014, il hébergeait diverses activités associatives et économiques et, vers la fin de l'année 2014, les locataires ont reçu une notification de fin de bail ou une augmentation du loyer. Je déclare mes intérêts : je suis membre de l'association ADER, qui est l'association pour le développement des énergies renouvelables, qui n'arrivera pas à assumer cette augmentation de loyer ; elle devra donc réduire son occupation de l'espace. En même temps, l'association qui partageait ces locaux, Sebasol, a dû déménager. Dans les mutations prévues pour le quartier de Sévelin, que deviennent les occupants de ce bâtiment ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Tous les locataires de Sévelin 36 peuvent rester dans l'immeuble. Cet immeuble devrait être conservé dans la future affectation avec son originalité quant aux activités qui s'y déroulent. Dans une analyse faite par ma direction, il a été constaté qu'un certain nombre de nos locataires sous-louaient les locaux ou une partie des locaux plus cher que ce qu'on leur louait. Alors, nous avons décidé de mettre un peu d'ordre et nous avons proposé un prix au m² pour tous les locataires. Mais ce prix au m² peut être payé en argent comptant ou contre-prestations. Beaucoup d'associations offriront des contre-prestations dans les écoles professionnelles, dans les écoles de la Ville et auprès d'autres institutions.

Aujourd'hui, nous sommes en négociation avec les locataires. La plupart des locataires ont accepté, quelques-uns ont saisi cette occasion pour déménager et d'autres sont encore en négociation avec nous. Mais on devrait maintenir la structure associative et le côté Start-Up des activités de Sévelin 36.

Question

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Ma question concerne la problématique des déchets. Je ne sais pas si on pourra trouver une réponse en l'absence du municipal concerné. Je souhaitais simplement rappeler que, dans ce Conseil, il y a moins d'une année, la présidence du PLR lausannois avait estimé inutile d'introduire de nouvelles mesures pour régler la question des déchets, estimant qu'elle évoluait de façon favorable.

Il y a quelques semaines, j'ai appris avec intérêt, car cela rejoint davantage la position du Parti socialiste, que MM. Blanc et Hildbrand considéraient, eux, « que les déchets pourrissent notre ville et qu'il faut s'engager pour que Lausanne soit une ville plus propre ». M. Hildbrand disait, en avril 2015, qu'il fallait laisser le service prendre des mesures, et surtout ne pas renvoyer le postulat de M^{me} Zürcher ; il souhaite maintenant, je cite : « agir ». J'aurais voulu savoir laquelle de ces deux visions la Municipalité partage, étant entendu que le Parti socialiste, comme il l'a dit encore en automne dernier, considère qu'il y a une marge d'amélioration considérable pour la gestion des déchets de rue à Lausanne.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – En l'absence de mon voisin, je vais me livrer à quelques considérations générales. D'abord, le dossier des déchets a subi un certain nombre de changements de cap sur ces vingt dernières années, dont probablement le plus fort a été l'introduction de la taxe au sac.

De plus, de manière évidente, on a maintenant davantage de moyens d'agir – c'est en train d'arriver. Cela fait six ans qu'un ancien conseiller communal lausannois a déposé une intervention au Grand Conseil pour que la législation sur les amendes d'ordre n'impose pas automatiquement que celles-ci doivent être mises par des policiers assermentés. Grâce à ce changement de cap, on pourra tout bientôt aller davantage dans le sens d'une répression raisonnable, parce qu'on ne peut effectivement pas mobiliser tout le Corps de police, vu les urgences.

Je dirais aussi un peu ironiquement que celui qui vous répond, et celui qui a failli vous répondre sont encore là quatre mois et demi. Et il est absolument clair que, dans son programme de législature, la nouvelle Municipalité, dont je ne connais pas encore la composition, prendra ses propres options pour savoir à quel point elle traitera cette problématique.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Un quotidien de la place a relevé, le 16 décembre dernier, qu'un incident avait eu lieu dans un établissement scolaire de Lausanne. Un adolescent s'était présenté en classe avec une chaîne et une croix, objet qu'il avait reçu de ses parents pour sa confirmation. Son professeur, voyant cette croix, lui avait demandé de l'enlever, ce que l'adolescent a refusé, et le professeur l'a menacé d'une heure d'arrêt. Cette sanction a été supprimée le lendemain par le doyen de l'établissement. Or le Tribunal fédéral a autorisé le port du voile pour les élèves, ce qui implique, par analogie, que les autres marques religieuses soit autorisées. Reste à savoir maintenant qui est responsable de l'application de cette autorisation, le Canton ou la Commune. J'aimerais demander à la Municipalité si elle a connaissance d'autres cas similaires à Lausanne et, si tel est le cas, quelles sont les instructions que la Municipalité a données pour éviter que de tels cas se reproduisent.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Madame l'interpellatrice, vous avez raison de poser la question de la compétence en matière d'habillement des élèves dans les établissements scolaires. C'est de la compétence du directeur, et le directeur agit conformément aux dispositions émises par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, en l'occurrence, du Canton. Nous n'intervenons pas dans ces situations. Comme vous relevez, la jurisprudence du Tribunal fédéral n'interdit pas aux élèves de porter le voile ; elle l'interdit simplement pour les enseignants.

Question

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Ma question n'était pas prévue, elle fait suite aux propos de notre estimé collègue Benoît Gaillard. Vu qu'il a fait une introduction, je me permettrai aussi d'en faire une brève, pour que les auditeurs aient bien conscience de tous les points.

Cela fait très longtemps que le PLR se bat aussi contre les déchets dans la rue ; cela fait plusieurs années. Il peut relire nos programmes. M. le syndic Brélaz a cité l'intervention d'un député PLR au Grand Conseil qui demandait justement de mettre des amendes d'ordre aux gens qui jettent des déchets dans la rue.

Ma question est en partie liée à ce qu'a dit M. Brélaz. Est-ce qu'on peut être informé de la date précise à laquelle la Municipalité a prévu de soumettre cette modification du Règlement de police, qui permettra, comme le souhaite le PLR depuis longtemps, aux employés communaux de mettre des amendes d'ordre à ceux qui jettent des déchets ? C'est une problématique différente de celle du ramassage des déchets et de l'introduction de la taxe au sac, à laquelle les services de M. Français ont répondu depuis un moment. Les deux démarches peuvent continuer à être menées, mais cela n'empêchera pas de devoir gérer la problématique de ceux qui jettent des déchets aussi par des mesures d'éducation. Cela correspond aux demandes de l'interpellation Pierre-Antoine Hildbrand et moi-même sur cette question des déchets.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – La révision du Règlement général de police est aujourd'hui en cours. Elle devrait pouvoir être soumise ce printemps au Conseil communal. L'intention de la Municipalité est qu'il puisse entrer en vigueur au 1^{er} juillet de cette année, ou au plus tard au 1^{er} septembre. Après, il y a quelques éléments qui ne dépendent pas de nous. Une fois qu'un règlement est voté par le Conseil communal, il faut qu'il ait l'approbation du département – vous connaissez la procédure. Mais on souhaite pouvoir avoir une entrée en vigueur, si possible, au 1^{er} juillet de cette année ou, au plus tard, au 1^{er} septembre, de manière à ce que la nouvelle Municipalité puisse avoir cet outil à disposition.

Nous avons prévu de donner une compétence élargie aux employés assermentés de la Ville de Lausanne ; on pense essentiellement aux employés des services de M. Français, à Routes et mobilité, au Service de la propreté urbaine, et puis aux employés de M^{me} Germond, soit Parcs et domaines. C'est une compétence qu'auront aussi les assistants de sécurité publique qui, à l'heure actuelle, n'ont aucune compétence en la matière – leurs compétences concernent uniquement les places de parc.

Je précise, monsieur le conseiller, qu'il faut relativiser la portée de cette modification dans la mesure où, à l'heure actuelle, le personnel assermenté de la Ville de Lausanne a déjà la possibilité de procéder à des dénonciations, selon le Règlement général de police. Cette possibilité existe déjà depuis quelque temps, et elle est d'ailleurs pratiquée aussi bien par les services de la Direction des travaux que par les services de la Direction des finances et du patrimoine vert. Probablement que Lausanne sera la première commune du Canton, en tout cas une des toutes premières, à faire entrer en vigueur ces dispositions, ce qui me permet de dire que ce n'est peut-être pas par la volonté du Parti radical qu'elles sont en

place, mais c'est une commune de gauche qui sera probablement la première à les mettre en œuvre.

Question

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts) : – Les Verts sont également sensibles à la propreté des rues, et notamment aux structures mises à disposition pour collecter les déchets. Ma question s'adresse à M. Français. J'aimerais lui demander les raisons pour lesquelles les poubelles de l'avenue de Chailly ont été supprimées, ce qui laisse place à de nombreux déchets sur cette rue.

Le président : – Visiblement, il n'y a pas de réponse municipale. Je passe donc à la question suivante.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Ma question s'adresse à la Municipalité ; je ne sais pas qui va répondre. Elle concerne les Jeux olympiques de la jeunesse, qui auront lieu à Lausanne. Ces trois ou quatre derniers jours, j'ai été surpris de voir des retransmissions télévisées des jeux qui ont lieu actuellement en Norvège. Il y a des émissions complètes consacrées à ces jeux à grand renfort de publicités. Effectivement, on nous balance cela sur des chaînes ici, en Suisse.

Ma question est la suivante. Naïvement, j'ai cru que c'étaient des jeux qui n'avaient pas de connotation commerciale. Est-ce que la Municipalité peut me rassurer dans ce sens ? Parce que c'est le message que j'avais donné au départ, que cela s'adressait principalement à des jeunes qui ne sont pas des professionnels – c'est une première chose –, qui sont, en principe, encore en âge scolaire. Mais là, je me fais vraiment du souci quand je vois les publicités qui accompagnent les émissions qui nous présentent ces jeux sur nos chaînes ici, en Suisse.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je n'ai pas eu le privilège de voir ces émissions, donc je vais essayer de répondre sur les principes. Tout d'abord, les Jeux olympiques de la jeunesse sont relativement récents. Ceux de Lillehammer sont les deuxièmes pour les jeux d'hiver, et il y a déjà eu deux jeux d'été – Singapour et Nankin. C'est donc aussi un produit nouveau, qui a très peu intéressé les médias au tout début, sauf en Chine, où une des télévisions d'Etat a retransmis la cérémonie d'ouverture pour 100 ou 200 millions de personnes. Mais on a vu dans cette phase que les médias étaient peu intéressés. Maintenant, le fait que Lausanne ait les prochains Jeux olympiques de la jeunesse peut aussi aider les médias suisses à s'intéresser à ce qui se passe, alors qu'il y a eu très peu de choses sur ceux d'Innsbruck il y a quatre ans.

Quant à la publicité autour de cela, dès le moment où toutes les télévisions ont des fenêtres publicitaires, je ne vois pas au nom de quoi, que ce soit le CIO ou d'autres, l'on pourrait empêcher ces fenêtres publicitaires pendant ce type de jeux. Alors, est-ce que, maintenant, on voit du sponsoring apparaître ou autre chose de ce genre ? Je n'en sais rien. C'est aux instances concernées d'estimer si c'est allé trop loin ou non. Je pense que c'est uniquement le CIO qui sait si la charte de ces jeux a été pleinement respectée du point de vue des médias. C'est une question qui peut leur être adressée directement, ou alors je leur poserai la question à titre privé la prochaine fois que je les verrai, notamment à Lillehammer dimanche.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'ai une petite question complémentaire. Les médias jouent leur rôle et je pense qu'il est bien qu'ils parlent de cette activité. Mon souci c'est effectivement d'avoir, d'ici quelques années, une grande manifestation commerciale, avec sponsors, et puis le fait que l'on perde les principes de départ, qu'on nous a proposés dans le cadre de la décision sur la prise en compte de cette manifestation pour notre ville.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il faut voir ce qui est garanti pour des jeunes, avec les âges évoqués tout à l’heure par M. Voiblet. Maintenant, le problème de tout sport non confidentiel est de savoir comment les caisses de résonance se font là autour. Au tout début, les Jeux olympiques de la jeunesse étaient un peu confidentiels. Dès le moment où ils le sont moins, cette dérive est programmée, comme dans absolument tous les sports. Je crois malheureusement, ou heureusement – cela dépend des opinions – que c’est un fait.

Politique culturelle de la Ville de Lausanne

Réponses aux :

Motion de M. Grégoire Junod intitulée « Pour la création d’un passeport culturel et sportif à Lausanne »

Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel »

Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat »

Postulat de M^{me} Claire Attinger intitulé « La fête de l’art contemporain à Lausanne »

Postulat de M^{me} Françoise Longchamp intitulé « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé »

Postulat de M^{me} Evelyne Knecht intitulé « Un Capitole pour une capitale »

Postulat de M^{me} Evelyne Knecht intitulé « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées »

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz intitulé « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans »

Postulat de M^{me} Myriam Tétaz intitulé « Un prix pour la création d’une œuvre de musique contemporaine »

Postulat de M. Philippe Clivaz intitulé « Bas les masques, la culture est en danger ! »

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois »

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp intitulée « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus »

Interpellation de M. Yves Adam et consorts intitulée « Quelles perspectives pour les écoles de musique suite à l’entrée en vigueur de la LEM ? »

Pétition du POP – Jeunesses popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! »

Rapport-préavis N° 2015/1 du 8 janvier 2015

Administration générale et culture, Enfance, jeunesse et cohésion sociale

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis présente les lignes directrices de la politique culturelle pour la période 2015-2019, de manière à informer votre Conseil des enjeux principaux de la vie culturelle lausannoise pour les années à venir, ainsi que des objectifs de la Municipalité dans les différents domaines artistiques.

Ce document établit également un bilan de la politique menée ces cinq dernières années au regard des objectifs présentés dans le rapport-préavis N° 2008/26 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne », adopté par le Conseil communal le 24 février 2009². De manière à présenter à votre Conseil la vision la plus exhaustive possible des réalisations effectuées depuis 2009 dans les différents domaines, un bilan pour chaque discipline est effectué, en complément d’un bilan général.

²BCC 2009, rapport-préavis N° 2008/26 du 21 février 2008, « Politique culturelle de la Ville de Lausanne, réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise, réponse au postulat de M. Grégoire Junod « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma » », pp.172-215.

Outre les objectifs présentés dans les différents chapitres du présent rapport-préavis, la Municipalité souhaite poser, dans le cadre de son action future, un certain nombre de priorités parmi lesquelles figurent en particulier :

- la rénovation du Musée historique de Lausanne (MHL) et l'ouverture d'une nouvelle exposition permanente ;
- la création, sous l'égide de la Cinémathèque Suisse, d'une Maison du cinéma au cinéma Capitole ;
- la rénovation et la mise aux normes du Théâtre de Vidy-Lausanne, en lien avec le projet artistique de la nouvelle direction du théâtre ;
- la résolution de la problématique liée à la conservation et au stockage du patrimoine culturel lausannois (musées communaux, Fonds des arts plastiques, institutions culturelles subventionnées) ;
- la meilleure exploitation de la salle Métropole et du théâtre de Beaulieu ;
- l'élargissement du rayonnement, local et international, de l'institution unique au monde qu'est la Collection de l'Art Brut (CAB) ;
- le projet de Pôle muséal sur le site de l'ancienne halle aux locomotives à la gare CFF, en collaboration avec l'Etat de Vaud ;
- le projet de future Maison du livre et du patrimoine au Flon et la mise en place de la nouvelle politique du livre et de la lecture adopté par le Conseil communal (préavis N° 2014/18).

Ce rapport-préavis répond également aux différents postulats, pétitions, motions et interpellations indiqués en titre. Il propose en particulier, dans le cadre de la réponse au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne », une modification du règlement du Fonds des arts plastiques (FAP).

Ce rapport-préavis est avant tout un document prospectif visant à informer votre Conseil des grands axes généraux qui guideront l'action de la Municipalité dans le domaine culturel ces prochaines années. La mise en œuvre de ces objectifs appellera donc un certain nombre de mesures dont le financement devra être discuté à l'occasion de l'élaboration des prochains budgets ou dans le cadre de préavis spécifiques, en fonction également des décisions relatives au prochain programme de législature 2016-2021.

Quelques mesures concrètes, entraînant des conséquences financières chiffrées, sont néanmoins déjà proposées dans ce document. Les montants effectivement sollicités par le biais de ce rapport-préavis font l'objet du chapitre 10 du présent document.

2. Préambule

La vie artistique et culturelle lausannoise a poursuivi, depuis l'adoption du précédent rapport-préavis de politique culturelle, une dynamique des plus réjouissantes, comme en témoigne la réalisation de nombreux projets. Cette période a également été marquée par l'arrivée à la direction d'importantes institutions culturelles d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes poursuivant les efforts de leurs prédécesseurs afin d'affirmer une qualité artistique désormais reconnue jusqu'au delà de nos frontières, et privilégiant les collaborations entre les différents lieux et manifestations.

Outre la politique muséale, ce rapport-préavis traite de l'ensemble des disciplines artistiques soutenues par la Ville : arts de la scène, art lyrique et musical classique, musiques actuelles, jazz et musiques du monde, cinéma. Les arts plastiques et visuels, ainsi que le Fonds des arts plastiques, font l'objet d'un chapitre particulièrement détaillé, ces domaines n'ayant pas été spécifiquement traités dans le cadre du précédent rapport-préavis

de politique culturelle³. Compte tenu du dynamisme de la scène lausannoise, des changements importants intervenus dans ce domaine ces dernières années et de la forte implication de la Municipalité dans le projet majeur pour notre ville que constitue la construction du Pôle muséal, il apparaît en effet cohérent de donner une place importante aux arts plastiques et visuels dans la politique culturelle municipale de ces prochaines années. Le présent rapport-préavis traite enfin de la formation musicale non professionnelle, suite à l'entrée en vigueur, en 2012, de la loi cantonale sur les écoles de musique (LEM) et de ses implications importantes pour l'organisation des écoles de musiques lausannoises. La politique de soutien au livre et à la littérature n'est, par contre, pas prise en compte dans le présent rapport-préavis, la question ayant été traitée dans le cadre du préavis N° 2014/18 « Pour une politique publique du livre et de la lecture »⁴, et récemment adopté par votre Conseil.

3. Table des matières

[Supprimée]

4. Eléments conceptuels et institutionnels

4.1 Définitions

Les termes « culture » et « culturel » sont sujets à des définitions variables et parfois contradictoires, qui ne facilitent pas toujours la compréhension et le débat. Dans l'histoire de l'ethnologie, le terme a été introduit puis utilisé pour caractériser ce qui « lie » les membres d'une communauté (à tous les sens du terme, impliquant à la fois l'intégration sociale réussie et le cloisonnement des êtres humains dans les catégories de leur communauté). Encore cette définition a-t-elle été l'objet d'innombrables débats. Les formulations héritées du 19^e siècle étaient relativement statiques (ainsi de celle considérée comme fondatrice, datant de 1871 et due à Tylor : « La culture, ou civilisation, prise dans son sens ethnologique le plus étendu, est ce tout complexe qui comprend les sciences, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes et les autres facultés ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société »). Elles ont été remplacées par des réflexions qui permettaient mieux de distinguer les éléments cognitifs et pratiques de la culture, ainsi que de thématiser la perspective de l'observateur, qui peut retenir ou non des éléments comme culturellement pertinents en fonction de la perspective qu'il choisit. Lévi-Strauss écrivait en 1958 : « Nous appelons culture tout ensemble ethnographique qui, du point de vue de l'enquête, présente, par rapport à d'autres, des écarts significatifs. Si on cherche à déterminer des écarts significatifs entre l'Amérique du nord et l'Europe, on les traitera comme des cultures différentes; mais, à supposer que l'intérêt se porte sur des écarts significatifs entre – disons – Paris et Marseille, ces deux ensembles urbains pourront être provisoirement constitués comme deux unités culturelles. [...] Une même collection d'individus, pourvu qu'elle soit objectivement donnée dans le temps et dans l'espace, relève simultanément de plusieurs systèmes de culture : universel, continental, national, provincial, local, etc. ; et familial, professionnel, confessionnel, politique, etc. ».

Les clarifications théoriques n'empêchent toutefois pas que demeurent, dans l'histoire de la langue et des idées, les « strates » anciennes de débats scientifiques ou de controverses publiques. Ainsi, le terme « culture » continue-t-il à désigner des ensembles hétérogènes : non seulement ce qui caractérise une société en tant que « communauté », ce qui constitue aux yeux de ses membres « l'évidence même », mais aussi à désigner des collectifs spécifiques, qui présenteraient des traits culturels distincts de ceux de l'ensemble. Bien plus : le terme se réfère aussi à un patrimoine choisi, à des œuvres particulières, bien connues des gens cultivés et ignorées des incultes.

³ Rappelons que le postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne » avait été déposé parallèlement à la rédaction du rapport-préavis N° 2008/26 du 21 février 2008.

⁴BCC à paraître, Rapport-préavis N° 2014/18 du 10 avril 2014, « Pour une politique publique du livre et de la lecture, réponse au postulat de Mme Caroline Alvarez « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois » ».

L'histoire des mots montre en effet que le terme culture a été longtemps en concurrence avec celui de « civilisation », et que cet antagonisme complémentaire est porteur d'un autre répertoire de significations : la culture ou la civilisation ont été utilisées pour désigner ce qui « distingue » des sociétés ou des collectivités les unes des autres, avec une forte connotation évolutionniste héritée des Lumières. Des peuples ont été considérés comme « plus civilisés » que d'autres, parce que présentant un degré de développement technologique ou spirituel « plus avancés ». Cet évolutionnisme « ethnocentrique » a également déteint sur les relations au sein des sociétés complexes, pour couvrir ce que certains n'hésiteront pas à qualifier comme du mépris de classe : les catégories sociales privilégiées ont tendu à s'arroger la culture et la civilisation, au détriment des classes populaires, considérées comme vulgaires voire barbares.

Lorsque les collectivités publiques formulent une politique culturelle, elles se doivent d'opérationnaliser leur définition de la culture. A l'exemple de l'UNESCO, elles s'efforcent alors de créer un lien entre les définitions englobantes et les définitions spécifiantes de la culture : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les traditions et les croyances. » (Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982).

Les approches pragmatiques de la culture, se basant sur le principe cardinal de la liberté de création, se réfèrent à des activités, dignes d'être soutenues. La loi fédérale sur l'encouragement à la culture dispose, en son article 1, que : « La présente loi règle l'encouragement fédéral de la culture dans les domaines suivants :

- a) sauvegarde du patrimoine culturel ;
- b) création artistique ;
- c) médiations artistique et culturelle ;
- d) échanges entre les communautés culturelles et linguistiques de Suisse ;
- e) échanges avec l'étranger ».

Pour sa part, la loi vaudoise définit les missions de la collectivité publique en définissant son but et son champ d'application de la manière suivante :

- Art. 1 But

« La présente loi a pour but d'encourager et de soutenir la vie culturelle et la création artistique dans leur diversité, en tant qu'activités essentielles, significatives et prospectives, d'une société démocratiquement organisée et socialement développée, et en tant qu'expressions d'un héritage collectif de la communauté.

Elle vise aussi à favoriser l'accès et la participation à la culture.

- Art. 2 Champ d'application

La présente loi s'applique notamment aux domaines suivants : musique, littérature, arts de la scène, arts plastiques, arts visuels, arts appliqués et arts populaires. »

C'est dans ce contexte caractérisé fondamentalement par le respect de la liberté des créateurs que la Municipalité met en œuvre son action dans le domaine de la culture : elle est attentive aux arts, aux moyens d'expression et à leurs hybridations contemporaines, ainsi qu'aux efforts tendant à rendre accessibles ces concrétisations de la liberté de création.

4.2 *Politiques culturelles*

4.2.1 *Considérations générales*

Les politiques culturelles ont hérité de ces définitions hétérogènes de la culture. « Invention française » (du moins selon les analystes français), les politiques culturelles ont certes été définies initialement comme la recherche des meilleurs moyens pour que le « peuple » ou la « nation » accède aux « grandes œuvres de l'humanité ». Mais les débats sur l'extension de la notion de culture et sur l'élitisme de cette vision « à la Malraux » ont bien vite débouché sur des définitions concurrentes, qui, une fois encore, illustrent le fait que ce domaine d'activité de l'Etat se présente comme « à la fois étroit, résiduel et coextensif à la vie sociale tout entière ». Le succès récent de la « médiation culturelle » est dû sans doute au fait que la notion tente de concilier ces objectifs contradictoires : objectif patrimonial de la préservation et de la transmission de la culture à des ensembles sociaux culturellement démunis (ou moins munis que d'autres) ; objectif pédagogique et communicationnel lié à la reconnaissance du fait que ces ensembles de gens peu cultivés sont néanmoins caractérisés par une identité sociale et culturelle qui interdit qu'on les traite comme des barbares. Ainsi, une politique culturelle se doit-elle de considérer à la fois le répertoire des œuvres mises au Panthéon et qui doivent devenir accessibles à tous, les destinataires de cette action de mise à disposition, ainsi que l'évolution de ce patrimoine et la création contemporaine, portée par des artistes qui, eux aussi, doivent être l'objet d'une attention spécifique.

Le résultat de cette mission multiple des politiques culturelles est qu'elles sont nécessairement « agrégatives » : elles font sans cesse entrer dans la sphère de leur soutien possible de nouveaux modes d'expression et de nouvelles créations. En revanche, peu de choses sont considérées comme devant « sortir » des domaines d'action des politiques culturelles. Celles-ci sont donc confrontées à un patrimoine inévitablement grandissant (par exemple, les collections des musées et le rapport de plus en plus déséquilibré entre ce qui est possédé et ce qui est montré par les institutions muséales).

De plus, avec l'évolution de l'expression artistique qui, depuis le début du 20^e siècle joue avec « le code des codes » et est donc souvent considérée comme hermétique, la mission des politiques culturelles ne peut que s'étendre : les œuvres contemporaines sont presque inévitablement considérées comme « plus difficiles d'accès » que celles héritées du patrimoine, auxquelles l'institution scolaire a, peu ou prou, donné une patine de familiarité. Au vu de cette évolution des modes d'expression contemporain, on pourrait dire que les politiques culturelles affrontent un travail de Sisyphe : une de leurs missions est de s'assurer que les publics puissent s'approcher de modes d'expression dont la dynamique interne a pour composante une mise à distance de toutes les évidences.

4.2.2 *Les politiques culturelles en Suisse*

Ce qui, en Suisse, vient encore complexifier ce tableau, c'est que notre pays, loin d'hériter d'une histoire centralisée comme la France, conjugue des niveaux institutionnels qui ont pour résultat que les politiques culturelles, outre le fait d'être intrinsèquement contradictoires, devraient de surcroît être coordonnées entre les niveaux institutionnels que sont la Confédération, les cantons et les communes – et singulièrement les villes. Ce sont donc plusieurs types de collectivités qui doivent se partager et se répartir les tâches qui permettent d'inscrire la culture dans la démocratie : favoriser l'accès aux œuvres et aux pratiques culturelles, assurer la pérennité de la création artistique en reconnaissant la liberté d'expression des créateurs, garantir aux citoyennes et aux citoyens la liberté d'un choix éclairé de leurs pratiques culturelles.

L'histoire de ces dernières décennies en Suisse montre que cette répartition n'a pas toujours été aisée. Toutefois, le Conseil fédéral vient de transmettre aux Chambres un nouveau message sur la politique culturelle intitulé « Message culture 2016-2020 ». Ce document, très consistant, témoigne d'un nouveau dynamisme de l'office compétent, et doit être salué à ce titre. Il propose une nouvelle vue de la mission subsidiaire de la

Confédération. Rappelons, en effet, que l'article 69 de la Constitution fédérale dispose, en son premier alinéa, que « la culture est du ressort des cantons ». Le message rappelle toutefois une évidence bien connue des spécialistes : le financement de la culture émane principalement des communes, et singulièrement des grandes villes : « En Suisse, le financement des projets culturels et des institutions est assuré de manière prépondérante par les pouvoirs publics. L'Office fédéral de la statistique publie régulièrement des données sur le financement étatique de la culture. Pour l'année de référence 2011, les dépenses culturelles des pouvoirs publics ont atteint un total de CHF 2.59 milliards. Les communes sont les bailleurs de fonds les plus importants, pourvoyant plus de la moitié des fonds destinés à la culture (51%, soit CHF 1.33 milliard). Les dépenses cantonales en faveur de la culture correspondent à 38% du total (CHF 997 millions). La Confédération participe à raison de 10% environ (CHF 267 millions) au financement public de la culture en Suisse. »

La Municipalité salue le fait que, selon ce message, le Conseil fédéral se fixe « pour objectif d'intensifier la collaboration en matière de politique culturelle entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes et de continuer à développer les éléments déjà existants de la « politique culturelle nationale » ». En effet, la mise en œuvre de la subsidiarité a longtemps fonctionné comme une manière de se renvoyer la balle. Selon l'expression d'un critique agacé en 1988, « le principe fondamental de la politique culturelle suisse, c'est de ne pas avoir de politique. L'esprit d'initiative venant d'en haut est considéré comme condamnable outrecuidance. Il n'appartient pas à l'Etat d'orienter la culture, c'est à la culture de s'orienter elle-même et d'essayer de subsister en arrachant son oxygène un peu à la Confédération, un peu aux cantons, un peu aux villes et un peu aux privés. Aide-toi d'abord, et l'Etat t'aidera peut-être. C'est le principe sacré de la subsidiarité. » Il est très heureux que l'Office fédéral de la culture propose de tourner cette page. Il l'est aussi que le message fasse une large part à la notion de médiation culturelle, que l'on retrouvera également ci-dessous dans les axes importants de l'action que la Municipalité propose à votre Conseil.

La Municipalité relève enfin la toute récente acceptation par le Grand Conseil de la loi vaudoise sur la vie culturelle et la création artistique. Cette loi pose les grands principes de l'intervention de l'Etat dans le domaine culturel. La Municipalité salue, dans cette nouvelle loi, la complémentarité et la convergence souhaitée entre l'action du Canton et des communes, ainsi que la reconnaissance du rôle particulier assumé, dans le domaine culturel, par les villes-centres – au nombre desquelles la capitale joue un rôle tout particulièrement important.

4.3 Bilan financier

Cette section présente un bilan des dépenses consenties par la Ville de Lausanne en termes de budget de fonctionnement et d'investissement durant la dernière et l'actuelle législature (2006-2015).

4.3.1 Tableau relatif à l'évolution des charges de fonctionnement (2006 à 2015) dédiées à la culture

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du budget de fonctionnement du Service de la culture (CULT) et du Service des bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) depuis l'année 2006.

CHF en mios	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	B2014	B2015	Moyenne 2006-2011	Moyenne 2011-2015
Charges	57.5	60.8	61.2	60.9	63.2	64.6	67.2	69.1	69.4	70.2	2.36%	2.10%
Revenus	-1.1	-1.0	-1.0	-1.3	-1.2	-1.1	-1.5	-1.5	-0.8	-0.8	1.22%	-8.79%
Net	56.4	59.8	60.1	59.7	62.0	63.5	65.7	67.5	68.6	69.4	2.39%	2.26%

L'évolution des charges nettes entre 2006 et 2015 s'élève à CHF 13 millions avec une évolution moyenne annuelle de l'ordre de 2.3%. En scindant l'évolution des charges de fonctionnement allouées à la culture entre l'actuelle législature (2011-2016) et l'ancienne (2006-2011), l'évolution est presque identique. En effet, sur la période 2006-2011, l'évolution s'élève à CHF 7 millions avec une évolution moyenne annuelle de 2.4%. Quant à l'actuelle législature non achevée, l'évolution s'élève à CHF 6 millions avec une évolution moyenne annuelle de 2.3%.

En se focalisant sur le budget net 2015 en faveur de la culture (CHF 69.4 millions), vous trouverez ci-dessous le détail des montants alloués par thématique :

BUDGET NET 2015 : Détail CULT en mios de CHF	
Musique	17'865'900
Ecoles de musique	5'755'800
Théâtre	14'077'900
Danse	6'063'100
Musées (y compris la Fondation de l'Hermitage)	10'285'400
Cinéma	1'227'000
Divers (soutiens culturels)	1'838'900
Autres (admin & frais communs)	2'783'100
Total Service de la culture	59'897'100
BUDGET NET 2015 : Détail BAVL en mios de CHF	
Total Bibliothèque municipale	7'965'900
Total Archives de la Ville	1'574'300
Total Service des bibliothèques et archives de la Ville	9'540'200
Total BUDGET NET 2015 CULT & BAVL	69'437'300

Afin de situer le montant dédié par la Ville de Lausanne à la culture, une analyse de Statistiques Vaud a permis de constater que Lausanne octroie 3.91% de son budget total à la « culture et les loisirs » ce qui représente CHF 597.-/habitant. Ce montant par habitant est supérieur aux dépenses consenties par l'Etat de Vaud et à l'ensemble des autres communes du Canton (sans Lausanne) qui octroient respectivement CHF 162.-/habitant et CHF 113.-/habitant en moyenne. Ainsi, il est aisé de remarquer que la Ville de Lausanne assume son rôle de pôle culturel fort du canton.

4.3.2. Tableau relatif aux objets d'investissements votés durant la période 2006 à 2014

Pour information, sur la base des objets votés par le Conseil communal dans le cadre des plans d'investissement 2006 à 2015, des investissements de l'ordre de CHF 54.1 millions ont été alloués à la culture.

Objets votés	Préavis	CHF en mios
Opéra de Lausanne - Théâtre 12 - Rénovation et extension.	2007/58	31'700'000
Genève 57 (Théâtre de l'Arsenic) - Sécurisation et mise en conformité	2009/12	11'900'000
Musée romain de Lausanne - Vidy - Extension du bâtiment	2010/16	2'674'000
NMCBA - Nouveau Musée cantonal des beaux-arts (site des halles CFF)	2011/46	5'000'000
Musée historique - Rénovation - Crédit d'étude	2011/61	1'300'000
Constructions coordonnées du pont et d'un bâtiment pour BAVL - Compte d'attente		350'000
Sallaz 53/55 - Achat du mobilier de la bibliothèque	2012/28	161'000
Remplacement du système de gestion de l'informatique de bibliothèques de la Ville	2013/52	875'000
Maison du livre & du patrimoine - Déménagement - Compte d'attente		100'000
Total objets votés entre 2006 et 2014		54'060'000

Par ailleurs, le montant ci-dessus ne prend pas en considération la cession du terrain, d'une valeur de CHF 33.4 millions au canton de Vaud en vue de la réalisation du nouveau MCBA et du Pôle muséal par le biais de droits distincts et permanents de superficie qui fera l'objet d'un préavis en 2015.

5. Bilan général de la période 2009-2014

5.1 Eléments principaux

Cinq ans après l'adoption par le Conseil communal du rapport-préavis de politique culturelle N° 2008/26⁵, le premier rédigé depuis vingt ans, il apparaît opportun de présenter un bref bilan général de la période écoulée qui a été particulièrement riche en changements et en réalisations d'importance. Les années 2009 à 2014 ont notamment été marquées par :

- différentes successions à la tête de nombreuses institutions (Théâtre de Vidy-Lausanne, Festival de la Cité, Orchestre de Chambre de Lausanne, Sinfonietta de Lausanne, Théâtre Boulimie, Collection de l'Art Brut, Fondation de l'Hermitage, Théâtre Kléber-Méleau, Musée de l'Elysée, Cinémathèque suisse) ;
- la réalisation de travaux d'envergure : rénovation complète du Théâtre Arsenic, rénovation de la cage de scène et agrandissement permettant la réouverture, après cinq ans de fermeture, de l'Opéra de Lausanne (Opéra), extension du Musée romain de Lausanne-Vidy. Par ailleurs, de nouveaux chantiers sont en préparation dont celui touchant à la rénovation de l'exposition permanente du Musée historique de Lausanne pour lequel votre Conseil a adopté le 8 mai 2102 un crédit d'étude⁶ ;
- la réouverture, après deux ans de travaux, du Musée Olympique présentant une scénographie entièrement renouvelée ;
- la mise en place de nouveaux outils contractuels destinés à renforcer le soutien à la fois à la création artistique mais également aux institutions culturelles, telle la bourse de compagnonnage théâtral ou le développement de conventions de soutien dans les différentes disciplines artistiques ;

⁵Voir supra note 1.

⁶BCC 2012, préavis N° 2011/61 du 14 décembre 2011, « Musée historique de Lausanne - Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment - Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente) », pp. 685-693.

- le renforcement, grâce au plan financier d'augmentation des subventions présenté en annexe du rapport-préavis N° 2008/26, du soutien au fonctionnement de plusieurs institutions et manifestations culturelles, permettant, dans un contexte économique tendu, de maintenir à la fois des prestations de qualité et des emplois ;
- le développement de collaborations, autour de projets concrets, avec d'autres collectivités publiques (communes, cantons et Confédération) ;
- le développement, enfin, du projet culturel et urbanistique d'exception qu'est le Pôle muséal sur le site de la halle CFF aux locomotives à la gare de Lausanne et auquel la Ville a contribué, notamment par la mise à disposition d'un terrain d'une valeur de CHF 35'000'000.-, ainsi que par l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 5'000'000.-, décidé par votre Conseil dans le cadre du préavis N° 2011/46 adopté le 31 janvier 2012⁷ ;
- le lancement du projet de future Maison du livre et du patrimoine.

5.2 *Lignes directrices de la politique culturelle*

Tout en veillant à suivre et à s'adapter à la constante évolution d'un milieu particulièrement dynamique, la Municipalité entend continuer d'adosser son action dans le domaine culturel autour des trois grandes lignes directrices définies à l'occasion du précédent rapport-préavis et qu'elle réaffirme aujourd'hui. Pour mémoire, ces grands axes sont les suivants :

- soutenir une vie culturelle attractive et dynamique en privilégiant :
 - l'aide à la création artistique professionnelle ;
 - le soutien aux projets faisant preuve d'originalité.
- favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par :
 - un soutien aux manifestations destinées à un large public ;
 - une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier ;
 - une initiation du jeune public à la culture.
- affirmer la culture comme essentielle au rayonnement de la ville et à son développement par :
 - la diffusion du travail des artistes lausannois ;
 - le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain.

Autour de chacun de ces axes, la Municipalité a identifié un certain nombre d'objectifs prioritaires pour les prochaines années, présentés par domaine artistique au chapitre 7 du présent rapport-préavis.

5.3 *Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique en privilégiant l'aide à la création artistique professionnelle et le soutien aux projets faisant preuve d'originalité*

5.3.1 *Bilan 2009-2014*

Au cours de la période 2009-2014, ces principes ont été systématiquement mis en œuvre dans l'attribution des soutiens en veillant également, dans le cadre d'une politique de choix revendiquée, à privilégier les projets d'artistes professionnels. La même démarche a également prévalu dans la mise en œuvre des autres outils, contrats de confiance ou conventions de soutien.

⁷BCC 2012, préavis N° 2011/46 du 5 octobre 2011, « Musée Cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal - Convention sur l'échange foncier - Octroi d'une subvention d'investissement », pp. 165-203.

La Municipalité entend réaffirmer pour les années à venir sa position, à savoir une politique de choix clairs et cohérents qui, dans un environnement culturel dense, ne pourra pas satisfaire l'ensemble des porteurs de projet. Elle continuera donc de s'appuyer sur les mêmes principes dans le but de soutenir au mieux les projets des artistes vivant et travaillant à Lausanne. Elle veillera de la même manière à ce que les nouveaux projets soutenus s'inscrivent, notamment dans le domaine des manifestations, en complémentarité et en cohérence avec les projets déjà existants et soutenus.

5.3.2 Objectif 2015-2019

De manière générale, la Municipalité souhaite ces prochaines années :

- poursuivre la mise en œuvre d'outils contractuels (conventions, contrats de confiance, etc.) offrant aux porteurs de projets culturels confirmés un soutien à moyen terme. La réponse à la motion de M. Gilles Meystre permet de renseigner votre Conseil à la fois sur les conventions en cours et sur les intentions de la Municipalité en la matière.

5.3.3 Motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ». Réponse de la Municipalité

Rappel de la motion

La motion demande à la Municipalité d'instituer des conventions de subventionnement avec les acteurs culturels régulièrement soutenus, en tirant profit des expériences menées dans d'autres villes. Cette volonté de formaliser les relations entre la Ville et ses acteurs culturels, en clarifiant les attentes et engagements de chacun, rejoint la volonté de la Municipalité, déjà exprimée, s'agissant de l'Orchestre de Chambre de Lausanne et de l'Opéra de Lausanne, dans le rapport-préavis N° 2008/26.

Réponse de la Municipalité

La mise en place de conventions entre collectivités publiques et manifestations ou institutions à caractère culturel est aujourd'hui une pratique largement répandue en tant qu'outil de politique culturelle. Ces conventions permettent en effet d'affirmer le soutien d'une collectivité publique à un projet culturel sur le moyen ou le long terme, de rappeler le cadre de la politique dans lequel ce soutien s'inscrit et de préciser les engagements attendus de chacune des parties. Elles permettent en outre de donner une assise et une visibilité particulière aux projets, favorisant l'apport d'autres partenaires, publics ou privés. La durée de ces conventions est généralement de trois à cinq ans et prévoit le plus souvent une évaluation de manière à fixer les modalités d'un renouvellement éventuel.

Un certain nombre de conventions ont déjà été formalisées entre la Ville de Lausanne et certains acteurs ou institutions culturels. C'est notamment le cas :

- de la Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne qui est au bénéfice d'une convention tripartite associant la Ville de Lausanne et le canton de Vaud. Cette convention est assortie d'un plan financier fixant les engagements des collectivités publiques concernées ;
- du Béjart Ballet Lausanne (BBL) qui est, depuis le 1^{er} août 2014, au bénéfice d'une convention avec la Ville de Lausanne, établie pour cinq ans. Il convient de souligner que l'engagement de la Ville vis-à-vis de la Fondation BBL est conditionné au maintien de la convention liant par ailleurs le BBL et les fondations Maurice Béjart et octroyant au BBL les droits des ballets et l'exclusivité de leur représentation sur le territoire suisse ;
- de Cinéforum, fondation romande pour le cinéma, associant la Ville de Lausanne, la Ville de Genève et l'ensemble des cantons romands.

Parallèlement, la Municipalité rappelle que différents autres types de conventions de soutien ont été mis en place ces cinq dernières années. Il s'agit en particulier :

- des contrats de confiance attribués annuellement par la commission des arts de la scène à certaines compagnies de danse et de théâtre professionnelles lausannoises ;
- des conventions de soutien conjoint signées avec les compagnies Philippe Saire et Nicole Seiler, associant Pro Helvetia et le canton de Vaud ;
- de la convention de soutien conjoint signée avec Pro Helvetia au bénéfice de la compagnie n°23 Prod. de Massimo Furlan ;
- des conventions de soutien pluriannuel attribuées aux compagnies Utilité Publique et Les Voyages Extraordinaires ;
- de la convention de soutien régionale élaborée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève en faveur de la compagnie STT. Cette convention, marquant de manière formelle une première collaboration sur le plan culturel entre la Ville de Lausanne, la Ville et l'Etat de Genève est échue à la fin 2014. Il est prévu qu'elle soit prochainement reconduite en associant d'autres collectivités publiques ;
- des contrats de confiance mis en œuvre en direction des musiciens professionnels lausannois. Trois contrats sont actuellement en cours et deux nouveaux contrats de confiance seront par ailleurs proposés en 2015.

La Municipalité entend poursuivre ce travail de conventionnement, en s'efforçant d'associer aussi souvent qu'elle le pourra d'autres partenaires publics, communaux, cantonaux, ou fédéraux. Elle a, en particulier, pour objectif :

- d'élaborer des conventions avec les institutions et manifestations dotées d'une subvention annuelle supérieure à CHF 300'000.-, en particulier avec celles bénéficiant également du soutien de l'Etat de Vaud qu'il conviendra d'associer en amont ;
- de consolider le soutien aux compagnies indépendantes de danse et de théâtre, en développant le modèle des conventions de soutien conjoint associant communes, cantons et Pro Helvetia. Cette ambition est développée au point 7.3.4 du présent rapport-préavis, en réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger » ;
- de formaliser, dans le domaine des arts visuels, des contrats de confiance au bénéfice des artistes plasticiens lausannois (sur le modèle de ceux existant déjà dans le domaine des arts de la scène et de la musique) ainsi que des conventions avec les lieux d'art indépendants et les manifestations. Cette intention est précisée au point 7.8.4 en réponse au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la motion de M. Gilles Meystre.

5.4 Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par un soutien aux manifestations destinées à un large public, une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier et une initiation du jeune public à la culture

5.4.1 Soutien aux manifestations destinées à un large public

5.4.1.1 Bilan 2009-2014

Au cours des cinq dernières années, la Municipalité a apporté, voire graduellement renforcé, son soutien à un certain nombre de manifestations parmi lesquelles :

- la Fête de la Musique ;
- le Festival de la Cité ;
- le Prix de Lausanne pour jeunes danseurs ;
- Lausanne Estivale ;

- le Lausanne Underground Film and Music Festival (LUFF) ;
- le Festival Cinémas d’Afrique ;
- le Festival Bach ;
- le Festival Jazz Onze+ ;
- la Nuit des Musées ;
- la Nuit des Images ;
- le Festival BD-Fil ;
- le Festival Label Suisse ;
- le Festival Electrosanne ;
- la Fête de la danse ;
- le Festival Les Urbaines ;
- Aperti.

Si cette liste des manifestations soutenues par le Service de la culture n’est pas exhaustive, elle est néanmoins représentative du dynamisme, de la qualité et de la diversité de l’offre artistique lausannoise. Le soutien apporté par la Ville, s’il ne dispense pas les directions et comités de ces différentes manifestations des efforts qui doivent être constamment fournis afin d’atteindre, chaque année l’équilibre financier, permet toutefois de stabiliser leur fonctionnement⁸.

5.4.1.2 Objectifs 2015-2019

Dans ce contexte, la Municipalité se réjouit de la qualité des divers projets existants, qui favorisent également la rencontre de publics de nature variée. Elle souhaite maintenir ces prochaines années son soutien aux manifestations, en fonction de la pertinence et du dynamisme des projets artistiques qui lui seront soumis.

Elle veillera notamment à porter une attention particulière :

- au Festival de la Cité, au vu du caractère unique et spécifiquement lausannois de la manifestation. Avec l’arrivée de son actuel directeur et grâce, notamment, au renforcement du soutien financier de la Ville, le Festival a su, ces dernières années, faire évoluer la manifestation en remettant le contenu artistique au cœur du projet. La structure du festival demeure néanmoins fragile en particulier sur le plan financier, la manifestation étant soumise aux aléas des conditions météorologiques. Sur le plan artistique, l’édition 2014, décentralisée en raison des travaux de reconstruction du parlement cantonal, a rencontré un beau succès public, et ce malgré une météo particulièrement défavorable. Une attention particulière devra également être portée aux locaux, les bureaux actuels étant saturés ;
- à Lausanne Estivale en favorisant une réflexion sur le contenu de la manifestation, la Municipalité souhaitant maintenir le principe d’une offre estivale culturelle gratuite en direction aussi bien du public lausannois que des hôtes de la ville ;
- au Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, manifestation unique faisant de Lausanne, une fois par an, la capitale mondiale de la jeune danse ;
- au Festival Label Suisse qui est en phase de devenir le festival de référence des musiques suisses, comme en témoigne le choix de l’Office fédéral de la culture de remettre son premier Prix de la musique à l’occasion de la récente édition de la manifestation en septembre 2014 ;

⁸La Municipalité rappelle ici que les manifestations non payantes, ne pouvant offrir de contreparties en termes de billets, ont plus de difficultés à trouver des soutiens auprès de sponsors privés. Elles sont, de fait, d’autant plus dépendantes des subventions publiques.

- au Festival Electrosanne qui s'est imposé comme un des événements majeurs dans le domaine des musiques électroniques en Suisse et dont la renommée est désormais internationale. Ne pouvant pas disposer d'un lieu dont ils pourraient gérer directement les entrées et les recettes annexes (bars en particulier), les organisateurs peinent à professionnaliser leur structure. Un appui supplémentaire de la Ville serait souhaitable afin d'accompagner la stabilisation d'une manifestation qui sait allier exigence artistique et esprit de fête tout en véhiculant une image positive des nuits lausannoises ;
- au LUFF qui est lui aussi en train de s'affirmer comme l'un des grands rendez-vous européens du cinéma indépendant et de la musique underground et qui est en négociation avec l'Office fédéral de la culture pour l'obtention d'une convention de prestations ;
- à la Fête de la danse, manifestation populaire se déroulant chaque année sur un même week-end dans différentes villes de Suisse et favorisant l'accès aux spectacles et à la pratique de la danse à un large public ;
- au Festival Cinémas d'Afrique, manifestation non payante et sans équivalent au plan suisse, offrant une programmation de la production des différents pays du continent africain ;
- à Aperti, manifestation à l'occasion de laquelle les ateliers des artistes plasticiens de la ville ouvrent leurs portes à un public toujours plus nombreux ;
- à la Nuit des Musées, manifestation de référence dans le domaine de l'accès à la culture muséale.

Comme évoqué plus haut, l'équilibre budgétaire de ces manifestations reste fragile, notamment en ce qui concerne les manifestations non payantes. La Municipalité propose à votre Conseil d'étudier la possibilité d'apporter un soutien complémentaire en généralisant aux manifestations culturelles subventionnées le principe de l'octroi de la gratuité des prestations communales accordé chaque année aux manifestations à caractère associatif ou sportif. Par ailleurs, la Municipalité, en réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand ci-dessous, propose de réfléchir, en fonction des possibilités financières, à la création d'une « Journée des théâtres » visant à faire mieux connaître les institutions des arts de la scène aux Lausannoises et aux Lausannois.

5.4.1.3 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Accès à la culture pour un événement fédérateur lausannois ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Le postulat demande à la Municipalité de réfléchir aux modalités d'une promotion commune ou d'un événement commun permettant, à une date fixe dans le calendrier culturel, un accès à prix réduit à différentes manifestations culturelles.

Réponse de la Municipalité

Les institutions et manifestations culturelles subventionnées par la Ville ont développé, depuis plusieurs années, des politiques de communication volontaristes afin de faire connaître leur offre au plus grand nombre. Par ailleurs, leurs politiques tarifaires témoignent dans la très grande majorité des cas des efforts réalisés pour favoriser l'accès à un public le plus large possible.

De plus, la Ville soutient déjà de nombreuses actions ayant pour buts de mieux faire connaître l'offre culturelle lausannoise et d'en favoriser l'accès. Outre l'entrée gratuite aux musées publics lausannois le premier samedi de chaque mois relevée par le postulant, il convient de rappeler les initiatives suivantes :

- la Nuit des Musées de Lausanne et Pully, manifestation subventionnée par la Ville, la Commune de Pully et le Canton permettant d'accéder, pendant une journée, à l'ensemble des musées lausannois et pulliérans pour un prix unique de CHF 10.- ;

- le week-end Aperti, ouverture annuelle des ateliers d'artistes avec accès gratuit ;
- les différentes journées portes ouvertes proposées gratuitement au public par les institutions culturelles notamment au moment des réouvertures après travaux (Opéra, Arsenic, etc.) ;
- les présentations de saison des différentes institutions proposées annuellement au public, aux adhérents et abonnés ou aux associations de soutien ;
- les nombreuses manifestations (Festival de la Cité, Fête de la Musique, Fête de la danse, Ciné Festival, Nuit du Court, Nuit des images, Festival Les Urbaines, Festival Bach, Festival de musique improvisée, Festival Cinémas d'Afrique, etc.) qui offrent à un large public (gratuitement ou à tarifs très abordables) une programmation diversifiée dans le domaine des arts de la scène, de la musique, des arts visuels ou du cinéma.

Au vu de la richesse de l'offre et du nombre d'événements culturels ayant lieu à Lausanne tout au long de l'année, la Municipalité rend attentif votre Conseil au fait que la création d'une nouvelle manifestation pourrait venir concurrencer les événements mentionnés ci-dessus.

Cela étant, la Municipalité propose la mise en place d'une manifestation allant dans le sens du postulant et permettant de compléter l'offre actuelle avec une journée dédiée aux théâtres qui soit l'occasion pour ces derniers d'ouvrir, un même jour, leurs portes au public. Cette manifestation pourrait se dérouler au moment de la reprise de la saison culturelle. Lors de cette journée, qui serait annoncée par le biais de l'affichage culturel et des sites internet de la Ville et des institutions concernées, le public serait invité à passer de l'une à l'autre, à la rencontre des différentes équipes. Une offre spéciale pour ce jour (gratuité pour un spectacle de la saison, tarif préférentiel pour un abonnement de saison, etc.) pourrait être proposée, en fonction de discussions préalables avec les institutions concernées.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera une décision de la part de la Municipalité dans le cadre de l'élaboration du programme de la législature 2016-2021. Toutefois, la Municipalité ne souhaite pas multiplier à l'infini les événements organisés.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

5.4.2 Une offre abordable pour le plus grand nombre

5.4.2.1 Bilan 2009-2014

La Municipalité se réjouit de constater que, dans leur large majorité, les institutions et manifestations lausannoises pratiquent une politique de tarifs abordables au plus grand nombre, politique rendue possible par le maintien, voire dans certains cas, l'augmentation des subventions publiques. La mise en place de différentes actions visant à inciter, notamment les jeunes citoyens, à fréquenter les lieux de production artistique, les efforts réalisés par les institutions, les gratuités ou les réductions accordées dans les musées, sont autant d'exemples de démarches soutenues, directement ou indirectement, par la Municipalité dans le cadre sa politique culturelle.

5.4.2.2 Objectif 2015-2019

Dans le cadre de la réponse ci-dessous au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans », la Municipalité, en concertation avec les communes membres du comité du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles, introduira en 2015 un nouveau dispositif visant à favoriser l'accès des jeunes adultes au spectacle vivant. Ce projet marque une première sur le plan d'une politique culturelle d'agglomération.

5.4.2.3 Postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Constatant une lacune dans l'éveil à la culture pour les jeunes de 15 à 25 ans ainsi qu'un manque d'informations concernant les offres proposées par les institutions culturelles lausannoises à ce public particulier, ce postulat propose de faire mieux connaître l'offre culturelle par l'octroi d'une carte permettant de bénéficier de billets de spectacles à tarif réduit ou gratuits.

Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité entend rappeler que les jeunes citoyens lausannois disposent déjà de nombreuses possibilités d'accéder, gratuitement ou à prix réduit, à la culture notamment par le biais de :

- l'abonnement culturel, programme permettant aux élèves de la 9^e à la 11^e année de choisir librement un ou plusieurs spectacles parmi une sélection de lieux culturels (rassemblant, à titre d'exemple, l'Opéra de Lausanne, l'OCL, le Théâtre de Vidy-Lausanne, l'Arsenic, le Théâtre 2.21 ou le Théâtre Sévelin 36) au tarif de CHF 8.- (la différence étant prise en charge par la Direction de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)). Le programme est transmis en début d'année scolaire aux enseignants de français. Il est à noter que les élèves doivent réserver en début de saison les places de spectacles auxquels ils souhaitent assister. Ce dispositif rencontre un écho très favorable. Afin de renforcer cette offre, il est proposé de procéder à l'extension de l'abonnement en proposant une formule « un élève, un parent », offrant un tarif préférentiel pour l'accompagnant. Le fait que l'enfant puisse inviter un parent au spectacle constitue en soi une démarche pédagogique et ce nouveau dispositif permet également de résoudre le problème de l'accompagnement des enfants en soirée. Un montant de CHF 10'000.- a été inscrit à cet effet au budget 2015 du Service de la jeunesse et des loisirs ;
- du programme des activités culturelles pour la scolarité obligatoire qui permet à toutes les classes lausannoises (de la 1^{re} à la 11^e année) d'accéder, à l'initiative des enseignants, à un spectacle de théâtre ou de danse, à une animation théâtrale, à un concert classique ou lyrique et à une découverte de la ville durant les heures scolaires. Ces sorties sont la plupart du temps accompagnées d'un travail de préparation par l'enseignant qui peut être complété par les institutions culturelles (visite des coulisses, ateliers, etc.) ;
- la brochure « Allons-y ! », éditée par la Ville de Lausanne, recensant toutes les activités culturelles accessibles pour moins de CHF 20.-. Si elle n'est pas spécifiquement destinée aux 15-25 ans, elle permet néanmoins aux jeunes de programmer des sorties culturelles à moindre coût dans tous les domaines de la culture (musées, théâtre, danse, musiques, etc.) ;
- les offres des institutions lausannoises qui, pour la plupart, proposent aux jeunes des tarifs préférentiels en fonction de critères variables. Ainsi, certaines institutions offrent des réductions à tous les jeunes de moins de 26 ans (OCL, Théâtre de Vidy-Lausanne) quand d'autres ne les réservent qu'aux jeunes en formation (apprentis ou étudiants) ;
- le Passculture, créé à l'initiative du Canton et du Théâtre de Vidy-Lausanne, qui permet aux élèves des gymnases, de la formation professionnelle, de l'OPTI et aux apprentis du Canton, de bénéficier de billets à CHF 8.- pour une sélection de spectacles présentés dans les diverses institutions culturelles vaudoises participant au dispositif (Arsenic, Théâtre Sévelin 36, Théâtre Kleber-Méleau, OCL, Théâtre de Vidy-Lausanne, Oriental et Théâtre le Reflet à Vevey, Echandole et Théâtre Benno Besson à Yverdon, Usine à

Gaz à Nyon, Théâtre de Beausobre à Morges et Théâtre du Moulin Neuf à Aigle). Cette somme est complétée par le Canton à hauteur d'environ CHF 7.- par billet.

Depuis le dépôt de ce postulat, la Ville a poursuivi ses efforts dans le domaine de l'accès à la culture. Parallèlement, la mise en place du Passculture (limité à la formation secondaire et ne concernant pas les plus de 20 ans) a permis de répondre, au moins partiellement, à la demande de ce postulat dans une dimension plus large que le territoire communal.

Proposition

La Municipalité souhaite répondre favorablement à la demande de la postulante, et propose le développement d'un dispositif étendu aux communes de l'agglomération lausannoise membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles. Par le biais de la réponse à ce postulat, ce dispositif permettrait également de marquer, par un symbole fort une nouvelle étape dans le développement d'une politique culturelle dépassant les frontières communales, 25 ans après la création dudit Fonds. Le projet en question a été présenté à l'Assemblée générale du Fonds en juin 2014 et a suscité un vif intérêt, avec l'accord de principe de douze communes sur les vingt que compte le fonds. Afin de ne pas faire de doublon avec l'offre déjà existante, et notamment avec le Passculture, il est proposé de l'ouvrir à l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés dans une commune signataire de la convention du Fonds intercommunal, sans distinction de statut (étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, etc.).

Afin de ne pas impacter les recettes des institutions concernées par le projet, celui-ci prévoit que les communes s'engagent à financer la moitié des billets achetés par leurs administrés dans le cadre du dispositif, l'autre moitié restant à la charge du bénéficiaire. Pour obtenir le passeport, les bénéficiaires devront s'acquitter, auprès des greffes municipaux, d'un montant annuel de CHF 25.-. Cet effort financier des jeunes citoyens, même mesuré, est en effet symboliquement important, car il permet de rappeler que la création artistique a un coût.

La Municipalité propose, dans un premier temps, de n'ouvrir l'offre qu'aux quatre grandes institutions soutenues dans le cadre du Fonds, soit le BBL, l'Opéra, l'OCL et le Théâtre de Vidy-Lausanne. D'autres institutions seront associées dès 2016.

De manière à répondre au souhait de gratuité émis par la postulante, et de permettre un équilibre entre arts vivants et patrimoine, la Municipalité propose également de généraliser la gratuité d'entrée aux musées communaux, payants usuellement dès 16 ans, aux bénéficiaires du passeport. Elle relève qu'il serait souhaitable que la Commune de Pully, en charge de deux musées communaux, procède également de la sorte.

De manière à pouvoir financer la moitié du prix des billets achetés en 2015 par les administrés lausannois, un montant de CHF 10'000.- a été inscrit au budget du Service de la culture. Une évaluation, au terme de la première année sera effectuée de manière à adapter, cas échéant, le montant au budget des années à venir.

Les musées communaux ne disposant pas d'outil de billetterie permettant d'évaluer la part des visiteurs âgés de 18 à 25 ans dans leur fréquentation, aucune évaluation réaliste des implications financière de l'ouverture desdits musées au dispositif n'est possible à ce stade, ce d'autant que les visiteurs concernés ne seront pas, loin de là, tous détenteurs de la future carte. A l'inverse, il est attendu du dispositif qu'il fasse connaître les musées communaux à de nouveaux visiteurs. Au vu de ces éléments, le manque à gagner éventuel sur le plan financier apparaît comme relativement marginal.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de Mme Rebecca Ruiz.

5.4.3 Une initiation du jeune public à la culture

5.4.3.1 Bilan 2009-2014

La Municipalité souhaite rappeler la poursuite du travail de longue haleine mené, dans le domaine de l'éducation à la culture tant par les services de la Ville concernés (dont l'action du Service de la jeunesse et des loisirs rappelée ci-avant⁹ ¹⁰) que par les institutions culturelles elles-mêmes dans le cadre de leur politique de médiation culturelle. Ces dernières années, les actions dans ce domaine ont été particulièrement renforcées. Il convient de mentionner notamment :

- les activités, toujours plus nombreuses, proposées par les musées communaux, qu'il s'agisse d'ateliers, de visites guidées, de conférences, etc. Ces actions spécifiques, devenues une des nouvelles missions des musées, nécessitent évidemment de nouveaux moyens et il convient, à ce propos, de mentionner la création de deux postes de médiateurs culturels l'un au mudac et l'autre au Musée Romain de Lausanne-Vidy, ce dernier en lien avec l'extension du musée réalisée permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les classes et les groupes d'enfants ;
- les activités proposées par les institutions et manifestations subventionnées dont certaines sont désormais, à l'instar des ateliers lyriques proposés par l'Opéra de Lausanne, de véritables références. La Municipalité se plaît en effet à relever les efforts constants réalisés ces dernières années par la plupart des institutions afin d'offrir au plus grand nombre des activités de médiation culturelle de très grande qualité en direction aussi bien du jeune public que du public adulte ;
- les manifestations permettant à un large public soit de découvrir des institutions et leur travail, telle la Nuit des Musées, soit de pratiquer une discipline artistique, telle la Fête de la danse, manifestation emblématique se tenant chaque année le même jour dans la plupart des grandes villes de Suisse.

5.4.3.2 Objectifs 2015-2019

La Municipalité entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'accès du jeune public à l'offre culturelle en pérennisant les outils actuels tout en prenant en compte les efforts effectués par le Canton dans ce domaine. Elle entend ainsi :

- continuer de soutenir la création spécifique au jeune public dans les domaines du théâtre et de la danse par le biais de la commission des arts de la scène ;
- développer le programme des activités culturelles proposé dans le cadre de la scolarité obligatoire, avec pour objectif de proposer chaque année à chaque élève un spectacle de théâtre ou de danse, un concert de musique classique ou lyrique, une animation et une activité de découverte du patrimoine architectural de la ville ;
- soutenir la culture alternative, de manière à stimuler la créativité des jeunes, hors du champ professionnel, dans des disciplines aussi variées que les arts visuels et graphiques ou les différents types de culture musicale ;
- maintenir les activités proposées au jeune public par les institutions subventionnées, particulièrement dans les domaines des arts vivants et du patrimoine. Rappelons qu'au moment de la conclusion de conventions de subventionnement, un accent particulier est mis sur la relève du public et l'offre proposée aux enfants et aux jeunes ;

⁹Rappelons que, chaque année, environ 9'000 élèves sur les 13'000 scolarisés assistent à un spectacle, un concert classique, une animation théâtrale ou à la découverte d'une œuvre du patrimoine architectural. De la même manière, chaque classe peut bénéficier d'un spectacle et d'une animation par année scolaire. Les inscriptions se font sur le site extranet de la Ville sur lequel les enseignants ont la possibilité de faire leur choix tout en précisant leur préférence. Ainsi durant l'année scolaire, la fréquentation atteint près de 100% pour les 1-2 P, 85% pour les classes de la 3^e à la 8^e P, plus de 35% pour les classes de la 9^e à la 11^e P. De plus, environ 2'500 billets sont vendus chaque année pour environ 25 spectacles figurant à l'abonnement culturel.

¹⁰Le Service de la jeunesse et des loisirs alloue également des subventions casuelles afin de soutenir des projets culturels portés par des jeunes âgés de 13 à 25 ans.

- continuer d'assurer la coordination des activités culturelles de la scolarité obligatoire, post-obligatoire et à destination des jeunes adultes proposées par la Ville et le Canton, en veillant à préserver les compétences de chaque autorité dans le domaine ;
- conserver le budget destiné aux activités culturelles scolaires et aux projets culturels des jeunes Lausannois-es entre 13 et 25 ans ;
- poursuivre les activités culturelles développées par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise au bénéfice du jeune public dans les quartiers.

Afin de compléter ses efforts, la Municipalité propose à votre Conseil la création, au budget du Service de la culture, d'une ligne spécifique de CHF 50'000.- dédiée au soutien des projets de médiation particulièrement novateurs ou pertinents portés par les créateurs lausannois. Cette proposition est développée au point 7.3.4 en réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les maques, la culture est en danger ! ».

5.5 Affirmer la culture comme essentielle au développement économique de la ville et à son rayonnement par la diffusion du travail des artistes lausannois et le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain

5.5.1 Bilan 2009-2014

Grâce à l'augmentation régulière des soutiens financiers apportés par la Ville à la diffusion, les artistes lausannois ont pu ces dernières années confronter leurs créations à de nouveaux publics, en Suisse et à l'étranger. Les subventions apportées permettent en effet aux artistes d'organiser des tournées ou de répondre à l'invitation de manifestations ou d'institutions renommées. Ce type de soutien est devenu indispensable à l'heure d'une mobilité globale à laquelle les artistes n'échappent pas et au moment où de nombreuses collectivités publiques, particulièrement en Suisse, attendent de leurs acteurs culturels que leurs projets s'inscrivent dans un réseau de diffusion élargi au plan régional, national voire international. Si cette dynamique nécessite un engagement financier accru de la part de la Ville, elle contribue aussi au renforcement de son rayonnement par la présentation, à l'étranger notamment, d'œuvres produites par des institutions et des artistes lausannois.

5.5.2 Objectifs 2015-2019

- Maintenir le rayonnement artistique de la Ville en continuant d'apporter un soutien à la diffusion des projets des différents acteurs culturels.
- Participer, en collaboration avec la Ville de Genève, au projet d'animation culturelle du pavillon suisse de l'Exposition universelle qui se tiendra à Milan en 2015 et à laquelle des millions de visiteurs sont attendus. Ce projet, associant en premier lieu les villes de Zurich, Bâle et Genève permettra à la Ville de Lausanne, dans le cadre d'une convention avec la Ville de Genève, de présenter pendant 15 jours au mois d'octobre 2015 une sélection d'institutions et d'artistes lausannois. Un mandat est, à cet effet, inscrit au budget 2015 du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom).

5.5.3 Postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Le postulat fait référence à la création du Fonds spécial pour risques de tournées destiné au Théâtre de Vidy-Lausanne¹¹ et doté, en 1998, d'un montant de CHF 500'000.-. Ce fonds visait à pallier les risques financiers imprévisibles tels que maladies, accidents, grèves, annulation pour cause financière, etc. Le postulat demande à ce que le Béjart Ballet Lausanne puisse également bénéficier de ce fonds. Pour information à votre Conseil, le solde disponible du fonds à la fin de 2014 est de CHF 450'000.-.

¹¹BCC 1998, préavis N°31 du 25 juin 1998, « Création d'un fonds spécial pour risques de tournées en faveur du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E », pp. 190-197.

Réponse de la Municipalité

Les tournées et coproductions du BBL et du Théâtre de Vidy-Lausanne contribuent de manière indiscutable au rayonnement artistique international de la Ville de Lausanne. Elles revêtent également une dimension économique indispensable à l'équilibre financier de ces institutions. Ces tournées, soumises aux aléas du contexte économique général et des pratiques des organisateurs ne sont cependant pas sans risques et leur résultat demeure au final très aléatoire. Le BBL, qui a été ces dernières années victime d'annulations de tournées imprévisibles, en a fait la difficile expérience. Dans ce contexte, la Municipalité partage l'avis de la postulante. Elle propose également d'ouvrir l'accès à ce fonds à l'Ensemble Vocal de Lausanne, institution dont l'équilibre financier dépend également largement des tournées. La Municipalité précise encore que le fonds, élargi à deux bénéficiaires potentiels, sera repourvu, en cas d'utilisation, dans le cadre des budgets ordinaires pour atteindre le montant maximum de CHF 500'000.- voté par votre Conseil. Elle rend à ce propos votre Conseil attentif au fait que le montant actuel devra être partagé entre trois institutions au lieu d'une seule actuellement.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de Mme Françoise Longchamp.

6. Lausanne, ville-centre de l'agglomération

Capitale du canton de Vaud et ville située au carrefour d'importantes voies de communication, Lausanne est, tant par sa position géographique, son rayonnement sportif et culturel, le dynamisme de sa vie estudiantine, l'image positive dont elle bénéficie à tous points de vue et les grands travaux entrepris depuis de nombreuses années, au centre d'importants enjeux appelant une collaboration supra-communale. Dans le domaine de la culture, il convient de relever les coopérations suivantes, mises en œuvre depuis 2009 :

- un échange de visibilité avec la Ville de Lyon et le Grand Lyon visant à assurer la promotion d'institutions muséales lausannoises à Lyon et lyonnaises à Lausanne ;
- la mise en place, avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève, d'une convention de soutien suprarégional dans le domaine des arts de la scène ;
- la création, en collaboration avec l'Etat de Vaud, d'une bourse de compagnonnage théâtral ;
- la constitution, dans la perspective de la succession de M. Philippe Mentha à la direction du Théâtre Kléber-Méleau, d'un Comité de pilotage composé de représentants des municipalités de Lausanne, Prilly et Renens, ayant conduit à la mise au concours du poste de directeur et à l'engagement de M. Omar Porras, avec l'appui du Canton.

La Municipalité souhaite, dans les années à venir, poursuivre ses efforts afin de renforcer les collaborations et réflexions avec d'autres collectivités publiques dans la perspective, également, d'un nécessaire partage des coûts et des soutiens dans certains domaines.

Au plan national, rappelons que la Ville est dûment représentée à la fois sur le plan politique et administratif, le syndic assumant la vice-présidence de l'Union des villes suisses et représentant les villes suisses dans le cadre de la conférence tripartite et le chef du Service de la culture assurant la présidence de la Conférence des villes en matière culturelle, section de l'Union des villes suisses. Cette double représentation permet ainsi à Lausanne de faire entendre sa voix, notamment dans le cadre du Dialogue culturel national, réunissant la Confédération et les cantons.

Elle entend également poursuivre les efforts de collaboration avec d'autres villes et cantons notamment dans le domaine des conventions de soutien conjoint.

6.1 Motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne ». Réponse de la Municipalité

Rappel de la motion

Cette motion, déposée en 2002, demande à la Municipalité de créer un passeport culturel et sportif permettant aux habitants de la ville de Lausanne de bénéficier de tarifs réduits pour un ensemble aussi large que possible de manifestations culturelles et sportives organisées sur le territoire communal.

Réponse de la Municipalité

Cette motion a été déposée dans un contexte politique différent de celui prévalant aujourd'hui, à un moment où l'impôt sur les divertissements était notamment remis en question. La votation communale de 2010 ayant confirmé de manière très forte le maintien de cet impôt, les demandes de sa suppression ne sont, pour l'heure, plus d'actualité.

Dans la situation actuelle, la mise en place d'un tel passeport au bénéfice du public des manifestations culturelles et sportives impliquerait une baisse de recettes pour les organisateurs et n'est plus utile compte tenu de l'amélioration des relations régionales.

La Municipalité propose toutefois de répondre au motionnaire par le biais de la création du passeport culturel pour les jeunes présenté plus haut en réponse au postulat de Mme Rebecca Ruiz, dans l'idée, également, d'inciter les communes avoisinantes à participer au projet.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à la motion de M. Grégoire Junod.

6.2 Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel ! ». Réponse de la Municipalité

Rappel de la motion

Constatant l'absence d'une véritable politique culturelle d'agglomération, la motion demande à la Municipalité de s'inspirer des démarches initiées dans d'autres régions pour élaborer une stratégie visant à accroître la concertation entre les communes de l'agglomération lausannoise en matière de culture.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité souhaite tout d'abord rappeler les récentes collaborations, réalisées ou en cours de réalisation, dans le domaine de la culture avec les communes de l'agglomération, soit :

- la mise au concours, avec les communes de Renens et Prilly, du poste de directeur du Théâtre Kléber-Méleau et la nomination du successeur de M. Philippe Mentha en la personne de M. Omar Porras. Ce processus faisait suite à la validation de principe, par les trois municipalités concernées, du maintien d'un théâtre de création au Théâtre Kléber-Méleau, en collaboration également avec les autres communes de l'Ouest lausannois et le Canton;
- la signature d'une convention actualisée du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise, dont le comité a été entièrement renouvelé au début de la législature. Le comité, présidé par Mme la syndique de Bussigny, est composé des municipaux de Pully, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Ecublens. Le chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne assiste à ces séances. La nouvelle convention prévoit, sur proposition du chef du Service de la culture, un objectif de contribution financière chiffrée, au contraire de la précédente convention, qui n'était qu'incitative ;
- la mise en place du projet de passeport culturel pour les jeunes de 18 à 25 ans domiciliés dans les communes signataires du Fonds intercommunal, en réponse au

postulat de Mme Rebecca Ruiz, tel que présenté au point 5.2.2.3 du présent rapport-préavis ;

- la collaboration envisagée avec la Commune de Renens et l'Etat de Vaud autour d'un projet d'animation artistique, sur le chantier du futur tram reliant le Flon à la gare de Renens.

Au vu des éléments ci-dessus, la Municipalité estime que l'état d'esprit est tout à fait favorable à une politique concertée, en fonction des sujets abordés. Elle ne saurait cependant être seule à décider et entend agir de manière pragmatique, privilégiant ces prochaines années les projets concrets de collaboration. L'exemple du Théâtre Kléber-Méleau, associant l'ensemble des communes de l'Ouest lausannois et le Canton, les discussions qu'il sera nécessaire de mener à cet égard quant à la possibilité d'un financement pour chaque commune sous forme de francs par habitant, de même que les investissements qu'il conviendra d'effectuer sur le bâtiment constituent un exemple emblématique de politique culturelle d'agglomération. La Municipalité apportera un soin particulier à l'avancée de ce dossier. Elle sera également attentive à développer les projets culturels pouvant bénéficier d'une vision intercommunale.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à la motion de M. Gilles Meystre.

7. Objectifs par domaine artistique pour les années 2015-2019

En complément au bilan global établi au chapitre précédent, la Municipalité souhaite présenter à votre Conseil un récapitulatif des actions menées ces dernières années par discipline artistique en regard des objectifs fixés dans le rapport-préavis de 2008. Parallèlement, elle expose également les grandes orientations qu'elle entend suivre pour la période à venir étant précisé que seuls les nouveaux projets connus à ce jour sont ici mis en avant dans une présentation qui ne saurait être exhaustive pour les cinq prochaines années. La vie culturelle est en effet en perpétuel mouvement et impose aux organes subventionnants de pouvoir réagir rapidement aux initiatives artistiques. La Municipalité n'entend donc pas aujourd'hui risquer de figer l'offre culturelle lausannoise en planifiant son soutien de manière rigide ; un soutien à d'autres projets, en fonction tout à la fois des opportunités, des critères rappelés dans les lignes directrices ci-dessus et d'éventuels changements de priorités, pourra donc être apporté.

Parallèlement, la Municipalité rappelle que le dynamisme actuel de la vie culturelle lausannoise ne saurait perdurer sans le soutien, essentiel, d'autres entités publiques et privées.

7.1 Projets d'investissements culturels

S'agissant des investissements à réaliser dans les prochaines années, la Municipalité souhaite privilégier des travaux dans les bâtiments suivants, projets pour lesquels un montant est inscrit au plan des investissements :

- le Théâtre de Vidy-Lausanne, bâtiment célébrant son 50^e anniversaire en 2014. Construit à l'origine dans le cadre de l'Expo 64, avec une vocation éphémère, il nécessite aujourd'hui d'importants travaux afin de conformer l'institution au rayonnement apporté par sa nouvelle direction ;
- le cinéma Capitole, exploité par la Cinémathèque suisse. Le compte d'attente récemment ouvert permettra d'étudier de manière précise le coût de la rénovation du bâtiment, de manière à ce que la Municipalité puisse décider, en temps utile, des options qui s'ouvriront à elle ;
- la Collection de l'Art Brut, institution unique au monde et que la Municipalité souhaite continuer à faire rayonner sur le plan international. Le Musée souffre aujourd'hui de conditions d'accueil du public non conformes aux exigences d'un musée du 21^e siècle, de surfaces d'exposition et de stockage insuffisantes et mettant en danger la sécurité des

œuvres. Il convient de permettre à cette institution de se conformer aux normes internationales en vigueur ;

- le bâtiment de la place de la Cathédrale 12, accueillant le Petit Théâtre et les locaux du Festival de la Cité, aujourd'hui dans un état de vétusté avancé ;
- l'Espace des inventions, lieu d'éveil aux sciences et techniques pour les familles, et la Vallée de la Jeunesse, lieu d'éveil à la culture et à la créativité dans le cadre du Centre vaudois d'aide à la jeunesse. Ces institutions sont situées dans l'ancienne rotonde de l'Expo 64 qui a été rénovée partiellement en 1994 et nécessite des travaux importants et des réallocations d'espaces d'animation et de stockage.

Les différents projets liés à ces investissements feront, en temps voulu, l'objet de préavis spécifiques sur lesquels le Conseil communal aura tout loisir de se prononcer.

Par ailleurs les musées communaux et le Fonds des arts plastiques, ainsi que différentes institutions culturelles subventionnées, sont confrontés à une problématique relative à leurs dépôts et ateliers. La plupart des surfaces actuellement disponibles sont en effet aujourd'hui très largement saturées et ne permettent plus, notamment en ce qui concerne les musées communaux et le Fonds des arts plastiques, de stocker les œuvres dans des conditions adéquates. La Municipalité entend faire de la résolution de cette problématique une de ses priorités, un montant étant également prévu au plan des investissements à cet égard.

Enfin, la Municipalité mène une réflexion sur les objets ci-dessous. Une attention particulière devra en effet être portée à l'état de ces bâtiments de manière à garantir leur pérennité et la sécurité du public les fréquentant :

- la maison Bugnion, exploitée par la Fondation de l'Hermitage, institution essentielle au rayonnement de la Ville, nécessitant un certain nombre de travaux afin d'assurer, notamment, la sécurisation des œuvres ;
- le Théâtre Kléber-Méleau, au vu de l'arrivée d'une nouvelle direction. Une analyse détaillée de l'état du théâtre devra être effectuée, et des discussions menées avec, notamment la Municipalité de Renens, s'agissant des implications financières d'une éventuelle rénovation. Parallèlement, la Municipalité souhaite résoudre la problématique de la salle de répétition qui fait défaut au théâtre depuis 1979 ;
- les Théâtres 2.21 et Pulloff, situés dans les anciens Magasins et ateliers de la Ville, en lien avec la réflexion en cours concernant l'aménagement du quartier du Vallon ;
- le Théâtre Sévelin 36, lieu emblématique de la culture contemporaine et alternative de l'axe Sévelin-Sébeillon. Outre de nécessaires travaux de mise aux normes, le théâtre devra à moyen terme disposer de surfaces supplémentaires (deuxième coulisse, salle de répétition, loges) afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les créateurs que la nouvelle formation en danse contemporaine proposée par la Manufacture ne manquera pas de faire émerger ;
- le centre pluriculturel et social d'Ouchy, dont le droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle occupée arrive bientôt à échéance. Une réflexion devra être menée quant à l'avenir du site et aux activités qui y seront développées.

7.2 *Musées*

Avec plus de vingt institutions regroupées sur le territoire de la Commune et celui de sa proche agglomération, notamment à Pully, l'offre muséale lausannoise est riche. Elle se distingue également par sa diversité et la qualité de ses collections permanentes comme des expositions temporaires régulièrement proposées au public. Enfin, Lausanne a la chance d'offrir à ses habitants et visiteurs des institutions à l'identité forte, associant histoire, beaux-arts, sciences, techniques et arts appliqués, incarnées par des directions dynamiques, attentives à collaborer avec les différents acteurs locaux. L'équilibre entre musées

communaux, cantonaux et privés, entre souci de préservation et de valorisation du patrimoine local et rayonnement international contribue à affirmer la place de Lausanne sur la carte européenne des villes d'art, place que la Municipalité tient à conserver. Ce dynamisme est d'ailleurs appelé à se concrétiser dans le projet phare qu'est la construction du pôle muséal sur le site de l'ancienne halle CFF aux locomotives de la gare de Lausanne. Parallèlement, Lausanne a aussi la chance d'être le siège de collections de grandes importances, telles la Fondation Toms Pauli (art textile) et la Fondation Félix Vallotton, également sollicitées pour des expositions temporaires de portée internationale.

Dans ce contexte dynamique, les années 2009-2014 ont été marquées par les éléments suivants :

- le développement, suite à l'abandon du projet de construction du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Bellerive, d'un nouveau projet de Pôle muséal à la gare CFF, sur le site de l'ancien dépôt des locomotives. La Municipalité s'est particulièrement impliquée dans ce projet porté par le Canton et marqué par une collaboration avec les CFF, en proposant tout d'abord au Conseil d'Etat un nouveau site. Votre Conseil a également accepté en 2012 l'octroi d'un droit permanent de superficie au profit du Canton¹², ainsi qu'une subvention de CHF 5'000'000.- destinée à la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts. Le projet de Pôle muséal concernant également, à terme, le mudac (ce qui a notamment conduit à l'abandon du projet de création d'un espace sous les Arches du Grand-Pont), la Municipalité continuera de fortement s'y impliquer ;
- l'arrivée, réussie, d'une nouvelle génération de responsables à la direction de plusieurs grandes institutions muséales favorisant la pérennité d'une offre culturelle de grande qualité ;
- la réouverture, après plusieurs mois de travaux destinés à une rénovation complète, du Musée Olympique, offrant au public local et international une exposition permanente entièrement revue ;
- l'extension du Musée romain de Lausanne-Vidy, achevée à temps, en novembre 2013, pour permettre à l'institution de fêter de façon particulièrement marquante son vingtième anniversaire ;
- le vote unanime par votre Conseil d'un crédit d'étude portant sur la rénovation de l'exposition permanente du Musée historique de Lausanne¹³. La demande de crédit d'ouvrage a été adoptée par la Municipalité en novembre 2014 ;
- la revalorisation, en fonction des possibilités, des postes des différents collaborateurs des musées communaux avec le souci de les adapter aux réalités de la vie muséale actuelle ; de la même manière, un effort particulier a été fait pour créer ou consolider les postes de communication et de médiation culturelle ;
- la poursuite de l'important travail effectué par l'atelier de numérisation de la Ville ;
- l'amorce d'une réflexion (qui devra impérativement être poursuivie afin de pouvoir conserver dans des conditions adaptées le riche patrimoine dont la Ville est le dépositaire) sur les besoins des musées communaux en termes de surfaces de dépôts et de stockage. Ce sujet, compte tenu de son urgence, est une priorité pour la Municipalité pour les années à venir.

Outre cette priorité, les objectifs généraux pour les années 2015-2019 sont les suivants :

- contribuer, en collaboration avec l'Etat de Vaud, à l'avancée du projet de Pôle muséal à la gare. L'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) demandant le crédit d'ouvrage pour la construction du MCBA et le crédit d'étude pour le Musée de l'Elysée et le

¹²Voir supra note 7.

¹³Voir supra note 6.

mudac ayant été acceptés à une quasi unanimité par le Grand Conseil, la Municipalité et le Canton ont accueilli avec satisfaction la décision du Tribunal fédéral prise suite au recours déposé par les opposants au plan d'affectation cantonal ;

- poursuivre, dans les musées communaux, les actions de médiation culturelle ;
- promouvoir les activités et les prestations des institutions culturelles proposées au jeune public, en collaboration avec la DEJCS ;
- renforcer, en collaboration avec l'Etat de Vaud, le mode d'organisation de la coordination des musées lausannois et accompagner cette dernière dans le développement d'une nouvelle stratégie de promotion commune.

7.2.1 *Collection de l'Art Brut (CAB)*

Abritant un ensemble historique de valeur internationale, la Collection de l'Art Brut est un musée unique au monde, non seulement pour la qualité des œuvres qu'elle conserve mais également pour leur singularité et celles des auteurs qui les ont produites. La nomination, le 1^{er} février 2013, de Mme Sarah Lombardi au poste de directrice, succédant à Mme Lucienne Peiry, directrice de l'institution de 2001 à 2011, s'est effectuée dans un contexte de concurrence de plus en plus forte dans le domaine de l'art brut marqué, en particulier, par l'ouverture ou la réouverture, en Suisse et à l'étranger, d'institutions prestigieuses et dotées de moyens largement supérieurs aussi bien dans le registre des acquisitions que dans celui des expositions. Simultanément, la valeur commerciale de l'art brut s'est considérablement accrue, rendant les acquisitions de plus en plus difficiles et poussant l'institution lausannoise à réaffirmer son statut et sa spécificité de collection de référence. Compte tenu de ces éléments, la nomination de la nouvelle directrice s'est effectuée en fonction d'un projet basé sur les éléments principaux suivants :

- la priorité donnée à la mise en valeur de la collection « mère », issue des choix de Jean Dubuffet et ayant conduit à son installation à Lausanne. Sans renoncer à la dimension exploratoire poursuivie ces dernières années, il apparaît aujourd'hui essentiel de recentrer la Collection sur ce qui constitue son essence même, et par là son unicité. L'impossibilité dans laquelle le musée se trouve actuellement de pouvoir stocker et conserver de nouvelles œuvres dans des conditions correspondant aux standards internationaux renforce encore ce choix ;
- le renforcement des collaborations, plutôt que la concurrence, avec les différentes institutions d'art brut dans le monde ;
- l'ouverture à un plus large public du Château de Beaulieu et de son jardin, afin de mieux faire connaître le musée au public lausannois comme cela a été le cas, de manière ponctuelle, avec la manifestation « Les jardins de l'Art Brut ». Cette ouverture sera notamment facilitée par la mise à disposition récente de l'administration du musée de l'ensemble du premier étage du château (occupée jusqu'il y a peu de temps encore par un logement) laissant ainsi les espaces du rez-de-chaussée disponibles pour un meilleur accueil des chercheurs consultant la bibliothèque et les collections.

De manière générale, la Collection de l'Art Brut connaît des difficultés spécifiques dans les domaines ci-après :

- la saturation des lieux de dépôt et de stockage rendant extrêmement difficile la conservation et la manipulation des œuvres ;
- l'absence d'équipements aujourd'hui utiles à la vie d'une institution muséale d'envergure (cafétéria, librairie, zones d'activités pour les enfants, etc.). Ce manque se double d'une accessibilité difficile pour toute une partie du public compte tenu de la configuration des lieux et de l'absence d'ascenseur pour les personnes en situation de handicap.

7.2.1.1 Objectifs pour les années à venir

L'institution devra, dans les années à venir, faire l'objet d'une attention toute particulière afin de répondre aux défis majeurs qui l'attendent ces prochaines décennies. Pour ce faire, un agrandissement et un réaménagement du musée apparaissent nécessaires afin d'améliorer l'accueil du public et de permettre une meilleure valorisation des collections. Ce projet global, pour lequel un montant est inscrit au plan des investissements dès 2017 et qui devra faire l'objet d'un préavis spécifique, visera notamment à apporter les améliorations suivantes au musée actuel :

- agrandissement de la librairie et création d'un nouveau hall d'entrée. Les surfaces actuellement dévolues à ces espaces, et par lesquelles transite quotidiennement une centaine de visiteurs en semaine et près du double, voire du triple les week-ends, ne permettent plus de recevoir le public à satisfaction et ne vont pas sans poser des problèmes de sécurité. L'agrandissement de la librairie spécialisée (elle aussi unique en Suisse) permettra de mettre en valeur les quelque 6'000 ouvrages proposés par la librairie.
- extension du bâtiment sous la forme d'une nouvelle galerie permettant de valoriser la richesse de la collection en dédiant, notamment, des salles aux artistes emblématiques que sont par exemple Aloïse ou Adolf Wölfli, dont seule une infime partie des fonds actuellement conservés par le musée sont montrés au public, faute d'espaces suffisants. Cette nouvelle surface d'exposition permettrait aussi de dissocier les espaces dévolus à la présentation de la collection permanente et ceux dévolus aux expositions temporaires, et améliorerait la circulation des visiteurs dans le musée, qui doivent parfois monter deux étages pour poursuivre la visite d'une exposition temporaire, faute d'un espace approprié.
- installation d'un ascenseur destiné à favoriser l'accès au musée, actuellement impossible aux personnes en situation de handicap.
- ouverture régulière au public des jardins du musée, afin de mieux faire connaître le patrimoine végétal et paysager d'une « campagne » typique de notre ville à l'instar des parcs ouverts au public que sont les jardins d'autres institutions muséales comme la Fondation de l'Hermitage et le Musée de l'Elysée.
- renforcement de la collaboration avec l'Auberge de Beaulieu dans le but d'en faire le véritable « café-restaurant de l'Art Brut », ouvert évidemment au public. Outre le lien architectural et historique naturel avec le château de Beaulieu, la transformation de l'auberge permettrait d'offrir aux visiteurs du musée un espace de restauration, avant et après les visites, élément indispensable à tout musée du 21^e siècle. Dans l'intervalle, un lieu de restauration provisoire pourrait être installé dans les jardins du musée durant la belle saison.

Au-delà de ce projet d'envergure, les objectifs suivants doivent être poursuivis :

- développer la médiation culturelle, particulièrement en direction du jeune public, au vu de l'intérêt particulier des enfants et des classes pour l'art brut. La petite construction située dans la cour du château et actuellement utilisée comme dépôt par l'Auberge de Beaulieu pourrait, à terme, être le lieu idéal pour ces actions.
- entamer une étude systématique des collections en réalisant notamment un inventaire précis et informatisé des différentes œuvres conservées par le musée. Cette étude, indispensables à une institution conservant une collection riche de plus de 60'000 œuvres et gérant des prêts de plus en plus nombreux auprès de musées internationaux, nécessiterait des ressources humaines complémentaires sous forme de chargés d'inventaire.

- améliorer la communication et la signalétique de l'institution, difficile à trouver tant par les visiteurs locaux qu'étrangers, afin d'ajouter le nom de Collection de l'Art Brut à la signalétique existante.

Comme indiqué à votre Conseil en juin 2014, en réponse à l'interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts intitulée « Musée de l'art brut, quelle stratégie à court, moyen et long terme », la Municipalité réaffirme par le biais de ce rapport-préavis sa volonté de voir ce musée, unique au monde, se développer le mieux possible ces prochaines années, en cohérence avec la réponse apportée à la résolution de l'interpellateur¹⁴.

7.2.2 Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac)

Depuis quelques années, l'avenir du mudac est lié au projet de Pôle muséal au sein duquel le musée communal devrait, à terme, rejoindre le Musée cantonal des Beaux-Arts et le Musée de l'Elysée pour la photographie. Ce projet de grande importance a nécessité une forte implication de la part de la direction du musée qui devra encore s'intensifier ces prochaines années. Parallèlement, le mudac a su renforcer son statut unique en Suisse romande d'institution de référence dans le domaine du design. L'action de sa directrice lui a notamment valu de recevoir, en 2013, le Prix suisse du design. Tout en dialoguant avec de grands créateurs internationaux et en collaborant avec des institutions prestigieuses (au nombre desquelles figure en particulier le Musée des arts décoratifs de Paris), le musée a continué d'offrir des expositions temporaires et des publications emblématiques de la création contemporaine en matière de design et d'arts appliqués tout en ayant le souci constant de rester au contact du grand public. A ce propos, il convient de relever l'effort particulier fait par le musée dans le domaine de la médiation culturelle, suscitant le vif intérêt du public, notamment à l'occasion des Jeudis Design. Enfin, soulignons que la collection d'art verrier, partiellement mise à mal par l'inondation du dépôt de Villamont survenue en novembre 2008, est patiemment reconstituée, grâce au soutien indéfectible de la Fondation Les Mûrons, généreuse mécène à l'origine de cette collection.

7.2.2.1 Objectifs pour les années à venir

- Poursuivre une programmation dynamique d'expositions temporaires abordant tous les domaines associés au monde du design (mode, graphisme, design industriel, BD, arts appliqués, etc.) en confortant les collaborations et les échanges d'expositions avec différents musées, suisses et internationaux. Poursuivre, en parallèle, l'action éditoriale, axe majeur de la politique scientifique, artistique et pédagogique du musée.
- Mettre en valeur les collections permanentes (collection Jacques-Edouard Berger, céramique, bijoux, design et estampes) par la tenue d'expositions temporaires et des changements d'accrochage.
- Développer spécifiquement les activités liées à la collection d'art verrier contemporain, unique sur le plan européen, et auquel la Municipalité attache une importance toute particulière. Cette collection est en effet le fruit d'une collaboration exemplaire entre le musée et son mécène, ayant permis de constituer, au fil du temps, un ensemble d'œuvres exceptionnelles et représentatif de l'évolution de la création, y compris contemporaine, dans ce domaine.

7.2.2.2 Projet de Pôle muséal et avenir de la Maison Gaudard

Parallèlement à ces objectifs, liés à l'activité courante du musée, l'institution va devoir engager un très important travail dans la perspective du projet de pôle muséal désormais bien lancé depuis l'adoption par le Grand Conseil de l'EMPD présentant notamment le crédit d'étude pour le mudac. Suite à ce vote, un groupe de travail a été constitué ayant notamment pour but de définir concrètement la place du mudac dans le futur pôle muséal

¹⁴Résolution de M. Nicolas Gillard du 18 juin 2014 disant : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toute mesure propre à maintenir le rayonnement national et international du musée de l'art brut, à assurer la conservation, la présentation et, tant que faire se peut, l'enrichissement de ses collections et que soient préservés, à cette fin, les moyens financiers dont dispose actuellement le musée ».

dont la programmation sera un axe central, nécessaire à l'élaboration du cahier des charges pour le concours d'architecture. Compte tenu du calendrier politique et de l'investissement important en termes de ressources humaines que nécessitera le travail préalable à la constitution de la plate-forme muséale à la gare, il serait nécessaire de décharger la directrice du musée de certaines de ses responsabilités actuelles par l'allocation de ressources humaines supplémentaires en matière de personnel.

La construction du nouveau mudac à la gare pose, en creux, la question de l'avenir de la Maison Gaudard, siège actuel du musée. Même si, en l'état actuel de ses connaissances, la Municipalité n'estime pas l'organisation de ce déménagement avant quelques années, elle juge important d'informer votre Conseil sur le fait qu'une réflexion sera entamée s'agissant de la nouvelle affectation du bâtiment, qui devra notamment tenir compte :

- de la rénovation complète réalisée à la fin des années 90 et financée par la Ville à hauteur de CHF 7'998'600.- suite au crédit d'ouvrage accordé par le Conseil communal en 1998¹⁵ ;
- de l'attachement du public lausannois à un bâtiment à la valeur architecturale et patrimoniale de premier plan, situé dans un périmètre emblématique de l'histoire de notre Ville, à proximité immédiate de la Cathédrale et de l'Ancien-Evêché, aujourd'hui Musée historique de Lausanne ;
- des contraintes architecturales liées à ce bâtiment.

En tenant compte de ces éléments, la Municipalité entamera, en temps utile, une réflexion approfondie. A ce stade, et sans préjuger des décisions qui seront prises, une nouvelle affectation à la fois publique et prioritairement à vocation culturelle semble être incontournable. La Municipalité ne manquera pas d'informer votre Conseil de ses réflexions à cet égard.

7.2.3 *Musée romain de Lausanne-Vidy*

Placé sous la houlette créative de son directeur et de son équipe, le Musée romain de Lausanne-Vidy, qui a fêté ses vingt ans en novembre 2013, a poursuivi sa mission de musée d'archéologie dans l'esprit « décalé » qu'on lui connaît en mettant en valeur non seulement les objets issus de ses collections mais en accordant également une importance particulière à la scénographie. Nombre de ses expositions ont ainsi été présentées dans des musées à l'étranger, rappelant, si besoin en était, la singularité de cette institution dans une région particulièrement riche en musées d'archéologie. La construction d'une extension destinée notamment aux animations ainsi que l'engagement d'une médiatrice culturelle lui permettent désormais de remplir les missions d'un musée contemporain, lieu de conservation mais aussi de débat, de réflexion et d'émotion.

7.2.3.1 Objectifs pour les années à venir

- Poursuivre la mission de mise en valeur du patrimoine archéologique de la Lousonna gallo-romaine en lien, en particulier, avec les fouilles de la nécropole des Prés-de-Vidy qui seront effectuées ces prochaines années. Les probables importantes découvertes de ce site enrichiront non seulement les collections du musée, propriété cantonale, mais seront également sources de documentation exceptionnelle pour la connaissance de l'histoire gallo-romaine de notre ville.
- Organiser la tenue d'expositions temporaires, associant mise en perspective du passé et du présent, et mise en scène scénographique.
- Contribuer au rayonnement de la ville et à la meilleure connaissance du patrimoine archéologique lausannois par la diffusion des expositions et catalogues du musée. Il

¹⁵BCC 1997, préavis N° 272 du 25 septembre 1997, « Travaux de rénovation de la Maison Gaudard et installation du Musée des arts décoratifs - Demande de crédit d'ouvrage », pp. 705-721.

convient de rappeler à cet égard qu'une exposition comme « Futur antérieur » tourne depuis plus de dix ans dans différents musées français.

- Poursuivre la politique de médiation culturelle dynamique en lien avec les nouveaux locaux et l'engagement récent d'une médiatrice culturelle.
- Renforcer la communication et la signalétique du musée, impliquant une discussion avec les transports publics lausannois dans la perspective d'améliorer la desserte du musée par les transports publics.

7.2.4 Musée historique de Lausanne (MHL)

Ces dernières années, le Musée historique a consacré une très grande partie de ses ressources à la préparation du projet de rénovation de son parcours permanent qui a fait l'objet d'un concours d'architecture remporté par le bureau B+W architectes. Ce projet est, depuis l'octroi du crédit d'étude voté par votre Conseil en 2012¹⁶, en cours de finalisation et une demande de crédit d'ouvrage a été soumise à votre Conseil en automne 2014. Parallèlement à ce travail, et dans l'attente du début des travaux qui imposeront la fermeture du musée pour de longs mois, le MHL a développé une politique d'expositions temporaires dynamique visant soit à mettre en valeur ses collections soit à favoriser les collaborations avec des artistes et d'autres institutions, démontrant à nouveau sa capacité à s'inscrire dans une perspective historique large comme en témoigne l'exposition « En corps », consacrée à l'histoire de la danse à Lausanne, ou l'exposition monographique dédiée au peintre vaudois Louis Rivier. D'autre part, le MHL a poursuivi la mise en valeur de ses collections par le biais, notamment, de publications liées aux objets dont il est le dépositaire à l'image du catalogue publié début 2014 et consacré aux collections du Musée industriel de Lausanne.

7.2.4.1 Objectifs pour les années à venir

- Réalisation du projet de nouvelle exposition permanente qui impliquera également une série de travaux de réfection du bâtiment touchant en particulier à la toiture. La Municipalité tient à mener à bien ce projet, indispensable à la préservation du patrimoine lausannois. Le MHL est une référence incontournable de l'histoire de notre ville aussi bien pour les Lausannois-es, dès leur plus jeune âge, que pour ses nombreux visiteurs et touristes.
- Amélioration de la communication du musée. Il est en effet primordial de continuer à faire vivre le musée pendant sa fermeture en informant le public sur l'avancée des travaux et ses activités hors les murs. De plus, la communication liée à la réouverture du musée devra être anticipée suffisamment tôt.
- Poursuite d'une politique ambitieuse d'expositions temporaires dans le but de toucher un nouveau public mais également de favoriser l'enrichissement des collections en objets contemporains.
- Développement comme pour les autres musées de la médiation culturelle¹⁷ qui sera d'autant plus important au moment de la réouverture du bâtiment et qui nécessitera une augmentation des ressources actuelles.
- Préservation et mise en valeur des collections photographiques confiées au musée, tels notamment le fonds de la police ou celui des transports publics lausannois, ou des archives provenant de photographes ou d'artistes lausannois. L'accueil de fonds photographiques issus des services communaux, souvent composés de plusieurs centaines, voire milliers de photographies, entraîne une amélioration notable de leurs conditions de conservation et permet la plupart du temps leur sauvegarde matérielle. De la même manière, l'entrée de collections privées garantit le maintien à Lausanne d'un

¹⁶Voir supra note 6.

¹⁷Précisons à ce propos que les ateliers mis en place pour le jeune public ont vu leur fréquentation doubler entre les périodes 2004 à 2007 et 2008 à 2012.

patrimoine souvent très riche. Avec près de 300'000 images, le fonds du département des collections photographiques du musée est donc aujourd'hui considérable. Conservées sur des supports très divers, elles sont également très prisées d'un large public de par leur importance et leur caractère exceptionnel. Un renforcement des effectifs nécessaires à leur inventaire, leur mise en valeur et leur consultation s'avérerait essentiel à terme.

- Célébration du centième anniversaire du musée en 2018.

7.3 *Arts de la scène*

Les arts de la scène sont depuis plusieurs décennies, une composante essentielle de l'activité et du rayonnement culturels de Lausanne. Danse et théâtre, associant institutions et création indépendante, composent une offre riche et variée, attirant un public toujours plus nombreux et diversifié.

7.3.1 *Bilan 2009-2014*

Les cinq dernières années ont été marquées par une évolution significative du paysage théâtral et chorégraphique lausannois, au regard notamment :

- de l'arrivée de M. Vincent Baudriller, ancien directeur du Festival d'Avignon, à la direction du Théâtre de Vidy-Lausanne succédant à M. René Gonzalez, décédé en avril 2012 ;
- du départ annoncé, à la fin de la saison 2014-2015, de M. Philippe Mentha, directeur-fondateur du Théâtre Kléber-Méleau et la décision des municipalités de Lausanne, Prilly et Renens de poursuivre leur soutien à un lieu dévolu prioritairement à la création théâtrale, dans le but d'en faire le théâtre de l'Ouest lausannois. La mise au concours du poste, effectuée par les trois communes précitées, en collaboration avec les communes du district de l'Ouest lausannois et le Canton, a permis la désignation du metteur en scène Omar Porras dès juillet 2015 ;
- de la succession à la direction artistique du Béjart Ballet Lausanne, après le décès de son fondateur en 2007. Le ballet est aujourd'hui incarné par M. Gil Roman qui a su démontrer qu'il savait faire vivre l'héritage de Maurice Béjart tout en élargissant son répertoire à de nouvelles créations propres et en faisant également appel à d'autres chorégraphes contemporains. Deux conventions, l'une signée en 2010 entre la Fondation BBL et les Fondations Maurice Béjart, et l'autre entre la Ville et le BBL, signée en 2014, permettent de pérenniser pour les cinq prochaines années la présence du Ballet à Lausanne, sous réserve d'une modification éventuelle de l'octroi des droits des œuvres de Maurice Béjart aux fondations aujourd'hui détentrices desdits droits. Le devenir de l'Ecole-Atelier Rudra-Béjart est également assuré, la Ville apportant son soutien à la fois au Ballet et à l'Ecole-Atelier, réunis depuis l'origine sous l'égide d'une même structure juridique ;
- du départ, à la fin de la saison 2012-2013, de Mme Martine Jeanneret et de M. Lova Golovtchiner, fondateurs et directeurs du Théâtre Boulimie, ayant incarné pendant plus de quarante ans la scène d'humour lausannoise et ayant fait de ce Théâtre une institution de référence. D'entente avec l'association Boulimie, MM. Frédéric Gérard et Kaya Güner ont été désignés comme successeurs jusqu'à la fin de la saison 2015-2016, une mise au concours du poste devant intervenir dans le premier semestre 2015 ;
- de la réouverture, après deux ans de travaux, du Théâtre Arsenic, accompagnée d'une augmentation des subventions de la Ville et du Canton, de manière à pérenniser ce théâtre comme institution dévolue aux arts scéniques contemporains. Les travaux de rénovation et de surélévation du bâtiment ont permis la création de surfaces de répétitions importantes, offrant ainsi aux artistes un outil de travail unique en Suisse romande et reconnu loin à la ronde ;

- de la fusion de la Médiathèque suisse de la danse de Lausanne et de la Mediathek Tanz de Zurich en une seule entité dénommée Collection suisse de la danse. Ce regroupement, soutenu par l'Office fédéral de la culture, permet le développement d'un véritable centre national de compétence pour la conservation de l'art chorégraphique, renforçant également le rôle de notre ville dans ce domaine sur le plan suisse. Fort de cette reconnaissance, le site lausannois a inauguré en 2013 un espace dédié à Maurice Béjart ;
- de la création, à parité avec le Canton, d'une bourse de compagnonnage théâtral visant à développer les compétences des metteurs en scène « émergents » en contribuant financièrement à un compagnonnage d'une durée de deux ans aux côtés d'un metteur en scène confirmé. Des discussions seront prochainement entamées avec le Canton pour ouvrir ce dispositif aux jeunes chorégraphes ;
- de la création d'une commission des arts de la scène de la Ville, remplaçant les commissions distinctes du théâtre et de la danse, en cohérence avec le développement scénique contemporain valorisant les démarches pluridisciplinaires ;
- de la mise en place d'une première convention de soutien régional conjointement avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève autour du projet de la compagnie STT et du metteur en scène Dorian Rossel ;
- de la reconnaissance, sur le plan fédéral, du travail réalisé par le Théâtre Sévelin 36, sanctionnée en 2013 par le tout premier « Prix spécial de danse » décerné par l'Office fédéral de la culture récompensant son action pionnière dans le domaine de la médiation culturelle liée à l'art chorégraphique ;
- de la mise en place à la Manufacture, Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande, d'un bachelor en danse contemporaine dès la rentrée de septembre 2014 ;
- du projet « Une capitale pour la danse, Lausanne 2011-2012 ». A l'occasion des nombreux anniversaires ayant émaillé la saison 2011-2012 (40 ans de la Fondation du Prix de Lausanne, 25 ans du Béjart Ballet Lausanne et de la Compagnie Philippe Saire, 20 ans de la Compagnie Linga, de la Collection suisse de la danse, de l'Association vaudoise de danse contemporaine et de l'école-atelier Rudra-Béjart, 15 ans, enfin, du Marchepied), le Service de la culture a souhaité affirmer l'image de Lausanne comme lieu phare de l'art chorégraphique en Suisse en rassemblant l'ensemble des manifestations de cette saison particulière sous une bannière commune. Au-delà des nombreux projets portés par les institutions elles-mêmes et relayés par une communication dynamique, ce projet commémoratif a connu deux points culminants :
 - la présentation au Musée historique de Lausanne d'une exposition intitulée « Encorps » retraçant près d'un siècle d'histoire de la danse à Lausanne ;
 - l'organisation d'une soirée spéciale dans le cadre du Festival de la Cité 2013 qui fut l'occasion de réunir pour la première fois sur une même scène les grandes institutions que sont le Ballet Béjart Lausanne et l'école-atelier Rudra-Béjart et des compagnies issues du circuit indépendant (Philippe Saire, Linga, Le Marchepied).

Parallèlement à ces différents événements, les actions suivantes ont été réalisées :

- renforcement du soutien financier au Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, manifestation unique sur le plan international. Les efforts réalisés par l'institution en termes de communication, par le biais des réseaux sociaux notamment, font chaque année de Lausanne, l'espace d'une semaine, la capitale mondiale de la danse. Parallèlement, et grâce notamment au renforcement du soutien financier apporté par la Ville, le Prix de Lausanne a pu développer de nouvelles actions de médiation culturelle en particulier auprès des jeunes Lausannois et intensifier sa communication sur le plan local afin de rappeler au public lausannois que si ce prix est d'audience internationale, il est avant tout le leur ;

- renforcement du soutien financier au Théâtre Sévelin 36, qui a notamment permis le développement d'un ambitieux nouveau festival de danse issu de la fusion des Printemps de Sévelin et du Festival international de danse de Lausanne ;
- renforcement du soutien au Théâtre 2.21 et au Théâtre Pulloff. Il convient de rappeler l'importance du travail effectué par ces structures, en complément d'autres lieux que sont la Grange de Dorigny, le Centre pluriculturel social d'Ouchy (CPO) et le Théâtre de l'Octogone situé à Pully, pour présenter au public les créations des compagnies indépendantes lausannoises de théâtre et de danse ainsi que celles des artistes musiciens de la région. L'Espace culturel des Terreaux participe également à cette dynamique ;
- renforcement du soutien financier au Petit Théâtre et au Théâtre de Marionnettes de Lausanne, de manière à garantir au jeune public des créations et un accompagnement de qualité ;
- mise à disposition, à la demande du Service de la culture, du studio Cargo 103, jusqu'alors exclusivement dévolu aux activités de Théâtre Sévelin 36, aux compagnies indépendantes de danse soutenues par la commission des arts de la scène. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de trouver une solution, même partielle, à la problématique toujours récurrente de l'absence de locaux de répétition en nombre suffisant pour les compagnies de danse ;
- octroi de nouvelles formes de soutien à moyen terme pour les arts de la scène, en complément de l'augmentation accordée au soutien ponctuel. De nouvelles formes de soutien sont présentées au point 7.3.4 ci-dessous, en réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger ».

7.3.2 Objectifs 2015-2019

- Donner au Théâtre de Vidy-Lausanne le cadre structurel nécessaire à l'ambition artistique souhaitée par la Ville. Devenu au fil du temps un lieu de création et de production théâtrales au rayonnement international, le théâtre, grâce à l'arrivée d'un nouveau directeur depuis septembre 2013, est assuré de s'inscrire de manière durable dans le paysage théâtral européen comme une institution de premier plan au niveau artistique, bénéficiant d'un réseau renouvelé de coproducteurs. Le bâtiment lui-même, dont il convient de rappeler la vocation éphémère initiale dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964, fête cette année son cinquantième anniversaire. Il n'a pas fait l'objet de travaux d'importance depuis de nombreuses années, et nécessite une intervention importante, à la fois sur le plan de la sécurisation, notamment technique, mais également quant à la rénovation de l'enveloppe voire à l'agrandissement de la salle Apothéloz, sans mentionner le remplacement du chapiteau, aujourd'hui totalement vétuste. La Municipalité a décidé, à cet égard, l'ouverture d'un compte d'attente, destiné à préparer les études nécessaires à ces travaux. En réponse notamment à l'interpellation de Mme Françoise Longchamp « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus », un montant a été prévu au plan des investissements 2015-2018. Un préavis spécifique sera soumis en temps utile au Conseil communal.
- Assurer, en collaboration avec les communes du district de l'Ouest et l'Etat de Vaud, la succession de la direction du Théâtre Kléber-Méleau, appelé à être, au vu des changements urbanistiques majeurs attendus dans le quartier de Malley ces prochaines années, une institution culturelle emblématique de l'Ouest lausannois. Cette phase de transition implique notamment une réflexion à mener avec les communes et l'Etat sur la répartition financière entre collectivités publiques, parallèlement à une étude à mener sur l'état du bâtiment. La Municipalité entend également régler la problématique de l'absence de salle de répétition.
- Poursuivre le soutien accordé au Théâtre Arsenic, aujourd'hui reconnu, au vu d'une programmation tout à la fois exigeante et ambitieuse et des travaux réalisés, comme lieu-phare de la création scénique contemporaine en Suisse.

- Etudier, en relation avec le canton de Vaud, la possibilité de renforcer le soutien aux activités du Théâtre Sévelin 36. Le monde lausannois de la danse fait en effet le constat de l'absence, à Lausanne, d'une scène spécifiquement dédiée à la danse et étant en mesure de coproduire les projets des compagnies locales. Le problème se posera avec d'autant plus d'acuité quand les premiers diplômés du bachelor en danse arriveront sur le marché du travail. Une réflexion commune avec le Canton devrait être réalisée à cet égard.
- Porter une attention particulière à l'état des théâtres 2.21 et du Pulloff, installés dans les anciens Ateliers et magasins de la Ville. Cette réflexion est appelée à s'intégrer dans celle, plus globale, de l'avenir du quartier du Vallon, projet pour lequel un montant est inscrit au plan des investissements.
- Rénover le bâtiment du Petit Théâtre, propriété communale, et prévoir des surfaces supplémentaires pour les bureaux du Festival de la Cité.
- Veiller, en collaboration avec le Canton et les acteurs concernés (Manufacture, Théâtre Arsenic, Théâtre Sévelin 36, Théâtre de l'Octogone, Association vaudoise de danse contemporaine, Association pour la formation des jeunes danseurs) à répondre à la problématique de la relève chorégraphique.
- Promouvoir les activités et les prestations des institutions et compagnies proposées au jeune public en collaboration avec l'EJCS.
- Veiller à maintenir le rayonnement du Prix de Lausanne pour jeunes danseurs, manifestation à caractère unique que la Municipalité souhaite accompagner le mieux possible.
- Suivre avec attention le développement de la Fête de la danse, événement national, ayant lieu dans de nombreuses villes de Suisse, au vu du développement important de la manifestation ces dernières années.
- Etudier, en fonction des possibilités, la possibilité de mettre de nouveaux espaces de travail et de répétition à la disposition des compagnies de danse, au vu du problème récurrent de locaux qu'elles rencontrent.
- Aider le hip-hop, culture chorégraphique, musicale et plastique à trouver sa juste place à Lausanne.

Au vu de leur nombre, une priorisation dans le temps des projets ci-dessus s'avérera nécessaire.

*7.3.3 Postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ».
Réponse de la Municipalité*

Rappel du postulat

La postulante sollicite la possibilité de modifier le cahier des charges de certaines institutions subventionnées afin que davantage de créateurs locaux puissent bénéficier d'une programmation en leurs murs. Elle évoque la mise en œuvre d'une forme de quota de production au bénéfice de créations locales, dans le but d'améliorer la situation des travailleurs du spectacle en Suisse romande.

Réponse de la Municipalité

Cette demande s'inscrit dans une préoccupation pleinement partagée par la Municipalité, face à la précarité des métiers de la scène touchant aussi bien les metteurs en scène, les comédiens que les techniciens du spectacle indépendant, situation encore renforcée par la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) intervenue en 2010. Si elle s'efforce, en fonction de ses possibilités financières, de soutenir au mieux le travail de création des

artistes indépendants lausannois, la Municipalité rappelle les points suivants mis en exergue à l'occasion des séances de commission d'examen du postulat.

La notion de « local » mérite d'être clarifiée dans le cas précis, à l'heure où il est attendu des spectacles, et donc de leurs créateurs, une capacité de diffusion de plus en plus marquée, se confrontant ainsi à des publics différents. La responsabilité de la Municipalité est à mettre en lien avec sa sphère de compétences, soit le plan communal. Dans cette perspective, la dimension « locale » doit être comprise comme étant celle d'artistes vivant et/ou justifiant d'attaches professionnelles fortes à Lausanne, soit dans les faits s'agissant des arts scéniques vaudois, une très large majorité des créateurs du Canton. La Municipalité ne saurait à cet égard résoudre la problématique relative aux créateurs non-lausannois, indépendamment de leurs qualités.

Toujours suite aux discussions en commission, la Municipalité entend la demande de la postulante s'agissant des institutions dévolues aux arts de la scène, particulièrement le Théâtre de Vidy-Lausanne. Il convient de préciser à ce propos que différentes revendications, justifiées ou non, de la scène locale ont eu lieu par rapport au Théâtre de Vidy-Lausanne et aux choix effectués en matière de programmation, pendant les vingt ans de direction de feu M. René Gonzalez. La Municipalité rappelle que dans les cinq dernières années, plusieurs créateurs locaux ont trouvé leur place dans la programmation du théâtre.

Enfin, la liberté artistique, de création comme de programmation, est une composante essentielle de toute politique culturelle digne de ce nom, et la Municipalité n'entend pas y déroger en imposant à l'une ou l'autre des institutions culturelles qu'elle subventionne des quotas de productions, quels qu'ils soient. Elle rappelle l'importance d'une politique de programmation soucieuse également d'échanges interculturels, et offrant ainsi la chance aux spectateurs lausannois de bénéficier, grâce aux coproductions et accueils, de spectacles différents venus de tous les horizons. Cette ouverture au monde, complétée par une politique de diffusion des spectacles locaux constamment renforcée ces dernières années, est aux yeux de la Municipalité une composante indispensable d'une politique culturelle ambitieuse permettant à notre Ville d'exister sur la carte du monde culturel.

Cela étant, la Municipalité partage l'avis de la postulante quant à la nécessité d'un équilibre entre créations dites « locales » et celles venant de l'extérieur, d'où qu'elles viennent. S'agissant des institutions des arts de la scène lausannoises subventionnées, elle précise les éléments suivants :

- Théâtre de Vidy-Lausanne : la demande explicite d'intégrer la création locale dans la programmation artistique a été dûment effectuée dans le cahier des charges menant à la mise au concours de la direction du théâtre ;
- Théâtre Kléber-Méleau : dans le cadre de la procédure de nomination de la future direction, la référence à la place de la création artistique locale a été dûment effectuée dans le cahier des charges, avec une ouverture également sur la région dans la perspective de faire de Kléber-Méleau le théâtre de l'Ouest lausannois ;
- Théâtre Arsenic : l'accueil d'artistes locaux, compagnies de théâtre et danse, musiciens, artistes de performance, plasticiens, fait partie de la mission inhérente au lieu et est dûment précisée dans les statuts, récemment modifiés ;
- Petit Théâtre : l'accueil de créations menées par des metteurs en scène locaux s'est renforcé ces dernières années, particulièrement depuis 2008 et la décision du Service de la culture de demander à la commission des arts de la scène de prendre en considération les projets pour le jeune public ;
- Théâtre 2.21 : le théâtre accueille également bon nombre de créations locales, en lien avec la vocation pluridisciplinaire du lieu et dévolu à la création émergente ;
- Théâtre Pulloff : le théâtre accueille principalement des créateurs locaux.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de Mme Evelyne Knecht.

*7.3.4 Postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger ! ».
Réponse de la Municipalité*

Rappel du postulat

Le postulat a été déposé suite à la révision de la LACI décidée par le peuple suisse en septembre 2010. Cette révision, faisant passer la période de travail minimum pour pouvoir bénéficier d'une allocation chômage de 12 à 18 mois préterite encore davantage les artistes pour qui l'intermittence est la règle. Parallèlement à ce postulat, le Conseil communal, a voté, au vu des effets attendus de la LACI, une augmentation budgétaire des subventions casuelles destinées à la création scénique indépendante de manière à renforcer le soutien accordé aux compagnies.

Le postulat sollicite la Municipalité sur deux points distincts :

- étudier les retombées du vote du 26 septembre 2010 relative à la révision de la LACI sur la situation des artistes et créateurs indépendants de la ville, indépendamment du domaine artistique concerné ;
- proposer des solutions à moyen et long termes afin de pérenniser la situation des artistes et des créateurs et en évaluer les coûts. Le postulant propose les exemples suivants : développement du système du contrat de confiance, développement de la médiation comme activité complémentaire, collaboration plus étroite avec le réseau d'animation socioculturelle, etc.

Réponse de la Municipalité

En préambule à sa réponse, la Municipalité précise que ce postulat, certes ciblé sur les artistes lausannois, s'inscrit dans une perspective bien plus large que l'échelon communal, la Confédération et les cantons étant également impliqués dans la problématique de l'emploi et de la sécurité sociale des artistes. Elle ne saurait dès lors prétendre résoudre à elle seule un problème qui dépasse largement les limites de ses compétences. Cela étant, elle répond comme suit :

- étude des retombées : une telle étude assumée uniquement par la Ville et concernant l'ensemble des artistes indépendants lausannois, soit en clair plusieurs centaines de personnes (chorégraphes, danseurs, metteurs en scène, comédiens, artistes plasticiens, musiciens) est un travail de longue haleine nécessitant également la définition d'une problématique précise, le sujet étant extrêmement vaste. Une étude particulière relative à l'ensemble des artistes lausannois n'a donc pu être réalisée pour l'heure. Cependant, et au vu du temps écoulé entre le dépôt de ce postulat, et sa réponse, il a été décidé dans l'intervalle de participer au financement d'une étude globale sur la situation sociale actuelle des artistes au plan national, prenant notamment en considération les éléments liés à la problématique de la limitation actuelle du droit à l'assurance-chômage. Cette étude, menée conjointement par la Conférence des villes en matière culturelle, section de l'Union des villes suisses, la Conférence culturelle des cantons et la Confédération, est en cours d'élaboration avec pour objectif une finalisation en 2015. La Municipalité ne manquera dès lors pas de renseigner votre Conseil sur ses conclusions ;
- solutions envisagées : parallèlement aux résultats de l'étude précitée, le Service de la culture a entamé une réflexion quant aux différentes formes de soutien possibles en faveur des artistes et touchant notamment à la question de l'emploi. Plusieurs possibilités principales sont ainsi relevées :
 - l'engagement d'artistes (metteurs en scène, comédiens, musiciens, danseurs, chorégraphes, etc.) dans le cadre de projets de médiation culturelle. La Ville de Lausanne met en usage cette pratique depuis plusieurs années, indépendamment de sa politique de subventionnement, par le biais des activités culturelles offertes aux

élèves de la scolarité obligatoire et proposées par le Service de la jeunesse et des loisirs de la DEJCS ;

- soutenir les projets de médiation culturelle portés par des artistes dans les domaines des arts de la scène, de la musique et des arts visuels. La création d'un budget spécifique de CHF 50'000.- permettra à la fois de soutenir des projets innovants et/ou exemplaires dans le domaine de la médiation et de développer les activités annexes des créateurs lausannois ;
- l'achat d'œuvres, fruit du travail de l'artiste par le biais :
 - de commandes dans le domaine, musical, théâtral, chorégraphique, littéraire ou cinématographique ;
 - de l'acquisition d'œuvres d'art (peinture, sculpture, photographie, etc.), dans le but de développer une collection.

Cette pratique s'effectue à la Ville de Lausanne, particulièrement par le biais des musées communaux et de la commission du Fonds des arts plastiques qui achètent des œuvres, ayant ainsi composé, au fil du temps, des collections de première importance.

- favoriser l'acquisition d'œuvres par un public jeune, avec un double intérêt : susciter l'envie, auprès d'un public d'amateurs en devenir, de constituer une collection composée d'œuvres d'artistes lausannois et, par cette occasion, appuyer le rayonnement de ces mêmes artistes. Cette proposition est développée au point 7.8.4 du présent rapport-préavis, en réponse également au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ;
- le soutien consolidé, par le biais de contrats de confiance ou de conventions, au processus de création artistique, tel que proposé par le postulant. S'agissant des arts de la scène, cette proposition est la plus cohérente dès lors qu'elle prend en compte non seulement la création effective, mais également l'ensemble du processus (réflexion, écriture, répétitions) coûteux en temps et en énergie investis mais essentiels à tout processus artistique de qualité. Depuis plusieurs années, le Service de la culture initie la mise en place d'une série de conventions et contrats visant à pérenniser du mieux possible les conditions de travail des artistes, et ce en tenant compte des limites budgétaires actuelles¹⁸. Aujourd'hui, au vu tout à la fois du dynamisme de la scène artistique locale et des collaborations poursuivies avec les autres entités publiques (communes, cantons, Confédération), la Municipalité doit faire des choix dans le cadre des enveloppes des subventions casuelles, destinées à soutenir la création notamment émergente, par des soutiens ponctuels et des soutiens pérennes. Par ailleurs, la Ville ne saurait à elle seule, porter l'ensemble des soutiens : il est donc essentiel de travailler en commun et d'unir les soutiens financiers entre collectivités publiques ;
- pérenniser, s'agissant des arts de la scène, le soutien aux compagnies confirmées par le biais de conventions impliquant d'autres partenaires public. Cette mesure permettrait à la commission des arts de la scène de pouvoir soutenir de plus nombreux projets indépendants ;
- à titre de premier pas, un montant de CHF 30'000.- a été inscrit dans le cadre du budget 2015 « subventions casuelles musique » du Service de la culture ;
- attribution d'un contrat de confiance annuel à un artiste plasticien lausannois, sur décision de la commission du Fonds des arts plastiques. Cette proposition est développée au point 7.8.4 du présent rapport-préavis, en réponse également au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».

¹⁸Ces éléments sont présentés au point 5.1.3 du présent rapport-préavis, dans la réponse à la motion de M. Gilles Meystre relative aux conventions de subventionnement.

Par le biais de ces propositions à votre Conseil, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Philippe Clivaz.

7.3.5 *Interpellation de Mme Françoise Longchamp « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ».* *Réponse de la Municipalité*

Rappel de l'interpellation

L'interpellatrice rappelle les circonstances de la création du Théâtre de Lausanne-Vidy, bâtiment initialement à vocation éphémère construit dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964. L'année 2014 a été marquée par le 50^e anniversaire du Théâtre, ainsi que par la présentation de la première saison de M. Vincent Baudriller, directeur de l'institution depuis septembre 2013. Parallèlement, l'interpellation pose les questions suivantes à la Municipalité :

Question 1 : La Municipalité et la direction du Théâtre de Vidy-Lausanne ont-elles prévu de marquer ce jubilé par un événement particulier ?

La célébration du 50^e anniversaire de l'Exposition nationale et du théâtre a fait l'objet d'une exposition intitulée « la naissance d'un théâtre » présentée sur le site d'avril à juin 2014. Ce projet a été porté par la nouvelle direction du théâtre et a connu un large retentissement auprès du public lausannois, vaudois et suisse. Le soutien communal à ce projet a été de CHF 40'000.- auquel s'est ajouté le soutien à la communication de différents événements parallèles organisés par d'autres partenaires institutionnels (UNIL, EPFL).

Question 2 : Les derniers travaux de rénovation ont été effectués en 1999. Pour la pérennité de cet objet d'exception, la Municipalité prévoit-elle, alors que rien ne figure au plan des investissements, de nouveaux travaux d'entretien dans le futur ?

Comme indiqué dans le présent rapport-préavis, les travaux relatifs à la rénovation du théâtre de Vidy-Lausanne sont une priorité pour la Municipalité. Elle a donc prévu l'inscription d'un montant au plan des investissements, la première étape concrète étant l'ouverture d'un compte d'attente en automne 2014.

7.4 *Musiques actuelle / Jazz / Musiques du monde*

Depuis l'adoption par le Conseil communal du rapport-préavis N° 2008/26¹⁹, Lausanne s'est affirmée comme une des places essentielles en Suisse pour les musiques actuelles. Elle s'est notamment imposée dans le domaine de la diffusion grâce à un réseau de salles complémentaires et à l'organisation de nombreux festivals spécialisés dans des genres très précis.

7.4.1 *Bilan 2009-2014*

La période aura été essentiellement marquée par :

- l'assise des Docks dans le paysage musical lausannois et romand. Grâce à la gestion rigoureuse et à la programmation de la co-direction ayant été en place jusqu'en 2012, la salle de concerts a su stabiliser son assise financière et s'ancrer durablement dans le paysage culturel romand. Son rayonnement touche désormais les pays voisins et Lausanne figure, grâce à elle, sur la carte des tournées internationales des artistes importants dans le domaine des musiques actuelles. Signe de la bonne santé de l'institution, la Fondation pour les musiques actuelles a terminé en 2013 le remboursement du prêt de CHF 322'000.- consenti en 2008 par le Conseil communal²⁰ ;
- l'installation réussie du club rock Le Romandie sous les arches du Grand-Pont. Grâce au soutien accru de la Ville, le Romandie a pu poursuivre de façon plus sereine son travail de défrichage des nouvelles tendances musicales tout en maintenant une offre tarifaire en adéquation avec son public ;

¹⁹Voir supra note 2.

²⁰BCC 2008, rapport-préavis N° 2008/39 du 26 septembre 2008, « Réponse à la motion de M. Claude Bonnard « Pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA – Les Docks) » », pp. 810-814.

- le succès artistique du Bourg qui a affirmé sa complémentarité avec les autres lieux destinés aux musiques actuelles en accueillant notamment les premières scènes de nombreux groupes lausannois et vaudois ;
- le renforcement du soutien financier apporté au club de jazz Chorus et au Festival Jazz Onze+, ce dernier ayant brillamment fêté sa 25^e édition en 2012. Ces deux institutions composent, en complément de l'EJMA, le cœur de la vie musicale dédiée au jazz, à laquelle la Municipalité est sensible ;
- l'instauration d'un contrat de confiance au bénéfice des artistes musiciens. Sur le modèle du dispositif mis en œuvre pour les arts de la scène, ce contrat est conçu comme un soutien à moyen terme permettant aux artistes musiciens lausannois de bénéficier d'une aide régulière sur trois ans sans être contraint, sur cette durée, au dépôt de dossiers de subvention pour chacun de leurs projets ;
- le nouveau départ du Festival Label Suisse. Menacé suite au retrait financier de la RTS, le festival des musiques suisses (classique, jazz, musiques actuelles, musiques populaires) s'est réorganisé sous une forme associative afin d'assurer la pérennité du projet, avec un soutien financier renforcé de la Ville. Après une édition redimensionnée en décembre 2012, le Festival a retrouvé en septembre 2014 son format original avec l'ambition de devenir le festival national de référence des musiques suisses.

7.4.2 Objectifs pour les années 2015-2019

- Entamer une réflexion, en lien avec le dynamisme de la création lausannoise dans le domaine des musiques actuelles, en vue du développement d'un véritable pôle de création musicale. En plus de pouvoir proposer aux artistes et à leurs managers un lieu adapté à l'expérimentation et à la recherche, il s'agirait de pouvoir regrouper en un même lieu les différentes compétences nécessaires au développement de projets musicaux professionnels. Ce nouvel espace pourrait ainsi regrouper.
 - deux studios d'enregistrement. Il ne s'agirait évidemment pas de venir concurrencer les excellents studios d'enregistrement professionnels de la région mais de proposer aux artistes un lieu où travailler, expérimenter, peaufiner des répertoires et préparer des enregistrements à des tarifs abordables ;
 - une ruche d'entreprises actives dans le domaine de la promotion d'artistes et de la gestion de carrière. Le lieu pourrait regrouper les bureaux de labels, d'agences artistiques, et d'éditeurs ;
 - un lieu de conseil aux artistes en lien avec la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), soutenue par la Ville.
- Etudier la possibilité d'introduire un soutien financier au bénéfice des structures professionnelles d'encadrement des artistes œuvrant dans le domaine, au vu du rôle croissant de ces structures dans la progression de la carrière des artistes. L'implication de ces structures dans le développement de la carrière des artistes a pris ces dernières années une importance primordiale. En effet, la crise du marché du disque a eu pour conséquence de concentrer les sources de revenus des artistes sur les activités de concert qui nécessitent en amont un important travail de promotion (en direction des médias, des professionnels du milieu, des programmeurs) dans lequel le disque conserve son importance. De fait, les structures d'encadrement des artistes travaillent de plus en plus sur des projets dits à « 360 degrés » comprenant un travail de production discographique, de publication, de promotion des artistes et d'organisation de tournées. Elles œuvrent donc désormais comme de véritables gestionnaires de carrières. Essentielles dans le tissu musical local, elles sont néanmoins très fragiles et très dépendantes du succès de quelques artistes moteurs permettant de financer la prise de risque sur des artistes émergents.

- Veiller à la situation particulière du Romandie, appelé à fermer ses portes le temps de la réalisation des travaux de réfection du Grand-Pont.
- Veiller à la complémentarité de l'offre musicale lausannoise, particulièrement s'agissant du hip-hop et des musiques du monde.
- Accompagner l'association Amdathra, seul véritable acteur lausannois des musiques du monde, et composée aujourd'hui de bénévoles.

7.5 *Art lyrique et musical*

L'art lyrique et musical classique fait partie inhérente de la vie culturelle lausannoise, en lien avec la richesse de l'offre musicale de la région et de sa tradition dans ce domaine depuis plusieurs siècles. Notre ville a le privilège de pouvoir proposer à l'amateur de musique instrumentale, de chant choral et d'art lyrique, qu'il soit simple connaisseur ou mélomane averti, une palette complète associant opéra, orchestres, ensembles choraux et instrumentaux, musique d'église, ainsi que la possibilité de prendre part à l'un des nombreux chœurs ou corps de musique qui composent le quotidien musical de la ville. Cette offre est complétée par une activité de plus en plus marquée dans le domaine de la musique classique contemporaine.

7.5.1 *Bilan 2009-2014*

Ces années ont été marquées par les éléments suivants :

- la réouverture de l'Opéra de Lausanne au début de la saison 2012-2013, après cinq saisons « hors les murs » et deux ans de travaux. Durant cette période, grâce à une politique de production et de coproduction ingénieuse, et à une collaboration marquée avec les autres institutions lausannoises, l'Opéra a su conserver son public, au théâtre de Beaulieu comme à la salle Métropole, en veillant également à poursuivre ses actions de médiation. Le retour à l'avenue du Théâtre, dans un bâtiment désormais adapté aux techniques de l'art lyrique du 21^e siècle, a permis à l'institution de développer de nouvelles productions, offrant ainsi au public une programmation tout à la fois riche et diversifiée ;
- le départ en 2013 de M. Christian Zacharias, du poste de chef titulaire de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL). M. Christian Zacharias a reçu, à cette occasion, la Médaille d'or de la Ville de Lausanne. La nomination de son successeur a été annoncée récemment ;
- l'arrivée de M. Bertrand de Billy en tant que chef invité permanent de l'OCL pour trois ans dès la saison 2013-2014 ;
- l'élaboration d'une convention tripartite entre la Ville, l'Etat et la Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne. L'institution est aujourd'hui stabilisée financièrement, grâce aux efforts réalisés par la fondation, la Ville et le Canton. Sur le plan artistique, grâce à des chefs et musiciens de grande qualité, l'orchestre est aujourd'hui en grande forme, comme en témoigne l'accueil d'un public toujours enthousiaste, à Lausanne, en Suisse et dans le monde ;
- le départ de M. Jean-Marc Grob, directeur-fondateur du Sinfonietta de Lausanne, et l'arrivée de M. Alexander Mayer à la direction de l'institution dès la saison 2013-2014 ;
- le départ de M. Pierre Wavre de la direction du Conservatoire de Lausanne, et l'arrivée de M. Hervé Klopfenstein, marquée par le développement d'une activité de concerts publics et l'ouverture d'une nouvelle salle au Flon, le BCV Concert Hall ;
- les 30 ans du Quatuor Sine Nomine, marqués par une programmation ambitieuse tout au long de l'année 2013 ;
- le développement des activités de la Société de musique contemporaine de Lausanne (SMC), au profit d'un public toujours plus nombreux ;

- le départ de M. Bruno Canino, co-directeur avec M. Pierre Amoyal de l'Académie de musique de Lausanne en 2013, et l'arrivée de M. Robert Levin dès l'édition 2014 ;
- la création d'un Prix de la Ville de Lausanne en 2009, récompensant chaque année le meilleur duo de l'Académie de Musique de Lausanne ;
- le départ à la retraite de M. Jean-François Vaucher, organiste titulaire de l'orgue de l'église Saint-François, et l'arrivée de M. Benjamin Righetti, reconnu internationalement ;
- le relevage de l'orgue²¹ de l'église Saint-Jean, réalisé dans le cadre du 100^e anniversaire de l'église ;
- les manifestations marquant le 10^e anniversaire des grandes orgues de la Cathédrale, uniques au monde.

Parallèlement, les institutions suivantes ont vu leurs moyens financiers se renforcer :

- le Sinfonietta de Lausanne, de manière à pérenniser l'institution au moment du départ de son directeur-fondateur et de l'arrivée d'un nouveau directeur musical et afin de lui permettre de poursuivre sa mission d'orchestre de relève ;
- la Camerata de Lausanne, au vu du rayonnement important apporté à la Ville ces dernières années par les différents concerts de cet ensemble à l'étranger ;
- l'Ensemble Vocal de Lausanne, institution de référence sur le plan international en termes d'art choral, et soumise, à l'instar du BBL et du Théâtre de Vidy-Lausanne, aux aléas des produits financiers issus de tournées, au vu de la péjoration de la situation internationale de ces dernières années.

7.5.2 Objectifs pour les années 2015-2019

- Poursuivre le soutien à l'Opéra de Lausanne, dans le cadre de sa mission pour l'art musical, lyrique et chorégraphique.
- Poursuivre le soutien à l'Orchestre de Chambre de Lausanne, dans la perspective d'une nouvelle direction artistique, en veillant à soutenir, dans un contexte de changement de lieu²², le travail effectué en faveur d'un renouvellement du public.
- Veiller à l'avenir de la Camerata de Lausanne.
- Soutenir la nouvelle direction du Sinfonietta de Lausanne tout en veillant à clarifier les missions de l'orchestre.
- Promouvoir, en lien avec les associations de concerts existantes et les organistes titulaires, les activités culturelles des grandes orgues de Lausanne, ainsi qu'une meilleure connaissance par le public de leur valeur patrimoniale.
- Veiller à l'avenir de l'Ensemble Vocal de Lausanne, dans la perspective, notamment, de la succession annoncée de M. Michel Corboz, directeur-fondateur.
- Réaliser le relevage des orgues de l'église Saint-François et de la basilique Notre-Dame du Valentin.
- Assurer la continuité des activités du Quatuor Sine Nomine ainsi que du Festival éponyme organisé tous les deux ans.

²¹La Ville de Lausanne est propriétaire des églises protestantes et des orgues qu'elle met à disposition des églises pour l'accompagnement du culte. Au-delà de leur vocation culturelle, les orgues contribuent à l'enrichissement de l'offre culturelle lausannoise à travers les nombreux concerts offerts au public. Ces orgues sont également mises à disposition des professeurs et étudiants de l'HEMU, ainsi que de différents musiciens. Outre les grandes orgues de la Cathédrale, les instruments les plus prestigieux sont les orgues des églises Saint-François, Saint-Laurent, Saint-Jean, Saint-Jacques et Saint-Paul. La richesse et la variété de leurs styles musicaux permettent aux organistes titulaires d'acquérir une notoriété internationale grâce aux collaborations nouées et contribuent également au rayonnement culturel de la ville.

²²Compte tenu des travaux prévus à la salle Métropole jusqu'au printemps 2015, l'OCL se produira pendant la saison 2014-2015 à l'Opéra de Lausanne.

- Renforcer, en réponse au postulat de Mme Myriam Tétaz ci-après, le soutien à la Société de musique contemporaine de Lausanne, au vu de l'important potentiel de cette institution.
- Réfléchir à l'avenir des corps de musique lausannois.

7.5.3 *Postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine ». Réponse de la Municipalité*

Rappel du postulat

Le postulat propose, l'organisation d'un prix de la Ville de Lausanne destiné à la création d'une œuvre classique contemporaine. Ce prix serait donné à l'occasion de la première audition à Lausanne d'une œuvre d'un compositeur, suisse ou résident en Suisse, sans exclusivité toutefois. La postulante demande également d'étudier les modalités d'attribution du prix et de composition du jury.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre d'une politique culturelle inscrite dans une vision à long terme, un soin particulier doit être apporté à la création contemporaine, en tant qu'expression artistique de la société de notre temps. Dans ce contexte, la Municipalité partage la volonté de la postulante d'inciter les artistes à interpréter des œuvres hors du répertoire et tient à ce que la musique classique contemporaine puisse trouver sa place dans le paysage musical lausannois. Elle estime également nécessaire de travailler avec les acteurs locaux actifs dans ce domaine, à l'instar de la Société de musique contemporaine de Lausanne (SMC). Comme indiqué lors de la séance de la commission de prise en considération du postulat, la Municipalité a collaboré avec la SMC pour réfléchir aux modalités de ce prix, dans le but de respecter à la fois l'esprit du postulat et la réalité de la situation de la musique classique contemporaine à Lausanne.

Au terme de discussions avec les acteurs concernés, les constats suivants sont effectués :

- le postulat, comme les débats en commission l'ont montré, est quelque peu ambigu sur la question du titulaire du prix et ne précise pas si celui-ci viendrait récompenser un compositeur ou un interprète. La Municipalité rappelle qu'elle a pour mission de soutenir les créations des artistes lausannois à savoir vivant et/ou travaillant ou pouvant justifier d'attaches professionnelles avérées avec la ville. Si le prix venait à récompenser un/des musicien-s lausannois interprétant l'œuvre d'un compositeur suisse, il serait à considérer :
 - soit comme un soutien non pas à la création mais à l'interprétation ;
 - soit comme un soutien à la création mais de l'œuvre d'un artiste non-lausannois.
- la création d'un prix n'est pas nécessairement le choix le plus pertinent dans la perspective de permettre à un public de plus en plus nombreux de connaître et d'apprécier la musique classique contemporaine. La tenue d'un prix récompensant des spécialistes et décerné par un jury qui devrait également être composé de connaisseurs avérés de la musique classique présente le risque, selon la Municipalité, de ne pas répondre à l'objectif d'une meilleure connaissance de la musique classique contemporaine ;
- de nombreux prix de ce type dotés de moyens importants existent ailleurs, en Suisse et à l'étranger. La création d'un nouveau prix nécessiterait un budget important.

Au vu de ces éléments, la Municipalité propose à votre Conseil de ne pas répondre au postulat de Mme Myriam Tétaz par l'organisation d'un prix. Toutefois, dans la volonté de faciliter l'accès du public aux œuvres de musique classique contemporaine, elle propose à votre Conseil d'accompagner le nouveau projet présenté par la SMC d'une nuit de la musique contemporaine. Cette manifestation, baptisée « Les Topophoniques », unique sur le plan suisse, réunira dès 2015, dans un lieu éphémère encore à définir, des artistes

lausannois et vaudois issus de la musique classique contemporaine et des musiques expérimentales à l'occasion d'une soirée de concerts, performances, et installations. Un financement sera apporté, dans un premier temps, via le budget du Service de la culture. Par ailleurs, dans le cadre du budget 2015, une légère augmentation de CHF 3'000.- a été apportée à la subvention annuelle de CHF 12'000.- accordée à la Société de musique contemporaine, inchangée depuis des années. Portée par une équipe dynamique de connaisseurs, la SMC s'est développée au fil du temps pour devenir aujourd'hui une référence sur le plan romand, élargissant, année après année, son public.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de Mme Myriam Tétaz.

7.6 Formation musicale non-professionnelle

La politique de formation musicale non-professionnelle fait l'objet d'un chapitre particulier, n'ayant été que peu mentionnée dans le rapport-préavis N° 2008/26²³. Depuis lors, ce domaine a été marqué par quelques faits saillants :

- la modification du cadre légal fédéral et cantonal marqué par :
 - l'introduction, votée par le peuple suisse le 23 septembre 2012, de l'article 67a de la Constitution fédérale pour la promotion de la formation musicale des enfants et des jeunes ainsi que l'encouragement des talents musicaux. Cet article reconnaît l'importance de la formation musicale et valorise son enseignement en demandant aux cantons d'inscrire dans le cursus obligatoire une formation musicale de qualité à l'école ;
 - le vote par le Grand Conseil du canton de Vaud, le 3 mai 2011, de la loi sur les écoles de musique (LEM), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, prévoyant une toute nouvelle organisation de la formation musicale non-professionnelle et limitant l'accès à cette formation à l'âge de 25 ans ;
 - la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et l'harmonisation scolaire (HarmoS) marquant une extension des plages horaires de l'enseignement obligatoire et impliquant de fait une diminution du temps à disposition des enfants et adolescents afin de suivre des cours de musique.
- sur le plan administratif, le transfert dès le 1^{er} juillet 2011, au moment du changement de législature, des institutions de formation musicale du Service de la jeunesse et des loisirs au Service de la culture.

7.6.1 Rappel du nouveau cadre légal : entrée en vigueur de la loi sur les écoles de musique (LEM)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'enseignement musical à visée non-professionnelle est organisé par la loi sur les écoles de musique, dont l'application incombe à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). Pour mémoire, la LEM vise à une harmonisation des différents éléments qui régissent la formation musicale et notamment :

- les conditions d'exercice du travail d'enseignant (amélioration des conditions salariales, définition des formations et équivalences requises) ;
- la garantie de la qualité de l'enseignement dans toutes les écoles reconnues du Canton (développement de plans d'études et de cursus communs à toutes les écoles) ;
- la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de financement équilibré entre Canton et communes (participation obligatoire au financement de toutes les communes et du Canton). Ce nouveau mécanisme permet à la Ville de Lausanne de diminuer son soutien proportionnellement aux montants repris par la FEM au titre des montants historiques pour les élèves domiciliés hors de Lausanne. Si la Ville a longtemps contribué au financement de l'enseignement musical des élèves provenant d'autres communes

²³Voir supra note 2.

vaudoises, la LEM permet désormais de rééquilibrer l'effort des différentes communes en faveur des écoles de musique.

L'application de la LEM est prévue sur une période de six ans, soit jusqu'en 2018, permettant ainsi aux différents acteurs (écoles de musique, FEM et communes) de s'approprier le nouveau cadre et de mettre en place une organisation à même de réaliser les objectifs souhaités par la nouvelle loi.

Il convient de préciser que l'enseignement aux adultes ne fait pas partie du périmètre de financement de la LEM et qu'un soutien à cet enseignement n'a pas été prévu. De ce fait la formation musicale pour adultes se trouve depuis l'entrée en vigueur de la LEM dépourvue de toute base légale de soutien. Convaincue que l'accès à la formation musicale doit être possible pour l'ensemble des citoyens lausannois, indépendamment de leur âge, la Municipalité souhaite, notamment par la mise à disposition de locaux dans les écoles de musique subventionnées, favoriser l'enseignement destiné aux adultes, comme évoqué ci-dessous.

7.6.2 Bilan 2009-2014

Les cinq dernières années ont été essentiellement marquées par :

- l'arrivée de Mme Lien Bruge à la direction du Conservatoire de Lausanne à la rentrée 2012, succédant à Mme Helena Maffli, qui a quitté ses fonctions après 13 ans à la tête de cette institution et 34 ans passés en tout au Conservatoire. Cette période a été marquée par le développement d'un nombre important de projets et de collaborations de qualité dans le but de créer davantage de passerelles entre le public, la musique et ses acteurs au profit de tous les élèves du Conservatoire ;
- le départ du directeur de l'EJMA M. Stefano Saccon, à la fin de l'année 2014, après cinq ans passés à la direction de cette institution. Cette période a été marquée par une évolution significative sur le plan pédagogique et académique de cette institution ainsi que par le développement d'activités, projets et collaborations diverses avec le monde musical lausannois ;
- l'arrivée de M. Théo Gafner à la direction de l'Ecole sociale de musique en 2011 succédant à M. Olivier Faller, qui a quitté ses fonctions après 24 ans à la tête de cette institution, arrivée marquée par la poursuite des nombreuses activités musicales au profit des élèves lausannois et par le développement de collaborations avec l'enseignement obligatoire (projet orchestre en classe);
- le départ de M. Jean-François Antonioli de la direction de l'Institut de Ribaupierre (IdR) à la rentrée 2014 après 14 ans passés à la tête de cette institution, période marquée par la reconnaissance de l'IdR en tant que centre de compétences pour la formation des professeurs Willems, ainsi que par le développement de multiples projets musicaux toujours proches de l'esprit des fondateurs;
- la reconnaissance par la FEM pour l'enseignement musical de base de l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne, de l'Ecole sociale de musique de Lausanne, de l'Harmonie Ecole de musique Lausanne, de l'Institut de Ribaupierre et de l'Institut Musica Viva ;
- la reconnaissance par la FEM pour l'enseignement musical de base et l'enseignement particulier (préprofessionnel) du Conservatoire de Lausanne et de l'EJMA.

7.6.3 Constat et perspectives

Sept écoles de musique²⁴ reconnues par la FEM proposent aujourd'hui une formation musicale non professionnelle à environ 4'000 élèves inscrits²⁵, dont environ 600 adultes.

²⁴Conservatoire de Lausanne (CdL), Ecole de Jazz et de musique actuelle (EJMA), Ecole de musique de la Ville de Lausanne (EMVL), Ecole sociale de musique (ESM), Harmonie Ecole de musique Lausanne (HEML), Institut de Ribaupierre (IdR), Institut Musica Viva.

Ces écoles se sont développées au cours des 150 dernières années, répondant à des demandes et opportunités diverses et poursuivant des missions plus ou moins spécifiques et précises, et se sont forgées chacune une identité propre au fil du temps.

Malgré une offre actuelle riche et variée, couvrant tous les instruments et tous les styles de musique, allant de l'initiation à la musique jusqu'à la formation préprofessionnelle, ainsi qu'un nombre important de projets témoignant de l'esprit innovateur et créatif des directions d'écoles, un certain nombre de difficultés sont apparues au cours des dernières années, appelées à s'accroître davantage avec la mise en application de la LEM. Parmi ces difficultés, il convient notamment de relever :

- une organisation institutionnelle hétérogène qu'il convient de revoir : plans tarifaires très variés pour une offre de même qualité, manque de visibilité de l'offre, absence d'évidence, parfois, entre le nom d'une école et sa mission ;
- des difficultés de fonctionnement : structures administratives n'ayant pas toujours les ressources pour répondre de manière efficace au nouveau cadre de fonctionnement créé par la LEM (développement du plan tarifaire, application des nouvelles conditions de travail, suivi du financement), absence, dans certains cas, de la masse critique d'élèves permettant d'organiser les cours par rapport à la demande du public, etc. ;
- la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources à disposition, aussi bien au niveau des locaux (qui sont, en vertu de la LEM, désormais à charge de la Ville) qu'au niveau pédagogique, logistique et administratif.

Parallèlement, le nouveau cadre donné par la LEM nécessite une application concertée des différents critères d'enseignement dans les écoles afin de ne pas favoriser l'émergence d'inégalités entre les écoles lausannoises et le développement d'une concurrence sur le plan tarifaire, pédagogique et salarial.

7.6.4 Objectifs 2015-2019

Dans sa volonté de promouvoir la formation musicale non professionnelle, de maintenir la qualité de l'offre lausannoise d'enseignement, et de valoriser les écoles de musique comme acteurs importants du rayonnement culturel de la Ville, la Municipalité entend accompagner la mise en œuvre de la LEM sur la base d'un partenariat privilégié avec la FER. Dans ce contexte, elle propose de poursuivre les objectifs suivants :

- créer un nouveau pôle d'enseignement de base en regroupant les écoles de musique lausannoises reconnues par la FEM dans le but de :
 - valoriser l'enseignement de base ;
 - améliorer la cohérence de l'enseignement proposé à Lausanne ;
 - assurer la diversité et l'accessibilité de l'offre à l'ensemble des élèves ;
 - créer une base solide afin de favoriser et promouvoir le développement de collaborations avec l'école obligatoire ;
 - surmonter la dualité entre les deux faitières cantonales en matière d'enseignement musical (Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique – AVCEM / Association des écoles de musique – Société cantonale des musiques vaudoises – AEM-SCMV)²⁶ dans l'intérêt de la musique et au profit de la diversité des projets, en regroupant sous un même toit tous les instruments et orientations musicales de l'enseignement de base ;

²⁵Année scolaire 2013-2014.

²⁶Il s'agit des deux associations faitières reconnues par la FEM, représentant les écoles de musique affiliées auprès des instances cantonales (notamment la FEM), assurant le lien entre les écoles membres, stimulant leur collaboration et établissant sous la direction de la FEM les bases de l'éducation musicale non-professionnelle dans le canton de Vaud.

- créer un cadre adapté à la LEM et de ce fait favoriser son application réussie à Lausanne.

Ce projet de grande importance, mené en concertation avec les acteurs concernés, dont la FEM, implique le regroupement de l'École de musique de la Ville de Lausanne, de l'École sociale de musique, de l'Harmonie Ecole de musique Lausanne, de l'Institut de Ribaupierre et de Musica Viva sous la forme d'une nouvelle fondation de droit privé. Le développement du projet sera assuré par un groupe de travail, composé notamment de représentants des différentes écoles concernées. Il sera évidemment tenu compte des spécificités et des missions historiques de chacune des écoles concernées, comme l'accessibilité financière (avec le maintien d'un tarif préférentiel pour tous les élèves lausannois), les liens avec les corps de musique, l'enseignement pour adultes et l'idée d'un enseignement se voulant proche des élèves et proposant une importante offre d'initiation à la musique ;

- favoriser un rapprochement marqué entre le Conservatoire de Lausanne (rattaché à la Fondation du Conservatoire regroupant la Haute école de musique Vaud, Valais, Fribourg classique et Jazz (HEMU) ainsi que l'école de musique du Conservatoire de Lausanne) et l'EJMA-Ecole de Jazz et de Musique Actuelle. Ces deux institutions sont, ensemble, un pôle d'excellence de la formation musicale non professionnelle lausannoise (enseignement musical de base et enseignement musical particulier reconnu par la FEM) dans le domaine du classique, du jazz et des musiques actuelles. La poursuite de cet objectif garantirait au final la qualité et la cohérence de l'ensemble du cursus de la formation musicale, en rapport également avec les développements pédagogiques actuels, qui visent à une formation musicale dépassant les frontières de styles et permettant aux jeunes musiciens de se former à la fois en musique classique, jazz et musiques actuelles. Cette démarche s'inscrit également avec l'ouverture en juin 2014 du BCV Concert Hall, nouveau bâtiment de l'HEMU au Flon, voisin direct de l'EJMA. La réalisation de cet objectif nécessitera un important travail de la part des directions et présidences de l'HEMU Conservatoire et de l'EJMA, avec le soutien de la Ville et du Canton. Il doit se baser sur la reconnaissance mutuelle des identités et missions réciproques des deux institutions au profit d'une approche de la formation musicale la plus complète possible, et valorisant leur complémentarité;
- promouvoir les musiques actuelles en favorisant le développement de plans d'études spécifiques en cohérence avec les milieux de production et de création, dans le but de valoriser cette orientation musicale et de lui confier une place au sein de la formation musicale non-professionnelle à la hauteur de son importance au niveau culturel ;
- définir un nouveau cadre pour la formation musicale des adultes afin que ce dernier reste accessible aux adultes désirant poursuivre leur formation musicale au-delà de 25 ans, élément indispensable à une politique culturelle globale ouverte à l'ensemble des citoyens-nes. En préalable à cette démarche, la Municipalité souhaite autoriser l'accès aux locaux des écoles de musique à l'enseignement aux adultes et permettre aux écoles de musique d'utiliser les subventions communales directes pour l'enseignement aux adultes ;
- trouver des locaux adaptés pouvant accueillir la direction générale et des cours de la nouvelle école de musique pour l'enseignement de base ;
- initier les démarches afin de favoriser la création de salles destinées à l'enseignement musical dans le cadre de la construction des nouveaux bâtiments scolaires ;
- veiller au renforcement des liens entre écoles de musique et lieux de production et de création culturels lausannois, dans le but de valoriser la diversité de la formation musicale et son caractère complémentaire à la création ;

- dynamiser les liens entre la nouvelle école de musique et les corps de musique, dans le but de valoriser cette orientation musicale et de tenter d'assurer une relève pour ces ensembles qui souffrent d'un désintérêt marqué de la part des enfants et des jeunes ;
- favoriser le développement de la collaboration entre les écoles de musique et l'enseignement obligatoire, dans le respect du cadre légal fédéral et cantonal, et dans le but de promouvoir l'accessibilité à la formation musicale en proposant des cours de musique là où se trouvent les enfants et les jeunes (écoles, lieux d'accueil pour enfants en milieux scolaire et parascolaire, maisons de quartier, centres aérés, etc.). Cette démarche permettrait également de positionner les écoles de musique lausannoises comme de véritables partenaires du Canton dans le cadre de l'application de l'article constitutionnel pour la promotion de la formation musicale ;
- favoriser le développement des fanfares, notamment en créant un ensemble officiel de qualité.

7.6.5 *Interpellation de M. Yves Adam et consorts « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ». Réponse de la Municipalité*

Rappel de l'interpellation

Suite à l'entrée en vigueur de la LEM au 1^{er} janvier 2012, posant le cadre d'un nouveau mécanisme de financement de l'enseignement musical à visée non-professionnelle et favorisant une nouvelle organisation des institutions de formation musicale, les signataires de l'interpellation demandent à la Municipalité de faire connaître ses intentions quant à l'avenir des écoles de musique sises sur le territoire de la Commune de Lausanne.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la vision globale de la Ville concernant la musique à visée non-professionnelle pour les enfants et les adultes ?

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Municipalité défend le principe d'un enseignement musical à visée non-professionnelle de qualité, couvrant tous les styles de musique et accessible au plus grand nombre. S'agissant de sa vision d'avenir, la Municipalité renvoie à ce propos aux éléments développés ci-dessus.

Question 2 : Que pense la Municipalité de la situation actuelle ? Envisage-t-elle un regroupement entre différentes écoles de musique ?

La Municipalité préconise un regroupement de différentes écoles de musique, comme précisé ci-dessus.

Question 3 : Si oui, privilégie-t-elle une forme centralisée ou une forme fédérative ?

Comme indiqué plus haut, la Municipalité préconise la création d'une forme centralisée, avec la constitution d'une Fondation de droit privé, dont les modalités de création et d'organisation seront définies par le groupe de travail ad hoc.

Question 4 : Ces deux options auraient-elles des conséquences sur l'emploi (enseignement et administration) ?

La Municipalité estime prématuré de répondre à cette question, dans la mesure où la question de l'emploi devra être analysée de manière précise par le groupe de travail mentionné ci-dessus, le but étant une optimisation des ressources dans le respect des emplois actuels.

Question 5 : La loi charge les communes de fournir les locaux nécessaires ; actuellement quels sont les problèmes de locaux et quelles solutions sont envisagées pour y répondre ?

Indépendamment de la LEM, la Ville met des locaux à disposition des écoles de musique depuis de nombreuses années. La question des locaux est traitée au cas par cas en fonction

de besoins qui évoluent constamment. Une nouvelle organisation des écoles de musique, avec le regroupement annoncé plus haut du présent rapport-préavis, permettrait également de mieux répondre aux demandes de locaux, par une optimisation du partage des surfaces disponibles. De plus, le groupe de travail chargé de développer le projet de regroupement des écoles de musique effectuera une analyse détaillée des besoins en termes de locaux et soumettra ces résultats à la Municipalité, qui s'efforcera de répondre aux besoins mis en évidence. Pour information à votre Conseil, la Ville prend intégralement en charge, depuis l'entrée en vigueur de la LEM, les loyers du Conservatoire de Lausanne, de l'EJMA et de l'Institut de Ribaupierre, loyers qui étaient auparavant cofinancés par le Canton.

Question 6 : Quelles conséquences la loi aura-t-elle sur les écolages des écoles lausannoises ?

Le mécanisme financier de la LEM prévoit une couverture des coûts de l'enseignement musical par les écolages à hauteur de 40% environ. Chaque école doit ainsi trouver son propre équilibre financier entre les charges à assumer et les différentes recettes (subventions de la FEM, subventions historiques de la Ville et écolages). Ce sont surtout les écoles de musique offrant des écolages historiquement bas qui seront appelées à adapter leurs tarifs afin de respecter le cadre donné par la LEM et maintenir leur équilibre budgétaire. Pour éviter le développement d'une concurrence entre les écoles lausannoises, ces adaptations doivent se faire de manière concertée dans toutes les écoles. Le regroupement des écoles permettra une démarche globale à ce sujet. Du fait des subventions historiques apportées par la Ville, et qu'elle continuera de verser aux écoles de musique jusqu'en 2018 et au-delà, les élèves lausannois pourront continuer à profiter d'un tarif préférentiel. Cependant, au vu de la participation de toutes les communes au financement de la formation musicale, le montant de la réduction accordée aux élèves lausannois devra être revu à la baisse quand bien même une différence tarifaire devrait être maintenue à terme.

Dans son article 9 alinéa 3, la LEM prévoit que les communes accordent des aides individuelles aux élèves en vue de diminuer les écolages et d'assurer l'accessibilité financière à l'enseignement musical. Au vu des subventions historiques que la Ville continue à verser directement aux écoles de musique, montants qui visent le maintien de tarifs accessibles aux élèves lausannois, la création d'aides individuelles n'est pas prévue à ce stade.

Question 7 : La Municipalité cherche-t-elle d'autres synergies et collaborations entre les écoles de musique sur un plan plus régional ?

De manière générale, la Municipalité encourage la collaboration entre les différents acteurs culturels lausannois, ainsi qu'avec les acteurs non-lausannois. S'agissant des écoles de musique, les efforts porteront toutefois prioritairement ces prochaines années sur les objectifs fixés ci-dessus.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. Yves Adam et consorts.

7.7 Cinéma

L'art cinématographique connaît à Lausanne un dynamisme des plus réjouissant, rassemblant un large public, que ce soit dans le cadre de festivals ou dans celui de la programmation courante des exploitants de salles.

7.7.1. Bilan 2009-2014

La période récente a été marquée par les faits suivants :

- la Ville a acheté le cinéma Capitole, en 2010, à Mme Lucienne Schnegg (connue du grand public comme « la petite dame du Capitole », selon le titre du documentaire que lui a consacré feu la réalisatrice Jacqueline Veuve), propriétaire et exploitante du cinéma depuis 1949. L'achat de cette salle, la plus grande de Suisse encore en

exploitation, avait pour but de préserver un patrimoine architectural et artistique de grande valeur, auquel les Lausannois-es sont très fortement attachés. Dans l'attente d'un projet complet de rénovation de la salle, l'exploitation du cinéma a été confiée à la Cinémathèque suisse en collaboration, notamment, avec un exploitant privé. Il convient de rappeler que, même si le cinéma a été régulièrement entretenu, les dernières rénovations d'importance remontent à la fin des années 1950 ;

- la nomination de M. Frédéric Maire à la direction de la Cinémathèque suisse. Son arrivée a donné un souffle nouveau à la Cinémathèque, aussi bien au plan national (avec l'avancée importante du projet de dépôt à Pentha) qu'à Lausanne, où l'institution a multiplié les collaborations avec les différents partenaires culturels locaux, et développé une programmation en direction d'un large public ;
- la constitution en 2011 de la Fondation romande pour le cinéma (connue sous le nom de Cinéforum) à laquelle la Ville a participé dès l'origine et dont elle est, avec Genève, la seule ville romande membre fondatrice, aux côtés des différents cantons romands. La constitution de cette fondation, acte majeur d'une politique culturelle régionale, regroupe les montants dévolus à la production cinématographique par les cantons romands et les Villes de Lausanne et Genève, permettant ainsi le maintien d'une véritable identité culturelle romande. La Ville a, à cet égard, augmenté son soutien à la production cinématographique ;
- le succès critique et public de toute une nouvelle génération de cinéastes vaudois, particulièrement lausannois, dont les films, outre une diffusion sur le plan international, ont été récompensés au plus haut niveau, en Suisse, mais également dans de prestigieux festivals ;
- le succès public des manifestations cinématographiques lausannoises que sont le Lausanne Underground Film and Music Festival (LUFF) et le Festival Cinémas d'Afrique auxquels la Ville a apporté un soutien financier accru, ainsi que le développement de la Nuit du Court et du Ciné Festival ;
- le soutien financier apporté aux activités du cinéma Bellevaux, dans le but de maintenir une offre cinématographique variée dans les différents quartiers de la Ville et dans le souci de maintenir en exploitation la dernière salle de cinéma indépendante de la Ville ;
- le renforcement apporté, s'agissant du loyer au Zinéma.

7.7.2 Objectifs pour les années 2015-2019

- Rénover le cinéma Capitole avec pour objectif d'en faire la Maison du cinéma, sous l'égide de la Cinémathèque suisse. Dans un premier temps, et afin de connaître le coût exact de cette rénovation, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 350'000.-, nécessaire à l'établissement d'une étude précise. Parallèlement, elle a également décidé la création d'une Fondation pour le Capitole, destinée, en complément à l'investissement financier de la Ville, qui devra être précisé, à trouver d'autres sources de financement, publics et privés. La Municipalité est à ce propos en discussion avec la Confédération et le Canton, autres collectivités publiques impliquées dans le soutien à une institution au rayonnement national.

Le projet de Maison du cinéma, outre la rénovation du bâtiment, implique également une transformation du lieu, de manière à ce qu'il puisse ouvrir un espace d'accueil et d'exposition, une librairie, et une salle de dimension plus réduite permettant la projection des films actuellement présentés dans la salle du Cinématographe. Ce projet ne permettra toutefois pas un déménagement complet de la Cinémathèque du site de Montbenon, les surfaces disponibles au Capitole ne permettant pas le regroupement complet des activités de la Cinémathèque sur le site.

Enfin, le projet de rénovation du Capitole s'inscrit également dans une perspective d'équilibre de l'offre culturelle entre les différents quartiers de la ville, en cohérence

avec les travaux importants financés par la Ville pour la rénovation de l'Opéra de Lausanne. Ces deux institutions sont appelées à proposer une offre culturelle complémentaire, entre art lyrique et cinématographique, dans un quartier idéalement desservi par les transports publics, et à proximité de la gare et des restaurants et cafés du centre-ville.

- Proposer, dans le cadre du prochain programme de législature, de renforcer le soutien financier au LUFF et au Festival Cinémas d'Afrique. Ces deux manifestations, chacune unique en leur genre, attirent à chaque nouvelle édition un public toujours plus nombreux en provenance de Lausanne et d'ailleurs. Ces manifestations qui fonctionnent depuis leurs débuts grâce à un bénévolat important doivent pouvoir aujourd'hui professionnaliser leur structure administrative afin d'assurer la pérennisation de leurs projets.
- Porter, en fonction de l'évolution de son projet culturel, une attention particulière à l'avenir du cinéma Bellevaux.

7.7.3 Postulat de Mme Evelyn Knecht « Un Capitole pour une capitale ». Réponse de la Municipalité

Rappel du postulat

Le postulat, déposé en 2010, quelque temps avant l'achat du cinéma Capitole, demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'achat du Capitole et de confier son exploitation à la Cinémathèque suisse.

Réponse de la Municipalité

La demande de la postulante a été réalisée en 2010. S'agissant du futur projet pour ce cinéma, la Municipalité considère avoir répondu au postulat au point 7.7.3 ci-dessus.

7.7.4 Pétition du POP - Jeunes populistes au Conseil communal « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! Réponse de la Municipalité

Rappel de la pétition

La pétition demande au Grand Conseil ainsi qu'à différentes communes vaudoises d'agir auprès des exploitants de salles et des distributeurs afin de diminuer de CHF 2.- le prix de tous les billets de cinéma, y compris les places apprenti-e-s/étudiant-e-s.

Réponse de la Municipalité

Tout en partageant les préoccupations des pétitionnaires quant à l'accès à l'art cinématographique à un large public, particulièrement s'agissant de jeunes et de personnes à faibles revenus, la Municipalité rappelle que l'exploitation des cinémas relève de l'entreprise privée. Elle n'a donc pas autorité pour décider de la baisse des tarifs d'entrées aux projections de ces salles.

Cela étant, elle rappelle les différentes démarches (déjà partiellement mentionnées ci-dessus) réalisées ces dernières années afin de permettre l'accès (gratuit ou à tarif réduit) à l'offre cinématographique :

- subvention à la Cinémathèque suisse, dans le but notamment de permettre une politique tarifaire abordable au plus grand nombre ;
- soutien aux manifestations en lien avec le cinéma, pratiquant toutes des tarifs abordables ;
- prise en charge du loyer du Zinéma et du ciné-club Oblo, pratiquant tous deux une politique de prix très basse;
- soutien à la programmation du cinéma Bellevaux, pratiquant une politique de prix différenciée en fonction des catégories de public.

Cela étant, la Municipalité souhaite poursuivre ses efforts dans le cadre notamment du projet de Maison du cinéma au Capitole tel que présenté ci-dessus. Elle considère avoir ainsi répondu à la pétition du POP - Jeunesses populistes.

7.8 *Arts plastiques et visuels*

Dans le contexte de la construction du futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et du Pôle muséal à Lausanne, ainsi que du foisonnement que connaît notre ville en matière d'art, le présent rapport-préavis accorde une place particulière au soutien aux arts plastiques et visuels, qui n'avaient pas été traités dans le cadre du rapport-préavis N° 2008/26²⁷. La Municipalité souhaite en effet préciser sa politique dans ce domaine en réponse également au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne », déposé parallèlement au préavis N° 2008/26²⁸. Les intentions de la Municipalité dans ce domaine et la réponse à ce postulat devaient initialement être incluses dans le préavis N° 2011/46 relatif au projet de demande d'octroi du droit de superficie et de crédit d'investissement de CHF 5'000'000.- voté par votre Conseil dans le cadre du futur Musée cantonal des Beaux-Arts et du Pôle muséal en date du 31 janvier 2012²⁹. Compte tenu de la situation financière du début de législature, la Municipalité a préféré reporter la présentation de cette politique au présent rapport-préavis.

Le présent chapitre dresse donc tout d'abord un rapide tableau historique de la situation des arts plastiques et visuels à Lausanne et des collections du Fonds des arts plastiques, à l'instar de ce qui avait été effectué pour les autres disciplines artistiques dans le rapport-préavis N° 2008/26³⁰.

Sont ensuite présentés les nouveaux objectifs visant à renforcer le soutien à ces disciplines artistiques et à en faciliter l'accès à un large public. En effet, dans le contexte du futur MCBA, renforcer le soutien aux arts visuels créera une puissante synergie en faveur de la scène artistique locale. C'est également l'occasion de combler un certain retard par rapport aux autres villes et aux autres secteurs culturels. En outre, miser sur l'art contemporain permettra de mettre en valeur les atouts de notre ville dans ce domaine, qu'il s'agisse d'artistes lausannois prometteurs ou d'institutions réputées (notamment le Musée de l'Elysée, l'ECAL et la Cinémathèque suisse). Lausanne rayonnera ainsi davantage dans ce domaine très porteur sur le plan artistique, mais aussi économique et social, à l'instar de ce que connaît notre ville depuis plusieurs décennies s'agissant des arts de la scène. Les nouveaux objectifs nécessitent d'adapter le Fonds des arts plastiques et d'actualiser son règlement à la situation actuelle, le règlement aujourd'hui en vigueur datant de 1999³¹. C'est en concertation avec les milieux concernés que ces objectifs sont proposés dans le présent rapport-préavis. Les intéressés adhèrent aux propositions tout en saluant l'effort de la Ville de Lausanne et en relevant que certaines des mesures lui permettront de jouer un rôle précurseur.

Enfin, en lien avec le Fonds des arts plastiques, la Municipalité souhaite attirer l'attention de votre Conseil sur les collections d'art de ce fonds, qui constituent un riche patrimoine artistique lausannois. Ce patrimoine mérite d'être conservé, étudié et mis en valeur de manière à assurer sa sauvegarde et sa transmission aux générations futures, la Ville en ayant la responsabilité.

7.8.1 *Situation actuelle des arts plastiques et visuels à Lausanne*

7.8.1.1 Définition et champs d'application

Dans un domaine en constante redéfinition, il peut être utile de préciser les termes « art contemporain », « arts plastiques » ou « arts visuels », qui tous renvoient aux techniques

²⁷Voir supra note 2.

²⁸Ibidem.

²⁹Voir supra note 7.

³⁰Voir supra note 2.

³¹BCC 1999, préavis N°44 du 27 août 1998, « Fonds des arts plastiques (F.A.P) - nouvelle composition de la commission consultative - adaptation du règlement en vigueur », pp. 96-107.

traditionnelles des beaux-arts (peinture, sculpture, dessin, etc.), aux expressions nouvelles (telles que performances, installations) ainsi à tout un pan de la création contemporaine qui met l'accent sur l'image (vidéo, photographie, art numérique, etc.). Quant au design, il a pris la relève des arts dits appliqués et regroupe le design de produit, le graphisme, la typographie, etc. La frontière entre arts visuels et design est parfois floue, tout comme la distinction entre artiste et designer. Certains plasticiens réinterprètent le mobilier, le papier peint, débordant ainsi de leur champ traditionnel pour s'approprier celui du design ; de la même manière, certains designers abordent leur travail avec un état d'esprit proche des démarches artistiques.

Dans le présent chapitre, arts visuels et art contemporain sont synonymes. Le terme artiste est générique, il s'applique à tout artiste professionnel et recouvre aussi bien artiste visuel que designer, homme que femme.

7.8.1.2 Bref rappel historique

- 1981 La Cinémathèque suisse s'installe au Casino de Montbenon et s'ouvre au public.
- 1985 Le Musée de l'Elysée devient le Musée pour la photographie.
- 1989 La Galerie Alice Pauli s'installe au Flon.
- 1991 Ouverture de la Fondation Asher Edelman (FAE – musée d'art contemporain) à Pully, dont les activités dureront jusqu'en 1995.
- 1995 Nomination de Pierre Keller à la direction de l'ECAL.
- 1996 1^{ère} édition du Festival Les Urbaines consacré à la création émergente.
- 1998 L'ECAL voit ses filières communication visuelle et design industriel et de produits reconnue comme HES.
Ouverture de l'espace d'art indépendant Circuit.
- 2000 Le Musée des arts décoratifs devient le mudac, et s'installe, sous la direction de Chantal Prod'hom à la maison Gaudard.
Fondation des éditions Art & fiction, spécialisées dans le livre d'artiste
- 2005 La filière arts visuels de l'ECAL devient HES.
- 2006 Ouverture de Standard/ Deluxe.
Ouverture d'1m3.
- 2007 1^{ère} édition d'Aperti – week-end de portes ouvertes dans les ateliers d'artistes
Création de l'association Trafic.
- 2009 De nouveaux directeurs sont nommés au Musée de l'Elysée (Sam Stourdzé) et à la Cinémathèque suisse (Frédéric Maire).
Création de l'Association NEAR pour la photographie contemporaine.
- 2010 Le lieu d'art indépendant Circuit remporte le « Swiss Exhibition Award » (meilleure exposition suisse d'art contemporain).
Parution du guide « Lausanne contemporain » volume 1.
- 2011 Alexis Georgacopoulos succède à Pierre Keller à la tête de l'ECAL.
- 2012 Parution du guide « Lausanne contemporain » volume 2.
- 2013 Ouverture de dix ateliers d'artistes à Malley en contrat de confiance jusqu'à fin 2015.
Chantal Prod'hom remporte le Prix Design suisse 2013.

7.8.1.3 Une scène artistique dynamique et reconnue

La région lausannoise, grâce, notamment, à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), qui se classe régulièrement parmi les dix meilleures écoles d'art du monde, est un véritable vivier d'artistes et de designers. De nombreux artistes, discrets aux yeux du grand public, brillent dans les milieux spécialisés et des carrières nationales, voire internationales, se profilent, susceptibles de faire rayonner Lausanne encore davantage dans les années à venir.

Pour illustrer ce propos voici une sélection de faits ayant marqué ces deux dernières années :

- lors de l'exposition « La jeunesse est un art », qui dressait en 2012 un état des lieux de la création contemporaine suisse au Kunstmuseum d'Aarau, Lausanne est la 1^{ère} ville romande et la 2^{ème} ville de Suisse la mieux représentée avec onze artistes sélectionnés sur 49 ;
- les prix suisses d'art, les plus prestigieux du pays en matière d'arts visuels, récompensent des Lausannoises et des Lausannois : Gilles Aubry en 2012, Tatiana Rihs et Guillaume Pilet en 2013, Claudia Comte (désormais à Berlin) en 2014 ;
- le prix équivalent dans le domaine du design a été attribué à deux revues artistiques réalisées par des Lausannois : la revue « Dorade » en 2012, la revue « Novembre » en 2013 ;
- dans le cadre des Prix suisses du design, le prix Merit 2013 a été attribué à Chantal Prod'hom, directrice du mudac ;
- Pro Helvetia, qui sélectionne tous les deux ans huit jeunes artistes suisses prometteurs pour sa série « Collection cahiers d'artistes », retient deux artistes lausannois en 2011-12 et à nouveau deux en 2013-14 ;
- le Grand prix de la Fondation vaudoise pour la culture est attribué au plasticien lausannois Alain Huck en 2013, qui, la même année, remporte le prix de la Fondation culturelle Pro Litteris ;
- le prix Focale-Ville de Nyon est attribué aux lausannois Benoît Jeannet lors de sa 1^{ère} édition en 2012 et Virginie Rebetez lors de la 2^e édition en 2013.

7.8.1.4 Lieux d'art indépendants et galeries d'art

Depuis le début des années 2000, les espaces d'art indépendants se sont mis à bourgeonner à Lausanne. Si les « *artist run spaces* » sont dans l'air du temps un peu partout, Lausanne semble leur être un terreau particulièrement propice, peut-être faute d'une Kunsthalle ou d'un centre d'art contemporain comme on en trouve dans toute ville active en matière d'art contemporain. Dans ces lieux d'art indépendants, les jeunes artistes créent eux-mêmes les espaces dont ils rêvent et qui leur manquent. Leurs fondateurs les conçoivent bien plus comme des lieux d'échanges, d'expériences, de croisements transdisciplinaires et de brassages d'idées que comme des lieux de vente. Depuis une quinzaine d'années, ils apportent un dynamisme artistique particulier à notre ville, une spécificité lausannoise qu'il convient de valoriser et de soutenir.

Parallèlement à ces lieux indépendants, Lausanne abrite de nombreuses galeries d'art. A leur sujet, il convient de préciser que, parfois considérées à tort comme de simples marchands, elles sont des acteurs incontournables dans le domaine des arts visuels, composantes essentielles d'une vie artistique dynamique, à la fois intermédiaires entre les artistes et leur public, agents d'artistes, promoteurs et médiateurs de l'art actuel.

Galeries et lieux d'art indépendants constituent à Lausanne un paysage foisonnant, quoique manquant parfois de visibilité³². Au niveau du marché de l'art, il faut souligner le travail de

³²Peu de personnes savent en effet que la Ville abrite près de 40 espaces consacrés à l'art contemporain.

proximité réalisé par les galeries lausannoises, majoritairement locales, se dédiant au rôle d'intermédiaire entre l'atelier de l'artiste et les amateurs et collectionneurs de la région. La Galerie Alice Pauli, au Flon, appartient à la catégorie des grandes galeries au rayonnement international et a su, depuis près d'un demi-siècle, se profiler sur le marché mondial de l'art et y jouer un rôle remarquable.

S'il est foisonnant, ce secteur est également très mouvant, puisque qu'il voit fluctuer les galeries qui ouvrent, durent un temps et laissent la place à d'autres au gré de la conjoncture économique, des tendances artistiques et des passions. Un élément saillant toutefois dans cette mouvance : le marché de l'art à Lausanne a connu une période particulièrement dynamique pendant les cinq ans d'existence de la Fondation Asher Edelman à Pully, mettant en évidence le rôle de locomotive que joue un musée d'art contemporain pour ce secteur économique.

7.8.1.5 Le succès des manifestations grand public

Le succès grandissant d'Aperti, le week-end portes ouvertes des ateliers d'artistes à Lausanne (plus de 100 artistes inscrits lors de l'édition 2014) est éloquent : cette grande promenade artistique est devenue un événement incontournable de la saison culturelle lausannoise touchant non seulement les amateurs avertis, mais aussi les curieux qui franchissent rarement le seuil d'une galerie et prennent plaisir à découvrir l'art d'aujourd'hui à travers ses protagonistes et dans l'intimité partagée de leurs ateliers.

Autre événement et autre réussite qui a déjà vécu 17 éditions, le festival gratuit de la création émergente Les Urbaines draine chaque année durant trois jours un public jeune et nombreux. Organisé avec l'aide de la Ville, du Canton et de soutiens privés cette manifestation, par définition interdisciplinaire, est principalement axée sur la création musicale et visuelle.

Enfin, La Nuit des images organisée par le Musée de l'Elysée dans les jardins du musée, renoue depuis 2011 avec le succès public des Nuits de la photo qui ont marqué la mémoire des Lausannoises et Lausannois dans les années 1980 et 1990. La vocation de la manifestation s'est élargie et fait désormais la part belle au cinéma, à la vidéo et aux publications.

7.8.2 *Le Fonds des arts plastiques (FAP) et le pourcent culturel*

Pour son action en matière d'encouragement à la création artistique, la Ville de Lausanne recourt principalement à deux instruments : le Fonds des arts plastiques et le pour-cent culturel, détaillés ci-après.

7.8.2.1 Historique

C'est en pleine crise économique et financière qu'est née l'Association du Fonds des arts plastiques. Son but originel était de soutenir économiquement les artistes par des achats d'œuvres destinées à l'embellissement de la ville. Elle est fondée par la Municipalité de Lausanne et la section vaudoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes de Suisse (SPSAS) en octobre 1932. Elle sera dissoute sans capital restant en 1967. Le Fonds des arts plastiques prend sa suite et est, dès lors, alimenté par une dotation inscrite au budget ordinaire du Service de la culture et par un pour-cent culturel³³. Son but est, pour l'essentiel, resté le même, et consiste à soutenir la création artistique tout en enrichissant les collections d'œuvres d'art de la Ville.³⁴

³³BCC 1967, préavis N° 85 du 6 décembre 1966, « Arts plastiques - création d'un fonds communal », pp.83-86.

³⁴Pour plus de détails concernant l'historique du Fonds des arts plastiques, voir :

- *Une ville, des artistes, exposition !* (sous la direction de Stéphanie Bédât, Lausanne : 1997, 236 pages) qui retrace l'histoire du FAP de 1932 à 1997 ;
- *A la rencontre de l'art contemporain : le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne 1998-2001* (64 pages) ;
- *Le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne 2002-2006* (120 pages) qui présentent toutes deux les acquisitions du FAP et ses activités principales au cours des deux législatures suivantes.

7.8.2.2 Règlement et financement

Le Fonds des arts plastiques est régi par un règlement dont la dernière version a été adoptée par le Conseil communal en février 1999³⁵. Il est alimenté par une subvention annuelle et par la perception d'un pour-cent culturel.

La subvention annuelle, actuellement de CHF 150'000.-, est inscrite au budget du Service de la culture.

Le mécanisme du pour-cent culturel consiste quant à lui à percevoir 1% sur le budget (CFC2) des constructions nouvelles et des rénovations importantes et à les affecter à la réalisation d'œuvres d'art in situ. Si cela n'est pas jugé opportun (dans le cas de stations de pompage excentrées par exemple), le montant est versé au Fonds et utilisé pour des achats d'œuvres ou des soutiens à des projets artistiques.

Il est à noter que le pour-cent culturel est un instrument de politique culturelle répandu dans de nombreuses villes et cantons, voire auprès d'entreprises privées. Au niveau cantonal vaudois, par exemple, il est prévu un pourcentage destiné à l'animation culturelle des bâtiments de l'Etat (loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978, articles 36 et 37, repris dans le projet de loi sur la vie culturelle et la création artistique, article 21, récemment adoptée par le Grand Conseil).

7.8.2.3 Commission du Fonds des arts plastiques

Le Fonds des arts plastiques est géré par la Municipalité, avec le concours d'une commission qu'elle nomme. Selon son règlement, cette commission est composée de neuf membres provenant, à parts égales, de l'administration, des milieux artistiques et d'experts.

7.8.2.4 Bénéficiaires et soutiens accordés

Destinés aux artistes lausannois, les soutiens sont accordés sur requête et revêtent plusieurs formes :

- le soutien à la réalisation de projets. Les projets soutenus sont généralement la réalisation d'une exposition, d'un projet collectif, etc. Ils sont accordés sur présentation d'un dossier présentant les projets accompagné d'un budget ;
- le soutien à la publication et à la diffusion. Ces soutiens portent principalement sur la réalisation de catalogues d'exposition, de monographies d'artistes, d'ouvrages thématiques, de livres ou de revues ;
- le soutien au fonctionnement. Ces soutiens s'adressent aux associations et aux lieux d'art indépendants qui ont un programme d'activités régulières et reçoivent un soutien annuel global et non lié à un événement ponctuel ;
- la mise à disposition d'ateliers à l'étranger. En collaboration avec la Conférence des villes en matière culturelle, un artiste bénéficie d'un atelier, d'une chambre et d'un modeste montant de subsistance pour travailler à l'étranger durant quelques mois ;
- la commande d'œuvres d'art public. C'est la formule la plus courante pour les œuvres liées à un pour-cent culturel ;
- l'achat d'œuvres. Il se fait en général suite à une visite d'atelier ou d'exposition effectuée par la commission.

Quant aux disciplines artistiques soutenues, elles recouvrent toutes les pratiques contemporaines en matière d'art, soit peinture, dessin, objet/sculpture, photographie, installations et performances.

³⁵Voir supra note 28.

7.8.2.5 Les collections du Fonds des arts plastiques

Acquises au fil des 80 ans d'existence du fonds, les collections du Fonds des arts plastiques sont aujourd'hui composées de plus de 1'700 œuvres produites par 370 artistes lausannois et vaudois. La majorité de ces œuvres sont exposées dans les locaux de l'administration communale et ont fonctionné jusqu'à présent comme fonds de décoration.

A l'heure actuelle, deux constats s'imposent :

- le premier est que l'ensemble de ces œuvres constitue un véritable patrimoine. Des démarches ont été entreprises au niveau fédéral et auprès de spécialistes du monde académique pour le confirmer avec pour conséquence le fait que la Confédération les a inscrites à l'inventaire fédéral des biens culturels et que l'Université de Lausanne a décidé d'en faire un sujet d'étude. Un programme d'étude en histoire de l'art y sera consacré durant six semestres entre 2014 et 2017, ce qui est en soi un fait remarquable ;
- le deuxième, découlant de l'inventaire, est que ces collections sont méconnues et trop peu visibles en regard de leur qualité et de leur intérêt. Elles méritent d'être reconnues à leur juste valeur. Cet aspect est important pour la Ville de Lausanne dans le sens d'une juste appréciation de son patrimoine. Il l'est également pour les artistes, pour qui le fait d'avoir une œuvre dans une collection véritablement reconnue est en soi une forme de soutien.

Au vu des enjeux liés à la préservation de ce patrimoine, différents travaux ont été lancés :

- une vaste campagne de contrôle physique de l'ensemble des œuvres ;
- le réaménagement du dépôt pour limiter les risques de dégradation des œuvres à moyen terme, dans l'attente d'un dépôt plus grand et conforme aux normes de conservation ;
- la photographie de l'ensemble des œuvres et la mise à jour de l'inventaire scientifique ;
- la réorganisation professionnelle de la bibliothèque et des dossiers d'artistes ;
- la mise en valeur auprès du grand public dans le cadre du guide « Art en ville ».

7.8.3 Objectifs 2015-2019

7.8.3.1 Renforcer le soutien aux projets artistiques.

Dans ce domaine le premier objectif est de renforcer financièrement les moyens à disposition pour soutenir les projets émanant des artistes. Ces aides s'élèvent actuellement à CHF 150'000.- par année en tout et pour tout. Au vu du fort potentiel des artistes lausannois, il est opportun d'augmenter le nombre des aides et leur montant afin de permettre aux projets de voir le jour. Il est à noter, d'une part, que ces aides ne portent actuellement que sur les frais engagés par les artistes et non sur une quelconque forme de rémunération et, d'autre part, que les soutiens accordés par la Ville ont un effet de levier sur d'autres financements publics et privés, les aides lausannoises ne couvrant jamais la totalité des frais.

Le deuxième objectif est d'élargir les domaines soutenus en intégrant en particulier le design. Ce domaine, qui ne bénéficie actuellement d'aucun soutien, est particulièrement porteur à Lausanne en raison de la présence de l'ECAL toute proche et de ses nombreux diplômés talentueux, ainsi que du mudac, qui renforce la visibilité du design à Lausanne.

7.8.3.2 Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux lieux d'art indépendants

Les lieux d'art indépendants contribuent de manière importante au dynamisme des arts plastiques à Lausanne. Ces structures remplissent la fonction de la Kunsthalle qui n'existe pas dans notre ville en mettant en valeur les artistes lausannois d'une part et en permettant, de manière plus large, de sensibiliser le grand public à l'art contemporain, par le biais d'expositions temporaires et de publications.

Comme il importe que ces structures puissent envisager leurs activités dans la durée, il est proposé d'offrir une garantie à moyen terme sous la forme d'un contrat de cinq ans, renouvelable en fonction d'une évaluation effectuée entre les deux parties. Ce contrat entre la Ville et chacun des espaces d'art soutenus aujourd'hui permettrait de fixer les objectifs et attentes des deux parties, donnant également un signal clair du soutien municipal auprès des autres soutiens financiers potentiels. Ce dernier aspect a pris une importance cruciale ces dernières années, les autres soutiens ayant fortement diminué et mettant en péril ces structures à but non lucratif. La durée de cinq ans permet d'envisager un programme d'expositions, de manifestations, etc. sans une précarité trop grande, mais sans figer non plus un soutien qui doit rester flexible et s'adapter à une scène artistique en constante évolution.

La concrétisation de ce type de contrats permettrait également d'inciter les responsables des lieux d'art indépendants à recourir et à mettre en valeur la collection du FAP en parallèle des espaces d'exposition prévus pour ce dernier et évoqués au point 7.8.3.3.

7.8.3.3 Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux manifestations grand public

Les manifestations grand public que sont notamment Aperti et La Nuit des images font la part belle aux arts visuels et sont autant d'occasions de les mettre en valeur à Lausanne. Ces manifestations ont lieu chaque année et s'inscrivent désormais dans le calendrier régulier des manifestations lausannoises. Pour cette raison, il est proposé de leur offrir une garantie à moyen terme sous la forme d'un contrat de trois ans renouvelable en fonction d'une évaluation effectuée entre les deux parties. Comme pour les lieux d'art indépendants, ce contrat entre la Ville et chacune des manifestations permettrait de fixer les objectifs et attentes des deux parties, donnant également aux autres bailleurs de fonds potentiels un signal clair de l'engagement de la Municipalité.

7.8.3.4 Augmenter le nombre d'ateliers à bas loyer mis à disposition des artistes lausannois

L'objectif de cette mesure est de pallier au manque d'ateliers à Lausanne, maintes fois exprimé, et d'améliorer ainsi les conditions matérielles de la création artistique visuelle dans notre cité. Cette mesure répond par ailleurs à l'une des demandes exprimées dans le postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».

Dans un premier temps, et dans l'attente de solutions plus pérennes, il s'agirait d'apporter un soutien aux artistes plasticiens en prenant en charge une partie du loyer des locaux que ces artistes ou collectifs pourraient trouver.

A terme, il est souhaité d'intégrer des ateliers dans différents projets de construction permettant une telle affectation.

Des mesures ont déjà été entreprises, en particulier concernant les ateliers que la Ville possède dans les anciennes écuries de Mon-Repos. Les baux à durée indéterminée, qui ne bénéficiaient qu'à un nombre limité d'artistes, ont été transformés en baux pour une durée de cinq ans et sont désormais attribués par tournus.

Par ailleurs, une vingtaine de jeunes artistes bénéficient actuellement d'ateliers à Malley, dans les locaux administratifs des anciens abattoirs. Mis gratuitement à disposition sous forme de prêts à usage depuis juillet 2013, ces ateliers disparaîtront en principe fin 2015 dans le cadre du réaménagement du quartier. Il est prévisible que le besoin d'ateliers à bas prix se fasse vivement ressentir à la fermeture de ces ateliers, dès début 2016. La Municipalité souhaite étudier la possibilité de maintenir des ateliers dans le quartier de Malley, en lien avec son développement culturel autour du Théâtre Kléber-Méleau.

7.8.3.5 Augmenter les possibilités de résidence à l'étranger

Elément clé de la formation des artistes et de l'enrichissement de leur parcours, la mobilité est encouragée aussi bien au niveau suisse qu'au niveau international. Aujourd'hui, les artistes lausannois peuvent bénéficier d'un séjour d'une durée de trois à six mois dans trois

villes (Gênes, Le Caire et Buenos Aires) avec un soutien financier de la Ville et en collaboration avec la Conférence des villes en matière culturelle.

L'objectif est d'augmenter le nombre de ces ateliers soit en collaborant avec d'autres villes ou organisations privées et publiques, soit en soutenant des demandes de résidences en lien avec des projets artistiques spécifiques (par exemple, une résidence à New York dans le cas d'un projet artistique en lien avec le New Museum of Contemporary Art, etc.).

7.8.3.6 Promouvoir la scène artistique locale, soutenir la diffusion du travail des artistes lausannois et en favoriser le rayonnement

Alors que les artistes lausannois sont fréquemment distingués par les milieux spécialisés, ils sont paradoxalement peu connus du public local et des collectionneurs. De la même manière, la scène artistique lausannoise, avec ses lieux d'art indépendants, ses galeries, reste relativement méconnue au regard de son dynamisme et de sa qualité.

L'ouverture prochaine du MCBA et du Pôle muséal offre l'occasion de mettre l'accent sur les artistes et sur la scène artistique lausannoise. Afin de relever ce défi, des moyens et des actions de communication adéquats devront être développés au cours des prochaines années.

Des efforts ont déjà été fait en ce sens avec un soutien à la publication du « Guide Lausanne contemporain » (qui recense les artistes et espaces d'art sous forme d'annuaire illustré) et aux « Actions Lausanne contemporain » (qui permettent d'acquérir des estampes à un prix incitatif auprès des lieux d'arts). Le tout récent guide « Art en ville », publié par le Service de la culture et le Service d'architecture de la Ville de Lausanne, vient s'ajouter à ces publications. Il présente sous une forme attrayante une sélection de plus de 70 œuvres d'art installées dans l'espace public à Lausanne.

Ces premières initiatives ont rencontré un accueil enthousiaste auprès du public local, des artistes eux-mêmes et des milieux touristiques. Elles seront poursuivies et développées afin que le domaine des arts visuels contribue pleinement à la politique de marketing urbain de la Ville de Lausanne.

7.8.3.7 Conserver, étudier et mettre en valeur les collections du Fonds des arts plastiques

Bien que liées au soutien à la création artistique (puisque les acquisitions auprès d'artistes sont considérées comme des soutiens), les collections acquises pendant 80 ans représentent aujourd'hui un patrimoine à gérer en tant que tel. De ce fait, ces collections s'apparentent à celles des musées et, à ce titre, doivent être conservées, étudiées et mises en valeur. Toutefois, et cela à la différence des musées, les collections du Fonds des arts plastiques ont toujours été exposées dans des lieux du quotidien (bureaux, écoles, ateliers, etc.) et il est souhaité qu'elles conservent ce caractère de collections vivantes qui, si on peut l'exprimer ainsi, vont à la rencontre du public.

En matière de conservation, la priorité concerne la sécurité des œuvres, de manière à éviter leur disparition et à prévenir leur dégradation. Il est notamment prévu de restreindre les prêts dans les bureaux, en particulier lorsque les conditions de conservation ne sont pas satisfaisantes, pour privilégier les lieux d'exposition plus sûrs, plus visibles et plus fréquentés. Par ailleurs, les œuvres non exposées sont actuellement entreposées dans un dépôt ne correspondant pas aux normes, trop petit et surchargé. Un nouveau dépôt plus grand et conforme est indispensable pour assurer la conservation de ce patrimoine, tel qu'indiqué au point 7.1 du rapport-préavis.

L'étude scientifique des collections, qui vise à déterminer la valeur artistique et historique de chaque œuvre, constitue une étape indispensable pour donner du relief aux collections et distinguer les œuvres précieuses et les ensembles remarquables. Dans ce but, un partenariat avec l'Université de Lausanne a débuté en septembre 2014 afin d'inscrire les collections du FAP dans les programmes d'études en histoire de l'art durant six semestres. Concrétisant ces recherches, un catalogue accessible sur internet ainsi qu'une publication

présentant une sélection des plus belles œuvres sont prévus en 2017. Ce catalogue permettra de mettre en valeur les collections auprès du public spécialisé (musées, curateurs, éditeurs, etc.) et, à terme, de faciliter la connaissance, la circulation et l'exposition des œuvres en Suisse et à l'étranger.

Afin de mettre en valeur les collections du FAP auprès du grand public, de nouveaux espaces d'exposition devraient voir le jour. Déjà proposés dans le rapport-préavis de politique culturelle N° 2008/26, adopté par le Conseil communal en 2009³⁶, ces espaces d'exposition répondent au besoin de rendre visibles les œuvres du Fonds et de faire mieux connaître l'art contemporain lausannois. Dans un souci d'économie, mais aussi afin d'aller à la rencontre du public, ces espaces d'exposition sont actuellement recherchés dans les locaux de l'administration communale. Ils seront retenus selon des critères de fréquentation, de visibilité et de sécurité. Il est prévu d'en investir plusieurs progressivement et le premier a vu le jour au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, lieu symbolique s'il en est.

Pour mener à bien la gestion de ce patrimoine, un nouveau poste de conservateur-trice des collections est nécessaire et est inscrit à hauteur de 40% au budget 2015 du Service de la culture.

*7.8.4 Postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».
Réponse de la Municipalité*

Rappel du postulat

Dans le cadre du postulat, il est proposé d'étudier :

- la création d'événements du même type que la Nuit blanche de l'art contemporain qui se tient dans certaines capitales européennes ;
- le développement des visites d'ateliers d'artistes sur le même modèle que l'événement Aperti ;
- la création d'espaces de création et d'exposition pour les artistes locaux.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité considère que le présent rapport-préavis, définissant une véritable politique de soutien aux arts plastiques et visuels, répond, dans ses grandes lignes, au postulat de Mme Claire Attinger.

Elle précise également les points suivants :

- en ce qui concerne la Nuit blanche, créée par la mairie de Paris en 2001, il s'agit d'une manifestation gérée par un règlement strict qui indique que seules les capitales politiques de pays sont autorisées à lancer des projets porteurs de l'appellation Nuit blanche. Dans ce contexte, il est apparu plus réaliste, notamment sur le plan financier, de se concentrer sur le soutien aux manifestations en faveur de l'art contemporain déjà existantes, telles Les Urbaines et Aperti ;
- s'agissant de l'exposition d'artistes locaux, la Municipalité est d'avis d'étudier toutes les possibilités offrant une visibilité aux plasticiens lausannois, y compris dans les bâtiments officiels. Une première expérience a été effectuée en automne 2014 avec l'accrochage d'une œuvre de M. Jean-Luc Manz au deuxième étage de l'Hôtel de Ville. D'autres expériences du même type seront poursuivies.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu au postulat de Mme Claire Attinger.

³⁶Voir supra note 2.

7.8.5 *Modification du règlement du Fonds des arts plastiques*

Le règlement du Fonds des arts plastiques doit être adapté pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de principal instrument politique lausannois en matière d'arts visuels.

Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Référence explicite aux lignes directrices de la politique culturelle :

Le FAP étant l'instrument principal de la politique culturelle lausannoise en matière d'arts visuels et de design, son règlement se réfère explicitement aux lignes directrices de ladite politique culturelle ;

- Représentation des artistes :

Jusque là désignés par Visarte Vaud parmi ses membres, pour des raisons historiques, les représentants des artistes siégeant au sein de la commission ne seront désormais plus choisis par cette corporation, devenue au fil du temps moins représentative qu'elle ne l'était à la création du FAP. Dans le nouveau règlement, les représentants des artistes sont, comme les experts, proposés à la Municipalité sur la base de leurs compétences personnelles et professionnelles. Ce changement vise en premier lieu à refléter la diversité de la scène artistique lausannoise au sein de la commission. En second lieu, il a pour but d'améliorer la gouvernance en mettant fin à un conflit d'intérêts, Visarte-Vaud et ses membres étant bénéficiaires des soutiens accordés par le FAP. Ces éléments ont été communiqués à l'association ;

- Augmentation des moyens d'encouragement du pour-cent culturel par son application systématique.

Comparaison détaillée de l'ancien et du nouveau règlement

Ancien règlement	Projet de nouveau règlement
<p>Règlement du</p>	<p>Règlement du</p>
<p>Fonds des arts plastiques</p>	<p>Fonds des arts plastiques <u>de la Ville de Lausanne</u></p>
<p>A. Constitution, but</p>	<p><u>Préambule</u></p>
<p>Article 1</p>	<p>L'association du fonds des arts plastiques, créée à</p>
<p>L'association du fonds des arts plastiques créée à Lausanne, le 20 octobre 1932, sous les auspices de la Municipalité et de la section vaudoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, ayant été dissoute, sans capital restant, il est constitué, sous la dénomination « Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne » un fonds public communal de durée illimitée, qui a pour but l'embellissement de la ville de Lausanne, par l'achat ou la commande d'œuvres d'art plastique, ainsi que l'aide aux artistes. Ces œuvres sont achetées ou commandées, en principe à des artistes résidant à Lausanne ou dans le canton de Vaud.</p>	<p>L'association du fonds des arts plastiques, créée à Lausanne, le 20 octobre 1932, sous les auspices de la Municipalité et de la section vaudoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, ayant été dissoute, sans capital restant, il est constitué <u>en 1967</u>, sous la dénomination « Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne » (ci-après : FAP), un fonds public communal de durée illimitée, qui a pour but l'embellissement de la ville de Lausanne, par l'achat ou la commande d'œuvres d'art plastique, ainsi que l'aide aux artistes.</p>
<p>Des aides peuvent également être accordées à des projets novateurs, destinés à promouvoir ou à diffuser des œuvres (édition de catalogues, expositions extérieures ou autres).</p>	<p>Ces œuvres sont achetées ou commandées, en principe à des artistes résidant à Lausanne. Des aides peuvent également être accordées à des projets novateurs, destinés à promouvoir ou à diffuser des œuvres (édition de catalogues, expositions extérieures ou autres).</p>
	<p><u>Le présent règlement est issu de l'adaptation aux lignes directrices de la politique culturelle adoptées par le Conseil communal le 11 février 2009 dans le cadre du préavis 2008/26 consacré à la politique culturelle de la Ville de Lausanne :</u></p>
	<p><u>1. Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique, en privilégiant :</u></p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>l'aide à la création artistique professionnelle ;</u> ▪ <u>le soutien à des projets faisant preuve d'originalité.</u>
	<p><u>2. Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par :</u></p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>un renforcement du soutien aux manifestations destinées à un large public ;</u> ▪ <u>une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier ;</u> ▪ <u>une initiation du public jeune à la culture.</u>
	<p><u>3. Affirmer la culture comme essentielle au rayonnement de la ville et à son développement par :</u></p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>la diffusion du travail des artistes lausannois ;</u> ▪ <u>le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain.</u>
	<p><u>Le présent règlement prend également en considération la diversification des modes d'expression artistique contemporains et se concentre sur des bénéficiaires résidant prioritairement à Lausanne.</u></p>
	<p><u>Dans le but d'alléger le texte, les termes utilisés pour les personnes s'entendent au féminin et au masculin : le terme « artiste » désigne les personnes actives dans les disciplines figurant à l'article 1.</u></p>

Chapitre premier Champ d'application, buts

Article 1 Domaines artistiques concernés

Le FAP soutient :

- les arts plastiques et visuels, à l'exception du cinéma ;
- le design graphique et de produit, à l'exception de la production industrielle ;
- la mise en valeur de l'architecture dans son environnement construit, sous forme de publications ou d'expositions extérieures).

Article 2 Buts

Les buts du FAP sont les suivants :

1. Création dans le domaine des arts visuels et du design
 - acquérir des œuvres produites par des artistes résidant à Lausanne ;
 - soutenir l'édition de catalogues ou de livres d'arts ;
 - apporter un soutien financier et/ou matériel à des artistes ;
 - favoriser l'émergence de talents de haut niveau par des soutiens ciblés.
2. Rayonnement de Lausanne, médiation et diffusion des arts contemporains lausannois
 - soutenir la diffusion de la création artistique lausannoise ;
 - favoriser la compréhension des arts contemporains auprès d'un large public ;
 - contribuer à la reconnaissance de Lausanne comme référence sur le plan européen, en lien avec les institutions existantes ou à venir.
3. Collection d'œuvres d'art
 - conserver la collection d'œuvres d'art constituée par le FAP ;
 - conseiller les services possesseurs d'œuvres d'art réalisées sous l'égide du FAP et/ou du pour-cent culturel ;
 - faire connaître la collection ;
 - l'étudier et la gérer de manière scientifique ;
 - sensibiliser la population lausannoise à l'art et à l'architecture.
4. Art dans l'espace public
 - sensibiliser la population lausannoise à l'art et à l'architecture ;
 - valoriser les bâtiments communaux dotés d'œuvres d'art et les espaces publics de la ville ;
 - soutenir les artistes par des achats et des commandes destinés à des lieux publics ;
 - contribuer à la recherche et à la mise en valeur de l'art dans l'espace public.

B. Ressources

Article 2

Les ressources du fonds sont les suivantes :

1. Un montant annuel porté au budget de la Commune et affecté aux achats
2. Le un pour-cent du coût de la construction de tous les bâtiments édifiés par la Commune
3. Les crédits spéciaux éventuels accordés par la Municipalité ou le Conseil communal
4. Les dons, legs ou toutes autres contributions émanant de personnes physiques ou morales.

Chapitre II Ressources

Article 3 Nature des ressources

Les ressources du FAP sont les suivantes :

1. Un montant annuel porté au budget de la Commune.
2. Le un pour-cent du coût de la construction de tous les bâtiments édifiés par la Commune. Chaque direction ou service maître d'ouvrage est responsable du versement précité.
3. Les crédits spéciaux éventuels accordés par la Municipalité ou le Conseil communal.
4. Les dons, legs ou toutes autres contributions émanant de personnes physiques ou morales.

C. Organisation**Article 3**

Le fonds est géré par la Municipalité avec le concours d'une commission.

Article 4

La commission désignée par la Municipalité est formée de neuf membres :

- 1 représentant de la Municipalité
- le chef du service des affaires culturelles de la Ville de Lausanne
- l'architecte de la Ville
- 3 représentants proposés par la SPAS
- 1 représentant proposé par l'Oeuvre
- 1 historien de l'art
- 1 critique d'art ou journaliste d'art.

Article 5

Le membre de la Municipalité et le chef du service de la culture sont respectivement président et secrétaire de la commission.

Article 6

Les membres de la commission sont nommés pour quatre ans, au début de chaque législature communale.

Exception faite du membre de la Municipalité, du chef de service des affaires culturelles et de l'architecte de la Ville, ils ne sont pas immédiatement rééligibles.

Article 7

Le président convoque la commission aussi souvent que le besoin s'en fait sentir, ainsi que sur demande de trois membres au moins.

Article 8

Les décisions de la commission se prennent à la majorité. Elle ne peut délibérer valablement qu'en présence de cinq membres au moins.

Chapitre III Organisation**Article 4 Gestion**

¹ Le FAP est géré par la Municipalité par l'intermédiaire du Service de la culture, avec le concours d'une commission.

² Les opérations comptables se font par la comptabilité de direction à laquelle est rattaché le Service de la culture.

³ Le FAP figure dans la brochure des comptes communaux sous la rubrique « Fonds » et les mouvements d'espèces, ainsi que le capital du FAP figurent dans la comptabilité communale.

Article 5 Composition de la commission

¹ La commission désignée par la Municipalité est formée de sept à neuf membres.

² Le municipal en charge du Service de la culture, le chef du Service de la culture et celui du Service d'architecture, ainsi que le collaborateur en charge de la gestion du FAP en sont membres de droit.

³ Les experts et les artistes professionnels sont nommés par la Municipalité sur proposition du conseiller municipal en charge de la culture.

Article 6 Présidence et secrétariat de la commission

Le municipal en charge du service de la culture et le chef du service de la culture en sont respectivement président et vice-président. Le collaborateur en charge de la gestion du FAP en est secrétaire.

Article 7 Période de nomination

¹ Les membres de la commission sont nommés pour cinq ans, au début de chaque législature communale.

² Le chef du Service de la culture et celui du Service d'architecture, ainsi que le collaborateur en charge de la gestion du FAP sont membres aussi longtemps que durent leurs fonctions.

³ Les autres membres peuvent être réélus une fois au maximum.

⁴ La qualité de membre se perd :

- à la fin de l'année civile au cours de laquelle le membre atteint 70 ans ;
- par démission ;
- par exclusion pour justes motifs.

Article 8 Convocation

Le président convoque la commission aussi souvent que nécessaire, ainsi que sur demande de trois membres au moins.

Article 9 Quorum

¹ La commission convoquée en séance ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité des membres.

² La commission peut former des sous-commissions ad hoc, notamment pour des visites d'ateliers et d'expositions, auxquelles elle délègue ses compétences moyennant un retour d'informations.

³ Dans la commission et les sous-commissions, les décisions se prennent à la majorité des membres présents.

⁴ Les membres de la commission peuvent être consultés par voie de circulation ; les décisions sont alors prises à la majorité des membres ayant répondu

Article 9

Les artistes professionnels membres de la commission ne peuvent bénéficier, pendant la durée de leurs fonctions, d'achats ou de commandes.

D. Compétences

Article 10

La commission exerce la fonction de conseiller artistique auprès de la Municipalité.

Elle a pour mission de préavisier sur

- les achats d'œuvres d'art mobiles
- toute autre mesure d'encouragement à la création artistique et aux artistes.

Article 11

Pour tout projet d'intervention artistique sur l'espace public et dans les bâtiments de la commune, l'architecte de la Ville

- assure les contacts avec l'architecte et le maître de l'ouvrage
- établit le règlement du concours, propose un jury
- s'occupe de l'intendance et de la communication (salle pour jugement, exposition publique, vernissage, promotion, etc.)

Les membres de la commission du FAP sont consultés quant aux choix des artistes invités et des membres du jury.

E. Gestion

Article 12

Les œuvres mobiles sont déposées dans la mesure du possible et pour autant que les conditions de conservation soient respectées, dans les bureaux de l'Administration communale.

Les œuvres fixes, déposées dans les espaces publics, sont sous la responsabilité de la direction concernée par la construction. Cette dernière est chargée de signaler toute détérioration au service des affaires culturelles.

Un montant est affecté à d'autres aides, telles celles attribuées sur présentation d'un budget : organisation d'expositions extérieures, éditions de catalogues, etc.

Un montant est également prévu, annuellement, pour la restauration et l'entretien de la collection mobile.

Article 13

Le présent règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le Conseil communal ; il abroge celui du 31 janvier 1967.

dans les délais.

Article 10 Conflits d'intérêts

¹ Les artistes professionnels et les porteurs de projets membres de la commission ne peuvent bénéficier d'aucun soutien personnel, achat ou commande pendant la durée de leurs fonctions.

² Les membres de la commission ont une obligation d'information portant sur tout risque de conflit d'intérêts et s'abstiennent du vote s'agissant de projets collectifs dans lesquels ils sont impliqués.

Chapitre IV Compétences

Article 11 Cas généraux

¹ La commission exerce la fonction de conseiller artistique auprès de la Municipalité. Elle a pour mission de préavisier :

- les achats d'œuvres d'art mobiles ;
- les soutiens aux projets émanant des artistes ;
- toute mesure s'inscrivant dans les buts du FAP.

² Elle est compétente pour proposer l'exclusion d'un membre de la commission pour juste motif à la Municipalité qui décide.

Article 12 Cas particulier des commandes pour l'espace public et les bâtiments

¹ Pour tout projet d'intervention artistique sur l'espace public et dans les bâtiments de la commune, le chef du Service d'architecture de la Ville

- assure les contacts avec l'architecte et le maître de l'ouvrage ;
- établit la procédure d'attribution de la commande ;
- s'occupe de l'intendance et de la communication (salle pour jugement, exposition publique, vernissage, promotion, etc.) ;
- transmet un rapport à la commission du FAP.

² Les membres de la commission du FAP sont consultés quant au choix des artistes invités et des membres du jury.

Chapitre V Gestion

Article 13 Règles de référence

Dans la mesure du possible, les normes internationales du Conseil international des musées (ICOM) sont appliquées pour l'acquisition, la conservation, l'étude et la mise en valeur des œuvres de la collection.

Article 14 Œuvres mobiles

¹ Les œuvres mobiles sont exposées de manière à mettre en valeur les artistes lausannois tout en respectant les conditions de conservation propres à chaque œuvre.

² Un montant est arrêté annuellement pour la restauration et la conservation de la collection mobile.

Article 15 Œuvres fixes

¹ Les œuvres fixes déposées dans les espaces publics sont sous la responsabilité de la direction concernée par la construction.

² L'entretien des œuvres fixes est à la charge de la direction concernée par la construction ; il s'effectue en coordination avec le responsable de la collection du FAP.

Article 16 Formes de demandes de soutiens

¹ Les soutiens financiers et matériels à des projets des expositions, des publications, des manifestations, etc.

sont attribués sur présentation par le requérant d'un dossier complet comprenant descriptif, exemples de réalisations antérieures et budget.

Article 17 Compétences de la Municipalité

Conformément à l'article 11, alinéa 1, le FAP soumet à la Municipalité pour décision, aussi souvent que nécessaire mais au minimum deux fois par année, ses propositions de dépenses portant sur :

- des acquisitions ;
- des soutiens aux projets émanant des artistes ;
- ou toute mesure s'inscrivant dans les buts du FAP.

Chapitre VI Dispositions finales

Article 18 Abrogation

Le présent règlement abroge le règlement du Fonds des arts plastiques adopté le 16 février 1999.

Article 19 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur sitôt que l'approbation du département compétent du Conseil d'Etat devient définitive.

8. Bâtiments dévolus aux activités culturelles

Au-delà des institutions déjà évoquées plus haut, la Municipalité tient à attirer l'attention de votre Conseil sur deux bâtiments particuliers, qui, bien que n'étant pas propriétés de la Ville, n'en sont pas moins deux des espaces importants de la vie culturelle lausannoise : la salle Métropole et le Théâtre de Beaulieu.

8.1 Avenir de la salle Métropole et du théâtre de Beaulieu

8.1.1 La salle Métropole

En parallèle à ce rapport-préavis, la Municipalité a proposé à votre Conseil un cautionnement de CHF 2'000'000.- à la Fondation Métropole pour la remise en état de la salle de spectacle³⁷. Les travaux devraient se réaliser au premier semestre 2015, en parallèle à la rénovation de l'immeuble.

Au niveau de son exploitation, le loyer actuellement versé par l'OCL (principal utilisateur des lieux et qui devrait prochainement bénéficier, selon ses vœux, du statut d'orchestre en résidence³⁸) est insuffisant pour financer les coûts de la salle, même s'il devrait prochainement être adapté à la hausse.

Une ouverture à d'autres types d'exploitation est donc indispensable.

Deux pistes semblent à ce propos devoir être privilégiées :

- l'organisation de concerts dans le domaine des musiques actuelles et de la variété (One man show, humour, comédie musicale, etc.) ;
- l'organisation de festivals. La salle, de par sa capacité, sa situation géographique, la proximité d'autres lieux musicaux (Romandie, D ! Club, EJMA, BCV Concert Hall) se prête particulièrement à ce type d'utilisation ce qui est déjà le cas du Métropop et de Label Suisse. De nombreux autres organisateurs seraient par ailleurs extrêmement intéressés à occuper la salle. C'est en particulier le cas des Festivals Electrosanne et Inferno.

³⁷BCC à paraître, préavis N° 2014/52 du 18 septembre 2014, « Octroi d'un cautionnement à la Fondation Métropole ».

³⁸Une participation à hauteur de CHF 35'000.- est inscrite au budget 2015 du Service de la culture.

La Fondation a signé avec un professionnel du spectacle un contrat d'exploitation de dix ans renouvelable. La Municipalité a demandé que la salle Métropole puisse être exploitée une dizaine de fois par an directement par les acteurs culturels lausannois et en particulier par les manifestations suivantes :

- Festival Label Suisse ;
- Festival Electrosanne ;
- Métropop Festival ;
- Inferno Festival.

Enfin, la Municipalité se réjouit de voir les travaux effectués dans une salle d'importance patrimoniale majeure, que la Ville a contribué à sauvegarder dans les années 1990.

8.1.2 *Le théâtre de Beaulieu*

En ce qui concerne le théâtre de Beaulieu, MCH a clairement annoncé son intention d'être déchargée de son exploitation dès 2016, conformément aux intentions exprimées lors de la signature de son contrat avec la Fondation de Beaulieu.

Des contraintes liées aux nouvelles exigences incendie, à des redistributions à l'intérieur du Palais de Beaulieu et à l'étanchéité des toits sont en phase finale d'évaluation. Le maintien de la salle dépend de ces travaux et du respect de l'évolution sécuritaire de la législation. Vu l'importance de cette salle, des solutions sont activement recherchées et le processus trouvé devra être validé par votre Conseil.

Des contacts avancés sont également en cours avec un professionnel du spectacle pour une importante utilisation de ce théâtre, remis aux normes, dès 2016.

9. **Développement de nouveaux outils de gestion**

Au-delà des soutiens évoqués ci-dessus, la conduite d'une politique culturelle doit également pouvoir se fonder sur :

- une connaissance approfondie du milieu culturel et des pratiques culturelles des administrés afin de répondre au mieux aux besoins exprimés aussi bien par les créateurs que par le public ;
- des données chiffrées fiables permettant d'évaluer les politiques publiques menées et les projets développés.

Si des études peuvent être régulièrement commanditées sur des sujets précis³⁹, il convient de constater qu'à l'heure actuelle, il est difficile de produire ces statistiques utiles aussi bien à la prise de décision qu'au contrôle de l'action de l'administration. L'ensemble des données à disposition aujourd'hui, sont en effet, des statistiques nécessitant pour chaque recherche précise un laborieux travail de compilation et de mise en forme.

Afin de répondre à ce besoin, la Municipalité souhaiterait explorer la possibilité de se doter des nouveaux outils ci-dessous :

- Implémentation d'un système informatisé de gestion des demandes de subvention :
Plusieurs logiciels existent sur le marché permettant une gestion informatisée des demandes de subventions. L'intérêt d'un tel outil est multiple :
 - il facilite la gestion des dossiers (uniformité des dossiers facilitant, notamment, le travail des membres des commissions consultatives, suppression de la gestion papier, suivi instantané de l'évolution du traitement des demandes, etc.) ;
 - il facilite le suivi des relations entre l'administration et les porteurs de projets ;

³⁹Citons, à titre d'exemple, l'étude *Publics de la culture à Lausanne* menée, sous mandat du Service de la culture, par Olivier Moeschler en 1999.

- il permet un suivi budgétaire immédiat ;
- il permet un archivage automatique des demandes ;
- il permet la production instantanée de statistiques fines et fiables sur les demandes reçues et les soutiens accordés (année par année, sur des périodes, domaine par domaine, etc.).

Une utilisation des outils mis à disposition par le Service d'organisation et d'informatique (SOI), en particulier le portail de cyberadministration myLausanne.ch, pourrait d'ailleurs s'intégrer avec ce nouvel outil, faciliter sa mise en place et la vie de l'utilisateur en conservant une navigation Internet cohérente et sécurisée avec l'administration communale.

Le canton de Vaud et Pro Helvetia se sont déjà dotés de tels outils allant dans le sens du passage à une cyberadministration permettant à la fois des gains de productivité à l'interne et un meilleur service aux administrés.

■ Déploiement d'une billetterie informatisée à l'échelle de la Ville :

Dans le contexte économique actuel, les institutions culturelles vont impérativement, dans les prochaines années, devoir mieux optimiser leurs recettes de billetterie. A brève échéance, toutes les institutions culturelles de la ville auront à se poser la question de savoir comment faire face aux défis qui les attendent notamment en termes de fidélisation et de renouvellement de leur public et de développement du mécénat et des recettes annexes (café, librairie, visites, activités, etc.). Dans ce contexte l'implémentation d'un système de billetterie informatisé permet notamment :

- de développer les canaux de ventes (guichet physique y compris chez les partenaires des institutions, internet, FNAC, TicketCorner, téléphone mobile, tablette) ;
- un interfaçage avec d'autres plateformes permettant d'envisager des possibilités très larges de cross-selling (package voyage-hôtel-spectacle, manifestations sportives, etc.) ;
- une vente multi-prestations (place de spectacle, boisson, librairie, etc.) ;
- une approche marketing très développée permettant aux structures culturelles d'analyser les pratiques de leur public, d'individualiser les historiques et les relations avec les consommateurs culturels et de développer des offres ciblées.

Au-delà, le déploiement d'une telle solution dans les institutions culturelles lausannoises, sous l'égide de la Ville, offrirait de très nombreuses opportunités :

- cette solution serait un excellent outil de connaissance des publics qui serait précieux à la Ville dans le cadre de sa politique culturelle en lui fournissant des informations essentielles sur les pratiques culturelles des administrés (origine géographique du public, fréquentation par âge, par profil socioculturel, par centre d'intérêts, par lieu, par genre, etc.) ;
- elle permettrait également de mettre en œuvre un véritable « kiosque culturel ». Il deviendrait en effet possible d'imaginer qu'un certain nombre de lieux en ville (offices du tourisme, info-cité, futur pôle muséal) ainsi qu'un portail internet unique puissent proposer des billets pour tous les lieux culturels de la ville. La mise en œuvre d'abonnements multi-institutions serait également possible favorisant la mobilité des publics ;
- elle permettrait également un interfaçage avec d'autres plateformes de réservation telles que les plateformes de réservation hôtelière ou de voyage. La solution deviendrait alors un outil très utile dans le cadre de la politique touristique de la Ville ;

- enfin cette solution faciliterait également la perception de la taxe sur les divertissements.

▪ Gestion et mise en valeur des collections de musées :

Si les musées montrent régulièrement leurs objets au public lausannois lors d'expositions, l'essentiel des trésors du patrimoine est conservé dans des réserves et ne peut être présenté en permanence. Or, une récente étude mandatée par la Municipalité ouvre des perspectives nouvelles pour mettre en valeur ces collections communales.

Cette étude met en évidence le potentiel que recèlent les collections des musées de la Ville de Lausanne, plus de 150'000 objets étant inventoriés dans la base de données. Leurs données scientifiques et leurs photographies sont d'une qualité élevée, reconnue par les spécialistes ; cependant, malgré leur intérêt, elles restent peu accessibles. Encouragés par ce potentiel, le Service de la culture et le SOI mettent déjà en œuvre les premières recommandations de l'étude qui visent à rendre plus attractive la présentation des collections communales sur internet. Le grand public bénéficiera ainsi, prochainement, d'un accès renouvelé et plus aisé au patrimoine lausannois. Cette méthode offre une possibilité réelle et d'amplitude mondiale de mise en valeur du riche patrimoine culturel de la Ville et favorisera l'attractivité des musées, y compris auprès des touristes.

Il est à noter que la Ville s'est dotée d'un atelier de photographie numérique principalement destiné aux musées communaux. Ses collaborateurs sont des photographes professionnels formés au maniement sûr des objets précieux. Leurs photographies, fréquemment demandées pour des publications en Suisse et à l'étranger, documentent la plupart des objets et forment un élément-clé de cette base de données.

L'étude montre également la nécessité de remplacer Museris, l'outil informatique que les quatre musées et le Fonds des arts plastiques utilisent comme base de données pour gérer leurs collections. Cet outil, développé en interne depuis les années 1990, montre aujourd'hui ses limites, notamment parce que son potentiel d'évolution est limité et que la modernisation de ce logiciel engendrerait des coûts disproportionnés, sachant que d'autres solutions logicielles sont maintenant disponibles sur le marché. Il n'en reste pas moins indispensable de disposer d'un outil performant pour gérer les collections, celles-ci ayant une valeur historique inestimable et une valeur financière non négligeable⁴⁰. Le remplacement de Museris doit donc être programmé à moyen ou long terme afin d'assurer une gestion sûre et une pleine valorisation du patrimoine muséal lausannois.

Au vu des éléments ci-dessus, la Municipalité propose d'étudier les coûts relatifs à ces nouveaux outils, et de faire une proposition globale à votre Conseil, par le biais d'un préavis spécifique.

10. Aspects financiers

Ce rapport-préavis est essentiellement un préavis d'intention. Les investissements proposés feront l'objet de préavis spécifiques à votre Conseil. Les projets seront, en fonction des décisions de la future Municipalité, pris en considération dans l'élaboration du programme de la législature 2016-2021.

Cependant, la Municipalité souhaite réaliser certains projets présentés aux chapitres 5 et 7 et pour lesquels elle sollicite de votre Conseil l'acceptation des augmentations de budget listés aux points 10.1 et 10.2 ci-dessous.

10.1 Politique des arts plastiques et arts visuels

Dans le domaine des arts plastiques et visuels, la Municipalité souhaite réaliser de manière progressive les objectifs proposés au point 7.8.

⁴⁰ Leur valeur d'assurance actuelle est estimée à environ CHF 100'000'000.-.

- 1^{ère} étape : 2015 – 2016

Le coût des nouveaux projets est évalué à CHF 150'000.- supplémentaires par année pour 2015 et 2016. Le Fonds des arts plastiques disposant d'une réserve d'environ CHF 300'000.-, aucune dotation supplémentaire à la subvention annuelle de CHF 150'000.-, conforme à l'article 5, alinéa 1 du règlement du FAP.

- 2^e étape : 2017 – 2019

Cette seconde étape s'inscrit dans la progression amorcée à la 1^{ère} étape et permet de développer les objectifs en synergie avec l'ouverture du Musée cantonal des Beaux-Arts. Le financement de cette étape est notamment prévu par le pour-cent culturel et, en particulier, par les effets de son application systématique. Ce pour-cent devrait en effet venir se substituer au recours au Fonds des arts plastiques qui aura permis de financer les opérations de la première phase. Le déploiement du pour-cent culturel sera étudié de près jusqu'en 2016 afin de traduire de manière tout à fait fiable les intentions de la seconde étape en projets concrets dans le cadre du prochain programme de législation.

La Municipalité a d'ores et déjà décidé, sous réserve de l'approbation par votre Conseil, le principe de porter à CHF 350'000.- dès 2017, la subvention au Fonds des arts plastiques actuellement de CHF 150'000.-.

10.2 Autres domaines artistiques

Médiation culturelle

Afin de soutenir les projets de médiation culturelle portés par des artistes dans les domaines des arts de la scène, de la musique et des arts visuels la Municipalité propose la création au budget du Service de la culture d'une ligne spécifique de CHF 50'000.- dès 2017.

Gratuité de l'entrée aux musées communaux pour les jeunes de 18 à 25 ans

Dans le cadre de la mise en œuvre du passeport culturel à destination des jeunes de 18 à 25 ans et afin d'élargir le dispositif à la culture patrimoniale, la Municipalité propose également de généraliser la gratuité d'entrée aux musées communaux aux bénéficiaires du passeport. Les musées communaux ne disposant pas d'outil de billetterie permettant d'évaluer la part des visiteurs âgés de 18 à 25 ans dans leur fréquentation, aucune évaluation réaliste des implications financières de l'ouverture desdits musées au dispositif n'est possible à ce stade ce d'autant que les visiteurs concernés ne seront pas, loin de là, tous détenteurs de la future carte. A l'inverse, il est attendu du dispositif qu'il fasse connaître les musées communaux à de nouveaux visiteurs. Au vu de ces éléments le manque à gagner éventuel sur le plan financier apparaît cependant relativement marginal.

Il est en outre nécessaire de souligner que d'importantes dépenses d'investissements seront consenties ces prochaines années pour les objets culturels et prévues au plan des investissements durant la période 2015-2018, selon le tableau ci-dessous :

Objets	Crédits à voter (en milliers de CHF)
Musée historique – Rénovation intérieure	7'020
Rénovation du cinéma Capitole	10'340
Théâtre de Vidy – Travaux de rénovation et de mise en conformité	9'500
Théâtre de Vidy, atelier des décors à l'Usine à Gaz – Travaux de rénovation	1'300
Aménagement des anciens Magasins de la Ville en dépôts pour le Service de la culture	8'950*
Collection de l'Art Brut – Rénovation	3'300
Petit-Théâtre – Rénovation du bâtiment	2'700
Sévelin 36 – Valorisation du site	5'200
Espace des Inventiones – Rénovation du bâtiment	3'200
Total	51'510

*Montant englobant plusieurs objets, pas forcément tous en lien avec la culture.

Ce montant ne prend pas en considération le financement par la CPCL de la nouvelle Maison du Livre et du Patrimoine (préavis N° 2012/31), dont le montant s'élève à CHF 35 millions, qui sera louée par la Ville dès sa mise en exploitation.

11. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2015/1 de la Municipalité, du 8 janvier 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 5 du présent rapport-préavis ;
2. d'adopter les propositions et objectifs pour les années 2015 à 2019 présentés au chapitre 7 du présent rapport-préavis ;
3. d'adopter les mesures présentées au point 10.1 du présent rapport-préavis relatives au Fonds des arts plastiques et aux arts visuels ainsi que leurs implications financières ;
4. d'adopter les mesures présentées au point 10.2 du présent rapport-préavis relatives aux autres domaines artistiques ainsi que leurs implications financières ;
5. d'adopter les modifications du règlement du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne du 16 février 1999 ;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Pour un PALM culturel » ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat » ;
9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé » ;
11. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale » ;
12. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées » ;
13. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans » ;
14. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine » ;
15. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques - la culture est en danger ! » ;

16. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois » ;
17. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du POP – Jeunesses popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Interpellation Yves Adam et consorts « Quelles perspectives pour les écoles de musique lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM »

Le 1^{er} janvier 2012, la Loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Plusieurs changements sont intervenus notamment dans deux domaines qui concernaient jusqu'à ce jour la commune de Lausanne : le financement (1) et la reconnaissance (2) des écoles de musique. Les changements principaux concernent la reconnaissance et la rémunération des enseignants des écoles de musique. Ces sujets sont principalement du ressort de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).

La Ville de Lausanne accueille cependant actuellement sur son territoire plusieurs écoles de musique concernées par la LEM. Elle est donc de ce fait aussi impliquée dans les changements en cours.

Un certain nombre de directeurs et d'instances dirigeantes des écoles en question se sont déjà réunis afin de discuter des éventuelles conséquences financières et organisationnelles découlant de la LEM.

La présente interpellation demande à la Municipalité de faire connaître ses intentions concernant l'avenir des écoles de musique sises sur le territoire de la commune de Lausanne.

L'interpellateur souhaite de la Municipalité des réponses aux questions suivantes.

1. Quelle est la vision globale de la ville concernant de la musique à visée non professionnelle pour les enfants et les adultes ?
2. Que pense la Municipalité de la situation actuelle ? Envisage-t-elle un regroupement entre différentes écoles de musique ?
3. Si oui, privilégie-t-elle une forme centralisée ou une forme fédérative ?
4. Ces deux options auraient-elles des conséquences sur l'emploi (enseignement et administration) ?
5. La loi charge les communes de fournir les locaux nécessaires ; actuellement quels sont les problèmes de locaux et quelles solutions sont envisagées pour y répondre ?
6. Quelles conséquences la loi aura-t-elle sur les écolages des écoles lausannoises ?
7. La Municipalité cherche-t-elle d'autres synergies et collaborations entre écoles de musique sur un plan plus régional ?

D'avance un grand merci pour les réponses que la Municipalité voudra bien donner à la présente interpellation.

Interpellation Françoise Longchamp « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus »

Le théâtre de Vidy Lausanne a été conçu par le Zurichois Max Bill, artiste et architecte parmi l'un des plus importants architectes du XX^e siècle, dans le cadre de l'Exposition nationale suisse de 1964.

Construit originellement comme un bâtiment éphémère, dont la durée de vie prévue était de six mois, il était alors englobé dans un ensemble plus vaste, situé dans le centre culturel de l'exposition.

L'année suivante, sur l'insistance de Charles Apothéloz, la Ville de Lausanne achète le théâtre et l'utilise comme salle de répétition pour le théâtre municipal.

Dans les années suivantes, plusieurs restaurations et réaménagements sont apportés aux locaux, qui deviennent le site du théâtre. En particulier, une salle de répétition attenante à la salle principale est inaugurée en 1994. Depuis, le bâtiment a été inscrit comme bien culturel suisse d'importance nationale.

Sa situation idyllique au bord du Léman, sa programmation riche, l'export de ses spectacles dans le monde entier en font un lieu de prestige, agréable à vivre et de renommée internationale, renommé dont on ne peut que se féliciter.

En 2014, le Théâtre de Vidy fêtera donc ses 50 ans et s'est offert un avant-cadeau par l'arrivée d'un nouveau directeur à l'aura internationale.

En vue de ces 50 ans, et plus, nous aimerions poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité et la direction du Théâtre de Vidy ont-elles prévu de marquer ce jubilé par un événement particulier ?
2. Les derniers travaux de rénovation ont été effectués en 1999. Pour la pérennité de cet objet d'exception, la Municipalité prévoit-elle, alors que rien ne figure au plan des investissements, de nouveaux travaux d'entretien dans le futur ?

Rapports

Rapport polycopié de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur

La commission mentionnée en titre s'est réunie 5 fois sur le préavis lui-même et 1 fois sur 7 postulats liés à la culture. Cette dernière séance fait l'objet d'un rapport séparé.

Séance du 9 mars 2015

Présidence :	Pierre-Antoine Hildbrand
Membres présents :	Françoise Longchamp, Gilles Meystre, Nicolas Gillard, Denis Corboz, Olivier Faller, Sarah Neumann, Gianni-John Schneider, Claude Bonnard, Nicole Graber, Jean-Luc Chollet, Sandrine Schlienger, Evelyne Knecht, Hadrien Buclin
Membre excusé :	Claude Nicole Grin
Municipalité :	Daniel Brélaz, syndic
Administration :	Fabien Ruf, chef du Service de la culture Yann Riou, adjoint au chef du Service de la culture
PV :	Hugo Gonçalves, secrétaire au Service de la culture

Séance du 22 avril 2015

Présidence :	Pierre-Antoine Hildbrand
Membres présents :	Françoise Longchamp, Nicolas Gillard, Denis Corboz, Olivier Faller, Sarah Neumann, Gianni-John Schneider, Claude Bonnard,

Nicole Graber, Claude Nicole Grin, Jean-Luc Chollet, Sandrine Schlienger, Evelyne Knecht, David Payot.

Membre excusé : Gilles Meystre
Municipalité : Daniel Brélaz, syndic
Administration : Fabien Ruf, chef du Service de la culture
Yann Riou, adjoint au chef du Service de la culture
PV : Hugo Gonçalves, secrétaire au Service de la culture

Séance du 21 mai 2015

Présidence : Pierre-Antoine Hildbrand
Membres présents : Eddy Ansermet, Denis Corboz, Sarah Neumann, Gianni-John Schneider, Maria Velasco, Nicole Graber, Jean-Luc Chollet, Evelyne Knecht, Hadrien Buclin.
Membres excusés : Gilles Meystre, Claude Bonnard, Françoise Longchamp, Sandrine Schlienger, Claude Nicole Grin, Olivier Faller, Nicolas Gillard,
Municipalité : Daniel Brélaz, syndic
Administration : Fabien Ruf, chef du Service de la culture
Yann Riou, adjoint au chef du Service de la culture
Maya Breitenstein Knobel, adjointe administrative au service de la culture (AGC)
PV : Alessandro Sfameni, assistant, service de la culture (AGC)

Séance du 5 juin 2015

Présidence : Pierre-Antoine Hildbrand
Membres présents : Françoise Longchamp, Nicolas Gillard, Denis Corboz, Gianni-John Schneider, Olivier Faller, Claude Bonnard, Nicole Graber, Claude Nicole Grin, Jean-Luc Chollet, Sandrine Schlienger, Evelyne Knecht, Sébastien Kessler.
Membres excusés : Gilles Meystre, Sarah Neumann, Hadrien Buclin.
Municipalité : Daniel Brélaz, syndic
Administration : Fabien Ruf, chef du Service de la culture
Estelle Papaux, cheffe du Service jeunesse et loisirs (EJCS)
Yann Riou, adjoint au chef du Service de la culture
Béatrice Béguin, adjointe administrative au Service de la culture (AGC)
PV : Alessandro Sfameni, assistant, service de la culture (AGC)

Séance du 23 juin 2015

Présidence : Pierre-Antoine Hildbrand
Membres présents : Françoise Longchamp, Nicolas Gillard, Gilles Meystre, Denis Corboz, Gianni-John Schneider, Sarah Neumann, Olivier Faller, Maria Velasco, Claude Nicole Graber, Nicole Grin, Jean-Luc Chollet, Sandrine Schlienger, Evelyne Knecht.
Membres excusés : Claude Bonnard, Hadrien Buclin.

Municipalité : Daniel Brélaz, syndic
Administration : Fabien Ruf, chef du Service de la culture
Yann Riou, adjoint au chef du Service de la culture
Béatrice Béguin, adjointe administrative au Service de la culture (AGC)
Maya Breitenstein Knobel, adjointe administrative au Service de la culture (AGC)
PV : Alessandro Sfameni, assistant, service de la culture (AGC)

La séance du 9 mars se déroule comme suit

En ouverture de la 1^{ère} séance, après les salutations et présentations d'usage, Pierre Antoine Hildbrand, rapporteur, propose de commencer par une déclaration des intérêts de chacun afin de clarifier les choses dès le début. Il débute le tour de table en déclarant son propre intérêt qui est la mise en place au sein de l'Association vaudoises des écoles privées d'un Passculture en partenariat avec le Théâtre de Vidy équivalent à celui mis en place par le Canton de Vaud.

Mme Graber a fait partir de chœurs soutenus par la Ville de Lausanne.

M. Nicolas Gillard est président de la Fondation du Conservatoire de Lausanne et membre de la Fondation de soutien au pôle muséal.

M. Gianni Schneider est metteur en scène de théâtre.

M. Denis Corboz est musicien professionnel, et membre du Conseil de Fondation de l'Ensemble Vocal de Lausanne et du comité de l'Ecole sociale de musique.

Mme Sarah Neumann est secrétaire générale de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande.

Mme Claude Nicole Grin travaille avec différentes compagnies indépendantes (théâtre musique et danse), Présidente de Suisse Théâtre et Vice-Présidente de la Commission suisse pour la diversité culturelle.

Mme Evelyn Knecht est la responsable artistique d'une compagnie de théâtre basée à Lausanne.

M. Olivier Faller est depuis le 1^{er} janvier 2015 président de la Fondation pour l'enseignement de la musique.

Le Syndic apporte les précisions suivantes :

- Crédit d'étude pour le Capitole attendu pour l'automne 2015.
- Théâtre de Vidy étude en cours, avec la possibilité de travaux en plusieurs étapes.
- Premier crédit d'étude pour la Collection de l'Art Brut espéré en fin de législature.
- Crédit d'ouvrage pour le Musée historique soumis au vote du Conseil communal le 31 mars.

Le Syndic précise également que le rapport-préavis répond à 14 interventions du Conseil communal dont 6 nouvelles sont à l'ordre du jour.

Discussion générale

Un commissaire trouve que le préavis est un inventaire complet de tout ce qui existe à Lausanne avec les prérogatives ville et canton. Il s'interroge sur le contenu du chapitre 4 « éléments conceptuels et institutionnels » qui sont différents du reste du préavis. Selon lui, les parties du préavis mentionnées « Bilans » correspondent plus à des descriptions qu'à de vrais bilans.

Un autre commissaire se déclare déçu du préavis, tout en relevant différents points positifs. Il considère que le document manque de souffle et de vision sur le long terme. Le préavis ressemble trop à un inventaire. Il reconnaît cependant l'effort de la Ville de Lausanne qui est soucieuse de bien faire et qui octroie plus de subventions que le canton et autres communes.

Un autre commissaire tire plutôt des bonnes conclusions de la politique culturelle lausannoise, et considère que le Canton pourrait aider davantage. Il estime que les investissements prévus sont une bonne chose.

Un commissaire trouve dommage qu'il n'y ait pas une vision régionale plus marquée. Il se réjouit cependant de voir la place importante accordée aux arts plastiques. Il considère aussi que le préavis manque de directions claires mais admet qu'il est difficile de prioriser sans donner le sentiment de sacrifier un certain nombre de choses.

Une commissaire déclare avoir de la difficulté dans la lecture du préavis en général, mais surtout entre ce qui est bilan et projet. Elle trouve qu'il y a trop de travaux dans les objectifs et a de la difficulté à trouver les nouvelles directions.

Le Syndic répond aux différentes remarques. Il déclare qu'il y a 120 millions d'investissement pour remettre en état certains lieux, car sans lieu, de nombreuses institutions ne pourraient fonctionner. Il rappelle l'importance des investissements et la nécessité des priorités à fixer, au vu des moyens. Dans ce contexte, la prochaine législature ne devait pas marquer une explosion des subventions.

S'agissant de la vision, le Syndic déclare qu'il est préférable de renforcer les institutions actuelles plutôt que d'en soutenir de nouvelles à leur détriment. Le choix est de croître gentiment, ce qui ne veut pas dire qu'il ne sera rien fait pour l'innovation. Il convient de ne pas prendre d'engagements qui ne pourraient être tenus ensuite.

S'agissant de la dimension régionale, le Théâtre Kléber-Méleau est l'exemple d'une évolution dans ce sens, de même que le passeport culturel qui répond au postulat de Mme Rebecca Ruiz. Il rappelle l'effort des communes s'agissant également du projet de la piscine-patinoire de Malley. Si ces projets aboutissent, d'autres pourront se développer.

Un commissaire explique qu'en parlant de souffle, il n'entendait pas forcément voir augmenter les subventions. Cela voulait dire susciter l'enthousiasme par des visions plus larges. Par exemple, la musique demande peu de moyen par rapport au théâtre ou au cinéma. Il interprète ce préavis comme étant fait en période de vaches maigres. Il affirme ne pas critiquer cela mais il estime qu'il faudrait qu'il y ait des arbitrages et que l'arrosage permanent de tous les domaines n'est pas une bonne politique culturelle. Il trouve que la culture devrait se renforcer là où la Ville est particulièrement reconnue, soit le théâtre, la musique et la danse. Il se déclare également sensible à l'équilibre des finances.

Une commissaire souhaiterait qu'un chapitre du préavis récapitule les objectifs de développement, et pas uniquement les objets concernant les infrastructures. Elle partage le point de vue précédent quant au fait que le souffle n'est pas obligatoirement lié à l'argent. Elle regrette que le livre n'ait pas fait l'objet d'un chapitre dans le préavis, même si la politique de soutien à la littérature a fait l'objet d'un préavis spécifique en 2014.

Un commissaire salue les efforts réalisés pour les infrastructures, le patrimoine étant important. Quant à l'aspect régional, il est d'avis que la collaboration avec la région ne passe pas forcément que par l'argent mais que les communes avoisinantes pourraient être associées à des projets, par exemple, un questionnaire anonyme qui serait adressé à tous les consommateurs culturels de la région. Il souhaiterait que le financement privé de la culture, sponsors et partenaires, soit davantage représenté dans le préavis afin d'avoir une vue d'ensemble. Si les acteurs privés voyaient la part qu'on leur reconnaît, ce serait un attrait en plus pour eux.

Un commissaire salue le retour à la réalité de la Municipalité, reconnaissant qu'il n'est pas possible de saupoudrer et investir, la Municipalité ayant fait le choix d'investir. Il pense qu'on peut attendre beaucoup de la région mais va dans le sens du Syndic en déclarant qu'avec un cadre contraignant il est difficile de faire davantage. Il reconnaît que partager, c'est perdre du pouvoir. Il relève sa déception de voir le projet « la culture au cœur de la ville » être abandonné.

Une commissaire regrette qu'il n'y ait pas de synergies régionales, et met en avant le bénévolat, qui est une manière de faire participer le public à l'effort collectif.

Un commissaire est d'avis qu'il est juste de privilégier les budgets d'investissement, dès lors que toute institution culturelle a besoin d'un toit pour fonctionner. L'attractivité d'une institution passe également par des détails aussi matériels que les bâtiments. Il déclare que la région est consommatrice mais qu'au moment où il faut payer, il est souvent considéré que Lausanne est suffisamment dotée. Il reconnaît que Kléber-Méleau et la piscine-patinoire de Malley sont déjà réalisations importantes.

Un commissaire demande au Service de la culture un récapitulatif des soutiens privés aux grandes institutions de même qu'une information sur le statut juridique et la gouvernance des institutions.

Un commissaire déclare que la culture est une dynamique politique de cette ville, la région s'inscrivant dans cette dynamique, ce qui ne peut être que bénéfique pour les différentes communes.

Le Syndic rappelle que la Ville de Lausanne porte une offre bénéficiant largement à toute une région, en assumant les charges.

S'agissant de la question de l'arbitrage, le Syndic cite l'exemple d'une subvention que la Municipalité a voulu baisser légèrement il y a environ 10 ans. Suite aux différentes interventions politiques, la Municipalité a dû rétablir cette hausse. Au vu des 120 millions d'investissements prévus dans le préavis, il conteste la notion de « vaches maigres ».

Quant au souffle, il est d'avis qu'il est difficile de faire plus avec les mêmes moyens. Il admet cependant que la communication pourrait être améliorée.

S'agissant de la collaboration avec la région, le Syndic explique que toutes les communes qui ont un service culturel ont reçu un exemplaire du préavis. Pully et Renens sont les communes de l'agglomération qui font un effort particulier dans le domaine. Il relève que le secteur privé est aujourd'hui fortement sollicité, pour le pôle muséal, notamment. La rénovation du Capitole devrait aussi pouvoir bénéficier de soutiens privés.

Il répond, s'agissant du projet « la culture au cœur de la Ville », qu'il a été abandonné pour des raisons financières.

Une commissaire est d'avis que le Canton est plus précis que la Ville dans sa définition de la culture. Elle aimerait que les apports de la Confédération soient déclarés dans le préavis.

Une commissaire s'étonne que tous ces travaux soient regroupés en une législature. Elle salue la synergie entre l'Arsenic et Théâtre de Vidy en regrettant qu'il n'y ait pas plus de soutien direct aux artistes car le souffle passe par eux.

M. Ruf explique que l'apport de la Confédération apparaît chaque année dans le rapport de gestion du Service de la culture. Si rien n'a été dit concernant l'apport de la Confédération dans le préavis, c'est qu'à l'exception de la Cinémathèque suisse et de certaines compagnies subventionnées, l'apport est faible voir inexistant. Il déclare qu'il a été décidé de ne pas mentionner spécifiquement le subventionnement privé, au vu de son caractère aléatoire. Pour ce qui est des cadres légaux pour la structure de ces institutions, la plupart sont des fondations. Les grandes institutions (Vidy, OCL, BBL, Opéra) sont des fondations municipales avec une représentation de la Ville au sein du Conseil. Il est rappelé que le

Conseil intervient sur les éléments financiers et administratifs, mais pas sur les choix artistiques, qui sont de la compétence de la direction.

Quant à l'aspect régional, M. Ruf rappelle l'importance du projet autour de Kléber-Méleau qui passe d'une association indépendante à une fondation avec une structure intercommunale. Le futur conseil sera composé de représentants des communes de Lausanne et des huit communes du district de l'Ouest lausannois, ainsi que du Canton. Ce projet est le fruit d'un grand travail avec les communes, comme la création du passeport culturel. 12 communes sur les 20 que comporte l'agglomération sont entrées en matière pour la participation à ce passeport en prévoyant un montant spécifique à leur budget 2015.

M. Ruf précise que différents arts (musique, théâtre, danse) ont fait l'objet d'un renforcement du soutien ces dernières années. Il rappelle également que sans investissement dans les bâtiments, il ne peut y avoir de politique culturelle durable.

Un commissaire indique qu'il ne demande pas de chiffres mais seulement une idée de la proportion du financement privé. Il est conscient que les ressources sont variables d'une année à l'autre.

Le Syndic précise qu'il n'y a d'institutions culturelles dont le financement privé est majoritaire. Certaines personnes dans les fondations ont des contacts qui amènent des financements privés de certaines institutions, mais qui restent complémentaires.

S'agissant des synergies entre institutions, M. Ruf rappelle que Lausanne est l'une de villes qui voit le plus naître de collaborations entre les acteurs culturels, quelles que soient les disciplines artistiques. Les arts de la scène, mais également les musées en sont des exemples révélateurs. Il salue l'importance du soutien de la Loterie Romande et de la Fondation Leenaards.

M. Riou précise que les financements privés ne demandent pas forcément une visibilité mais de plus en plus d'exclusivité.

La discussion générale étant close, le rapporteur entame la lecture des différents chapitres du rapport-préavis.

1. Objet du préavis

Pas de commentaire

2. Préambule

« Nouvelles générations d'hommes et de femmes » En réponse à une question relative aux femmes, M. Ruf cite Mme Sarah Lombardi, directrice de la Collection de l'Art Brut et Mme Sylvie Wuhrman, directrice de la Fondation de l'Hermitage

3. Tables des matières

Pas de commentaire.

La séance est levée à 16h00.

La séance du 22 avril se déroule comme suit.

La séance débute par une discussion à propos des écoles de musiques, qui ont sollicité une audition. Au terme de la discussion, M. Hildbrand propose que les représentants des écoles de musiques signataires du courrier soient reçus lors d'une prochaine séance de la commission.

La commission reprend l'examen du rapport-préavis au chapitre 4.

4.1 Définitions

Aucun commentaire

4.2 Politiques culturelles

4.2.1 Considérations générales

Aucun commentaire

4.2.2 Les politiques culturelles en Suisse

Aucun commentaire

4.3 Bilan financier

4.3.1 Tableau relatif à l'évolution des charges de fonctionnement (2006 à 2015) dédiées à la culture

Un commissaire demande si l'amortissement fait partie du budget net 2015 et si oui combien.

Le Syndic pense que oui mais il ne connaît pas les chiffres par cœur. Il informe que l'Arsenic commence à s'amortir mais que ce n'est pas beaucoup plus que 5 millions. L'Opéra a bientôt tout amorti. Il faut savoir que ce sont des amortissements de 10 à 20 ans.

Un commissaire trouve que ces chiffres donnent la mesure de l'effort lausannois et rappelle qu'un franc dans la culture en rapporte trois, directement et indirectement. L'effort consenti suscite une fierté qu'il conviendrait d'affirmer plus fortement dans le préavis.

Le Syndic lui répond que le but du préavis est de donner des informations.

M. Riou précise que le chiffre de 83 millions englobe également les loisirs.

4.3.2 Tableau relatif aux objets d'investissement votés durant la période 2006 à 2014

5. Bilan général de la période 2009-2014

5.1 Eléments principaux

Un commissaire indique que le préavis mentionne la mise au concours de la direction du théâtre Boulimie et s'interroge quant à la date. M. le Syndic répond qu'au vu des successions en cours ou prévue au Festival de la Cité et à l'Arsenic, fondations municipales, la mise au concours du théâtre Boulimie se fera ultérieurement. La Municipalité devant encore se prononcer à cet égard.

Un commissaire évoque les outils contractuels du point 4 du sous chapitre 5.1. Il aimerait une liste des institutions qui bénéficient d'une convention de soutien.

Le Syndic mentionne la convention avec le BBL pour 5 ans et celle de l'OCL avec le Canton également pour 4 ans. Une convention de soutien peut être de 5 ans maximum.

M. Ruf explique qu'à la base les conventions sont prévues pour être tripartites : Ville, Canton et institution. Il existe une Convention suprarégionale entre Lausanne et Genève de même qu'une nouvelle convention intercommunale s'agissant de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau.

Une commissaire pose la question d'un plan financier, à l'instar de celui présenté en annexe du précédent préavis de politique culturelle et qui n'avait pas été appliqué entièrement.

Le Syndic rappelle que le préavis est un plan d'intentions, et non de décisions fermes et donc que des intentions peuvent ne pas être réalisées.

Une commissaire demande quel est le lien du Service de la culture avec le Musée Olympique.

Le Syndic explique que c'est une institution privée mais qu'il est une image forte de la Ville, qui s'occupe uniquement de l'entretien des jardins.

M. Ruf ajoute que le Musée olympique est un partenaire important dans la politique de la promotion des musées, faisant partie de l'association des musées lausannois qui regroupe des institutions cantonales, communales et privées.

5.2 Lignes directrices de la politique culturelle

Un commissaire trouve qu'il faudrait introduire la notion de médiation dans ces lignes directrices et demande ce qu'il en est du renforcement du marketing urbain.

Un commissaire s'étonne de n'avoir pas trouvé la liberté artistique dans les grands axes.

Le Syndic explique que la liberté artistique n'a pas été précisée, mais qu'elle n'est évidemment pas remise en question.

Il rappelle que la médiation est évoquée plus loin. Des efforts supplémentaires sont envisagés à raison de deux postes, mais pas d'engagements fermes pour l'heure, des décisions devant être prises par la future Municipalité.

Il précise aussi que le marketing urbain a 4 piliers -> culture, sport, éducation, développement durable. Le marketing urbain par rapport à la culture s'exprime aussi par le renouvellement de certains directeurs ou de projets comme le Pôle muséal - Musée à la gare, la rénovation du Théâtre de Vidy, la salle de Beaulieu ou le Capitole. Le concours des architectes pour le Pôle muséal est un des 2-3 plus grands concours de l'année.

En complément du Syndic, M. Ruf ajoute 3 éléments concernant le marketing urbain, soit la présence de Lausanne dans le cadre de l'expo Milan 2015, la collaboration avec Lausanne-Tourisme (projet Art en ville) et l'engagement d'un adjoint au Service de la culture dont une partie du cahier des charges traitera les aspects de communication.

M. Ruf explique que la médiation a différents volets, dont l'action d'une collectivité pour favoriser et renouveler un public ou en chercher un nouveau. Le jeune public est un axe majeur de la politique lausannoise en la matière, mais la médiation culturelle (ex. Fête de la danse ou l'Opéra qui assure un renouvellement du public par les ateliers lyriques).

5.3 Soutenir une vie culturelle attractive et dynamique en privilégiant l'aide à la création artistique professionnelle et le soutien aux projets faisant preuve d'originalité.

Point 5.3.1 Bilan 2009-2014

Un commissaire exprime sa déception quant au refus du Service de la culture de ne pas avoir soutenu la Fête du Slip qu'il pense peut-être lié au fait que ce soit un art alternatif avec un élément de sexualité déjà existant dans d'autres manifestations.

M. Ruf rappelle que la Ville de Lausanne et la Loterie Romande sont les seules à soutenir des premiers projets. Les nouveaux projets doivent être viables sur le plan artistique et financier et tenir compte de la richesse de l'offre culturelle lausannoise. La politique du Service de la culture est de faire des choix et de s'engager, lorsque cela est possible, de manière durable.

M. Riou rappelle le caractère presque idéologique de la manifestation. Il a informé les organisateurs que les créations musicales de la manifestation pouvaient être soutenues.

Un commissaire explique que les compagnies et autres ne veulent justement pas de sponsors car elles veulent une liberté culturelle qu'ils n'ont pas avec des sponsors. Elle a aussi été étonnée que cette fête n'ait pas été soutenue.

Un commissaire ne partage pas l'avis ci-dessus.

M. Ruf précise que le Service de la culture est confronté au quotidien à la nécessité de faire des choix.

Un commissaire rappelle l'esprit autonome de ce genre de spectacle alternatif en précisant que la Fête du Slip existe depuis 2011 sans subventions.

M. Riou précise que cette manifestation est soutenue indirectement car elle a lieu entre autres au Bourg et l'Arsenic qui sont soutenus par le Service de la culture.

5.3.2 Objectifs 2015-2019

Aucun commentaire

5.3.3 *Motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ». Réponse de la Municipalité*

M. Meystre étant absent, ce point sera repris lors d'une prochaine séance.

5.4 Favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par un soutien aux manifestations destinées à un large public, une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier et une initiation du jeune public à la culture

5.4.1.1 Bilan 2009-2014

Une commissaire souhaite avoir des informations à propos de la médiation et du fait de chercher un nouveau public. Elle demande quelles sont les autres manifestations à part la Fête de la Danse et les Ecoles de musiques, qui font de la médiation pour le public, pas uniquement destinées aux enfants et où le public puisse s'exercer lui-même à diverses formes d'art.

Mme Papaux répond qu'une part importante de ces activités est réalisée dans les centres sociaux culturels et les maisons de quartier.

M. Ruf rappelle que le Service de la culture soutient les institutions et manifestations qui ont pour mission de créer et pas de soutenir la création d'ateliers pour amateurs. Un élargissement du public ne signifie pas pour autant que chaque institution mette à disposition un atelier de travail. C'est là le travail des écoles.

M. Riou précise que bon nombre de manifestations prévoient des activités dédiées au public, comme par exemple la Nuit des musées.

Un commissaire souhaiterait qu'il y ait une fois par année un événement du style de la journée du patrimoine où le public n'est pas participant mais est très proche et il se demande si on ne peut pas imaginer une telle chose au sein des institutions dans un autre cadre, dans la volonté de donner envie aux gens.

Une commissaire trouve qu'il faudrait plus s'intéresser aux enfants venus de l'étranger en leur expliquant le spectacle et demande si de telles actions existent à Lausanne.

Un commissaire demande pourquoi la manifestation Aperti est-elle soutenue.

Un commissaire signale que la compagnie Contacordes fait des ateliers pour les enfants où ils découvrent l'illustration d'une histoire par la musique.

Un commissaire signale que le Conservatoire organise des journées portes ouvertes qui permettent aux enfants de visiter les studios, d'essayer des instruments et qui rencontrent beaucoup de succès. Il souhaiterait que d'autres institutions suivent cet exemple.

Une commissaire ajoute que les Festivals des Urbaines développent des actions de médiation et que cela demande beaucoup de temps et de travail aux institutions qui souhaitent les mettre en place. Il faut des postes pour la médiation.

Mme Papaux précise qu'il existe déjà un nombre d'ateliers enfant préparant à la culture qui vont de 4 à 16 ans. La DEJECS achète des places d'Opéra pour les écoles et tout un travail d'appréciation est fait, l'OCL fait pareil avec les enfants qui peuvent préparer des chansons, de même que l'Arsenic qui développe des activités culturelles pour les jeunes. Il existe aussi l'abonnement culturel pour les jeunes dans un contexte public adulte. L'ensemble des élèves lausannois bénéficie ainsi d'un accès à la culture.

M. Ruf précise que cette liste des manifestations n'est pas exhaustive. Concernant Aperti, il ne s'agit pas de soutenir des galeries à vocation commerciale mais bien de faire connaître la création plastique locale en permettant au public d'entrer dans les ateliers une fois l'an. Cette rencontre avec les artistes permet à la partie du public qui n'ose pas franchir les portes d'une galerie d'avoir un contact avec les artistes et leurs œuvres.

5.4.1.2 Objectifs 2015-2019

Festival de la Cité

Certaines inquiétudes sont émises par rapport à la décentralisation du Festival, avec la crainte qu'il ne revienne pas « intra muros ».

Le Syndic rappelle qu'une fois les travaux du Parlement réalisés, le Festival pourra réintégrer la Cité, vraisemblablement dès 2017. Au vu du changement de direction en cours, il est envisageable que différentes activités restent et se développent dans différents quartiers de la ville, le cœur de la manifestation restant rattaché à la Cité.

Lausanne Estivale

Une commissaire émet une réflexion quant à la programmation de la manifestation.

M. Ruf répond qu'une réflexion devra être effectuée, en tenant compte également des manifestations non-payantes que sont la Fête de la Musique et le Festival de la Cité, proches également quant au calendrier. Il rappelle que c'est tout de même la 1^{ère} manifestation culturelle lausannoise (près de 40 ans) et qu'elle a pour but d'offrir aux Lausannois et au public extra lausannois une carte postale à vocation culturelle et touristique. Lausanne Estivale est une structure subventionnée, avec un comité qui décide de la programmation et qui n'a pas de budget pour la création. Il s'agit donc d'une mission d'accueil de spectacles. Il relève parallèlement l'attachement du public aux visites à vocation patrimoniale.

Un commissaire est d'un avis différent quant à la programmation qu'il considère comme intéressante par sa diversité et qui permet de toucher un autre public. La gratuité du Festival de la Cité et de Lausanne Estivale est aussi attrayante.

Prix de Lausanne

Un commissaire trouve que Lausanne doit s'affirmer comme la capitale de la danse.

Le Syndic est certain que Lausanne est dans la catégorie supérieure, sur le plan international.

Label Suisse

Le Syndic rappelle la dimension nationale de la manifestation, que la Municipalité souhaite voir pérenniser. Des réflexions sont en cours pour une manifestation annuelle, une année à Lausanne, l'autre en Suisse alémanique.

Electrosanne

En tant qu'amateur de musique électronique, un commissaire considère que les décibels autorisés ne sont pas suffisants. Il demande s'il y a une possibilité de pouvoir changer cela.

Une discussion s'en suit, au cours de laquelle différents points de vue sont exprimés.

Le Syndic rappelle que ce sujet est sensible et a fait l'objet de différents conflits. La position du Service de la culture est de faire preuve de souplesse quant aux manifestations de ce type, comme Inferno, mais la police du commerce et de la brigade du bruit sont d'avis différents. La Municipalité ne modifiera pas sa position jusqu'à la fin de la législature, à charge pour la nouvelle Municipalité de reprendre ce dossier.

Fête de la danse

Un commissaire demande si une publication a été faite pour la Fête de la danse au niveau national.

M. Riou rappelle l'action « Lausanne, une capitale pour la danse », réalisée en 2012 et qui a regroupé l'anniversaire d'une dizaine de manifestations et compagnies touchant à la danse.

Festival Cinéma d'Afrique

Une commissaire souhaiterait avoir un bilan du Festival Cinéma d'Afrique

M. Ruf explique que l'année 2014 fut le 10^{ème} anniversaire du Festival et qu'il est unique de par son positionnement artistique. Chaque année le festival amène plus de spectateurs, notamment hors de Lausanne. Dans sa structure actuelle, la manifestation risque cependant un essoufflement, un renfort des forces administratives étant indispensable pour pérenniser la manifestation.

Une commissaire demande depuis quand le festival est-il subventionné.

M. Ruf répond qu'il existe depuis 10 ans et est subventionné depuis 8 ans. La subvention est passée de 6'000.- à 20'000.-. Il précise que les manifestations non payantes ont du mal à attirer les sponsors. Il ne faut pas oublier non plus la dimension aléatoire des recettes.

Un commissaire demande quelles sont les prestations communales qui sont concernées par le principe de gratuité.

M. Riou répond que ce sont les occupations du domaine public et essentiellement des autorisations, notamment les taxes.

Un commissaire demande si les salles bénéficient de ces prestations.

Le Syndic explique que pour les salles, cela entre dans la subvention.

Une commissaire demande pour quelle raison la gratuité n'est pas accordée pour les frais d'électricité.

Le Syndic précise que ce serait contraire à la loi fédérale en vigueur.

5.4.1.3 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consort « Accès à la culture pour un événement fédérateur lausannois ». Réponse de la Municipalité

Une commissaire demande quelle a été la concertation avec les acteurs concernés. M. Ruf répond que Vidy et l'Arsenic ont été approchés. La réalisation de cette manifestation nécessiterait une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

5.4.2 Une offre abordable pour le plus grand nombre

5.4.2.1 Bilan 2009-2014

Aucun commentaire

5.4.2.2 Objectifs 2015-2019

Aucun commentaire

5.4.2.3 Postulat de Mme Rebecca Ruiz « *Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 24 ans* ». Réponse de la Municipalité

Un commissaire enseigne la musique au gymnase et est directement en lien avec les jeunes qu'on essaie de toucher. Il explique que ni ses collègues, ni ses élèves ne connaissaient ce passeport culturel. Il l'a découvert en faisant des recherches. Il essaie de tenir ses élèves au courant mais ils ne profitent pas de l'offre. Il trouve que c'est une bonne démarche mais pas la seule à faire. Ce passeport est très peu utilisé sauf par des gens déjà dans le milieu musical. Il trouve qu'il faudrait d'autres moyens pour attirer des jeunes que des brochures

et que cela nécessiterait d'élargir la réflexion, par exemple avec une application Smartphone.

Un commissaire déplore le fait de devoir payer 25.- Fr. pour ensuite pouvoir voir seulement des spectacles.

Un commissaire parle du Passculture dont peuvent bénéficier les élèves des écoles privées et fait le constat à regret d'une utilisation de 3 à 6 % des élèves.

Le Syndic explique que ce passeport répond à un postulat et que la proposition s'est construite en collaboration avec les communes de l'agglomération lausannoise. Ce passeport touchera vraisemblablement essentiellement les amateurs de culture, il conviendra d'évaluer l'impact.

M. Ruf relève l'enthousiasme des autres communes à participer à cette carte, ce qui n'est pas évident s'agissant de la politique culturelle. La carte est donc accessible à tous, sans distinction de statut professionnel. Un mandat a été confié à l'agence Trivial Mass pour la réalisation de ce passeport qui va limiter au maximum les éléments écrits au profit de la mise en place d'un site internet et d'une page Facebook dès la rentrée. En fonction des retombées, une application Smartphone pourra suivre. Une expérience similaire a lieu depuis plusieurs années à Genève avec la carte 20 ans à 20.- Fr. La dimension payante est apparue importante même si elle reste symbolique, car cela rappelle que la création artistique a un coût. Afin de limiter au maximum les contraintes administratives rédhibitoires, la carte sera envoyée directement au domicile avec commande par internet.

Un commissaire demande s'il ne faut pas aussi réfléchir à l'accueil des étrangers et étendre le passeport culturel aux personnes disposant de faibles revenus financiers.

M. Ruf explique qu'une extension de ce passeport est envisageable mais rappelle que toutes les institutions font déjà état d'un tarif préférentiel et que le projet répond à une tranche d'âge ciblée, selon la volonté de l'auteur du postulat.

Un commissaire demande quelles sont les prochaines étapes de la réflexion, quelles communes octroient la gratuité la première année, et quelle sera l'information transmise au Conseil communal.

S'agissant des communes, M. Ruf pourra renseigner la commission lors de la prochaine séance, car l'Assemblée générale du Fonds intercommunal aura lieu avant. Cette séance permettra de connaître les intentions des communes. Le bilan qui sera effectué, vraisemblablement après 2 ans, pourra être transmis au Conseil communal.

5.4.3 Une initiation du jeune public à la culture

5.4.3.1 Bilan 2009-2014

Aucun commentaire

5.4.3.2 Objectifs 2015-2019

Un commissaire demande quelles sont les grandes lignes et les contours de la culture alternative.

Mme Papaux répond que la culture alternative est en grande partie soutenue par la DEJECS avec la mise à disposition de locaux, notamment pour la musique. Par ailleurs, un soutien à de nombreux projets alternatifs est aujourd'hui apporté.

Un commissaire souhaite savoir si le Service de la culture contribue au développement des activités socioculturelles.

M. Ruf répond qu'il s'agit là d'une des missions du Service de la jeunesse et des loisirs.

Un commissaire demande si l'on a une idée de la forme que prendront les CHF 50'000.- annoncé pour la médiation. Il trouve la réflexion de type médiation louable mais le risque est qu'il y ait des artistes s'occupant de création et des artistes s'occupant de la médiation

et trouve que ce n'est pas un partage des tâches très sain. Ces 50'000.- CHF serviront-ils à subventionner un médiateur général ?

M. Ruf répond qu'il ne s'agit pas de créer un poste mais bien de soutenir les projets en fonction de critères qui devront être déterminés. Le montant sera consacré aux projets et ne servira pas à créer un poste qui aurait le risque d'être déconnecté de la réalité du terrain.

5.5 Affirmer la culture comme essentielle au développement économique de la ville et à son rayonnement par la diffusion du travail des artistes lausannois et le renforcement de la culture comme un des quatre piliers du marketing urbain.

5.5.1 Bilan 2009-2014

Aucun commentaire

5.5.2 Objectifs 2015-2019

Une commissaire demande plus de précisions concernant le projet de participation à l'expo universelle de Milan.

M. Ruf lui que répond que la programmation artistique est basée sur les musiques actuelles réunissant des artistes lausannois et genevois, dès lors que ce projet s'inscrit en réponse à une invitation de la Ville de Genève. Il y aura une semaine 17 au 22 octobre pendant les vacances scolaires où tous les soirs se déroulera une collaboration croisée entre artistes. La programmation a été confiée sous forme de mandat à l'association Label Suisse. Il y aura aussi une animation du Pavillon par le biais d'écrans et de supports virtuels qui mettront en valeur le Musée historique, sur la thématique de l'eau. Une journée lausannoise aura également lieu, en collaboration avec Lausanne Tourisme.

5.5.3 Postulat de Mme François Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risque de tournées, partagé ». Réponse de la Municipalité

Une commissaire souhaiterait la constitution d'un fonds spécial pour risques pour les tournées des compagnies indépendantes, en marge de la problématique du franc fort.

Le Syndic fait état de possibilités de soutien ponctuel, au cas par cas, et après examen d'un dossier. La constitution d'un fonds spécifique n'apparaît pas envisageable.

La séance est levée à 10h30.

La séance du 21 mai se déroule comme suit

Le président informe la commission qu'un certain nombre d'écoles de musiques ont souhaité être entendues.

Le président a également été interpellé par M. Augsburger. Un groupe de travail dont il fait partie doit se mettre d'accord afin d'écrire à la commission pour une éventuelle audition.

Examen du rapport-préavis (suite)

6. Lausanne, ville-centre de l'agglomération

Aucune remarque.

6.1 Motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne ». Réponse de la Municipalité.

Un commissaire pose une question sur le 3^{ème} paragraphe, il désire mieux comprendre ce que la Municipalité entend par « l'amélioration des relations régionales ». Le Syndic explique que cela concerne 3 dossiers, le dossier dans le domaine du sport avec Malley, le dossier Kléber-Méleau où l'essentiel des communes de l'Ouest Lausannois + Jouxten ont indiqué leur volonté de devenir membres fondateurs de la nouvelle Fondation du Théâtre Kléber-Méleau avec une évolution à terme vers un financement en franc par habitant dans toutes les communes et le dossier du passeport culturel (réponse au postulat de Mme Ruiz).

6.2 Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel ! ». Réponse de la Municipalité.

La Commission décide de laisser de côté ce point en l'absence de M. Meystre.

7. Objectifs par domaine artistique pour les années 2015-2019

Une commissaire souhaite comprendre comment « la Municipalité souhaite résoudre la problématique de la salle de répétition qui fait défaut au Théâtre Kléber-Méleau depuis 1979 ».

Le Syndic informe qu'un local (anciennement utilisé par les pongistes) attenant au Théâtre Kléber-Méleau étant libéré, celui-ci, suite à une réfection, pourrait être utilisé comme salle de répétition par le théâtre, à moyen terme.

Une commissaire prend la parole concernant les Théâtres 2.21 et Pulloff situés dans les anciens magasins et ateliers de la Ville. Quelques années en arrière, la Ville avait parlé de faire un nettoyage des façades de ces ateliers, où en est cette réflexion ?

Le Syndic dit que rien n'est prévu pour l'instant. De plus, une réflexion se fait actuellement sur une nouvelle affectation de tout ce site. M. Ruf informe qu'une amélioration partielle de la situation du Théâtre 2.21 a eu lieu ces dernières années avec une augmentation régulière des surfaces, au vu des locaux se libérant au fil du temps. Le Service de la culture, en accord avec le Service du logement et gérances, a proposé de les attribuer au Théâtre 2.21. Concernant le Pulloff, M. Riou explique que de nouveaux locaux pourraient se libérer, et en accord entre les deux théâtres, un partage des espaces libérés pourraient se faire également avec l'accord du Service du logement et des gérances.

Une commissaire demande si par rapport au Cinéma Le Capitole nous savons si la Confédération interviendra pour la rénovation du bâtiment ?

Le Syndic informe qu'il est clair que la Confédération ne fera pas d'investissement direct. Elle permettra à la Cinémathèque, dans le cadre de son budget, de faire certaines réaffectations. Le Canton s'est engagé ferme dès l'année d'ouverture pour CHF 150'000.- par an supplémentaires quant à l'exploitation.

Une commissaire demande quel est l'état des réflexions relatives au CPO ? Le Syndic ne connaît pas les intentions de la direction de M. Tosato à ce sujet. Mme Papaux sera présente lors de la prochaine séance de commission afin de donner des éléments d'information quant à ce dossier.

7.2 Musées

Un commissaire demande un éclaircissement sur ce qui est mentionné dans le préavis à savoir « renforcer, en collaboration avec l'Etat de Vaud, le mode d'organisation de la coordination des musées lausannois et accompagner cette dernière dans le développement d'une nouvelle stratégie de promotion commune ». Quand est-il du bulletin des musées ?

M. Riou explique que le bulletin existe depuis de nombreuses années et fait l'objet d'une réflexion de la part des musées sur son utilité. L'ensemble des musées lausannois cantonaux, communaux et privés se sont réunis au sein d'une nouvelle association qui s'appelle l'Association des musées de Lausanne et Pully et qui travaille notamment autour des nouveaux outils de communication.

Un commissaire a mis le doigt sur un élément récurant qui apparaît dans ce préavis, « le manque de lieux de stockage pour les institutions culturelles lausannoises ». Quelles sont les solutions actuelles ?

Le Syndic informe qu'une nouvelle stratégie s'est mise en place par rapport à ce point. Le projet du Vallon initialement prévu sera abandonné au vu des coûts et des délais. Deux nouveaux projets sont en train de se concrétiser, un lieu de réserve d'œuvres de 504 m2 pour la Collection de l'Art Brut à proximité du musée. Le deuxième projet est la possibilité

d'acquisition d'une halle industrielle multifonctionnelle. Si ces deux projets venaient à se concrétiser, l'essentiel du problème de stockage de matériel pour les musées communaux serait résolu pour prochaines années. Une réflexion ouverte plus large de synergie avec d'autres institutions culturelles pourrait également se faire.

Une commissaire se réjouit de voir se concrétiser ces projets ailleurs qu'au Vallon.

7.2.1 *Collection de l'Art Brut (CAB)*

Aucune remarque.

7.2.1.1 Objectifs pour les années à venir

Un commissaire a une question concernant « *l'extension du bâtiment sous la forme d'une nouvelle galerie permettant de valoriser la richesse de la collection...* ». De quelle manière se présentera cette nouvelle galerie ? Une extension ? Une galerie souterraine ? De quelle manière se fera le renforcement de la collaboration avec l'auberge de Beaulieu ?

Le Syndic informe que ce projet est au plan des investissements 2017. Le projet envisagé n'est pas encore défini. Pour ce qui concerne le restaurant, il s'agit d'avoir une meilleure synergie entre l'Auberge, qui appartient à la Ville, et la CAB.

M. Ruf annonce que s'agissant de l'extension du bâtiment, il s'agit plutôt d'utiliser l'existant et de l'agrandir, d'utiliser l'arrière du bâtiment. Cette option devra toutefois encore faire l'objet d'études approfondies. Concernant la question du café-restaurant, la première option que tente d'initier la CAB est de créer une meilleure collaboration avec les tenanciers actuels de l'auberge de Beaulieu. La deuxième option est qu'un nouveau tenancier plus sensible à l'intérêt d'une collaboration avec le musée reprenne le bail du tenancier actuel, à partir de 2019.

Un commissaire demande s'il y aura des moyens qui vont être mis en œuvre pour permettre d'inventorier toutes les œuvres qui sont dans le musée ? Y-a-t-il toujours du budget pour acquérir de nouvelles œuvres ?

M. Ruf informe que les œuvres sont connues et qu'elles sont malheureusement peu exposées pour des raisons de place. La question centrale est la question de l'inventaire de ces prochaines années pour valoriser au mieux cette collection. Actuellement, le musée ne dispose pas des forces d'inventaire suffisantes, et il serait nécessaire de l'en doter ces prochaines années afin de pouvoir valoriser et exposer le plus régulièrement possible ses œuvres. S'agissant du budget d'acquisition, il faut savoir que la plupart des œuvres qui sont entrées dans la CAB, dans leur très large majorité, ont fait l'objet de dons, de dépôts et d'achats en fonction d'expositions temporaires. Depuis 15 ans, il faut savoir également que la valeur commerciale de l'Art Brut a fortement augmenté. Donc si nous voulions être concurrentiels par rapport d'autres institutions pour acquérir de l'Art Brut, ce serait des budgets qui dépasseraient de loin le budget de CHF 40'000.- annuel que la CAB détient.

7.2.2 *Musée de design et d'arts appliqués contemporain (mudac)*

Aucune remarque.

7.2.2.1 Objectifs pour les années à venir

Aucune remarque.

7.2.2.2 Projet de Pôle muséal et avenir de la Maison Gaudard

Une commissaire a une question concernant le futur de la Maison Gaudard ? Y-a-t-il des vues de la part du MHL sur ce bâtiment ?

Le Syndic annonce que pour le moment il n'y a pas de projet concret concernant ce bâtiment.

Un commissaire pensait que cette Maison allait être une extension du MHL.

Le Syndic dit qu'il s'agit qu'il s'agit d'une éventualité parmi d'autres mais pour l'instant rien n'a été décidé. Cette maison pourrait également être le siège d'une collection en lien avec les arts décoratifs.

Une commissaire pense que ce bâtiment n'est pas un lieu idéal pour y installer un musée, si ce n'est dans le cadre des arts décoratifs ou appliqués. Elle rappelle que Lausanne manque d'une maison des associations, d'un lieu pour de rencontres culturelles. Elle pense que ce lieu pourrait être idéal pour ce genre de requêtes.

M. Ruf précise que ce serait certes séduisant pour le MHL, mais dans le cadre d'une refonte complète du parcours permanent à moyen terme, le Conseil communal venant de voter le crédit d'ouvrage d'une nouvelle exposition permanente.

Une commissaire désire savoir ce que l'on verra dans le cadre du nouveau MHL.

M. Ruf informe que l'orientation muséologique sera thématique, avec la volonté de mettre en valeur les objets originaux et non pas comme c'est le cas dans l'exposition actuelle les facsimiles ou les reproductions. De plus, tout le 20^{ème} siècle qui n'est pas traité aujourd'hui dans l'exposition trouvera une place particulière. Certaines époques seront plus valorisées en termes d'objets que d'autres, en fonction des collections du musée.

Une commissaire évoque l'idée que le bâtiment du Mudac pourrait être un bâtiment consacré à la BD.

M. Ruf rappelle également que cette ville manque d'ateliers d'artistes et qu'elle manque de beaucoup d'espaces pour certaines manifestations dans le quartier (ex. Festival de la Cité est à l'étroit depuis un certains nombres d'années).

7.2.3 *Musée romain de Lausanne-Vidy*

Aucune remarque.

7.2.3.1 Objectifs pour les années à venir

Aucune remarque.

7.2.4 *Musée historique de Lausanne*

Aucune remarque supplémentaire.

7.2.4.1 Objectifs pour les années à venir

Aucune remarque.

7.3 *Arts de la scène*

Aucune remarque.

7.3.1 *Bilan 2009-2014*

Une commissaire demande si l'Ecole-Atelier Rudra-Béjart reçoit une aide du Canton ?

Le Syndic informe que non.

Une commissaire demande qu'est devenu le TPEL ?

M. Ruf informe qu'il a terminé ses activités à la fin de la saison 2007-2008 et que les animations ont été reprises par le Petit Théâtre depuis lors.

7.3.2 *Objectifs 2015-2019*

Une commissaire s'interroge sur la phrase « *au vu de leur nombre, un priorisation dans le temps des projets ci-dessus s'avérera nécessaire* ».

Le Syndic répond que les choix de principes sont tous dans ce préavis mais que les priorisations se feront dans le cadre du plan de législature de la prochaine Municipalité. Il informe que la plupart des projets sont en cours et devraient déboucher sur des préavis

dans le cadre de la future législature. La Municipalité actuelle indique quels sont les axes de développement mais la vitesse de développement et la quotité devront être déterminées dans le cadre du prochain plan de législature.

Un commissaire demande des explications complémentaires quant à « *l'aide au hip-hop* ».

M. Ruf répond quant à cette question que c'est en lien avec d'autres services et notamment avec les services de la direction de M. Tosato car cela concerne également le délégué à la jeunesse. La volonté d'inscrire dans ce préavis l'aide à la culture hip-hop est de montrer que ce préavis s'inscrit dans une vision large et pas uniquement du Service de la culture et des projets qu'il subventionne.

Un commissaire trouve très positif d'avoir dans ce préavis un état des lieux, un bilan complet.

7.3.3 *Postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ».*
Réponse de la Municipalité.

Mme Knecht informe qu'elle est très partagée par la réponse donnée par la Municipalité. Elle constate que les compagnies locales sont dans une situation très difficile, elles font beaucoup de spectacles avec des budgets très limités. Il n'y a qu'un seul théâtre, le Théâtre de Vidy, qui détient un budget qui dépasse les CHF 6 millions (subventionnés par la Ville). Il aurait été donc intéressant que les compagnies locales puissent en profiter. Le but de ce postulat est également que des compagnies locales soient produites par le Théâtre de Vidy et n'utilisent ainsi pas le budget des subventions casuelles. Mme Knecht souhaite cependant donner le temps à la direction actuelle du théâtre de Vidy quant à la programmation de metteurs en scène locaux, en lien avec le cahier des charges du théâtre.

7.3.4 *Postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques, la culture est en danger ! ».*
Réponse de la Municipalité.

Un commissaire désire savoir quelle est la réflexion en général de la Ville de Lausanne sur l'acquisition des œuvres ?

Le Syndic répond qu'il n'y a pas une réflexion unique. Ce point du préavis concerne particulièrement les œuvres acquises dans le cadre du Fonds des arts plastiques de la Ville et pas les musées. Le Fonds des arts plastiques a pour mission d'acheter des œuvres d'artistes lausannois et a constitué aujourd'hui une collection importante. Des dons peuvent être aussi acceptés. Il y a toujours une volonté de la part de la Ville d'acheter et d'exposer les œuvres.

Une commissaire désire un complément d'information concernant la phrase suivante du préavis « *La création d'un budget spécifique de CHF 50'000.- permettra à la fois de soutenir des projets innovants et/ou exemplaires dans le domaine de la médiation et de développer les activités annexes des créateurs lausannois* ». A quoi vont concrètement servir ces CHF 50'000.- ?

M. Ruf répond qu'il est question de pouvoir apporter un soutien complémentaire aux initiatives faites par les institutions et manifestations, typiquement dans le cadre des Urbaines, du Festival de la Cité, de l'Opéra, par exemple en fonction de projets spécifiques, et de pouvoir attribuer des montants pour des actions de médiation. Comme indiqué, il ne s'agit pas de financer un poste par le biais de ce montant.

M. Riou ajoute que l'idée avec l'aide de ce montant est de soutenir des démarches qui pourraient aider à définir des politiques ou actions plus spécifiques dans le domaine de la médiation culturelle.

Un commissaire désire un complément d'information quant à la phrase « *favoriser l'acquisition d'œuvres par un public jeune* ». Qu'entend-on par cela ?

M. Ruf répond que c'est plutôt l'idée qu'un public jeune, ayant peu de moyens financiers, puisse acquérir des œuvres à tarif raisonnable. En l'occurrence, il y a déjà une action de ce genre mise en œuvre ces dernières années qui se nomme « Lausanne Contemporain » qui voit un certain nombre d'œuvres d'artistes lausannois ou autres être vendues pour un montant de CHF 200.-, ce qui permet de se constituer les bases d'une collection à tarif modique.

7.3.5 *Interpellation de Mme Françoise Longchamp « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». Réponse de la Municipalité.*

Aucune remarque.

7.4 Musiques actuelles / Jazz / Musiques du monde

Aucune remarque.

7.4.1 *Bilan 2009-2014*

Aucune remarque.

7.4.2 *Objectifs pour les années 2015-2019*

Un commissaire fait une remarque concernant les studios d'enregistrement. Supposons que la Ville crée un studio d'enregistrement et que des musiciens puissent venir y enregistrer. Il voit une possible distorsion de concurrence avec les véritables studios professionnels comme Artefax. Il veut comprendre si le but est de créer nouveau studio ou de collaborer avec le Studio Artefax ?

M. Riou répond que l'idée n'est pas de concurrencer les studios professionnels qui sont sur la place, notamment le studio du Flon. Un constat a été fait avec les différents acteurs des musiques actuelles que beaucoup de choses ont été faites ces dernières années pour la diffusion mais par contre pour ce qui est de la création, un effort supplémentaire doit être fait. L'idée est de considérer le processus artistique dans son ensemble. Aujourd'hui un artiste doit fixer un répertoire, doit ensuite le préparer pour la scène et doit le défendre sur la scène. L'idée est donc de voir comment il est possible de regrouper les forces dans un même endroit. La base de réflexion est bien Artefax. En effet, Artefax est dans une situation où l'avenir du bâtiment questionne leur place. Il se trouve que pour continuer à bénéficier pour encore quelques années des locaux qu'ils occupaient à titre gracieux, nous sommes en train de mettre en place un dispositif pour faire en sorte que ce studio bénéficie à de jeunes artistes lausannois. L'idée est de profiter de la présence à côté des Docks pour essayer de proposer un accompagnement complet aux jeunes artistes qui soit à la fois un travail de peaufinage de répertoire en studio avec l'appui d'un ingénieur du son professionnel, de pouvoir ensuite tester le travail scénique avec un coach scénique, et après présenter son travail sur scène. Une des options qui se dégage serait de pouvoir dédier une des scènes de la Fête de la musique à la promotion des artistes qui sortiraient de ce circuit. L'idée à terme serait d'associer à ce lieu de création musicale d'autres compétences qui sont des compétences d'encadrement apportées par les labels ou les managers. Le but est donc d'arriver à regrouper toutes les compétences du secteur dans un même endroit pour créer des synergies.

Un commissaire est satisfait d'apprendre que l'on ne prenne pas la piste de la création d'un studio d'enregistrement, au vu des coûts engendrés. Il informe que de nos jours pour moins de CHF 5'000.- on peut obtenir un home studio qui fonctionne très bien avec un résultat quasi professionnel. Il lui semble donc que les jeunes musiciens n'ont pas besoin d'un studio d'enregistrement. Il ne partage pas le point de vue du préavis à ce propos, soit la notion de « *ruche d'entreprises actives dans le domaine de la promotion d'artistes et de la gestion de carrière. Le lieu pourrait regrouper les bureaux de labels, d'agences artistiques et d'éditeurs* » et « *un lieu de conseil aux artistes en lien avec la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) soutenue par la Ville* ». La FCMA fait déjà du conseil aux artistes, elle s'occupe déjà de l'aide à la création, des relations avec les

maisons de disque. Il relève que ce dont manque vraiment les musiciens c'est de l'argent. A son avis un des éléments qui devrait être plus développés est l'aide aux résidences. C'est ce dont ont réellement besoin les artistes, créer un spectacle que l'on puisse défendre en Suisse ou à l'international. Une aide de CHF 5'000.- serait déjà une aide significative pour les musiciens.

M. Riou répond en expliquant que le but n'est pas de créer une nouvelle structure. L'idée est d'avoir, en lien avec la FCMA, un lieu de conseil à Lausanne pour éviter de devoir aller à Nyon chaque fois que l'on a une question (lieu où se trouve la FCMA). Ce qui est proposé dans ce préavis quand on parle de la présence des Docks, c'est bien d'accompagner les artistes et de pouvoir les faire travailler en résidence aux Docks. Concernant l'idée du studio, son but est de permettre aux musiciens de pouvoir peaufiner leur son de façon plus professionnelle. Un autre élément est qu'aujourd'hui un artiste seul n'a pas toutes les données pour pouvoir développer une carrière. Il n'y aura pas de carrières professionnelles qui se créeront pour des artistes lausannois s'il n'y a pas de structures derrière capables de faire le travail de promotion, de diffusion et de booking. M. Riou informe également la commission que le Service de la culture a mis en place un contrat de confiance dans le domaine de la musique. Ce soutien est de CHF 15'000.- par an pour 3 ans. 2 contrats supplémentaires seront signés en 2015.

7.5 Art lyrique et musical

Aucune remarque.

7.5.1 Bilan 2009-2014

Aucune remarque.

7.5.2 Objectifs pour les années 2015-2019

Un commissaire met en évidence le point « réfléchir à l'avenir des corps de musique lausannois ». Il explique que dans le Canton de Vaud n'importe quelle cité de plus de 1'500 habitants à son corps de musique ou sa fanfare. Est-ce que dans une grande ville comme Lausanne a-t-on encore une vocation pour cette musique ?

Le Syndic explique que la situation est compliquée depuis des années. Il y a un vieillissement annuel de l'âge moyen des personnes qui sont dans ces ensembles et le renouvellement ne se fait pas bien. Une des tentatives pour les aider a été le subventionnement des écoles de musiques. Des réflexions sont en cours pour l'instant mais le renouvellement est très compliqué.

Un commissaire se demande pourquoi dans ce préavis il n'y a pas un point qui inciterait le Canton de revoir ses budgets pour le domaine culturel à la hausse. En effet, la Ville fait beaucoup et le Canton peu.

Le Syndic dit que depuis deux ou trois ans le Canton monte plus en puissance qu'avant s'agissant des grandes institutions, aussi vite la Ville et même plus pour certains projets. Il est d'avis qu'un point tel que demandé par M. Schneider serait contre-productif.

Un commissaire pense que la Ville ne peut pas créer artificiellement le terreau social et culturel. Il constate donc que la richesse de la Suisse est d'avoir des terreaux différents. Lausanne n'a peut-être pas le terreau pour ce genre de musique mais un terreau fertile pour d'autres formes d'expressions musicales.

M. Ruf rappelle que le Service de la culture subventionne l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne qui assure cette formation, de même que l'Assemblée des corps de musique lausannois. Il y a donc un souci de garder une diversité à Lausanne. L'existence de fanfares et de corps de musique n'est pas remise en question par ce préavis. En effet, il serait souhaitable de les associer à différentes manifestations mais il est difficile de les amener à collaborer en l'absence d'un véritable interlocuteur au sein de l'association qui serait d'accord d'évoquer un nouveau projet. Par ailleurs, le service de la culture n'obtient que

très difficilement un rapport d'activité de la part de l'Association. Toutefois, tant au sein de la Municipalité que du Service de la culture, il y a la volonté de préserver tant que faire se peut cette diversité musicale.

7.5.3 *Postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine ». Réponse de la Municipalité.*

Une commissaire demande plus d'information sur la manière dont la Municipalité et le Service de la culture ont discuté avec la Société de musique contemporaine (SMC). Elle se demande par rapport à la manifestation les Topophoniques s'il ne pouvait pas y avoir un prix dans le cadre de ce festival.

M. Ruf informe que suite au constat de la SMC, il s'est avéré que le fait de mettre en place un prix allait être complexe et coûteux, ce prix étant rattaché de manière artificielle à la vie musicale classique contemporaine de cette ville. Donc la SMC est partie sur l'idée, qui doit encore être concrétisée, de rassembler les gens autour d'un événement, en cohérence avec la réalité lausannoise, au lieu de créer un prix qui ne concerne que les professionnels avec le risque de se couper d'une partie du public.

7.6 *Formation musicale non-professionnelle*

Ce point sera repris avec l'audition d'une délégation des écoles de musique, selon leur demande.

7.6.1 *Rappel du nouveau cadre légal : entrée en vigueur*

Aucune remarque.

7.6.2 *Bilan 2009-2014*

Aucune remarque.

7.6.3 *Constat et perspectives*

Une commissaire demande où en est le dossier sur l'harmonisation des écoles de musique ?

Mme Breitenstein répond qu'il y a un cadre légal avec cette loi qui demande à harmoniser tous les éléments de l'enseignement musical (formation des enseignants, des cursus pédagogiques pour les élèves, les écolages, les critères de financement et de soutiens financiers). Les écoles de musique qui existent à Lausanne se sont créées historiquement par des motivations et des soutiens différents. Ce nouveau cadre met les écoles sur un pied d'égalité, ce qui ne veut pas dire que ce qui a été créé comme missions ou caractéristiques spéciales doit disparaître, mais doit être intégré dans un autre fonctionnement. La tâche difficile est d'intégrer les forces de chacune des écoles au sein de cette nouvelle école qui doit répondre à un cadre légal qui place toutes ses écoles sur un pied d'égalité. Il y a donc un changement de paradigme.

Une commissaire se demande si les spécificités de chacune des écoles peuvent survivre ?

Mme Breitenstein rappelle qu'il y a une nouvelle gouvernance, la Fondation pour l'enseignement de la musique que préside M. Olivier Faller. Elle doit reconnaître les écoles d'après des critères qui sont les mêmes critères pour toutes les écoles du Canton. Les écoles peuvent être reconnues soit pour l'enseignement de base soit pour l'enseignement particulier. Dans le Canton sont reconnus pour l'enseignement particulier (enseignement préprofessionnel) le Conservatoire et l'EJMA. Le but est d'inscrire les anciennes spécificités de chacun dans une même entité. Afin de constituer ce rapprochement, l'idée proposée aux écoles de musique a été de créer un groupe de travail (représenté par des représentants de chacune des écoles) et qui devait établir un document sur chaque domaine à traiter (tous les éléments qui font partie d'une école de musique). Au sein de ce groupe de travail il est souhaité que toutes les décisions se prennent à l'unanimité et si ce n'était pas possible, de revenir vers une assemblée plénière dans le but d'arriver à un consensus.

Le but final est d'offrir un enseignement de qualité à tous les élèves lausannois. Ce travail a été entamé durant 3 séances mené par le Service de la culture avec une proposition de faire présider ce groupe de travail par un président indépendant et extérieur aux écoles. La proposition était M. Pierre Wavre. Les écoles se sont mobilisées et ont pris la parole pour dire qu'elles n'avaient pas besoin du soutien du Service de la culture ni d'un président externe et qu'elles allaient résoudre cela entre elles. Dès lors, le Service de la culture a donc suspendu cette démarche en janvier 2015 et en a informé les écoles par courrier, demandant de recevoir un projet commun des écoles.

La séance est levée à 19h45.

La séance du 5 juin 2015 se déroule comme suit.

Informations complémentaires de Mme Papaux concernant le CPO

Mme Papaux informe qu'il est important, dans la réflexion, de lier l'école à la fois au CPO et à l'église. Il y a longtemps c'était une seule et unique parcelle, qui reste toujours sur le plan communal une parcelle en utilité publique. Sur cette parcelle a été créé un DDP (droit distinct et permanent). Ce droit distinct et permanent a été accordé au CPO. Il faut savoir que le DDP qui est sur cette parcelle arrive à terme en 2017. La paroisse Sud-Ouest qui est bénéficiaire du temple n'en a plus un usage fréquent et désire se concentrer sur ses deux autres lieux. Elle utilise encore ce temple deux à trois fois par an afin qu'il y ait encore une petite activité à la demande du Service de la jeunesse et des loisirs. Concernant cette réflexion, M. Tosato a rencontré des représentants du CPO en juin 2014. Il a été convenu entre le CPO et la DEJCS qu'ils construisent un projet commun, de donner mandat à la DEJCS afin de regarder avec les services de la Ville quelles sont les modifications urbanistiques possibles, de donner mandat au CPO d'initier une démarche participative sur le quartier permettant d'imaginer et de déterminer les usages actuels du CPO qu'ils souhaiteraient conserver après 2017 dans un nouveau projet, de recommander au CPO de chercher des partenaires crédibles quant à des subventions pour les usages conservés. Une fois qu'ils auront défini un projet commun, il sera soumis aux autorités municipales. L'idée est de réfléchir avec le CPO sur les activités qu'ils souhaitent conserver après 2017. Dans ce cadre-là, l'idée est de déterminer quelles sont les prestations que le CPO fournit au quartier dans une idée de centralité et quelles sont les activités qui pourraient rester. Actuellement, le CPO accueille aussi un APEMS et un réfectoire scolaire, activité communale que l'on ne peut pas considérer comme restant rattachée au CPO. L'important est de conserver l'action du CPO auprès des associations locales, voire de garder des activités culturelles pour le quartier et de maintenir cette action socioculturelle qu'il développe pour le quartier. Il faut également savoir que le bâtiment du CPO est en mauvais état. Quel que soit le projet futur imaginé, il faudra passer par une phase soit de démolition/reconstruction soit par une démolition et retrouver une localisation très proche de celle actuelle pour des activités de centralité et de quartier du CPO.

Une commissaire se questionne sur la future activité de la salle de théâtre du CPO.

Mme Papaux répond que cette activité pourrait être reprise par les maisons de quartier. Ces maisons font aussi du spectacle et des propositions de spectacles principalement pour le quartier et ses alentours. L'inquiétude de la DEJCS est que deux lieux (le CPO et la Maison de quartier sous-gare), qui sont très proches géographiquement ne fassent pas doublon dans les prestations et activités proposées. Ils doivent avoir chacun une identité propre et reconnue.

Un commissaire trouve que l'église est parfaitement adaptée à recevoir des concerts ou à être utilisée comme local (bureaux) pour la musique.

Mme Papaux informe également que l'église est classée en note 3, elle est donc de responsabilité communale. La Municipalité devra trancher, le moment venu, sur le projet qui lui semble le plus cohérent et qui satisfasse les intérêts du quartier. Mme Papaux quitte la séance à 14h30.

7.6.4 Objectifs 2015-2019

Un commissaire informe que le rapprochement entre le Conservatoire et l'EJMA est en bonne voie d'exécution dans un climat apaisé, de collaboration et très constructif.

Un commissaire adhère aux objectifs de rapprochement des écoles de musique mais trouve dommageable que l'on inscrive dans ce préavis comme premier objectif « *créer un nouveau pôle d'enseignement de base...* ». A son avis, il aurait été plus judicieux de proposer comme objectifs les éléments suivants « *valoriser l'enseignement de base ; améliorer la cohérence de l'enseignement proposé à Lausanne ; assurer la diversité et l'accessibilité de l'offre à l'ensemble des élèves...* » et d'indiquer que le pôle d'enseignement commun soit un moyen d'atteindre ces objectifs.

Le Syndic précise qu'il n'y a aucune intention de hiérarchisation dans l'ordre inscrit des objectifs. Un commissaire relève également que dans le préavis l'on parle d'« *un pôle d'excellence* » dans le rapprochement entre le Conservatoire et l'EJMA. Cela veut-il dire que la nouvelle école sera un pôle de suffisance ?

Un commissaire indique également que l'on parle de « *dynamiser les liens entre la nouvelle école de musique et les corps de musique...* ». Est-ce que cela restera un objectif de former dans tous les domaines ?

Un commissaire relève un autre point « *favoriser le développement des fanfares, notamment en créant un ensemble officiel de qualité* ». Est-ce que cet ensemble sera lié à ce nouveau regroupement d'écoles ?

Le Syndic met en avant les éléments suivants :

1. la capacité effective des fanfares à recruter ;
2. ce que la FEM pourra mettre en place ;
3. la capacité à trouver des solutions effectives pour le pôle d'excellence professionnel.

M. Ruf informe la commission que Mme Breitenstein (adjointe au Service de la culture en charge des écoles de musique et membre du comité de ces écoles) sera présente lors de la prochaine séance du 23 juin. M. Ruf trouve qu'il n'y a aucune divergence particulière sur le fond et que seule la forme change. Il explique que concernant les musiques actuelles, le but n'est pas de s'approprier les compétences de la FEM mais de l'accompagner en lien avec les institutions qui sont spécifiquement lausannoises. Les musiques actuelles sont un des objets particuliers de la politique culturelle de la Ville. Le Service de la culture soutient bon nombre d'institutions (les Docks, le Romandie, le Bourg...). Il renforce également l'aide à la création par la mise en œuvre de contrats de confiance. Le Service de la culture se préoccupe de la suite et entend continuer à marquer un certain nombre d'efforts par rapport aux musiques actuelles, sans prendre les compétences d'une autre structure, mais le faire de manière complémentaire.

Un commissaire, président de la Fondation du Conservatoire, entend rassurer un autre commissaire sur ce que signifie cette notion d'excellence. Il affirme que le Conservatoire n'est ni meilleur ni moins bon concernant l'enseignement de base que les autres écoles. La différence du Conservatoire est qu'il a deux missions particulières, musique école et la préprofessionnelle. C'est donc dans ce domaine que le Conservatoire se sent particulier. Il précise également que l'enseignement de la musique est de plus en plus transversal et qu'il faut favoriser cette transversalité.

Un commissaire est tout à fait d'accord avec le préopinant par rapport à la transversalité de l'enseignement de la musique. Cependant, il désire revenir sur la notion d'« *excellence* » utilisée dans le préavis. Il trouve que ce terme n'est pas adapté, car en creux l'on entend que le Conservatoire est le meilleur, qu'il va former les meilleurs, qu'il a les meilleurs professeurs. Il faudrait peut-être renommer ce pôle d'excellence avec un terme qui est

moins clivant, moins sujet aux conversations tout en sachant que le Conservatoire forme les professionnels.

Le Syndic informe qu'il n'y a aucune intention de vexer qui que ce soit en utilisant ce mot. Effectivement, peut-être qu'un certain préjugé historique fait que l'on considère que le Conservatoire historiquement était meilleur que le reste et que ce terme d'excellence est resté dans le vocabulaire.

M. Ruf informe que c'est lui qui a rédigé « *pôle d'excellence* ». Il entend que l'utilisation de ce terme est sujette à discussion, mais il explique qu'il n'y avait aucune volonté vexatoire ni discriminatoire. Il aurait peut-être été plus heureux d'utiliser le terme « *pôle de rayonnement / pôle d'exigence* ». Il tient toutefois à relever qu'il est frappant de constater que dans une Ville qui est excellente dans bon nombre de ses institutions culturelles, chaque fois que l'on dit que quelqu'un est excellent cela comprend que les autres sont mauvais, ce qui n'est pas du tout le cas. Nous avons dans cette ville des institutions, des manifestations et des personnalités qui sont d'une excellence que l'on nous envie loin à la ronde et dont il convient d'être fier.

Un commissaire partage le point de vue de M. Ruf dans l'utilisation de ce terme d'excellence qui est employé également dans le cadre de la recherche scientifique de « pôle d'excellence » et remercie M. Ruf de l'avoir écrit.

Un commissaire dit que la différence fondamentale est que le Conservatoire sélectionne ses élèves et donc choisit les meilleurs. Il y a un certain nombre d'exigences à l'entrée. Il rappelle également que le Conservatoire fournit la plus grande partie des certificats AVCEM du Canton.

7.6.5 *Interpellation de M. Yves Adam et consorts « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ». Réponse de la Municipalité.*

Aucune remarque.

7.7 **Cinéma**

Aucune remarque.

7.7.1 *Bilan 2009-2014*

Aucune remarque.

7.7.2 *Objectifs pour les années 2015-2019*

« Rénover le cinéma Capitole avec pour objectif d'en faire la Maison du cinéma... »

Un commissaire se demande si ce n'est pas le genre de projet qui devrait faire l'objet d'une procédure type souscription publique.

Le Syndic informe que cela fera partie de l'étape suivante et que pour l'instant un crédit d'étude est en train d'être préparé et sera voté certainement en début d'année prochaine. Dès le moment que la Ville sera en possession des vrais chiffres lui permettant de partir sur un type de rénovation/construction, il va de soi qu'elle cherchera d'autres aides. S'agissant du fonctionnement, le Canton a déjà promis une aide supplémentaire de CHF 150'000.- par an pour la future structure. La Confédération a dit clairement qu'elle ne pourra rien faire. Deux sponsors ont déjà fait comprendre qu'ils pourraient intervenir à hauteur d'un million. Dans le courant de l'automne, la Ville lancera les autres démarches auprès de sponsors potentiels pour essayer de couvrir la plus grande part de financement possible.

M. Ruf informe que parallèlement à l'ouverture du compte d'attente, la Municipalité a aussi autorisé le principe de la création d'une fondation de soutien, avec notamment la possibilité d'obtenir une souscription publique au vu de l'attachement populaire large par rapport à ce cinéma (ex. acheter un fauteuil). Cela fait partie intégrante du processus de recherche de fonds.

Une commissaire se demande s'il est prévu comme écrit dans un article du 24 heures d'il y a quelques années, qu'avec l'option lourde (l'option la plus chère) il serait prévu de construire une deuxième salle dans le plafond du Capitole. Elle demande un complément d'information en la matière.

M. Ruf répond que la deuxième salle existe déjà au sous-sol. Cette option devra être étudiée pour créer le Capitolino. Une autre option (option mezzanine) est d'utiliser le 1^{er} étage au niveau du balcon et voir s'il doit être conservé dans sa forme actuelle avec l'idée d'exposer les collections de la Cinémathèque. L'idée est d'avoir des expositions temporaires dans cette Maison du Cinéma qui pourraient trouver place au 1^{er} étage en lieu et place du balcon, mais tout cela doit encore faire l'objet d'une étude précise. L'espace tel qu'il est défini est donc conservé. Pour information, le bâtiment est classé en note 2. Cela implique qu'une quelconque modification du bâtiment se fait avec l'accord au préalable du conservateur des monuments historiques du Canton.

Un commissaire signale que le cinéma le Capitole est l'un des cinémas de Lausanne les plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Si l'option prise est de ne plus y avoir de balcon, cela serait une contrainte importante pour les personnes à mobilité réduite. Il rappelle l'importance des questions d'accessibilité pour les personnes souffrant de handicaps et de sécurité dans les espaces publics.

7.7.3 Postulat de Mme Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale ». Réponse de la Municipalité.

Aucune remarque.

7.7.4 Pétition du POP – Jeunesses popistes au Conseil communal « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! ». Réponse de la Municipalité.

Aucune remarque.

7.8 Arts plastiques et visuels

Aucune remarque.

7.8.1 Situation actuelle des arts plastiques et visuels à Lausanne

Aucune remarque.

7.8.1.1 Définition et champs d'application

Aucune remarque.

7.8.1.2 Bref rappel historique

Aucune remarque.

7.8.1.3 Une scène artistique dynamique et reconnue

Aucune remarque.

7.8.1.4 Lieux d'art indépendants et galeries d'art

Une commissaire est ravie de voir qu'il a été mentionné dans ce préavis le réel besoin d'espaces, de locaux et de lieux de création pour les artistes. En effet, comme souligné dans le préavis, ces lieux se sont créés eux-mêmes.

M. Ruf rappelle que certains lieux sont hybrides, c'est-à-dire qu'ils sont des lieux de travail personnel fermés mais qui s'ouvrent aussi ponctuellement au public (ex. la cinquantaine d'ateliers d'artistes ouverts lors de la manifestation Aperti). Il y a également des cas durant l'année où des artistes et particulièrement la nouvelle génération se confrontent directement au public dans les lieux d'art indépendants. Un exemple très concret est l'espace d'art « Silicon Malley » créé par un groupe d'artistes occupant un des 10 ateliers de Malley (anciens locaux administratifs des abattoirs). Ces 10 ateliers ont été mis à disposition des artistes depuis 2 ans et jusqu'à fin 2015, délai qui sera reporté (confidentiel,

les intéressés n'étant pas encore prévenus). L'idée étant de garder dans cette zone un lieu de travail et de création. M. Ruf rappelle que l'une des préoccupations centrales du Service de la culture est de développer une politique de mise à disposition de locaux pour les artistes.

Un commissaire trouve que le chiffre mentionné dans le préavis « *Ville abrite près de 40 espaces consacrés à l'art contemporain* » est très grand.

M. Ruf répond que ce chiffre comprend les galeries et les lieux d'art indépendants.

Un commissaire demande s'il est prévu dans la réflexion du Service de la culture de procéder à une mixité des lieux d'ateliers (créer des ateliers avec une mixité des disciplines artistiques).

M. Ruf répond que le Service de la culture avait réfléchi à un projet de ce type avec la création d'ateliers d'artistes en lien avec les arts visuels, projet lié au Vallon, mais il ne verra pas le jour ces prochaines années pour des questions financières. L'option d'ateliers mixtes est certes séduisante, mais elle implique, sachant que ce sont des besoins différents, de trouver un lieu en l'état qui permette cette mixité, et il n'y a aucun lieu de ce type à Lausanne. Il faudrait créer un espace spécifique et cela est très coûteux.

Mme Béguin informe que le Service de la culture a cherché à avoir la plus grande variété possible de disciplines dans le domaine des arts plastiques (sculpture, photographie, peinture,...) au sein des ateliers de Malley.

Un commissaire pense que dans le domaine des arts plastiques il y a une occasion que Lausanne ne devrait pas manquer, l'utilisation des anciens ateliers et magasins de la Ville.

Un commissaire salue la participation active de Lausanne à la réalisation du projet du Pôle muséal. Il trouve le préavis très modeste par rapport à l'évocation de ce projet. Il a une question sur l'Orangerie, lieu où est installé M. Dana. Avant que M. Dana s'y établisse, il se rappelle d'un système de rotation. Il demande donc quand cet espace sera à nouveau disponible pour un autre artiste.

Le Syndic informe que pour le moment il n'y aura pas de rotation.

Le commissaire trouve que cet espace devrait continuer à être à disposition d'autres artistes et non seulement l'atelier de M. Dana.

M. Ruf répond par rapport à la question de l'Orangerie que la position des services de la culture et du logement et gérances ainsi que de la Municipalité est de pérenniser le statut de locataire de M. Dana au vu des travaux importants qu'il a effectué dans ce bâtiment et de la cohérence par rapport à son œuvre et par rapport à l'ouverture au public. Une réponse a été apportée dans ce sens à la récente interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon. S'agissant de l'idée d'un tournus, le Service de la culture n'est pas favorable à cela dans la mesure où cet espace n'est pas adapté aux besoins des artistes contemporains en l'état. L'aménager dans ce but impliquerait des coûts d'investissements importants.

Concernant Visarte, M. Ruf informe que l'association ne devrait plus être représentée en tant que telle au sein de la Commission du FAP au motif principal que Visarte obtient un soutien du FAP en tant qu'association et que les membres de Visarte demandent également des soutiens au FAP. Cela pose donc la question du conflit d'intérêts, Visarte étant juge et partie. L'idée pour la constitution d'une nouvelle commission est de choisir des artistes représentatifs, dont le rayonnement va au-delà de Lausanne, des personnalités du monde des arts avec le moins de conflits d'intérêts possible. De plus, il n'est pas judicieux de se limiter aux membres de Visarte pour représenter les artistes, cette corporation n'étant aujourd'hui plus l'acteur central qu'il a pu être dans le passé. Cela n'empêche aucunement que les membres de cette commission soient par ailleurs des membres de Visarte.

Un commissaire trouve normal que M. Dana bénéficie d'un traitement privilégié au vu du rayonnement international qu'il apporte à l'Orangerie et à la Ville de Lausanne.

Un commissaire se demande si les locaux de l'Orangerie (très beaux espaces et emplacement central) ne pourraient pas être utilisés pour une autre fonction ?

Un autre commissaire trouve également normal que M. Dana bénéficie d'une situation particulière au vu du large rayonnement international qu'il apporte à la Ville et au public international qu'il touche. Concernant le tournus, ne faudrait-il pas utiliser le modèle de Berlin (un jury international décide tous les deux ans si oui ou non l'occupant d'un atelier mérite d'y rester) ?

7.8.1.5 Le succès des manifestations grand public

Aucune remarque.

7.8.2 *Le Fonds des arts plastiques (FAP) et le pourcent culturel*

Aucune remarque.

7.8.2.1 Historique

Aucune remarque.

7.8.2.2 Règlement et financement

Un commissaire désire savoir quelle est la hauteur du pourcent culturel. Il déplore par ailleurs que l'on dissocie le pourcent culturel des bâtiments, car ce pourcent pourrait également être affecté à une amélioration des éléments décoratifs.

Mme Béguin répond sur la situation actuelle. Plusieurs réalisations récentes ont été des interventions artistiques in situ, notamment une intervention sur l'Arsenic (signalisation lumineuse qui a la double fonction d'intervention artistique et de signalisation). Un autre exemple est l'intervention artistique dans l'immeuble de la place Chauderon 4, dont la façade a été rénovée mais pas l'intérieur. Un photographe a installé des vues de paysages réinterprétés aux paliers des 7 étages, créant des échappées visuelles pour les usagers. L'idée pour le futur est de changer le mécanisme. Les pourcents culturels qui sont compris dans un préavis, 1% en principe affecté à une œuvre d'art, seront versés au Fonds des arts plastiques. Le principe est qu'un tiers de cette somme reste affectée à des réalisations in situ. Ce qui a été souhaité par les services de la culture et d'architecture est de dissocier le bâtiment qui donne lieu à la perception d'un pourcent culturel du lieu de la réalisation de l'œuvre. Ce qui amène une plus grande souplesse.

Un commissaire trouve dommage de changer de mécanisme.

Mme Béguin informe que le montant total des pourcents culturels varie beaucoup d'une année à l'autre, parfois CHF 0.- et jusqu'à CHF 200'000, l'ordre de grandeur usuel étant de CHF 50'000.-. Le pourcent culturel a été appliqué moins systématiquement ces dernières années que souhaité. C'est pour cette raison qu'un des points du préavis est de le réappliquer de façon systématique.

7.8.2.3 Commission du Fonds des arts plastiques

Aucune remarque.

7.8.2.4 Bénéficiaires et soutiens accordés

Aucune remarque.

7.8.2.5 Les collections du Fonds des arts plastiques

Aucune remarque.

7.8.3 *Objectifs 2015-2019*

7.8.3.1 Renforcer le soutien aux projets artistiques

Aucune remarque.

7.8.3.2 Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux lieux d'art indépendants

Aucune remarque.

7.8.3.3 Garantir et renforcer le soutien à moyen terme aux manifestations grand public

Aucune remarque.

7.8.3.4 Augmenter le nombre d'ateliers à bas loyer mis à disposition des artistes lausannois

Un commissaire est interpellé par l'affirmation du préavis « ...il s'agirait d'apporter un soutien aux artistes plasticiens en prenant en charge une partie du loyer des locaux que ces artistes ou collectifs pourraient trouver ».

M. Ruf répond que cela s'inscrit dans la préoccupation de ne pas avoir suffisamment de propriétés communales qui peuvent être mises à disposition pour les artistes. Une possibilité serait d'encourager les artistes à trouver un espace et de contribuer à hauteur par exemple de moitié à la prise en charge du loyer. C'est une participation au processus de création d'un artiste.

7.8.3.5 Augmenter les possibilités de résidence à l'étranger

Aucune remarque.

7.8.3.6 Promouvoir la scène artistique locale, soutenir la diffusion du travail des artistes lausannois et en favoriser le rayonnement

Aucune remarque.

7.8.3.7 Conserver, étudier et mettre en valeur les collections du Fonds des arts plastiques

Aucune remarque.

7.8.4 Postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ». Réponse de la Municipalité.

Aucune remarque.

7.8.5 *Modification du règlement du Fonds des arts plastiques*

Aucune remarque.

8. Bâtiments dévolus aux activités culturelles

Aucune remarque.

8.1 *Avenir de la salle Métropole et du Théâtre de Beaulieu*

Aucune remarque.

8.1.1 *La salle Métropole*

Aucune remarque.

8.1.2 *Le Théâtre de Beaulieu*

Aucune remarque.

9. Développement de nouveaux outils de gestion

Aucune remarque.

10. Aspect financiers

Aucune remarque.

10.1 *Politique des arts plastiques et arts visuels*

Aucune remarque.

10.2 *Autres domaines artistiques*

Aucune remarque.

11. Conclusions

Elles seront discutées lors de la séance du 23 juin à 7h00.

La séance est levée à 16h00.

La séance du 23 juin 2015 se déroule comme suit.

La commission reçoit :

- à 7h15, les représentants des écoles de musique (MM. Gafner, Curchod et Bregenzer) ;
- à 8h00, les représentants de Visarte (MM. Bonard, Desarzens et Augsburgers)

Auditions

Ecoles de musique

Les représentants des écoles de musique remettent à la commission un document intitulé *Déclaration d'interprétation* (voir annexe).

Les représentants des écoles de musique se présentent : M. Bregenzer, directeur de l'Harmonie – Ecole de musique à Lausanne, M. Curchod, directeur de l'Institut de Ribaupierre et de l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne et M. Gafner, directeur de l'Ecole sociale de musique de Lausanne.

M. Gafner prend la parole et présente le document remis. Il rappelle que les écoles de musiques sont convaincues qu'un regroupement est nécessaire pour arriver à mieux rationaliser les moyens donnés aux petites entités en une grande entité. Le but de cet entretien n'est pas de remettre en cause l'idée de synergies des écoles mais de poser certaines questions. Les représentants des écoles de musique sont inquiets et estiment que certaines dispositions sont peu précises ou prêtent à confusion et donnent donc lieu à une interprétation erronée. Ils sont également préoccupés par les difficultés pratiques et financières que la mise en œuvre du préavis occasionnera.

Le premier élément qu'ils relèvent est l'utilisation du terme *Pôle d'excellence* attribué au Conservatoire de Lausanne et à l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA) par opposition au *Pôle de base*. Ils suggèrent d'utiliser la terminologie que la FEM propose à savoir, l'enseignement de base et l'enseignement particulier, ce qui leur semble plus judicieux.

Le deuxième élément relevé est la notion de *corps de musique*. Celui-ci leur paraît trop étroit. La terminologie d'*ensemble à vent* leur semble plus adéquate. Cette nouvelle institution doit pouvoir créer des liens avec tous les types d'ensembles (à vent, cœur orchestre). Le Syndic précise que tout le monde est d'accord à cet égard.

Le troisième élément concerne les quatre points de la mise en œuvre du préavis. Ils estiment que la mise en œuvre du préavis implique que soient assurés les enjeux suivants en termes pratiques et de financement :

- la mise à disposition de nouveaux locaux, actuellement insuffisants, tout en maintenant une présence forte au centre-ville, en tenant compte de la croissance démographique et du projet Métamorphose ;
- l'harmonisation des salaires des enseignants et de leurs prestations sociales, principalement des caisses de pensions, dans le respect des droits acquis. La caisse

de pension est un point très important qu'il ne faut pas oublier dans cette démarche ;

- la favorisation de l'enseignement aux adultes ;
- l'accessibilité à la musique par le maintien d'écologies raisonnables, y compris dans le cadre de l'enseignement aux adultes. La Ville de Lausanne a décidé de procéder par une aide individuelle collective souhaitant ainsi que les subventions directes bénéficient à tous les élèves lausannois.

Le Syndic informe que ce processus prend un certain temps et qu'il va concerner également la prochaine Municipalité. Concernant la problématique des salaires, cela va clairement dans la direction souhaitée par la FEM d'une harmonisation qui va avoir lieu d'ici 2018 et au plus tard en 2020. Concernant les caisses de pension, il y a plusieurs méthodes possibles. Il n'y a aucune obligation pour ceux qui sont à la CPCL d'en sortir et aucune obligation pour les professeurs qui sont dans d'autres caisses de rejoindre la CPCL. Dans les deux cas il y aura un coût. Il y a également des méthodes intermédiaires qui consistent à ce que ceux qui sont déjà affiliés à la CPCL y restent, et que les nouveaux soient engagés dans un statut harmonisé et unique. Le Syndic ne peut répondre de façon plus concrète à cette demande qui sera tranchée par la future Municipalité. Cependant, il tient à préciser que les droits acquis seront maintenus mais que les droits supplémentaires ne sont pas garantis.

Le Syndic rappelle qu'en ce qui concerne l'enseignement aux adultes, il n'est pas couvert par la FEM. Cela fait donc partie de la discussion du budget culturel qui se fera lors de la prochaine Municipalité.

En ce qui concerne les écologies raisonnables, la FEM a des exigences d'écologie minimal dans le cadre de la solidarité cantonale. Le principe d'un écologie minimal dans le cadre de la FEM est donc décidé. C'est une des méthodes pour éviter des concurrences jugées déloyales entre écoles de musique et pour garantir que l'objectif des salaires des professeurs harmonisés puisse être tenu.

M. Curchod souhaite savoir si la Municipalité désire maintenir une différence de 20% entre le tarif lausannois et celui pour les non lausannois.

Mme Breitenstein informe la commission qu'il n'y a plus de pourcent assuré entre le tarif lausannois et non lausannois. Les écologies sont fixés par la FEM et les écoles de musique peuvent procéder à une diminution du tarif pour les lausannois en fonction des subventions directes qu'elles reçoivent de la Ville. La Ville souhaite s'intégrer dans le nouveau système comme toutes les autres communes du Canton afin de favoriser l'application de la LEM.

Mme Breitenstein rappelle par rapport aux écologies que dans l'ancien système beaucoup de communes ne participaient pas au financement, alors que la Ville avait un montant conséquent à son budget. La différence tarifaire entre lausannois et non lausannois était importante et justifiée. Maintenant toutes les communes participent en fonction du nombre de leur habitant (1 franc par habitant), l'effort est équilibré entre toutes les communes, donc la différence entre lausannois et non lausannois diminue.

Mme Breitenstein rappelle qu'il y a deux groupes de communes, celles qui versaient des subventions aux écoles avant l'entrée en vigueur de la LEM et celles qui n'en versaient pas. Celles qui ne versaient pas de subventions sont tenues de développer des aides individuelles pour garantir l'accessibilité à l'enseignement musical et celles qui avaient des subventions historiques les maintiennent après déduction du franc par habitant. Ce qui revient à une aide individuelle collective.

M. Ruf rappelle que tous les points énumérés sous la lettre D du document remis par les représentants des écoles de musique, faisaient partie des points qui devaient être traités dans le cadre du groupe de travail qu'avait proposé le Service de la culture il y a un an et qui a fait l'objet de trois séances avec les écoles de musique et qui visait justement, en

proposant un groupe de travail présidé par une présidence extérieure et indépendante avec une représentations des écoles de musique, de la FEM et du Service de la culture, à lister toutes les problématiques. Il constate que cette proposition a été refusée par les écoles de musique qui ont souhaité travailler de leur côté mais qu'un an plus tard, on en revient à la proposition faite par le Service de la culture.

M. Gafner revient sur la problématique des locaux. Le Syndic suggère aux représentants des écoles de musique de rédiger un document avec leurs préoccupations à l'attention de la Municipalité avec un envoi direct au Service de la culture et à M. Tosato. La Municipalité sera attentive à cette problématique.

Mme Breitenstein porte à la connaissance de la commission le fait que le Service de la culture est au courant de la problématique des locaux depuis un certain temps. A ce sujet, une séance a eu lieu entre MM. Junod, Bruttin et Gafner et Mme Breitenstein afin d'avoir une démarche globale et harmonisée. Ce qui a été prévu lors de cette séance, est d'adopter le préavis et d'ensuite avoir une démarche « locaux » entre les services de la culture, du logement et gérances et des écoles. L'idée de créer des salles de musique dans les bâtiments scolaires est bien entendu retenue, tout comme le maintien des locaux actuels et la recherche d'un nouveau local au centre-ville pour la nouvelle direction.

Le président informe les représentants des écoles de musique que leur déclaration d'interprétation sera mise en discussion au sein de la commission et sera portée, le cas échéant, à la connaissance de l'ensemble du Conseil communal.

Visarte (association d'artistes professionnels qui défend le statut d'artiste)

Le président a envoyé par courriel aux commissaires les documents remis avant la séance par Visarte (voir annexe).

Les représentants de Visarte sont les suivants : M. Pierre Bonard, président, M. Laurent Desarzens et M. Claude Augsburgur.

M. Bonard, président de Visarte Vaud, prend la parole. Visarte est une association d'artistes qui fête son 150^{ème} anniversaire. C'est une association d'artistes professionnels et non pas un collectif d'artistes. Elle représente toute sorte d'artistes (plasticiens, sculpteurs, peintres et architectes) dans un panel très large d'âge et d'orientation artistique.

M. Augsburgur, artiste et ancien membre du FAP, rappelle que Visarte a d'excellentes relations avec la Ville de Lausanne depuis toujours, pour preuve un local leur est attribué au Parc Mon-Repos et ils reçoivent des subventions régulières. Ils ont été étonnés à la lecture de ce préavis que dans la partie historique Visarte n'apparaisse pas, alors qu'ils sont très actifs. Un autre élément qui les a frappés dans ce préavis au point 7.8.5, est que Visarte ne désignerait plus de membres au sein de FAP alors qu'ils n'ont trouvé aucune trace de courrier les informant de ce changement.

M. Desarzens, ancien membre du FAP, précise que Visarte n'est pas une corporation comme indiqué dans le préavis. Un autre point qui est relevé dans le préavis est que *Visarte est moins représentative qu'elle ne l'était à la création du FAP*. Cela veut donc dire que si Visarte est moins représentative, d'autres le sont. Qui est donc représentatif ? Sur la place, en Suisse et dans le Canton Visarte est la seule association du genre. Le but de Visarte est la défense de l'art suisse. M. Desarzens affirme que Visarte est une partie du bras armé du FAP qui s'occupe du travail de manifestations, d'expositions. Il n'y a donc pas de conflit d'intérêt car Visarte est là pour défendre les arts plastiques et non les individus. Visarte défend une forme de neutralité sur le choix des artistes, c'est la qualité qui prime est non les personnes. Concernant la possibilité que détient Visarte de nommer des membres à la commission du FAP, il n'y a aucune raison que ce principe ne soit pas maintenu.

Le Syndic répond qu'en effet Visarte est une association historique. Actuellement, de nombreux artistes de renom ne sont pas membres de la société Visarte. Il s'agit de ne plus

avoir une désignation de principe par Visarte et de laisser plus de pouvoir à l'autorité de nomination de choisir les membres. Le but est de ne pas avoir l'obligation de passer par le comité de Visarte pour des nominations, en sachant qu'elle ne représente plus l'ensemble de la profession.

M. Bonard rend attentif sur le fait que Visarte n'a pas de critère de qualité si ce n'est le professionnalisme. Ils ne jugent pas sur des critères artistiques les candidats qui entrent dans l'association.

S'agissant de l'historique, M. Ruf formule ses regrets quant au fait que Visarte n'y apparaisse pas, mais précise toutefois que ce bref rappel historique ne se voulait pas forcément exhaustif. Il informe également qu'il n'y a aucune volonté de remettre en question le rôle de Visarte. Les subventions pour les activités et pour les locaux de Mon-Repos sont maintenues. M. Ruf s'étonne d'entendre que Visarte n'a pas été informé dans la mesure où trois occasions lui ont été données, la première occasion a été l'entretien entre M. Ruf et M. Jelk, le précédent président, qui a donné à M. Ruf son accord par courrier du 11 avril 2011. Au sein de la commission du FAP les deux membres de Visarte ont été tenus au courant du processus et de cette réflexion qui a débuté il y a plus de quatre ans. A aucun moment ils n'ont réagi à la discussion. La troisième occasion a été l'entretien du 18 mai 2015 entre M. Bonard et M. Ruf. Lors de cette séance, M. Ruf a indiqué à M. Bonard les modifications qui allaient survenir.

Concernant la commission, il ne s'agit pas pour la Municipalité de remplacer Visarte par une autre association. Le but de la modification de ce règlement est de pouvoir continuer à travailler de manière indépendante, en nommant des artistes, des personnalités indépendantes avec une connaissance du monde de l'art ainsi que la Municipalité. Cela n'exclut pas que les membres qui sont nommés soient membres par ailleurs de Visarte. Le but est d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel et de pouvoir travailler sans une association qui nomme formellement les membres. Il rappelle également les missions du FAP. L'achat d'œuvre est une partie mais n'est pas la mission principale ni prioritaire du FAP. Le FAP a aujourd'hui comme mission principale le soutien à la création plastique, artistique des artistes lausannois. Cela veut dire un soutien aux projets d'exposition, de publication, de diffusion et aussi une politique d'acquisition des œuvres que le Service de la culture souhaite valoriser le plus possible, notamment par une convention signée avec l'Université de Lausanne et qui voit la section histoire de l'art étudier pendant 4 ans les collections du FAP.

Un commissaire s'interroge sur la disparition d'une représentation désignée par Visarte. Il pense qu'une désignation par Visarte n'est pas dénuée de sens. En effet, le fait de supprimer cette possibilité de désigner les gens est quelque chose qui démotive. Il est difficile de motiver les gens dans le monde associatif. Visarte est l'entité la plus représentative du Canton et supprimer la possibilité de proposer quelqu'un est démotivant. Concernant le souci d'indépendance, un des avantages d'avoir un membre désigné par Visarte est que l'on connaît les autres membres et que la question de conflit d'intérêt est réglée par l'appartenance même à Visarte. Un commissaire amende le règlement et propose qu'au moins un membre soit désigné par Visarte.

M. Desarzens s'excuse pour l'expression employée *Visarte est le bras armé du FAP*, mais ce qu'il entendait dire et que le FAP souhaite favoriser l'aide à la création artistique professionnelle, soutenir les projets originaux, renforcer les manifestations destinées à un large public, diffuser le travail des artistes lausannois. C'est exactement ce que fait Visarte.

M. Ruf répond à un commissaire disant que ce n'est pas le rôle du FAP de motiver une association mais de faire des choix artistiques cohérents. Il se trouve qu'aujourd'hui parmi les 7 lauréats actifs sur Lausanne qui ont remporté le Swiss Art Awards, aucun d'eux n'appartient à Visarte (photocopie d'un article du *24 heures* remis aux membres de la commission).

M. Bonard informe que Visarte représente 140 artistes professionnels dont 66 membres domiciliés ou ayant un atelier à Lausanne.

Mme Béguin informe qu'on estime entre 300 à 350 artistes professionnels actifs à Lausanne. Visarte représente 1/5 des actifs lausannois.

Les représentants de Visarte quittent la séance.

Examen du rapport-préavis

5.3.3 *Motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat ». Réponse de la Municipalité.*

M. Meystre est globalement satisfait de la réponse à la motion. Le Syndic informe que concernant l'Opéra il n'y a pas encore de convention de subventionnement et que concernant le Théâtre Kléber-Méleau il y a un préavis qui est en train de circuler dans toutes les communes de l'Ouest Lausannois qui vise le principe d'une gestion commune avec la création d'une fondation.

M. Meystre désire obtenir un éclaircissement sur la convention de soutien régionale élaborée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève en faveur de la Cie STT qui échue à la fin 2014. M. Riou répond que cette convention a été reconduite pour une durée identique avec en plus la commune de Meyrin qui a rejoint la Convention.

M. Meystre désire avoir une précision quant au point suivant *la Municipalité a pour objectif d'élaborer des conventions avec les institutions et manifestations dotées d'une subvention annuelle supérieure à CHF 300'000.-*. Lesquelles ? Le Syndic répond que cela pourrait toucher l'OCL, l'Opéra, le Théâtre Vidy-Lausanne, le Conservatoire et la Cinémathèque.

6.2 *Motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel ! ». Réponse de la Municipalité.*

M. Meystre remercie la Municipalité pour sa réponse. Il désire avoir des informations sur le point suivant *La nouvelle convention prévoit, sur proposition du chef du Service de la culture, un objectif de contribution financière chiffrée, au contraire de la précédente convention, qui n'était qu'incitative*. Quelles sont les réactions ? Que se passent-ils au sein des autres communes quand on leur demande de passer à la caisse ?

M. Ruf répond que cette convention a été signée par la majorité des communes du Fonds mais que certaines ne l'ont pas encore signée. Un travail important a été mené par le comité, notamment par sa présidente Mme Wyssa, pour arriver au maximum de commune signataire. Le comité du Fonds a été entièrement renouvelé puisque tous les municipaux ont débuté ce travail en 2011. Le but est d'avancer au maximum d'ici la fin de la législature en cours.

7.8.5 *Modification du règlement du Fonds des arts plastiques*

Article 2, alinéa 1, point 1 (amendement)

Les buts

Acquérir des œuvres produites pas des artistes *résidant* à Lausanne. M. Ruf donne comme nouvelle formulation : **résidant à Lausanne ou justifiant d'attaches professionnelles fortes avec la Ville de Lausanne.**

Article 5, alinéa 3 (amendement de M. Gillard, accepté à l'unanimité)

Composition de la commission

Les experts et les artistes professionnels sont nommés par la Municipalité sur proposition du conseiller municipal en charge de la culture. *Un membre est désigné sur proposition d'une association représentative des intérêts des artistes professionnels lausannois.*

Article 5, alinéa 1 (amendement de Mme Longchamp, accepté avec 1 abstention)

La commission désignée par la Municipalité est formée de *neuf* membres.

11. Conclusions

Le président soumet à votation de la commission les conclusions.

1. d'approuver les lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 5 du présent rapport-préavis

Approuvé à l'unanimité.

2. d'adopter les propositions et objectifs pour les années 2015 à 2019 présentés au chapitre 7 du présent rapport-préavis

Approuvé à l'unanimité.

3. d'adopter les mesures présentées au point 10.1 du présent rapport-préavis relatives au Fonds des arts plastiques et aux arts visuels ainsi que leurs implications financières

Approuvé à l'unanimité.

4. d'adopter les mesures présentées au point 10.2 du présent rapport-préavis relatives aux autres domaines artistiques ainsi que leurs implications financières

Approuvé à l'unanimité.

5. d'adopter les modifications du règlement du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne du 16 février 1999

Approuvé à l'unanimité avec amendements mentionnés plus haut p. 34.

6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne »

Approuvé à l'unanimité.

7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Pour un PALM culturel »

Approuvé à l'unanimité.

8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat

Approuvé à l'unanimité.

9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne »

Approuvé à l'unanimité, 1 abstention.

10. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé »

Approuvé à l'unanimité, 1 abstention.

11. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale »

Approuvé à l'unanimité.

12. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées

Approuvé avec 2 abstentions.

13. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans »

Approuvé à l'unanimité.

14. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine »

Approuvé avec 2 oppositions et 2 abstentions.

15. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques – la culture est en danger ! »

Approuvé à l'unanimité.

16. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois »

Approuvé avec 1 abstention.

17. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du POP – Jeunesses popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! »

Approuvé avec 3 abstentions.

La séance est levée à 9h45.

Annexes

Annexe 1 - Lettre de :

Ecole Sociale de Musique de Lausanne
Institut de Ribaupierre
Ecole de Musique de la Ville de Lausanne
Harmonie - Ecole de musique
Musica Viva Lausanne

à :

Monsieur
Pierre-Antoine HILDBRAND
Président de Commission N° 6
du Conseil communal de Lausanne
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 mars 2015

Préavis culturel et regroupement des écoles de musique lausannoises

Monsieur le Président,

Les cinq écoles de musique signataires du présent courrier (ci-après: les écoles signataires) s'inquiètent de l'adoption tel quel du préavis culturel de la Ville de Lausanne et des conséquences que le contenu de ce document pourrait avoir sur leur offre culturelle et leur liberté économique d'entités de droit privé, en les obligeant à se confiner dans un enseignement qui ne correspondrait pas à leurs missions historiques et aux véritables besoins de la population.

Elles considèrent en particulier que le préavis laisse à penser qu'elles seront reléguées à l'initiation musicale et à un enseignement de seconde qualité, par opposition à la formation

d'excellence qui serait dispensée au Conservatoire de Lausanne et à l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA). Si la qualité des prestations de ces deux écoles est unanimement reconnue, il en va de même de l'enseignement proposé dans les écoles signataires, qui a fait ses preuves depuis des décennies.

En outre, les multiples références aux fanfares peuvent donner l'impression que les écoles signataires ont pour vocation d'assurer la relève de tels ensembles, alors qu'elles sont d'abord actives, comme le Conservatoire et l'EJMA, au stade de la formation musicale et qu'elles ont ensuite pour intention de créer des liens étroits avec tous les types d'ensembles, aussi bien les orchestres classiques que les fanfares et les chœurs de la région.

Une délégation des écoles signataires, constituée de Théo Gafner, directeur de l'Ecole Sociale de Musique de Lausanne, de Bertrand Curchod, directeur de l'Institut de Ribaupierre et de l'Ecole de Musique de la Ville de Lausanne, et d'Ylia Bregenzer, directeur d'Harmonie -Ecole de musique, travaille actuellement à l'élaboration d'une version amendée du préavis culturel en ce qui concerne le point 7.6 Formation musicale non professionnelle. Le texte vous en sera adressé dès qu'il sera établi.

En outre, les écoles signataires sollicitent par la présente qu'il plaise à votre Commission de les recevoir en délégation, pour lui exposer de vive voix leurs préoccupations. Jean-Philippe Heim, président du Conseil de fondation de l'Institut de Ribaupierre (021 349 90 00), se tient à votre disposition pour convenir de la date d'une séance.

Monsieur le Syndic Daniel Brélaz reçoit copie de la présente.

Dans l'attente de vos prochaines nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Annexe 2

DÉCLARATION D'INTERPRÉTATION

du chiffre 7.6 *Formation musicale non-professionnelle*

du préavis du 8 janvier 2015 de la Municipalité

concernant la politique culturelle de la Ville de Lausanne

adressée à la

Commission N° 6 du Conseil communal de Lausanne

L'Ecole Sociale de Musique de Lausanne, la Fondation de l'Institut de Ribaupierre - Ecole supérieure de musique, l'Ecole de Musique de la Ville de Lausanne, Harmonie - Ecole de musique et Musica Viva Lausanne, (ci-après : les écoles signataires)

- prenant acte de la volonté de regroupement des écoles signataires en une seule nouvelle école (ci-après: la nouvelle école),
- conscientes de l'impossibilité d'amender le préavis du 8 janvier 2015 de la Municipalité concernant la politique culturelle de la Ville de Lausanne (ci-après : le préavis),
- reconnaissantes à Monsieur Fabien Ruf : chef du Service de la culture, d'avoir répondu oralement à de nombreuses interrogations formulées par l'Ecole Sociale de Musique de Lausanne et ainsi dissipé des craintes rétrospectivement infondées, mais
- toujours inquiètes du risque que certaines dispositions peu précises du préavis ou prêtant à confusion donnent lieu à une interprétation erronée, et

- préoccupées des difficultés pratiques et financières que la mise en œuvre du préavis occasionnera,

requièrent le Conseil communal de Lausanne d'entériner la présente déclaration d'interprétation en l'annexant au préavis.

A) Préoccupations des écoles signataires

Comme évoqué dans leur courrier commun du 9 mars 2015 à la Commission N° 6 du Conseil communal de Lausanne, les écoles signataires craignent en substance :

- que l'intitulé de « Pôle d'excellence » attribué au Conservatoire de Lausanne (CL) et à l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA), par opposition au « Pôle de base » qui leur revient respectivement à la nouvelle école, ne laisse à penser qu'elles soient reléguées à l'initiation musicale et à un enseignement de seconde qualité, alors que l'enseignement dispensé par les écoles de ces deux pôles ne diffère que par les missions particulières confiées aux premières et que la qualité de l'enseignement dispensé par les secondes a fait ses preuves depuis des décennies ; et
- que les multiples références aux « corps de musique » et aux fanfares donnent à croire qu'elles, respectivement la nouvelle école, ont pour vocation d'assurer la relève de tels ensembles, alors qu'elles sont d'abord actives, comme le CL et l'EJMA, au stade de la formation musicale et qu'elles ont pour intention de créer des liens étroits avec tous les types d'ensembles, pratiquant tous types et tous styles musicaux.

B) Missions de la nouvelle école, respectivement des écoles signataires

Après leurs échanges avec le Service de la culture et les clarifications reçues, les écoles signataires considèrent que leurs missions respectivement celles de la nouvelle école sont les suivantes :

- susciter des vocations musicales dans la population ;
- dispenser un enseignement général de la musique de qualité ;
- offrir une formation musicale de qualité à ceux qui ne cherchent pas à intégrer une HES ;
- prendre en charge la formation musicale des élèves sortant du champ d'application de la Loi vaudoise sur les écoles de musique (LEM) ;
- favoriser la pratique de la musique d'ensemble ; et
- créer des synergies avec tous les types d'ensembles musicaux.

En outre, les écoles signataires suggèrent au Conseil communal de Lausanne de renommer le « Pôle d'excellence » en « Pôle d'enseignement particulier et pré-HES », ce d'abord pour les motifs énoncés plus haut (let. A par. 1 *supra*), mais également parce que l'intitulé « enseignement particulier » est conforme à la terminologie utilisée par la LEM (art. 15).

C) Dualité des associations faîtières cantonales

Les écoles signataires considèrent qu'il n'est pas de la compétence de la Ville de Lausanne de « surmonter la dualité entre les deux faîtières cantonales ».

D'une part, le préavis culturel a pour objet la « formation musicale » non-professionnelle, qui en termes de plan d'enseignement est l'apanage de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) et non des faîtières historiques. Les écoles signataires estiment par ailleurs qu'à moyen terme la FEM s'imposera comme faîtière cantonale d'enseignement.

D'autre part, la dualité entre les deux faîtières cantonales dépasse de loin le cadre lausannois et il paraît présomptueux à la nouvelle école respectivement aux écoles signataires de pouvoir à elles seules surmonter cette dualité, même si leur ouverture aux deux cultures que ces faîtières représentent est acquise.

D) Mise en œuvre du préavis

Les écoles signataires estiment que la mise en œuvre du préavis implique que soient assurés les enjeux suivants en termes pratiques et de financement :

- la mise à disposition de nouveaux locaux, actuellement insuffisants, tout en maintenant une présence forte au centre-ville, ce en tenant compte de la croissance démographique ;
- l'harmonisation des salaires des enseignants et de leurs prestations sociales, principalement des caisses de pensions, dans le respect des droits acquis ;
- la favorisation de l'enseignement aux adultes ; et
- l'accessibilité à la musique par le maintien d'écolages raisonnables, y compris dans le cadre de l'enseignement aux adultes.

Ainsi fait à Lausanne, le 23 juin 2015, en deux exemplaires originaux plus un lot de copies.

Annexe 3

visarte.vaud

SOCIÉTÉ DES ARTISTES VISUELS ET ARCHITECTES
Parc Mon-Repos 3 tél. + fax 021 312 73 31
CH-1005 Lausanne info@visartevaud.ch
www.visartevaud.ch



Monsieur le Président de la
commission Rapport-préavis 2015/1
Pierre-Antoine Hildbrand
Av. Floréal 7

1006 Lausanne

Lausanne, le 8 juin 2015

**Concerne: Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne
Préavis 2015/1 et projet de nouveau règlement**

Monsieur le président,

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet de nouvelle réglementation du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne. Suite à un échange de correspondance entre la municipalité et notre société d'artiste et mandatés par notre assemblée générale qui s'est réunie il y a peu, nous prenons la liberté de proposer d'amender ce projet sur les points suivants :

7.8.2.2. Pour-cent culturel

Dans le préavis, il est écrit que les montants non utilisés par le maître de l'ouvrage sont versés au pot commun du FAP. Mais il n'est pas mentionné que ces parts abandonnées pourraient être réengagées dans le pour-cent culturel. En effet, la ville devrait se donner la possibilité d'augmenter les montants du pour-cent culturel sur d'autres constructions ou lors de rénovations importantes afin de faciliter la réalisation d'une œuvre remarquable.

La possibilité de pouvoir réengager ces montants (tout ou partie) dans le pour-cent culturel devrait pouvoir au moins être mentionnée dans le préavis.

7.8.3.1 Design

Le métier étant fortement lié à l'industrie et à des mandats privés, il sera très difficile de distinguer des éléments de soutien de projets purement créatifs et indépendants. Il en va de même pour les graphistes dont les créations sont généralement liées à des commandes ou à des projets mis en vente.

7.8.3.7 Exposition des œuvres

Le rédacteur du préavis précise « *qu'il est prévu de restreindre les prêts dans les bureaux, en particulier lorsque les conditions de conservation ne sont pas garanties ou lorsqu'il y a des risques de vol ou de déprédation* ». Pourtant, ce sont bien dans ces endroits, à fort passage, (couloirs, bureaux d'accueil, réceptions, salles d'attente, salles de conférences, etc) que l'essentiel de la collection devrait être exposé. Serait-il possible de mettre au budget un montant pour la protection des œuvres (fixations anti-vols, protections transparentes, etc) ?

Le règlement pourrait être augmenté à l'art. 14 par le terme : « un montant est arrêté annuellement pour la restauration, la conservation et **la sécurisation** de la collection mobile. »

7.8.5 Modification du règlement du Fonds des arts plastiques, et Art. 5 du règlement : composition de la commission.

Le rédacteur du préavis sous-entend que des experts désignés par Visarte-Vaud pourraient faire preuve de manque de neutralité, notamment lors d'achats d'œuvres. Aussi loin que peut porter notre mémoire, nos délégués au FAP n'ont jamais fait preuve de favoritisme, attitude qui pourrait être confirmée par les autres membres siégeant ou ayant siégé à la commission. Nous pensons au contraire que les artistes sont les plus à même de juger de l'art des autres. A l'inverse, la question étant posée, il y a plus de risques que le problème du conflit d'intérêt apparaisse si des galeristes, des curateurs ou des agents sont appelés à siéger car ces catégories professionnelles défendent souvent des écuries d'artistes et sont généralement intéressés à un pourcentage sur les ventes. En cas de doute, l'art. 10 du projet de règlement viendrait justement résoudre ce souci de conflit d'intérêts qui est une préoccupation pour le rédacteur du projet.

Historiquement, c'est notre société qui est à l'origine de la fondation du FAP. D'autres engagements culturels que celui de la délégation d'experts à la commission sont assurés par notre société, dans le cadre des missions relevées par le FAP, comme on pourra le lire plus loin.

Enfin, étant donné l'absence de représentants du Conseil communal au sein de la commission, les délégués de Visarte-Vaud pourraient être la garantie de ce qu'il est convenu d'appeler « le retour démocratique » car dans nos statuts, les membres de Visarte doivent défendre les arts visuels en général et non les arts visuel au profit des membres.

Nous demandons à ce que des délégués de visarte (agréés par la municipalité) restent présents au sein de la commission.

Art 2 du règlement : acquérir des œuvres produites par des artistes résidant à Lausanne.

Ici, la ville ne devrait pas se priver de la possibilité d'acquérir des œuvres remarquables venues d'ailleurs. Le sens de la collection et sa qualité revêtent aussi de l'importance. A l'heure de l'inter-communalité en de nombreux domaines, celui de l'achat d'œuvres ne devrait pas être négligé.

Par exemple, des communes périphériques (qui appliquent aussi le règlement du pour-cent culturel) commencent également à acheter des œuvres d'art à d'autres artistes qu'à leurs propres résidants. On pourrait, au minimum, compléter ce point 1 de l'article 2 par : « acquérir des œuvres produites par des artistes résidant **prioritairement** à Lausanne ».

Art 2 du règlement, points 1 et 3 : architecture

L'introduction de l'architecture comme domaine à défendre par le FAP apporte, à notre avis, un certain nombre d'ambiguïtés. La mise en valeur de l'architecture dans son environnement construit sous forme de publication ou d'expositions extérieures fait partie des missions qui devraient être dévolues plutôt aux services concernés comme par exemple ceux de l'urbanisme, car l'architecture doit aussi être défendue en dehors du domaine de la créativité en abordant les questions d'urbanisme, d'environnement construit et de société. Une expertise difficile pour une commission du FAP dont la spécialité est de se concentrer sur le plan de la créativité.

Notre proposition est de sortir les termes liés à l'architecture du projet de règlement.

Art 3 du règlement : nature des ressources

A notre avis, la constitution d'une collection pour la ville représente le fondement de l'activité du FAP. C'est même là son originalité. Or, l'augmentation des missions dévolue à la commission et des attributions financières qui en découleraient péjorerait la tâche originale en ce qui concerne la constitution de cette collection. Nous pensons dès lors qu'une augmentation du budget du Fonds devrait être envisagée.

Enfin nous sommes très surpris par les affirmations dirigées à l'encontre de notre société par le rédacteur du préavis, dont nous avons de la peine à trouver les fondements (7.8.5. modification du règlement).

Notre société nationale (et ses sections cantonales) ont été fondés en 1865-1866. Les plus grands en font ou en ont fait partie. Visarte insiste sur le professionnalisme de ses membres. La société a été et est toujours consultée par la confédération pour tout ce qui touche au domaine des arts visuels. Elle est l'instigatrice du pourcent culturel dans les constructions et est chargée de sa diffusion. Elle est pleinement partenaire de l'AIAP, association internationale des arts plastiques (sous l'égide de l'UNESCO) et y a tenu à plusieurs reprises la présidence. Elle gère des ateliers en Suisse et à l'étranger. Elle diffuse des publications artistiques sur le plan national et dans les cantons. Elle gère des espaces muséaux et des lieux culturels dans des villes suisses. Sans oublier les dossiers permanents que sont : les droits de suite et de succession, les fonds d'aides sociaux, les droits de douane et les retraites. Des actions qui sont menées au bénéfice de tous.

L'ancrage de Visarte dans la société civile est solide. Et pour l'heure, elle est toujours la seule société sans but lucratif dans son genre répartie sur tout le territoire

Sur le plan cantonal et communal, l'aide publique et le sponsoring sont des fonds que notre société réserve exclusivement aux manifestations culturelles et publications, y compris au profit des artistes non-membres. Le projet de règlement du FAP souhaite : « favoriser l'aide à la création artistique professionnelle », « soutenir des projets originaux », « renforcer le soutien aux manifestations destinées à un large public », « diffuser le travail des artistes lausannois ». C'est bien dans ce spectre d'activités que Visarte agit en conformité avec les vœux du FAP. Pour preuve les expositions de sculpture en plein air dans le parc Mon-Repos en 2011 et 2015, ainsi que en 2013, l'exposition de dessin "De l'inachevé" dans la halle aux locomotives, futur pôle muséal. D'autre part, chaque année le cycle d'expositions "Espace d'une Sculpture" sur la placette des Terreaux et l'esplanade de Montbenon présente les travaux d'artistes de toute la Suisse. Notre rapport d'activités annexé complète ce chapitre dans lequel vous remarquerez l'exposition que nous avons organisée à Nantes en 2014 où de nombreux artistes lausannois étaient exposés.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. De plus, c'est avec beaucoup d'intérêt que le soussigné, accompagné d'un délégué de notre société, souhaiterait pouvoir être entendu par la commission qui sera chargée de l'étude du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pierre Bonard
président



Ce courrier est également adressé à
M. Daniel Brélaz, Syndic Administration générale et culture.
M. Oscar Tosato, Directeur Jeunesse et cohésion sociale.
Mme et M. les chefs de file des groupes politiques du conseil communal de Lausanne:
- Séverine Evéquoz
- Valéry Beaud
- Philippe Mivelaz
- Philipp Stauber
- Alain Hubler

Rapport photocopié de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur, sur la prise en considération de 7 postulats traitant de la Culture à Lausanne

Séance de la Commission du Conseil communal, vendredi 4 septembre 2015 de 8h00 à 9h45, salle des commissions de l'Hôtel de Ville de Lausanne.

1. Pour la commission

Présidence: M. Pierre-Antoine HILDBRAND

Membres présents: Mmes Evelyne KNECHT
Françoise LONGCHAMP
Sarah NEUMANN
Maria VELASCO

MM. Gianni-John SCHNEIDER
Denis CORBOZ
David PAYOT
Claude BONNARD
Olivier FALLER
Gilles MEYSTRE
Bertrand PICARD

Membres excusés : Sandrine SCHLIENGER
Jean-Luc CHOLLET

2. Pour la Municipalité

Membres présents: M. le Syndic Daniel BRELAZ

3. Pour l'administration

Présents: M. Fabien RUF, chef du Service de la culture (AGC)
M. Yann RIOU, adjoint au chef du Service de la culture (AGC)
M. Jonathan REYMOND, adjoint administratif au Service de la culture (AGC)

Notes de séance: M. Hugo GONCALVES, secrétaire au Service de la culture (AGC) qui est vivement remercié pour celles-ci.

Postulat C. 29/46 « Culture-passions » déposé par Yves Adam

M. Corboz résume globalement l'objectif de ce postulat. Il explique que le but de ce dernier est de toucher un nouveau public par la médiation. Il pourrait même s'agir d'éventuelles collaborations avec le Canton ou d'autres communes.

M. Fabien Ruf demande si l'idée de ce « culture-passions » est bien de pratiquer une activité culturelle ou simplement assister. **M. Corboz** lui répond que le but est vraiment de pratiquer.

M. Riou informe que la Fête de la danse organise déjà des ateliers de danses diverses. Il explique aussi que le Service de la culture n'est pas en relation avec les écoles de théâtre ou de danse privées. Il précise que le service n'a actuellement pas les moyens financiers et organisationnel s'organiser un tel événement.

M. le Syndic explique que cela passerait forcément par une collaboration par le département de M. Tosato, Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, et que la majorité de ce postulat serait organisée les services de cette direction

Un commissaire trouve qu'il est rappelé régulièrement à quel point le sport est important pour les jeunes mais regrette que cela ne soit pas réciproque pour la culture ou du moins, qu'on ne se demande pas assez ce qu'une pratique culturelle puisse apporter à un jeune.

Un autre commissaire rappelle qu'il existe déjà à l'Opéra des ateliers pour les plus jeunes, mais trouve toutefois qu'il est positif de susciter auprès des jeunes de l'intérêt pour la culture.

M. Ruf rejoint les propos de M. Riou sur le fait qu'un « sport-passions » nécessite des forces administratives ainsi que des financements que le Service de la culture n'a pas aujourd'hui.

Postulat C. 29/48 Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel déposé par M. Philippe Clivat

Mme Neumann résume la proposition de M. Clivat.

M. le Syndic explique que cela ne fait pas partie de la mission des tl et pense que la communication est plus efficace sur internet. Pour le « Tram des arts », il envisage un possible soutien de l'Ouest-Lausannois puisque le Théâtre Kléber-Méleau se trouve sur cette ligne.

Un commissaire éprouve quelques réticences pour ce qui a été pratiqué pour les écoles lausannoises concernant les totems. Il trouve que trop de panneaux nuisent à leur efficacité.

Un commissaire trouverait judicieux d'installer des panneaux à taille humaine. De plus, il regrette que la ville de Lausanne soit reconnue souvent et uniquement comme la Ville Olympique au lieu de Ville des musées.

Un commissaire trouve également que la signalisation est une bonne idée en illustrant Genève comme exemple et explique que même certaines personnes de la région ont parfois du mal à trouver certains lieux culturels.

M. Riou explique que dans le projet de Transport Card actuellement en cours, les musées communaux et privés lausannois ont déjà été approchés et pour les touristes qui passent une nuit à Lausanne, cette carte donne accès jusqu'à 50% de rabais dans ces musées. Il rajoute que les tl ont approché les musées communaux afin de proposer aux détenteurs de la carte « pulse » de pouvoir bénéficier de certains avantages au sein musées. Etant donné que les tl montrent eux aussi un intérêt, il est envisageable qu'ils fassent eux aussi un effort de leur côté.

M. le Syndic pense que les gens aujourd'hui utilisent leur Smartphone lorsqu'ils ont besoin d'une information. Pour ce qui est de changer le nom d'un arrêt de bus, il faut passer par une approbation fédérale impliquant une longue procédure. Il explique qu'il peut y avoir des intérêts contradictoires pour le nom des arrêts.

Mme Neumann est consciente de la difficulté du changement de nom des arrêts mais elle rappelle qu'il est possible d'ajouter un nom à un déjà existant.

Un commissaire rappelle un temps où il y avait une offre « visible » à Lausanne qui était de CHF 10.- le spectacle pour les étudiants, ce qui l'avait motivé à l'époque et il trouverait judicieux d'envisager une offre semblable adaptée à l'heure actuelle. **Un commissaire** répond que l'offre actuelle est déjà très bon marché et que les jeunes dépensent énormément sans problème pour d'autres activités moins « ludiques ».

M. Ruf rappelle l'existence de la Carte Cultissime récemment créée qui est proposée aux 18-25 ans. Il évoque également le projet d'animation artistique du chantier du futur tram, tel que présenté dans le rapport-préavis.

Un commissaire pense qu'il serait judicieux de mieux informer au lieu d'augmenter nos prestations.

Postulat C.29/49 « culture Musée de l'Art Brut » de Denis Corboz

M. Corboz résume brièvement la nature du postulat.

Pas d'autres déclarations.

Postulat C. 29/50 « Accès et médiation culturelle » de Denis Corboz

M. Corboz résume le postulat et les différentes volontés du postulat.

Un commissaire explique que les écoles dépendent du Canton et que donc c'est une question cantonale et des médiateurs cantonaux existent déjà.

M. Corboz pense qu'une seule médiatrice présente une après-midi par semaine à la Collection de l'Art Brut n'est pas suffisant.

M. Ruf explique qu'il existe aujourd'hui deux postes de médiateurs dans les musées communaux : un au Musée Romain à 50% et un autre Mudac à 60%. Il précise qu'ils n'ont pas encore réussi à créer un poste à l'Art Brut et que c'est donc un auxiliaire qui est là un après-midi par semaine. Il rappelle que le préavis contient une proposition de montant financier spécifique pour la médiation. Il précise aussi que tout ce qui concerne l'accessibilité aux institutions lausannoises, une réponse sera faite dans le cadre d'un autre postulat. Après les travaux, le Musée historique sera accessible quasiment dans sa totalité et il est aussi prévu, à terme, de créer un ascenseur à la Collection de l'Art Brut.

Au vu des différentes informations reçues, **M. Corboz** décide de retirer ce postulat.

Postulat C.29/54 « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » déposé par Sarah Neumann

Mme Neumann résume postulat et ses objectifs.

Une commissaire précise qu'il existe déjà une caisse spécifique aux métiers de la scène et qu'une fois qu'une compagnie y est affiliée, c'est pour toujours.

Un commissaire déclare qu'à sa connaissance, toutes les compagnies sont affiliées à cette caisse spécifique. Il pense aussi que le 3^{ème} pilier peut être une option pour ceux qui n'ont pas de 2^{ème} pilier. **Un autre commissaire** lui répond que c'est inexact, ce n'est pas une obligation de s'affilier à ces deux caisses. Il est d'avis que les compagnies devraient être obligées de s'affilier.

M. Riou précise que pour les compagnies qui bénéficient d'un contrat de confiance, le Service de la culture demande une déclaration AVS avant de verser les montants annuels, et pour les charges sociales, il est demandé qu'elles apparaissent dans leur budget. De plus, le service vérifie que les charges sociales soient payées lorsque le décompte des compagnies est reçu. Il demande à Mme Neumann si dans le postulat, en parlant de conditionner l'octroi des subventions à l'affiliation de l'institution bénéficiaire, cela concerne uniquement les théâtres ou les compagnies également. **Mme Neumann** lui répond que c'est toutes les structures associatives, et précise qu'on peut instaurer un montant minimum.

M. Ruf explique que ce sujet fait l'objet d'une étude dans le cadre de la Conférence des villes en matière culturelle, en collaboration avec la Conférence des Cantons. Cette étude a commencé l'année dernière et fait un état des lieux, en particulier à propos des arts de la scène, et se finalisera vraisemblablement en fin d'année avec une prise de position des différentes conférences et une transmission aux différents membres soit les villes et les cantons pour discussion.

Postulat C. 29/55 « Une étude sur les publics de la culture » de Sarah Neumann

Mme Neumann précise que ce postulat a été rédigé sans connaître l'étude réalisée en 2008 sur l'offre culturelle qui répond à peu près à tous les points de ce postulat. Elle maintient l'intérêt de ce postulat pour les questions de billetterie électronique et de périodicité.

M. Ruf précise que l'étude a été réalisée lors du précédent préavis de politique culturelle et que son analyse est très détaillée. Il propose de faire une étude tous les 10 ans.

Un commissaire trouve intéressant la proposition de la provenance des habitants en colloquant le code postal.

Un commissaire partage l'avis ci-dessus et demande à M. Ruf si l'étude de M. Fernandez répond à la question des fréquences des personnes qui assistent à une représentation.

M. Ruf lui répond que l'étude s'est voulue la plus large possible de la population lausannoise et informe que, concernant la provenance du public pour les grandes institutions, il s'agit d'un tiers de lausannois, un tiers de l'agglomération lausannoise et un tiers du reste du Canton et au-delà.

Mme Neumann maintient le postulat car elle imagine que l'étude sera réalisée et dévoilée en 2018 et que donc le délai de 10 ans sera respecté. Elle déclare aussi que ses intérêts ont changé depuis le début des séances de la Commission. En effet, elle a un nouvel intérêt pour les projets financés par les autres communes car elle est entrée dans le Conseil de Fondation du Théâtre Kléber-Méleau au mois de juillet 2015.

Un commissaire demande à pouvoir obtenir l'étude réalisée en 2008.

M. Ruf convint de le joindre au procès-verbal (voir annexe).

M. Riou évoque le projet de billetterie informatisée et précise qu'il y a à Lausanne une société, Secutix, qui est spécialisée dans le domaine, mais rappelle que les institutions et le Service de la culture n'ont pas actuellement un budget qui puisse permettre de l'implémenter dans les institutions.

Postulat C.29/82 « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » d'Yvan Salzmann

Mme Neumann résume le postulat et souhaite qu'une succession aux ateliers d'artistes à Malley soit envisagée.

Un commissaire pense qu'il existe une bonne possibilité dans les anciens magasins de la ville dans les immeubles de la rue de l'Industrie 10, si on y fait des travaux.

Un commissaire partage l'idée ci-dessus mais pense qu'il y a une meilleure possibilité dans les immeubles du Vallon situés un peu plus haut car ils possèdent plus de place.

M. Ruf précise que les artistes à Malley auront plus de temps que prévu car les travaux sont repoussés à 2017. Il explique que pour ce qui est des immeubles du Vallon, c'était la proposition de base mais elle fut retirée car après analyse, ce n'était pas rentable.

Deux commissaires trouvent qu'il y a une pénurie d'ateliers à Lausanne ainsi qu'un manque de vision d'ensemble pour les artistes de ce qui peut être trouvé comme atelier. Les artistes sont souvent forcés d'aller dans l'agglomération lausannoise.

M. Ruf explique que ce postulat va clairement dans le sens que le souhaite le Service de la culture. Il répond à M. Payot que Lausanne peut uniquement se positionner sur les bâtiments qui lui appartiennent. Il faut continuer à développer les recherches avec l'aide du Service du logement et des gérances.

Postulat C. 29/46 « Culture-passions » déposé par Yves Adam

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé à l'unanimité

Postulat C. 29/48 Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel déposé par M. Philippe Clivaz

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé avec une opposition

Postulat C.29/49 « culture Musée de l'Art Brut » de Denis Corboz

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé avec une opposition et deux abstentions

Postulat C. 29/50 « Accès et médiation culturelle » de Denis Corboz

Au vu des différentes informations déclarées, M. Corboz décide de retirer ce postulat.

Postulat C.29/54 « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » déposé par Sarah Neumann

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé avec l'unanimité

Postulat C. 29/55 « Une étude sur les publics de la culture » de Sarah Neumann

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé avec une abstention

Postulat C.29/82 « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » d'Yvan Salzmänn

M. le président soumet à votation de la commission ce postulat.

Approuvé à l'unanimité.

Discussion

Le président : – Avant de donner la parole au rapporteur, j'émets un souhait. Nous avons ici un très gros morceau à traiter, et de grande importance ; j'espère donc que ce vœu ne sera pas un vœu pieux. Je souhaite que chacune et chacun d'entre vous fasse preuve d'un immense esprit synthétique.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Je partage votre vœu, encore que le plaisir d'être assis ici est sans doute partagé.

La commission a commencé ses travaux en faisant en sorte que chacun déclare ses intérêts, parce que, dans ce domaine, plus que dans d'autres, il y a une profonde interaction entre les membres du Conseil et les différentes institutions culturelles et les goûts de chacun.

La discussion générale est ouverte.

M. Gilles Meystre (PLR) : – Un jour ou l'autre, le temps vous donne raison. Ce jour est arrivé pour le PLR. En effet, depuis des années, le PLR plaide en faveur de trois principes en matière culturelle. Premier principe : la régionalisation. Deuxième principe : le pragmatisme financier. Troisième principe : le renforcement des partenariats publics-privés. Eh bien, ces trois principes trouvent enfin leur concrétisation dans ce préavis. Enfin, la majorité donne raison à la minorité. Enfin, le réalisme politique l'emporte sur la surenchère politique.

En matière de régionalisation, ce préavis affirme clairement que le temps de la concertation avec les communes voisines est venu. Bien sûr, nous sommes encore loin du

PALM culturel que j'avais demandé en 2008 déjà, mais l'intention est là, avec des décisions partagées avec d'autres communes sur l'avenir de Kléber-Méleau, avec une volonté de faire participer de manière plus formelle les communes voisines au financement de la culture lausannoise et du fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles. Avec, enfin, une volonté d'élargir le passeport culturel lausannois aux jeunes de 18 à 25 ans domiciliés dans les communes signataires de ce fonds. Sous l'angle de l'intercommunalité, ce préavis marque clairement une avancée.

Nos voisins ne sont plus considérés – excusez-moi l'expression, mais elle était véridique il y a quelques années – comme des gueux. Grâce au PLR, ils sont enfin considérés comme des partenaires. En matière de pragmatisme financier, ce préavis concrétise enfin un appel lancé depuis des années par le PLR, consistant à inviter la Municipalité rose-rouge-verte à fonder ses décisions non seulement sur la logique des besoins qui avaient caractérisé sa politique pendant des années, mais aussi sur un équilibre entre la logique des besoins et la logique des moyens. Cette recherche d'équilibre est enfin arrivée.

Dans ce préavis, les hausses substantielles de subventions qui avaient marqué le précédent préavis de 2008, et que le PLR avait, soit dit en passant, acceptées, se sont stabilisées au profit d'un nouvel effort consacré non plus au contenu, mais au contenant culturel que compte notre ville : j'ai, bien entendu, nommé les infrastructures ; qu'elles s'appellent Métropole, Beaulieu, Kléber-Méleau, Vidy, Art Brut, Petit Théâtre ou Espace des inventions, toutes font l'objet d'une réflexion et/ou d'une inscription au Plan des investissements de notre Ville. Même si certains diront, et je regarde la gauche de cet hémicycle, que ce préavis sacrifie le souffle au pragmatisme, ces rénovations sont aussi un apport important en faveur de la culture lausannoise et de son rayonnement, naturellement indispensable à notre ville.

La troisième satisfaction du PLR, c'est de voir que les acteurs privés ont enfin à nouveau droit de cité dans notre ville, car, quelles n'ont pas été les caricatures faites par la majorité en 2010 dans le débat relatif à la suppression de l'impôt sur les divertissements ! Quels n'ont pas été les anathèmes lancés contre Opus One et Live Music Production, ces deux acteurs majeurs de la scène grand public romande, décrits comme les suppôts du grand capital, comme des vendeurs de mièvreries ou de culture à deux sous ! Eh bien, cinq ans plus tard, c'est finalement vers ces moins que rien de la culture que la ville s'est tournée afin de s'enlever deux épines majeures du pied : le Métropole et le Théâtre de Beaulieu.

Certes, l'impôt sur les divertissements subsiste encore, mais c'est finalement là le seul cheveu qui subsiste sur l'assiette proposée par la majorité, une assiette qui, par la place conférée à la région, par son pragmatisme financier et par son ouverture aux privés, est bien plus proche d'une recette du PLR que de la pensée rose-rouge-verte. Une assiette que le PLR vous invite à déguster et à soutenir sans modération, puisqu'elle nous donne raison.

M^{me} Nicole Graber (Les Verts) : – J'ai la tâche relativement simple de donner la position du groupe des Verts sur ce rapport-préavis de politique culturelle. Quelques-unes et peut-être quelques-uns de mes collègues interviendront de manière plus ciblée et détaillée dans la suite du débat.

Ce rapport-préavis est, à mon avis, une œuvre d'art en soi, puisqu'il se situe entre le catalogue à la Prévert et la rapsodie « brélienne » – je ne pense pas au chanteur, mais bien à notre maestro Brélaz. Le préavis donne ainsi un bon état des lieux de nos institutions culturelles et des équipements et infrastructures qui les abritent. De plus, il consolide les processus en cours et propose quelques mesures nouvelles. Il le fait de manière relativement systématique, non exhaustive, thème par thème.

Si l'on ne peut pas dire que son scénario est cousu de fil blanc, on ne repère pas non plus de fil rouge, d'idées directrices qui nous guideraient à travers les méandres des nombreux courants et de notre riche vie culturelle lausannoise. Il lui manque ce « je ne sais quoi » qui permettrait de dire : mais, bien sûr, la culture lausannoise, c'est... Il manque à ce préavis

peut-être davantage de recul ou d'audace, qui auraient pu faire de lui un véritable chef-d'œuvre.

Dès lors, pour ce qui concerne ce rapport-préavis, à l'exception de la conclusion N° 14 sur la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Myriam Tétaz : « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine », que le groupe des Verts vous propose de ne pas accepter et pour laquelle une majorité s'abstiendra, les Verts vous proposent d'accepter l'ensemble des autres conclusions. Pour ce qui concerne les lettres b) à h) du rapport R44, c'est-à-dire une série de postulats déposés au printemps passé, le groupe des Verts vous propose, à l'unanimité, de transmettre l'ensemble de ces postulats à la Municipalité.

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Soixante-quatre pages de texte, six séances de commission et quinze commissaires qui ont travaillé de concert pendant ces séances. On était un peu moins en campagne dans le cadre de la séance de commission que ce soir, visiblement.

Le rapport-préavis respecte l'unité de matière – on parle de culture à toutes les pages –, mais sa forme a pour conséquence qu'aujourd'hui, on nous demande simplement si l'on souhaite que Lausanne poursuive son engagement dans le champ de la culture. Si la réponse est oui, il est évident qu'il faut adopter l'ensemble des conclusions proposées, comme l'a fait la commission.

La Ville de Lausanne poursuit depuis de longues années une politique ambitieuse dans le domaine de la culture. Il y a les institutions phares, l'accompagnement des artistes et des acteurs culturels, le soutien à de nombreuses manifestations aux objectifs aussi variés et aux champs disciplinaires très différents. Le bilan est plus que positif et contribue au rayonnement de notre ville. L'ensemble du Canton, et au-delà, profite pleinement de cette offre culturelle. Oui, c'est là un caractère interrégional, et cette offre culturelle sera largement renforcée avec l'installation du Pôle muséal à la Gare de Lausanne, un projet également largement soutenu par notre Ville.

Lausanne investit 597 francs par habitant dans la culture, soit cinq fois plus que les autres communes du Canton. Ces montants engagés rapportent économiquement, comme des études l'ont démontré. Les francs investis dans la culture rapportent par d'autres dépenses dans la vie de la Cité ; elle rapporte touristiquement, mais elle rapporte surtout – et c'est important de le dire ce soir – en termes humains.

Il faut souligner qu'un important nombre d'offres dans le champ culturel pour des dépenses publiques, qui sont finalement raisonnables, sont favorisées par l'engagement associatif de nombreux citoyens ; c'est l'occasion de saluer cet engagement associatif. En dehors des questions de lien social que favorisent les activités culturelles, l'appréhension du monde qui nous entoure par les œuvres artistiques permet d'autres lectures de celui-ci, et aussi un partage du sensible. Il n'est pas question que d'économies et que d'infrastructures ; c'est aussi un partage du sensible, une façon de vivre ensemble dans notre communauté. Donc, l'effort de notre Ville doit être maintenu et poursuivi. Il faut mettre tout en œuvre pour que le plus large public ait accès aux œuvres qui nous sont présentées.

Au-delà de ces considérations générales, je vais revenir au préavis et dire en passant que si la politique culturelle mérite qu'on définisse ses axes principaux de manière globale et stratégique, on peut regretter que tous les postulats qui touchent le domaine soient traités dans le même document, soit, dans le meilleur des cas, une fois tous les cinq ans. Au sein du groupe socialiste, on aurait souhaité que les réponses aux postulats soient données au fur et à mesure, également dans le champ culturel.

Néanmoins, quelques axes forts sont à souligner dans ce document. En premier lieu, la volonté d'investir dans des rénovations qui sont indispensables à la bonne marche des lieux culturels ; je suis d'accord avec M. Meystre – et je le dis, même si on est en campagne. Il y a en particulier les rénovations très attendues du musée de l'Art Brut, le développement

d'espaces de stockage des œuvres, la rénovation du Capitole, sur laquelle on reviendra ce soir, et les travaux indispensables dans les lieux culturels hérités de l'Exposition 64, en particulier le Théâtre de Vidy et l'Espace des inventions.

Nous saluons aussi le beau principe de l'inscription de certains projets dans une vision régionale, comme la création de la Fondation intercommunale du Théâtre Kléber-Méleau et l'ouverture du passeport culturel en collaboration avec les autres communes de l'agglomération. Enfin, parmi les quelques projets de développement, je cite en particulier la mise en place d'un contrat de confiance dans le domaine de la musique, qui était attendu depuis longtemps, et le développement d'ateliers d'artistes, qui sont mis à disposition sur concours et pour des périodes déterminées. Il faut aussi souligner que d'importants travaux sont menés en lien avec les écoles concernées pour la mise en œuvre de la Loi sur les écoles de musique.

Enfin, nous avons quand même quelques regrets, en particulier sur le passeport culturel, qui, certes, est à dimension intercommunale, mais il n'ouvre l'accès pour les jeunes qu'à quatre grandes institutions que sont le Ballet Béjart, l'Orchestre de chambre de Lausanne, l'Opéra et le Théâtre de Vidy. Pour une réponse qu'on attendait depuis 2007, date du dépôt du postulat de M^{me} Ruiz, on aurait pu espérer un champ d'application un peu plus ambitieux, qui ouvre aux jeunes l'accès à tous les types de culture, afin qu'ils puissent prendre connaissance et vivre la diversité de l'offre existante. Le groupe socialiste sera donc attentif à ce que ce passeport culturel s'élargisse à l'avenir et puisse offrir l'accès aux différents lieux, aux différents arts, et pas exclusivement aux institutions.

Nous déplorons aussi le manque d'information sur l'avenir du Théâtre Boulimie, alors que le préavis annonçait une mise au concours en 2015 pour le poste du directeur. A titre plus personnel, je regrette le manque de reconnaissance de l'apport des acteurs indépendants au rayonnement international de la ville, étant donné le refus d'élargir le fonds de soutien pour risque de tournées au-delà des trois institutions que sont Vidy, Béjart et l'Ensemble vocal de Lausanne, alors que les risques pris par une association indépendante sont exactement les mêmes que ceux pris par une grande institution.

Dernier point, la médiation. Des efforts sont faits dans ce domaine, et nous en sommes heureux, mais ils sont insuffisants. La question de l'accès du public aux œuvres est centrale et elle mérite d'être creusée. Le préavis prévoit un montant de 50 000 francs pour soutenir des projets ponctuels ainsi que deux postes. Oui, deux postes, mais pour l'ensemble des institutions culturelles de la Ville. Or la médiation est aujourd'hui une mission prioritaire qui est confiée aux artistes et aux lieux de création, aux festivals, aux théâtres, etc. C'est important d'exiger cela, le lien entre le public et l'œuvre, la rencontre entre les artistes et les destinataires de leurs œuvres, mais il faut l'accompagner par des moyens adéquats, également financiers, sinon les actions de médiation risquent de prêter les conditions de la création artistique.

Pour l'heure, la plupart des actions de médiation proposées à Lausanne se concentrent sur les écoles et la jeunesse, notamment par les Maisons de quartier. C'est très bien, mais ce n'est pas suffisant. La sensibilisation devrait s'élargir également au public adulte, parce qu'il y a beaucoup d'adultes pour lesquels passer la porte d'une institution culturelle n'est pas forcément une chose acquise, et le bel investissement de notre Ville dans le champ culturel devrait profiter au plus grand nombre. C'est donc une priorité qu'il conviendra de mettre en œuvre, mais ce sera dans le courant de la prochaine législature. En conclusion, le groupe socialiste vous invite à accepter ce rapport-préavis, et à réaffirmer ainsi la volonté de la Ville de Lausanne d'être une véritable capitale culturelle.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Six séances de commission, plus de quinze heures de discussion pour un tour d'horizon très large, à défaut d'être exhaustif, sur un sujet dont la renommée ne se mesure pas seulement en termes budgétaires, mais également en postes de travail, directs et indirects, en particulier dans les secteurs hôteliers et touristiques.

A n'en pas douter, une des raisons de ces torrents d'éloquence réside dans la composition de la commission. En effet, les groupes politiques avaient mandaté leurs spécialistes pour à peu près chacun des grands sujets traités, spécialistes à ce point spécialisés que, M. de La Palice *dixit*, les interventions dépassèrent plus souvent qu'à leur tour le cadre rationnel pour virer dans les lobbies des différents conseils de fondation.

Lausanne : 140 000 habitants ; le Canton de Vaud : 700 000 habitants. Deux budgets culturels quasi semblables, c'est-à-dire tournant autour des 60 millions annuels. Quelle conclusion tirer ? Si Lausanne dépensait ce que dépense le Canton pour sa culture, son budget serait de 12 millions. A *contrario*, si le Conseil d'Etat faisait le même effort que notre Ville, 300 millions de recettes cantonales seraient affectés à la culture. Qu'est-ce à dire ? Tout d'abord, que comparaison n'est pas raison. Mais encore ? Que dans ce canton, l'effort culturel est d'abord l'affaire des communes, le Canton ne se positionnant qu'en renfort ponctuel. Mais, pour que ce raisonnement tienne la route, encore faut-il que toutes les communes vaudoises fassent le même effort, ce qui est loin d'être le cas.

Cela signifie-t-il que nous en faisons trop ? Non, nous n'en faisons pas trop, mais nous en faisons clairement trop tout seuls. Nos quatre poids lourds que sont TML, Béjart, Théâtre de Vidy et l'Orchestre de chambre de Lausanne ont un rayonnement qui dépasse largement le cadre de notre ville et de sa région dans notre Canton. Ce rayonnement est réel, mais difficilement chiffrable. Par contre, il a un coût. D'aucuns diront que personne n'oblige Lausanne à nourrir une politique culturelle onéreuse au regard de ses moyens financiers. L'élégance et la solidarité commanderaient pourtant que l'effort financier soit plus équitablement réparti. Le changement à la tête du Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud offrira-t-il l'opportunité d'un autre regard ? L'avenir nous le dira. Pour le reste, je laisse à plus éclairé que moi le soin d'intervenir ponctuellement.

M. David Payot (La Gauche) : – En l'absence de la spécialiste du groupe La Gauche, je me permettrai de faire une petite intervention pour présenter notre position globale. Malgré un sujet vaste, qui pourrait pousser à la créativité, j'essayerai d'être sobre et de me limiter à ce que je peux dire sur un sujet que je ne connais pas complètement.

Après le préavis de 2008 sur la culture, nous nous exerçons de nouveau à une vaste vue d'ensemble pour 2015. Il nous paraît que c'est surtout un préavis de bilan et de réponses à divers postulats, les engagements pour le futur restant relativement limités. Nous pouvons considérer que c'est une manière pour notre syndic, M. Brélaz, de ne pas hypothéquer le travail de son successeur et, dans ce sens, trouver cette démarche tout à son honneur.

Nous restons toutefois sur notre faim pour un certain nombre de sujets et nous nous réservons le droit d'intervenir lors de la législature suivante. Les préoccupations du groupe La Gauche sont une culture populaire accessible à tous et toutes, une création artistique locale et notre sensibilité à la précarité des artistes, qui doivent souvent œuvrer dans des conditions difficiles. Nous notons un certain nombre d'améliorations apportées par ce préavis.

L'accessibilité des lieux culturels est l'une de nos préoccupations. La médiation culturelle est développée. En revanche, nous ne partageons pas l'analyse du PLR, qui défend une commune qui investit dans les salles du Métropole et du Théâtre de Beaulieu pour ensuite sous-traiter la programmation à des sociétés privées. Personnellement, nous avons défendu, par le postulat de M^{me} Evelyne Knecht, des conditions pour les créateurs, avec un meilleur soutien pour la création locale. Il nous paraît que la réponse est relativement prudente sur ce point.

Nous pouvons rappeler que le préavis de 2008 avait annoncé un développement du soutien à la création indépendante, qui avait ensuite été stoppé par le plan structurel d'assainissement financier, en 2011. Nous nous réservons donc la possibilité de nous abstenir ou de refuser la réponse à ce postulat. En ce qui concerne le postulat de M^{me} Myriam Tétaz, après consultation de la personne concernée, nous notons qu'elle demandait un prix de la Ville de Lausanne pour la création d'une œuvre contemporaine. En

échange, nous obtenons une Nuit de la musique contemporaine. Nous acceptons cette proposition avec plaisir et nous remercions la Ville de Lucerne pour sa réponse complète et rapide à la proposition de M^{me} Tétaz, qui, semble-t-il, a créé un prix qui va dans le sens souhaité. Mes collègues interviendront plus tard.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J’ai quelques remarques complémentaires à celles de mon collègue David Payot et quelques réponses à des remarques formulées par mes préopinants.

Tout d’abord, puisque ce préavis se concentre essentiellement sur la question de ce qui a été fait en matière de réfection des infrastructures, je rejoins ce qui a été dit par nos collègues Verts et socialistes, à savoir que des efforts restent à faire pour le soutien aux créateurs locaux. Pour avoir discuté avec plusieurs d’entre eux, il m’est apparu souvent qu’il y a encore un point d’amélioration du point de vue de la cohérence de la politique culturelle de la Ville, soit de soutenir les créateurs non seulement au moment de leur émergence, comme c’est souvent le cas aujourd’hui, mais de réfléchir aussi à des soutiens qui s’inscrivent et qui soient plus cohérents dans la durée. J’ai souvent entendu dire que des créateurs, passé cette première phase d’émergence, ne recevaient plus de soutien de la Ville. Il faut donc mener une réflexion sur des soutiens qui s’inscrivent davantage sur la durée.

J’aimerais aussi insister, dans le sillage des propos de M^{me} Neumann, sur la question de la médiation culturelle. C’est une réalité ! Il n’y a pas besoin d’avoir fait des études de sociologie pour savoir qu’aujourd’hui, à Lausanne, comme ailleurs, toute une partie du public se sent exclu des institutions culturelles traditionnelles telles que les théâtres et les musées. C’est très dépendant du fait d’avoir eu accès, ou d’avoir eu l’occasion d’avoir accès, dans son jeune âge, à ces institutions. Les personnes qui n’avaient pas de parents pour les initier, pour les emmener au théâtre ou à des concerts se sentent bien souvent exclues de cette offre culturelle, ou sont en tout cas peu intéressées. Cela illustre bien l’importance de la médiation pour sensibiliser tous les publics à cette offre culturelle. On fait déjà de la médiation à l’intention des écoliers, mais c’est un effort qui doit être poursuivi et intensifié par la suite.

Mais, comme l’a dit M^{me} Neumann, la médiation doit aussi être développée à l’intention d’autres publics, par exemple dans les EMS ou à l’intention de femmes migrantes, comme cela a été fait dans d’autres villes, avec des projets à l’intention spécifique des femmes qui sont ici depuis peu et qui sont peu enclines à aller spontanément visiter les musées ou les théâtres lausannois.

Du point de vue de l’intensification des efforts de médiation, il y a une remarque importante : elle ne doit pas être développée aux dépens d’autres tâches et d’autres activités culturelles. Pour avoir discuté avec des employés de musées ou de théâtres à Lausanne, il y a une certaine frustration et une certaine crainte face à la médiation, puisqu’on a peur qu’on leur demande de faire de la médiation en prenant sur des moyens alloués à d’autres tâches. Cela suscite donc parfois certaines réticences. Il est important que la médiation ne se fasse pas aux dépens d’autres tâches, comme la conservation dans un musée, mais qu’il y ait bien des moyens supplémentaires alloués à cette tâche pour qu’elle ne soit pas en concurrence avec d’autres.

Concernant la question du mécénat et du soutien des fondations privées à la politique culturelle de la Ville, j’aimerais répondre à M. Meystre. Je pense qu’il y a dans ses propos une certaine idéalisation du soutien des privés à la politique culturelle. C’est une discussion qui me paraît d’autant plus importante que ces prochaines années on va de plus en plus, à mesure que des difficultés budgétaires se profileront pour les collectivités publiques, par exemple en lien avec la troisième réforme de l’imposition des entreprises, être tentés de recourir au mécénat et aux fondations privées. Il est donc important de dire que de tels soutiens privés ne sont jamais innocents et ne sont jamais sans contrepartie. Les privés attendent toujours des contreparties pour leurs soutiens, comme la présence de leur

logo, et donc d'une forme de publicité dans les institutions culturelles de la Ville. C'est déjà le cas aujourd'hui avec la Nuit des musées, par exemple, qui dans son prospectus et sur son site internet est obligée de mettre le logo d'une grande banque privée bien en évidence. Cela risque de se généraliser à l'avenir à mesure que les institutions culturelles auront besoin de fonds. Je vois cela d'un œil critique, d'une part parce qu'il y a cette présence publicitaire des privés dans les institutions culturelles qui devient de plus en plus envahissante, mais aussi parce que le soutien des privés a toujours une dimension arbitraire et qui peut manquer de cohérence, puisqu'un jour, tel privé décide de soutenir et, l'année suivante, ce ne sera plus le cas. Donc si on fait dépendre la politique culturelle des soutiens de fondations ou de mécénat, on risque d'avoir des projets en dents de scie qui manquent de cohérence sur la durée. Ce sont des choses importantes à signaler. Il ne faut pas avoir une vision idéalisée comme M. Meystre.

Dernière chose, pour moi, le financement de la politique culturelle illustre, plus que d'autres financements de la Ville, et là je rejoins en partie les propos de M. Chollet, l'injustice et l'iniquité de la fiscalité des communes vaudoises aujourd'hui. En effet, les habitants de communes voisines paient presque deux fois moins d'impôts que les Lausannois – je pense à Jouxten-Mézery –, tout en profitant de l'offre culturelle financée par les Lausannois. Cela illustre bien qu'une renégociation de la péréquation intercommunale serait légitime pour avoir un meilleur financement, plus équitable, de l'offre culturelle lausannoise, dont profitent les habitants bien au-delà de la seule Ville de Lausanne. Donc, quand on parle de régionalisation, cet aspect doit aussi être souligné, soit d'aller vers une meilleure péréquation intercommunale qui mette davantage à contribution les petites communes riches ; cela se justifie fortement au regard du financement de la politique culturelle.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je suis ravi de voir que tous les groupes semblent plutôt favorables à ce préavis. Je suis surtout heureux que le PLR ait accepté tous les préavis culturels proposés à ce Conseil, malgré certaines croyances. Nous pouvons cependant regretter que la part des subventions faites aux artistes et aux petites associations ou structures lausannoises soit aussi faible par rapport à celle des grandes associations et des grandes structures un peu plus connues. Finalement, comme membre du comité de l'Union des sociétés lausannoises, je regrette surtout que ce préavis ne prévoie pas une grande salle pour les associations.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – S'occuper des infrastructures de la culture est une tâche qui peut paraître ingrate, mais elle est essentielle ; on l'a vu dans les discours de mes préopinants. Ce rapport-préavis le fait avec consistance et courage.

Mais les Verts n'aimeraient pas limiter ce rapport-préavis de politique culturelle à cet aspect. Ma collègue Graber a déjà donné la position des Verts. Nous soutenons fermement ce rapport-préavis, mais, bien entendu, comme les autres groupes, nous aimerions renforcer certains éléments et peut-être combler certaines lacunes. Comme on ne peut pas parler de tout ce qui nous tient à cœur, sous peine de se voir gentiment rappeler à l'ordre par notre président, parce que beaucoup de temps s'est déjà écoulé, et je vois qu'il est en train de calculer le nombre de minutes par intervention, je me concentrerai sur trois points.

Tout d'abord, je reviens sur l'importance d'avoir une vision politique de la culture et je rappelle les enjeux de société qui se cachent « derrière la culture ». Sans gesticulation politique, sans dire qu'on est en période électorale, comme cela a été beaucoup rappelé, il faut réaffirmer qu'il est primordial d'investir dans la culture. C'est un facteur important en termes de cohésion sociale. Ce soir, j'aimerais donc aussi que l'on parle d'investir dans la culture ; la culture n'est pas quelque chose qui nous coûte. C'est important de le souligner. Comme dans toute politique publique, la politique culturelle doit proposer une vision. Il s'agit bien d'élaborer une vision politique de la culture, mais en aucun cas de poser une orientation politique. Il ne faut pas instrumentaliser la culture ; avec les interventions qu'il

y a eu lors de la première partie de discussion, on sent qu'on est sur cette voie, et c'est tout bénéfique pour la culture.

Les Verts aimeraient revenir sur deux principes fondamentaux, parce qu'on a beaucoup parlé de principes. D'abord, l'accessibilité de la culture à tous, et l'on ne parle pas uniquement d'accessibilité financière. Nos collègues Buclin et Neumann l'ont évoqué. Je viens d'un milieu ouvrier, et j'en suis fière. Je suis fière de m'en rappeler, mais je sais aussi que nos parents n'osaient pas aller dans ces lieux. Les mesures évoquées par M. Buclin et M^{me} Neumann sont très importantes pour que tout le monde puisse avoir accès à la culture ; encore une fois, je ne parle pas d'accessibilité financière.

Le deuxième principe, qui a été largement commenté, est celui de la diversité culturelle, qui est importante et qui est un préalable fondamental quand on parle de vivre ensemble. On ne va pas théâtraliser les choses, comme M. Gilles Meystre, quant à la diversité des acteurs, mais l'important est d'avoir cette diversité qui se reflète dans notre politique culturelle.

Je reviens aussi sur l'absolue nécessité d'éviter la dérive commerciale de la culture. Consacrer la démocratisation de la culture c'est important. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la vocation première de la politique culturelle, de la culture, n'est pas de *booster* une économie locale ; on a abondamment commenté cet aspect, donc je n'y reviendrai pas de manière plus longue. Nous devons rester vigilants et on aura l'occasion de revenir, dans ce débat, sur la destinée dessinée dans ce rapport-préavis pour les salles Métropole et du Capitole.

Cela n'étonnera peut-être pas grand monde, mais les Verts aimeraient donner à la politique culturelle une tournure plus participative. Encore une fois, il n'est pas question d'instrumentaliser la culture et l'art pour la résolution de problématiques sociales, mais il s'agit bien de socialiser l'art, et les quartiers pourraient jouer un rôle de nouvelle centralité culturelle. Je vois notre syndic grimacer. L'idée n'est pas de construire de nouvelles infrastructures. (*Réflexion de M. Brélaz hors micro.*) C'est justement ce que j'allais dire ; ce n'est pas l'idée de construire de nouvelles infrastructures, mais bien de profiter, comme l'a aussi dit M^{me} Neumann, des infrastructures dans les quartiers et d'étoffer l'offre qui s'y trouve déjà.

Dernier point, qui est peut-être le plus important pour nous, c'est d'offrir des conditions-cadres sécurisantes pour les institutions et les individus. Dans ce rapport-préavis, il manque justement des mesures qui se préoccupent de la trajectoire et du parcours de vie des artistes. Je citerai les créateurs des arts plastiques. A l'image de ce qui se passe dans le sport, ou l'on accompagne les sportifs avant, pendant et après leur profession, ce serait intéressant de suivre les artistes de cette manière, pour qu'ils aient un cadre un peu plus propice et serein pour la création.

Nous aurions aimé une plus grande préoccupation quant à la précarisation rampante à laquelle nous assistons dans certains domaines. Il y a une sous-dotation en personnel dans certaines institutions, avec des conditions un peu précaires. On aurait aimé un coup de pouce supplémentaire pour les arts de la scène, pour éviter cette précarisation rampante. Je termine en rappelant notre soutien inconditionnel à ce rapport-préavis.

M. Gianni John Schneider (Soc.) : – J'ai écouté mes préopinants de gauche et de droite et je n'ai pas tout compris ce qu'ils ont dit de la culture. Pour éviter de redire certaines très belles choses, je dirai que ce préavis, voulu et adopté par la Municipalité, tient de l'inventaire à la Prévert, comme a dit une collègue de gauche. Ce n'est rien d'autre qu'un bilan, une liste très détaillée de l'existant, des problèmes de plomberie des théâtres et autres bâtiments dédiés aux arts vivants de la scène, et plus généralement à la culture, et nécessitant des travaux de consolidation, de rafraîchissement, de modernisation, voire de pérennisation.

Mais où sont les projets d'envergure et les enjeux ? C'est-à-dire un vrai contenu qui affirmera la culture comme une priorité, et pas seulement politique. Bien avisé dans ce Plénum qui les trouvera dans ce long catalogue qu'est ce préavis. Vous aurez compris, chers collègues, que j'attendais autre chose de ce préavis. J'attendais, personnellement, et je déclare ainsi mes intérêts, quelque chose qui corresponde à son titre, important : « Préavis sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne ». Cela dit, je voterai oui avec le groupe socialiste. L'urgence a été demandée pour tous les bâtiments et toutes les choses déjà existantes, mais où sont les projets ?

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – M. Meystre a déjà brillamment donné la position du groupe PLR sur ce préavis.

J'aimerais d'abord répondre à M. Buclin : heureusement que les milieux privés s'intéressent à la culture et aident au financement de celle-ci, car la Ville ne peut pas tout faire. Si les privés ne s'y intéressaient pas et ne finançaient pas une partie de la culture, je ne sais pas comment la Ville pourrait aider en même temps ceux qui en ont besoin. Ce n'est pas pour cela que j'ai demandé la parole, mais, à ce stade de la discussion générale, j'aimerais vous citer Muriel Mayette, l'ex-directrice de l'Académie française, qui est actuellement la directrice de l'Académie de France à la Villa Médicis à Rome : « Durant cette période de doutes sur notre propre civilisation, la culture doit faire en sorte que les gens se sentent bien entre eux. » A l'heure où nous allons voter ce préavis, il faut se rappeler de la dimension de la culture et de ce qu'elle peut apporter à la population.

J'interviens sur mon l'interpellation « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». J'aimerais demander à la Municipalité où elle en est avec le projet de rénovation du Théâtre de Vidy, qui en a largement besoin, puisqu'il y a des endroits dans ce théâtre qui sont hors normes et qui sont même dangereux, aussi bien pour les spectateurs que pour les acteurs. Concernant toujours le Théâtre de Vidy, le chapitre « Ateliers de décors à l'Usine à gaz, travaux de rénovation », j'avais, il y a quelque temps, posé une question à M. le syndic, étant donné que ce quartier de l'Usine à gaz sera complètement chamboulé. Je sais que les dépôts des décors du Théâtre de Vidy devront déménager, mais je me demande si une solution a été trouvée.

Par rapport aux crédits à voter, puisqu'il n'y a pas de crédit demandé et, comme l'a dit Gianni Schneider, c'est une énumération de ce qui existe, je me demande s'il faut déposer un amendement pour supprimer le 1 300 000 francs pour la rénovation des ateliers à l'Usine à gaz, puisqu'ils ne seront pas rénovés et qu'ils vont devoir aller ailleurs.

Le président : – Je pars du principe que la Municipalité a une très grande mémoire et que tout ce que vous énoncez maintenant sera traité au moment où je lui donnerai la parole. (*Remarque de M. Brélaz hors micro.*) Si c'est trop long, je ferai peut-être un arrêt pour une intervention municipale, tout en espérant que ce ne soit pas si long.

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Mes collègues Graber et Litzistorf ont présenté tout ce que le préavis apporte comme mesures intéressantes, ainsi que la place qu'il laisse à d'autres développements. Justement, par rapport à ces développements, les Verts tiennent à développer trois points spécifiques – j'en développerai deux et ma collègue Evéquoz en développera un – qui, comme aiment le faire les Verts, demandent la plus grande coordination entre le Service de la culture et d'autres services de la Ville.

Je commence par la mise en valeur du patrimoine bâti. Ce préavis se concentre beaucoup sur les infrastructures culturelles, et c'est très bien pour beaucoup de raisons, mais il est aussi lacunaire en ce qui concerne la valorisation générale du patrimoine bâti. Lausanne est une ville magnifique, avec une architecture qui mérite d'être mise en valeur. C'est un aspect de la culture qui est fondamental et souvent oublié dans énormément de politiques culturelles citadines ; malheureusement, c'est aussi le cas ici.

Lausanne est la seule commune vaudoise autonome en matière de conservation du patrimoine. C'est aussi une des seules villes qui a un délégué à la protection du patrimoine.

Néanmoins, cette personne, qui est en l'occurrence rattachée au Service d'architecture, est chargée uniquement de la conservation du patrimoine bâti et pas de sa valorisation. C'est un aspect qui mérite d'être mieux pris en compte dans les politiques culturelles de la Ville, notamment parce qu'une infrastructure culturelle n'est pas seulement le contenu, mais c'est aussi le contenant et son accès à la population. Par exemple, l'exposition d'une partie du Fonds des arts plastiques dans les combles de l'Hôtel de Ville qui a été vernie hier est un bon tout petit pas dans cette direction. Les Verts encouragent ce genre d'initiative.

Aujourd'hui, les halles CFF ont commencé à être détruites pour le Pôle muséal. Je profite pour souligner que, même si nous soutenons vraiment ce projet de Pôle muséal, la préservation des halles, qui avait été demandée, est plutôt relative. On voit bien ici toute la limite du pouvoir quant à la conservation du patrimoine lausannois.

Concernant les trois objets traités dans le cadre de la culture et de la politique du livre, jusqu'ici, on a parlé un peu ou abordé légèrement la bande dessinée – je parle du préavis sur la politique du livre, le préavis sur la Maison du livre et du présent préavis sur la politique culturelle, qui aborde BDFIL. Aucun ne prend la mesure des besoins et apports que le neuvième art peut avoir pour la Ville de Lausanne. D'autant plus que la bande dessinée n'est pas seulement le livre, mais c'est un art qui s'expose, qui se patrimonialise, qui s'étudie et il ne peut donc pas être résumé à un paragraphe par-ci et par-là dans un de ces trois préavis.

Nous estimons que Lausanne peut avoir un rôle de leader dans un domaine culturel florissant en termes de création, en termes de succès auprès du public et de valorisation économique, particulièrement parce que Lausanne a la possibilité d'avoir ce rôle de leader avec un festival qui fonctionne extrêmement bien et qui a la possibilité de devenir le festival le plus important d'Europe. En effet, le festival d'Angoulême a de graves problèmes actuellement. On a la possibilité de mettre en valeur des institutions, des chercheurs et un fonds patrimonial qui est le deuxième plus important d'Europe, ce que beaucoup de Lausannois ignorent. C'est pourquoi j'ai déposé un postulat pour demander à la Municipalité de donner à Lausanne ce statut de chef-lieu du neuvième art, notamment en consacrant un lieu à cet effet, puisque, année après année, le Festival de bande dessinée, le BDFIL, a de la peine à trouver des lieux pour ses expositions, alors même qu'il draine à Lausanne près de 15 000 personnes à chaque édition.

Le déplacement du mudac de la Maison Gaudard, dont on ne sait pas exactement que faire actuellement, bien qu'on soit nombreux à avoir des idées, serait une excellente occasion pour consacrer ce lieu magnifique à la bande dessinée. Je me permets de lier ces deux points, la bande dessinée et le patrimoine. Ce serait aussi l'occasion de garder un fleuron du patrimoine bâti lausannois ouvert au public. Et quoi de mieux qu'une maison de la bande dessinée en ces murs ?

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je remarque que ce préavis arrive au milieu de la campagne électorale – la démonstration oratoire de ce soir en témoigne. Tous les partis se présentent aujourd'hui comme pourfendeurs de la politique culturelle de notre Ville et recommandent l'acceptation de ce préavis. Chaque parti souhaite ainsi rassurer sa clientèle politique, les institutions culturelles dans lesquelles les conseillers communaux s'engagent volontiers et ces mêmes conseillers. Je me demande qui dans cet hémicycle n'a véritablement aucun conflit d'intérêts en la matière.

M^{me} Séverine Évéquoz (Les Verts) : – La culture ne s'arrête pas aux frontières, elle aide à les franchir. J'ai choisi cette phrase pour parler de musique électronique. Au chapitre 5.4.1.2, les objectifs de la Ville, à savoir « favoriser l'accès de l'ensemble du public, dès son plus jeune âge, à la culture par un soutien aux manifestations destinées à un large public, une offre abordable au plus grand nombre sur le plan financier et une initiation d'un jeune public à la culture », on voit que la Ville portera une attention particulière à toute une série de festivals. Electrosanne s'est imposé comme l'un des

événements majeurs dans le domaine des musiques électroniques en Suisse, et sa renommée est désormais internationale.

J'en viens à la notion de frontière. Il existe une frontière dans la politique culturelle de la Ville de Lausanne, celle qui permet à la culture émergente, et notamment la musique électronique, de passer d'une subvention casuelle à une subvention plus pérenne et d'être réellement plus émergente et, une fois qu'elle est émergée, d'être clairement soutenue. Il semble que ce festival a décidé d'arrêter faute d'appuis suffisants pour maintenir non pas un festival, mais un festival de qualité, ce qui est très différent. C'est très différent d'aller dans un festival ou dans une soirée de musique électronique à vocation commerciale, comme on peut aller, par exemple, dans une soirée en boîte ou aller voir un spectacle. Une activité électronique rentable pour un lieu, ici, un festival de musique électronique, c'est aller plus loin, c'est proposer d'autres choses.

Je vois aussi la frontière entre les différents silos qui permettent d'attribuer des soutiens aux différents festivals et à cette culture émergente, puisque la musique électronique se retrouve très souvent à l'interface de différentes cultures. Est-ce qu'on parle de danse, est-ce qu'on parle de performance, est-ce qu'on parle d'arts de la scène ? La musique électronique intervient à différents niveaux, et ce n'est pas toujours évident de la soutenir. J'aimerais donc, au travers de mon intervention, que la musique électronique soit mieux soutenue à Lausanne, et notamment la culture émergente.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – En écoutant ces longues diatribes et présentations, je me pose une question toute simple : concernant toutes les personnes qui ont un conflit d'intérêts et qui sont juges et partie par rapport à ce préavis, si elles s'abstenaient ce soir, est-ce qu'on aurait encore le quorum ?

Le président : – Si tout le monde a de l'intérêt pour la culture, nous sommes tous en large conflit d'intérêts.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Pour répondre à la toute dernière question, le quorum se calcule sur le nombre de personnes présentes. Si un préavis était accepté par cinq voix et huitante abstentions, il serait quand même accepté, parce qu'il y aurait le quorum, paradoxalement. C'est la loi.

Pour en revenir au contenu, je remercie tous ceux qui ont soutenu ce préavis, avec un certain nombre de nuances parfois, dont certaines méritent des compléments. D'abord, de manière générale, ce préavis, contrairement à d'autres préavis sur le même sujet, n'a pas seulement fait un catalogue à la Prévert ; c'est votre Conseil qui le demande. Alors, il ne peut pas reprocher à Prévert d'exister si on lui a demandé d'exister. Mais il traite aussi d'un certain nombre de points sur des sujets importants.

Monsieur Schneider, sans plomberie, il n'y a pas de culture. Je ne crois pas que vous allez jouer dehors, en tout cas quand il y a de la bise, comme maintenant. On doit aussi s'occuper de l'état des bâtiments. Et c'est vrai, comme l'a dit M^{me} Longchamp pour le Théâtre de Vidy, cela n'a pas été la préoccupation principale chaque année. Cela l'a été pour l'Opéra ; 33 millions, ce n'est pas rien. Pour la salle Métropole, on a cautionné 2 millions ; on n'a rien payé d'autre. Grâce aux loyers, cela nous permettra de récupérer une salle complètement amortie en 2030, si tout se passe normalement, c'est-à-dire sans que la Ville doive faire un geste final. Ce n'est pas non plus inintéressant. En ce qui concerne Beaulieu, vous avez voté un préavis de remise en état du théâtre indépendamment de l'exploitant. Le Capitole viendra juste après avec la demande d'un crédit d'études.

Pour répondre aux diverses questions posées sur d'autres lieux, je signale que, pour le Théâtre Boulimie, la Municipalité a décidé de prolonger jusqu'à mi-2018, parce qu'on ne voyait aucune raison d'interrompre un contrat au milieu. Par contre, il y aura une mise au concours en 2017 dans le cadre de la nouvelle fondation ; on passera d'association à fondation. En ce qui concerne Vidy, on a clairement une situation où le préavis du crédit

d'études, comprenant aussi la réalisation de la tente extérieure, qui est dans un tel état qu'il n'est pas sûr qu'elle survive jusqu'à l'automne, est urgent. Il devrait normalement venir dans le courant mars en Municipalité, si tous les délais promis sont tenus. Si cela devait traîner trop, on devrait le faire en deux fois, même si cela se suit à quelques mois, pour pouvoir assurer l'équipement extérieur encore pour l'automne. Toujours pour Vidy, on a des variantes pour lesquelles il s'agira de se déterminer : on estime le coût d'une rénovation simple à un peu plus de 20 millions, ce qui est plus que les 13 millions avancés dans le plan des investissements. Si on voulait rajouter certaines fonctionnalités, on ne serait pas beaucoup en dessous de 30 millions. Ces choix doivent encore être faits par la Municipalité, à savoir si c'est la variante de pur entretien ou si c'est une variante qui va un peu plus loin.

En ce qui concerne le stockage, en achetant une halle à Boussens, en décembre, la Municipalité a résolu presque tous les problèmes de stockage, y compris ceux du Kléber-Méleau. On peut y stocker du matériel et des œuvres que l'on a à divers endroits pour d'autres services que le Service de la culture. Il n'y a plus de problèmes de stockage, notamment pour l'Art Brut, parce qu'avec Chauderon et ce qui sera disponible à Boussens, ils seront largement pourvus. C'est une halle industrielle à 6,8 millions que l'on a achetée il y a deux mois. Par contre, il en reste un problème : les décors de Vidy et de l'Opéra sont tellement grands que ce n'est pas possible de les mettre dans une halle de ce genre. Il y a donc un deuxième tour pour essayer de trouver des solutions pour l'un et pour l'autre. Mais la première acquisition et le constat que cela ne pouvait pas convenir à ces deux institutions est très récent ; il y a donc un deuxième tour, si j'ose dire.

Pour les autres interventions, je voudrais tout d'abord dire que si je faisais de l'addition positive, à savoir tout ce que chacun a demandé ici pour ce qui lui est cher, on aurait vraisemblablement un préavis qui nécessiterait une dizaine de millions de plus par exercice budgétaire. Je ne suis pas sûr que ce soit compatible avec ce qu'on veut d'autre. Si on suivait M. Buclin au bout de son raisonnement, à savoir que pour être pur et dur, sans ces voyous de l'industrie de l'économie privée, on décidait de refuser tout sponsor, alors il faudrait mettre 20 millions de plus. Aujourd'hui, on a une dizaine de millions de sponsoring, particulièrement dans les grandes institutions. Alors, est-ce que l'on a 20 millions pour pouvoir faire un bras d'honneur aux sponsors et pour pouvoir réaliser tout ce qui a été souhaité ici ? Ce sera une des préoccupations des futures autorités, dont je ne ferai plus partie, comme vous le savez.

J'aimerais dire à M. Meystre que je suis bien content qu'il considère que le PLR a tout inventé. Quand j'étais jeune conseiller communal – il y a longtemps – entre 1986 et 1989, comme cela a été reproché à un autre parti présent ici, c'était le but que tout ce qui avait été fait en ville l'avait été grâce à ce parti. Mais il n'en reste pas moins que, dans les années huitante, pour la gestion financière serrée et compatible avec les moyens, on a juste rajouté deux fois 5 millions – pour l'Opéra et pour Béjart. Je ne le regrette pas parce que c'est très utile aujourd'hui. Il ne faut pas juste dire qu'il y a eu des idées géniales que les nouvelles majorités ont mis vingt-cinq ans pour réaliser. Cela ne s'est pas tout à fait passé ainsi, mais ce n'est pas grave. Il est normal que chacun, dans les périodes que l'on connaît, considère qu'il a tout fait juste et que l'ensemble des fautes a été fait par d'autres.

En ce qui concerne l'intervention sur le postulat de M^{me} Tétaz, je partage l'avis du groupe La Gauche. Contrairement à ce qui a été dit ici par M^{me} Graber, je crois, la solution trouvée est bien meilleure que celle qui était proposée. Pour M. Chollet, être une ville-centre implique un certain nombre de choses. C'est la question du verre à moitié plein ou à moitié vide. On a la politique culturelle d'une ville européenne moyenne de 800 000 habitants, d'après toutes les expertises. Comme vous le savez, on a bientôt 142 000 habitants ; il y a donc une assez grosse différence. Mais, en tant que ville-centre, si cela ne se passe pas là, cela ne se passera nulle part. La question est donc, comme toujours, de savoir s'il doit y avoir des aides supplémentaires d'autres ; cela se discute.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la culture populaire, plutôt dans le sens de la médiation culturelle, à savoir d'arriver à « amener » des gens qui n'ont pas toujours une bonne situation familiale ou une bonne formation à s'intéresser à la culture. C'est une tâche méritoire, qui a été tentée à bien des endroits, avec des succès variables. Nous tentons ici d'aller dans ce sens avec la médiation culturelle. Pour vous rassurer, si je prends tous les projets du Service de la culture, qui aime bien la médiation culturelle, il manque encore entre deux et trois postes de médiateurs culturels d'après ce service, et pas les quelques dizaines qu'on entend évoquer ici au gré de tel ou tel discours. Mais peut-être que le service est trop modeste ; je n'en sais rien.

En ce qui concerne la plomberie, j'ai déjà répondu à M. Schneider. Pour continuer, je signale, à l'attention de M^{me} Porchet, que le préavis Politique du livre fait de la bande dessinée une priorité et il contient aussi un soutien à la création. Est-ce qu'un jour il y aura un lieu permanent ? Je n'en sais rien. Peut-être que ce sera celui évoqué, peut-être que ce sera ailleurs ; peut-être que ce sera dans cinq ans ou dans vingt ans. Je n'en sais rien. Mais le virage est pris pour en faire une priorité.

Et puis, il y a le malheureux épisode de la musique électronique. Je crois qu'on a répondu de manière très factuelle sur ce qui s'est passé. Ce n'est pas la Municipalité qui va créer de toutes pièces une compagnie capable de créer ce genre de chose ; il faut encore qu'il y ait des opportunités. On est bon dans énormément de choses ; on ne peut pas être bon dans absolument tout, comme la plus grande ville du monde, parce qu'on ne l'est pas. Si une nouvelle opportunité se présente, elle sera bien sûr examinée.

Concernant le suivi de la carrière des artistes, ce n'est pas vrai qu'il y a un suivi de carrière jusqu'au bout dans le sport. Je ne sais pas qui a inventé cela, mais ce n'est pas la réalité. Pour certains sportifs d'élite qui peuvent ouvrir ensuite leur salle de sport ou qui ont des aides particulières, oui, mais pour la grande majorité, cela n'existe pas. Et puis, dans le domaine de la culture, on a un certain nombre de systèmes participatifs, soit les conseils de fondation dans les domaines les plus divers. Il y a effectivement non seulement quelque chose de participatif, mais aussi une volonté d'aider. Mais ce n'est pas possible que toute personne qui commence une carrière culturelle ait une subvention à vie quoi qu'il arrive, sinon, ce n'est plus les 20 millions précédents, mais 40 ou 50 millions qu'il faut ajouter. Ce n'est pas réaliste d'aller jusqu'au bout d'un tel raisonnement. Maintenant, faut-il faire un peu plus ? C'est une question parfaitement ouverte qui concernera les prochaines autorités.

Enfin, en ce qui concerne la péréquation, c'est en route. J'ai vu des tableaux du Conseil d'Etat et des contre-projets de l'Union des communes vaudoises et d'autres gens encore. Certaines communes stigmatisées pourraient effectivement perdre de l'ordre de dix points d'impôt supplémentaires avec la RIE3, et puis Lausanne, parce que ce ne sera pas si grave pour nous, c'est plutôt 1 à 1,5 point d'impôt supplémentaire. C'est donc effectivement finançable si ce sont les solutions finalement retenues. Mais je vous signale qu'il n'y a pas que l'impôt communal, et même l'affreuse commune que vous avez citée, si vous rajoutez l'impôt cantonal, l'impôt fédéral et l'impôt communal, ils sont à 15 % d'écart à tout casser – c'est mieux que chez nous. Mais ce n'est pas le principal problème que nous évoquons aujourd'hui. Au nom de la Municipalité, je vous remercie de l'accueil, bon en général, avec des nuances et quelques allusions au plombier pas forcément polonais, et je vous encourage à voter les conclusions.

Il est passé à l'examen du nouveau Règlement du Fonds des arts plastiques, article par article.

Préambule

Article 1.- Domaines artistiques concernés

Article 2.- Buts

Le président : – L'article 2 est amendé à l'alinéa 1.1. de la manière suivante : « Acquérir des œuvres produites par des artistes résidant à Lausanne ou justifiant d'attaches professionnelles fortes avec la Ville de Lausanne »

Article 3.- Nature des ressources

Article 4.- Gestion

Article 5.- Composition de la commission

Le président : – L'article 5 est le second article amendé par la commission. Au point 1 : « La commission désignée par la Municipalité est formée de 9 membres ». Au point 3 : « Les experts et les artistes professionnels sont nommés par la Municipalité sur proposition du conseiller municipal en charge de la culture. Un membre est désigné sur proposition d'une association représentative des intérêts des artistes professionnels lausannois ».

Article 6.- Présidence et secrétariat de la commission

Article 7.- Période de nomination

Article 8.- Convocation

Article 9.- Quorum

Article 10.- Conflits d'intérêts

Article 11.- Cas généraux

Article 12.- Cas particulier des commandes pour l'espace public et les bâtiments

Article 13.- Règles de référence

Article 14.- Œuvres mobiles

Article 15.- Œuvres fixes

Article 16.- Formes de demandes de soutiens

Article 17.- Compétences de la Municipalité

Article 18.- Abrogation

Article 19.- Entrée en vigueur

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je ne sais pas si c'est le bon moment, mais j'ai un point à soulever concernant un chapitre particulier. J'ai encore une demande d'éclaircissement sur un point particulier.

Dans le rapport de la commission, il y a en annexe une lettre des responsables de l'Ecole sociale de musique de Lausanne, de l'Institut de Ribaupierre, de l'Ecole de musique de la Ville de Lausanne, de l'Harmonie-Ecole de musique et Musica Viva à Lausanne, à l'attention du président de la commission, dans laquelle les responsables de ces différentes écoles s'étonnent et s'insurgent contre un point particulier du préavis. En effet, il est affirmé que la Ville de Lausanne voudrait reléguer l'initiation musicale à un enseignement de seconde qualité ; je cite : « Par opposition à la formation d'excellence qui serait dispensée au Conservatoire de Lausanne et à l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA) ».

Si la qualité des prestations de ces deux écoles est unanimement reconnue, il en va de même de l'enseignement proposé dans les écoles signataires, qui a fait ses preuves depuis des décennies. Elles s'inquiètent donc de connaître les orientations de la Ville, donc de la Municipalité, par rapport à ces écoles. Et en lisant le rapport-préavis et le rapport de la commission, je ne vois aucune réponse à cette préoccupation qui me paraît claire. J'aimerais donc avoir quelques renseignements supplémentaires à ce sujet. Je tiens à préciser à l'attention de M. Stauber que je n'ai pas d'intérêts à déclarer ; je n'ai aucun rapport familial, professionnel ou quoi que ce soit avec les cinq écoles dont je viens de citer les noms.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il y a quelques malentendus à ce sujet. Simplement, la législation est cantonale, avec un régime transitoire sur Lausanne. La Fondation des écoles

de musique, qui gère cela conformément à la Loi sur les écoles de musique, pousse pour essayer d'éviter certaines distorsions entre les différentes écoles de musique. Le Canton doit garantir qu'il n'y a pas de distorsion qui favoriserait outrancièrement une école de musique par rapport à une autre, à part les conditions de bord faisables. Cette fondation va dans le sens d'essayer de pousser à ce que ces cinq écoles se rapprochent les unes des autres.

Il y a eu de bonnes phases et ensuite des phases qui ont été bloquantes. Il est possible que la Fondation impose ce rapprochement à un moment donné ; c'est une fondation cantonale. Ce qui a été reproché à la Ville ici, c'est simplement de ne pas dire que ces écoles de musique travaillent dans une catégorie parfaitement estimable et sont de très bonne qualité, mais elles ne sont pas des écoles professionnelles, comme le Conservatoire. Cela a été extrêmement mal pris. Elles avaient l'impression qu'on les méprisait en les comparant au Conservatoire. On s'est expliqué et je crois que, maintenant, ce problème est résolu.

La discussion générale est close.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 1 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 1 est adoptée à l'unanimité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 2 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 2 est adoptée sans avis contraire et 1 abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 3 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 3 est adoptée à une évidente majorité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 4 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 4 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 5 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 5 est adoptée à une large majorité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 6 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 6 est adoptée à une large majorité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 7 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 7 est adoptée à une évidente majorité, sans avis contraire et 1 abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 8 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 8 est adoptée à une évidente majorité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 9 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 9 est adoptée à l'unanimité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 10 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 10 est adoptée à une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 11 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 11 est adoptée à une large majorité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 12 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 12 est adoptée à une large majorité, avec 2 avis contraires et 8 abstentions.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 13 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 13 est adoptée à l'unanimité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 14 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 14 est adoptée à une large majorité, avec 2 avis contraires et 8 abstentions.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 15 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 15 est adoptée à une large majorité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 16 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 16 est adoptée à l'unanimité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La conclusion N° 17 a été adoptée à l'unanimité.

La conclusion N° 17 est adoptée à une large majorité, avec 1 avis contraire et 8 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/1 de la Municipalité, du 8 janvier 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 5 du présent rapport-préavis ;
2. d'adopter les propositions et objectifs pour les années 2015 à 2019 présentés au chapitre 7 du présent rapport-préavis ;

3. d'adopter les mesures présentées au point 10.1 du présent rapport-préavis relatives au Fonds des arts plastiques et aux arts visuels ainsi que leurs implications financières ;
4. d'adopter les mesures présentées au point 10.2 du présent rapport-préavis relatives aux autres domaines artistiques ainsi que leurs implications financières ;
5. d'adopter les modifications du règlement du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne du 16 février 1999, amendés comme suit par la commission :

Article 2, al. 1, point 1 :

- acquérir des œuvres produites par des artistes résidant à Lausanne *ou justifiant d'attaches professionnelles fortes avec la ville de Lausanne.*

Article 5 :

¹ La commission désignée par la Municipalité est formée de neuf membres.

(...)

³ Les experts et les artistes professionnels sont nommés par la Municipalité sur proposition du conseiller municipal en charge de la culture. *Un membre est désigné sur proposition d'une association représentative des intérêts des artistes professionnels lausannois.*

6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Pour un PALM culturel » ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat » ;
9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé » ;
11. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale » ;
12. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées » ;
13. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans » ;
14. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine » ;
15. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques – la culture est en danger ! » ;
16. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois » ;
17. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du POP – Jeunesses popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! ».

Il est passé à la discussion sur le rapport de la commission examinant la prise en considération de sept postulats traitant de la culture à Lausanne

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Le postulat Yves Adam a été approuvé à l’unanimité.

Le postulat Yves Adam est adopté à une évidente majorité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Le postulat Philippe Clivaz a été approuvé avec 1 avis contraire.

Le postulat Philippe Clivaz est adopté à une large majorité, avec 1 avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Le postulat Denis Corboz a été approuvé avec 1 opposition et 2 abstentions.

Le postulat Denis Corboz est adopté à une évidente majorité, sans avis contraire et 1 abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Au vu des différentes informations, M. Corboz décide de retirer le postulat 29/50 « Accès et médiation culturelle ».

Le postulat Denis Corboz est retiré.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Le postulat Sarah Neumann a été approuvé à l’unanimité.

Le postulat Sarah Neumann est adopté à une évidente majorité, sans avis contraire et sans abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Le deuxième postulat Sarah Neumann a été approuvé avec 1 abstention.

Le postulat Sarah Neumann est adopté à une évidente majorité, sans avis contraire et 1 abstention.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Le postulat Yvan Salzman a été approuvé à l’unanimité.

Le postulat Yvan Salzman est adopté à une large majorité, sans avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation, signalisation, communication : Lausanne pôle culturel » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Cinéma Capitole
Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment
Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente)

Préavis N° 2015/77 du 5 novembre 2015

Administration générale et culture, Logement et sécurité publique, Travaux

1. Objet du préavis

La décision de la Municipalité d'ouvrir un compte d'attente de CHF 340'000.- dans le but de financer les études nécessaires à la rénovation du cinéma Capitole a été soumise à la Commission des finances. Celle-ci s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 22 mai 2014.

Le présent préavis a pour objet la demande de porter le compte d'attente de CHF 340'000.-⁴¹ à CHF 1'300'000.-. Ce montant est destiné à couvrir les honoraires et frais des différents mandataires chargés de développer le projet jusqu'à l'obtention d'un permis de construire et le retour des soumissions afin de chiffrer de manière très précise le coût des travaux.

Ce préavis concrétise les intentions de la Municipalité énoncées dans le rapport-préavis N° 2015/01⁴² du 8 janvier 2015 sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne, en réponse également au postulat de Mme Evelyne Knecht intitulé « Un Capitole pour une capitale ».

2. Préambule et historique

Le cinéma Capitole est aujourd'hui le plus grand cinéma de Suisse encore en activité. Construit en 1928 par l'architecte Charles Thévenaz, le cinéma a été conçu selon le modèle en vogue à l'époque, marqué par une importante mise en scène du lieu (fresques aujourd'hui disparues, effets de lumières, grands escaliers) et un personnel nombreux, et comprenait 1'077 places. Le Capitole est le premier d'une série de différentes salles qui ouvrent au cours des années 1930, comme le Métropole en 1931, le Bel-Air en 1933, le Rex (aujourd'hui Galeries du Cinéma), le Colisée en 1934, et le Bio en 1936. Ouvert alors que le cinéma est encore souvent muet, la salle dispose d'une fosse d'orchestre qui voit de nombreux concerts et spectacles jusqu'en 1942. La fosse, de même que les loges destinées aux artistes sont toujours existantes. Le cinéma connaît une rénovation en 1959 qui voit l'installation d'un écran panoramique, d'une simplification des éléments décoratifs et d'une réduction de nombre de sièges pour atteindre les 867 actuels. A l'exception du remplacement complet des fauteuils, de l'écran et des tapis en 1981, ainsi que de l'adaptation constante aux nouvelles technologies de projection et de sonorisation, aucune transformation majeure n'a été entreprise.

Si le cinéma Capitole a subi très peu d'interventions architecturales, ce qui en fait aujourd'hui un patrimoine architectural d'importance nationale, c'est dû au fait que le bâtiment est resté jusqu'en 2010, date de son rachat par la Ville de Lausanne, aux mains de Mme Lucienne Schnegg, connue du grand public comme étant « la petite dame du Capitole ». D'abord gérante, puis propriétaire des lieux, Mlle Schnegg a maintenu pendant plus de 50 ans le cinéma en activité, alors même que bon nombre de salles de cinéma lausannoises ont disparu particulièrement pendant les années 1990.

En rachetant le cinéma en 2010, la Municipalité a ainsi souhaité préserver un patrimoine architectural et artistique de première importance de notre ville, tout en permettant au lieu de voir pérenniser son activité cinématographique. Le Capitole a ainsi été confié à la Cinémathèque suisse, qui exploite le lieu depuis lors, en collaboration notamment avec un privé, et ce dans l'attente de travaux.

⁴¹BCC à paraître.

⁴²BCC à paraître, rapport-préavis N°2015/01 du 8 janvier 2015 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne, réponses à trois motions, huit postulats, deux interpellations et une pétition ».

Depuis la reprise des lieux par la Cinémathèque, le Capitole a vu affluer un nombre sans cesse grandissant de spectateurs, au vu des nombreux événements organisés régulièrement, parallèlement aux projections des films de la Cinémathèque. La salle est ainsi devenue le lieu de projection par excellence des avant-premières des cinéastes romands, illustrant le dynamisme de la production cinématographique actuelle. Ces nouvelles activités permettent d'attirer une nouvelle génération de spectateurs, qui découvrent ainsi le lieu.

Aujourd'hui, et ce malgré un entretien régulier du bâtiment, celui-ci doit faire l'objet d'une rénovation d'importance, permettant également la mise aux normes sur le plan technique et de la sécurité. Forte de ce constat, et du succès de la salle, la Municipalité a proposé dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/01 du 8 janvier 2015⁴³ sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne la rénovation du cinéma Capitole, de manière à en faire la Maison du cinéma, toujours sous l'égide de la Cinémathèque suisse. Afin de compléter le financement communal, la Municipalité propose la création d'une Fondation de soutien, permettant ainsi une participation financière externe, publique et privée. Celle-ci sera créée ces prochains mois.

3. Etat du bâtiment

Les analyses menées à ce jour (méthode de diagnostic EPIQR en 2011, diagnostic amiante en 2011, étude de faisabilité en 2012) ont révélé que le bâtiment, inscrit en note 2 à l'inventaire des monuments et sites du canton de Vaud nécessite une rénovation complète : d'après l'analyse EPIQR, la quasi-totalité des travaux sont à réaliser en priorité 1, soit dans les cinq ans. La méthode de diagnostic EPIQR permet par la voie d'un expert d'appréhender l'état du bâtiment avec trois niveaux de lecture : niveau global, niveau unité fonctionnelle et niveau élément. L'expertise est établie à partir de la visite de l'ouvrage de visu, sans la réalisation de sondages. Sur la base de ce diagnostic et des documents remis par le mandataire, le programme aide l'expert à définir les travaux de remise en état pour ainsi évaluer le niveau de vétusté global de l'ouvrage et d'estimer financièrement les travaux relatifs à sa rénovation.

L'état de vétusté et de dégradation de certains éléments du cinéma Capitole révèle la nécessité d'intervenir afin de sauvegarder à long terme l'édifice et de pouvoir continuer à l'exploiter dans sa fonction. Ces travaux indispensables à court terme concernent l'intérieur du bâtiment, son enveloppe extérieure, ainsi que la mise aux normes selon l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA) et les installations techniques générales du cinéma (ventilation, chauffage, refroidissement, sanitaire et installations électriques).

4. Projet de rénovation, assainissement et agrandissement de la salle

Le projet de rénovation intérieure et extérieure tel que prévu à ce stade prévoit les éléments suivants :

- la rénovation du bâtiment en tenant compte de sa valeur patrimoniale, marquée par deux époques distinctes, 1929 et 1959 ;
- l'isolation de la toiture et de la façade, de manière à diminuer sensiblement la consommation énergétique ;
- la rénovation de la salle (remplacement des tentures, création de compartiments coupe-feu) et des loges afin de répondre aux prescriptions incendie ;
- le remplacement de l'ensemble des installations techniques afin de répondre aux normes.

⁴³Voir supra note 4.

A cela s'ajoute la possibilité d'agrandir la salle et de l'adapter aux activités actuelles de la Cinémathèque, par le biais des options suivantes :

- la création d'un nouvel espace public s'articulant autour du hall d'entrée et sur le fronton supérieur du cinéma, aujourd'hui occupé par un salon de coiffure et des locaux vétustes ;
- la création d'une seconde salle plus petite, au-dessous de la salle actuelle, qui permettra de projeter les films aujourd'hui présentés au Cinématographe situé à Montbenon, de manière à concentrer les activités de projection de la Cinémathèque suisse au Capitole.

Ces options devront faire l'objet d'études approfondies, en accord avec la valeur patrimoniale de l'objet, afin d'en établir de manière précise le coût, avant la demande à votre Conseil d'un crédit d'ouvrage. Un appel d'offres pour le choix d'un groupement de mandataires a été effectué.

5. Calendrier des opérations

Le calendrier provisoire des opérations se présente comme suit :

➤	Projet définitif	:	octobre 2016
➤	Dépôt du dossier d'enquête publique	:	décembre 2016
➤	Dépôt du préavis pour crédit d'ouvrage	:	juin 2017
➤	Préparation du dossier d'exécution	:	décembre 2017
➤	Ouverture du chantier	:	juin 2018
➤	Fin du chantier	:	décembre 2019

6. Demande d'un crédit d'étude

Ouvert suite à la communication de la Municipalité au Conseil communal du 22 décembre 2014, le compte d'attente d'un montant initial de CHF 340'000.- n'a pas été sollicité. Toutefois, afin de poursuivre les études qui permettront d'élaborer la demande de crédit d'ouvrage par voie de préavis, il convient de demander un crédit d'étude d'un montant de CHF 1'300'000.-, selon le tableau estimatif ci-après.

CFC	Description	Montant en CHF
5	Frais secondaires	1'240'000
511	Autorisations, taxes, frais appel d'offres	25'000
	Frais relatifs aux émoluments communaux et cantonaux pour les permis de construire.	
524	Echantillons, maquettes, reproduction de documents	35'000
	Frais des reproductions des documents nécessaires pour l'étude du projet.	
564	Expertises	35'000
	Sondages, expertises, analyses historiques.	
591	Honoraires architecte	790'000
	Honoraires architecte pour la phase d'étude jusqu'aux soumissions rentrées	
592	Honoraires ingénieur civil	80'000
	Honoraires ingénieur civil pour la phase d'étude jusqu'aux soumissions rentrées	

593	Honoraires ingénieur électricité	95'000
	Honoraires ingénieur électricité pour la phase d'étude jusqu'aux soumissions rentrées	
594	Honoraires ingénieurs chauffage, ventilation, refroidissement et sanitaire	100'000
	Honoraires ingénieurs chauffage, ventilation, refroidissement et sanitaire pour la phase d'étude jusqu'aux soumissions rentrées	
596	Honoraires spécialistes	80'000
	Honoraires spécialistes (cinéma, acousticien, géotechnique, géomètre, éclairagiste, etc.) jusqu'aux soumissions rentrées	
6	Divers et imprévus	
600	Divers et imprévus	60'000
	Montants de réserve pour imprévus	
	TOTAL CREDIT D'ETUDE	1'300'000

7. Incidences financières

7.1 Conséquences sur le budget d'investissement

7.1.1 Plan des investissements

La réalisation de ce projet figure au plan des investissements pour les années 2016-2019 avec un montant de CHF 9'900'000.-.

7.1.2 Tableau

Le tableau ci-dessous synthétise la planification des dépenses d'investissement actuellement retenue. Elle n'est pas conforme au plan des investissements 2016-2019, particulièrement la tranche 2016 qui est supérieure de CHF 800'000.- en regard des études qui doivent être entreprises afin de chiffrer de manière très précise le coût des travaux globaux.

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	1'000	300	0.00	0.00	1'300
Recettes d'investissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total net	1'000	300	0.00	0.00	1'300

7.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

7.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 19'700.- par an à compter de l'année 2016.

	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en ept)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)					
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	19.7	19.7	19.7	19.7	78.8
Amortissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total charges suppl.	19.7	19.7	19.7	19.7	78.8

7.2.2 Amortissements

Ce crédit d'investissement de CHF 1'300'000.-, sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis, raison pour laquelle aucun amortissement ne ressort dans le tableau ci-dessus.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/77 de la Municipalité, du 5 novembre 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'300'000.- destiné à couvrir les frais d'études pour la rénovation, l'assainissement et l'agrandissement du cinéma Capitole, montant qui sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte d'attente 1400.581.139 par prélèvement sur le crédit prévu sous le chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Françoise Longchamp (PLR), Pedro Martin (Soc.), Jean Meylan (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Roland Ostermann (Les Verts), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Diane Wild (PLR).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur

Présidence : M. Alain HUBLER

Membres présents : M. Eddy ANSERMET (remplaçant M. Alain Jeanmonod)
Mme Françoise LONGCHAMP (remplaçant Mme Thérèse de Meuron)
M. Pedro MARTIN
M. Jean MEYLAN
M. Nkiko NSENGIMANA
M. Roland OSTERMANNM.
M. Jacques-Etienne RASTORFER
Mme Diane WILD

Membre absent : M. Pierre OBERSON

Représentants de la Municipalité et de l'Administration : M. Daniel BRÉLAZ, syndic
M. Fabien RUF, chef du Service de la culture (AGC)
M. Jean-François PRAHIN, chef de projet, Service d'architecture (TRX)
M. Ahmet SALYADOR, chef de division, Service du logement et des gérances (LSP)

Invité : M. Frédéric MAIRE, directeur de la Cinémathèque suisse

Notes de séance : Mme Marie-Claude MICHELET, assistante, Service de la culture (AGC)

Lieu : Foyer du cinéma Capitole, à l'avenue du Théâtre 6 à Lausanne

Date : mercredi 6 janvier de 14h00 à 15h40

Présentation du préavis

Après les présentations coutumières, tout en relevant la précieuse présence de M. Maire, le syndic expose les grandes lignes du préavis.

La Municipalité demande au Conseil communal de porter le compte d'attente de 340'000.- fr. à 1'300'000.- fr. afin de financer les études nécessaires à la rénovation du cinéma Capitole. Le syndic précise que le projet comporte une rénovation de la salle, la mise aux normes sur le plan technique et de la sécurité, ainsi que la création d'une petite salle de projection. Ce crédit d'étude permettra de couvrir les honoraires et frais des différents mandataires chargés de développer le projet jusqu'à l'obtention d'un permis de construire et le retour des soumissions afin de pouvoir chiffrer de manière précise le coût des travaux.

M. Maire ajoute que la dernière rénovation du bâtiment date de 1959. L'écran a été changé et la cabine de projection assainie depuis la reprise de l'exploitation du Capitole par la Cinémathèque. Les études permettront d'examiner la possibilité de faire de ce lieu une « Maison du cinéma » avec la création d'une seconde salle, d'une capacité de 160 places, un café-boutique orienté cinéma, une DVDthèque, ainsi qu'une médiathèque proposant des archives numérisées.

Visite des lieux

Parterre (étage du foyer)

M. Maire rappelle que le Cinéma Capitole, actuellement la plus grande salle de cinéma de Suisse avec 867 places, a été créé en 1929 avant d'être restauré en 1959 et précise que les fauteuils ont été remplacés en 1981. M. Maire souligne l'attrait indéniable du public pour cette salle de cinéma dont la qualité de l'acoustique et la grandeur de l'écran en font une des meilleures salles de cinéma de Suisse. Suite à une question on apprend que le positionnement actuel des fauteuils permet une bonne visibilité.

1er étage

Etage des loges, de différents bureaux de travail pour l'équipe technique, ainsi que de la cabine de projection. Les études examineront la possibilité de relier cette partie qui sera occupée par les collaborateurs gérant l'exploitation de la salle, avec les locaux actuellement occupés par le salon de coiffure « *Ernesto's Coiffure* » afin de créer le café-boutique, la DVDthèque et la médiathèque.

Rez-de chaussée (étage de la caisse)

L'étage des balcons a vu ses fresques d'origine, sous le plafond actuel, détruites lors de la rénovation de 1959. Les futurs travaux prévoient d'enlever ce plafond et de le remplacer par une verrière qui apportera de la lumière. Par contre des éléments des fresques sous le plafond du foyer, situé au parterre, existent encore et seront conservés.

Sous la scène

Il est envisagé d'aménager cet espace pour y créer des loges. La fosse d'orchestre, construite en 1929, d'une capacité de 16 musiciens, est aujourd'hui inexploitée car située sous la scène ; les études permettront de définir si elle sera maintenue ou non.

Sous-sol

Au sous-sol se trouve une chaudière vétuste en fin de vie que très peu d'entreprises sont capables d'entretenir. M. Salyador rappelle que la salle de Cinéma a dû fermer pendant plusieurs semaines l'hiver dernier suite à une panne de chaudière et à la difficulté de trouver une entreprise capable de la remettre en état.

Discussion point par point

Seuls les points ayant suscité des interventions sont mentionnés.

2. Préambule et historique

Suite à plusieurs questions de commissaires, on apprend que :

- L'accueil par le Capitole de la cérémonie de promotion du collège de Villamont n'est pas remise en question, sauf, éventuellement, pendant les travaux.
- Outre des séances de cinéma, la salle pourra accueillir, par exemple, des conférences avec projection. Il n'est cependant pas prévu d'en faire une salle polyvalente. Le Métropole et le Théâtre de Beaulieu assurent ce rôle.
- La Fondation de soutien n'aura d'autre but que la recherche de fonds pour financer les travaux et se justifie par le fait que les partenaires éventuels sont plus enclins à soutenir une fondation qu'à soutenir directement la Ville de Lausanne. Si le Conseil communal adopte le présent préavis, la Municipalité créera cette fondation, dont l'attribution au capital sera très largement inférieure aux 50'000.- fr. de compétence municipale, soit aux alentours de 10'000 à 20'000.- fr.. Le syndic relève que le but exclusif de cette fondation sera la recherche de fonds. Ainsi, aucune perte d'indépendance n'est à craindre pour la Cinémathèque. Les membres du Conseil de fondation seront, notamment, des personnes actives dans le milieu du cinéma, ainsi que des sponsors.

- Le Canton a déjà annoncé une augmentation de son soutien financier en faveur du budget de fonctionnement de la Cinémathèque à hauteur. La Cinémathèque pourrait ainsi transférer ce soutien supplémentaire sur l'exploitation de la salle Capitole. Il relève également que la Confédération pourrait intervenir pour la conservation de cette salle de cinéma à la seule condition que le Canton donne au moins un franc par franc octroyé par la Confédération. Il confirme que des discussions avec le Canton à ce sujet auront lieu.
- Après les travaux, qui permettront de bénéficier d'une vraie Maison du Cinéma, une collaboration éventuelle avec la société de production Pathé pourrait encore être envisagée mais la programmation de la salle sera effectuée par la Cinémathèque directement.
- Les travaux consistent en une mise aux normes au niveau énergétique, SIA 358, ainsi qu'à celles de l'ECA. Néanmoins, une subvention pour « bonus énergétique » est très peu probable puisque le respect des normes énergétiques correspond maintenant à une exigence légale.
- L'accès aux personnes handicapées, qui correspond également à une obligation légale, sera bien évidemment garanti.

4. Projet de rénovation, assainissement et agrandissement de la salle

La nouvelle petite salle de projection prévue aura une capacité de 160 places contre 100 pour l'actuel Cinématographe du Casino de Montbenon qu'elle remplacerait à l'usage et dont l'avenir n'est pas figé, mais il est probable que des projections, entre autres, y trouvent accueil.

M. Maire rappelle que le but de ces travaux est de pouvoir transférer toutes les activités de la Cinémathèque au Capitole. Seuls les bureaux de l'administration resteront au Casino de Montbenon car il n'est pas possible de transférer également ces derniers par manque de place. La bibliothèque de la Cinémathèque restera à Penthaz, seules les archives numérisées seront disponibles dans les nouveaux locaux créés au Capitole.

L'assainissement de la cabine de projection, le changement des projecteurs et de l'écran ont été effectués en collaboration avec les Monuments historiques qui ont été associés également au choix des mandataires. M. Maire précise que tous les changements apportés ont été documentés par la Cinémathèque.

A propos de la capacité de la Cinémathèque à projeter différents formats de films, notamment anciens, M. Maire explique que la Cinémathèque se doit de respecter toutes les normes de projection (projection numérique, bobines nitrate, etc.). La projection de certains types de films, comme le 16 mm, est prévue dans la nouvelle salle. Par contre la question des films 70 mm reste en suspens.

5. Calendrier des opérations

M. Maire explique que les 18 mois de fermeture sont nécessaires pour les travaux et que la Cinémathèque devra prévoir d'autres solutions durant cette période.

6. Demande d'un crédit d'étude

Un commissaire s'interroge sur l'ouverture d'un premier compte d'attente d'un montant de 340'000.- fr., peu utilisé, pourtant suivi du présent crédit d'étude pour un montant de 1'300'000.- fr.. M. Prahin explique que pour lancer une étude on a besoin de fonds. Ce premier crédit permet de choisir les mandataires. Par ailleurs, M. Maire relève que les toutes premières études établies par la Maison TEKHNE ont été faites à titre gracieux.

7. Incidences financières

Le syndic confirme que les 340'000.- fr. du compte d'attente sont compris dans le montant de 1'300'000.- fr. du crédit d'étude.

Conclusions de la Commission

Les **conclusions 1 à 3** sont soumises **de manière groupée** au vote et sont **acceptées à l'unanimité**.

Discussion

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pedro Martin (Soc.) : – Ce préavis concerne la rénovation, l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment du Capitole. Il demande de porter le compte d'attente de 340 000 francs à un compte d'études, nécessaires à la rénovation, pour 1 300 000 francs, destinés à couvrir les honoraires et frais des différents mandataires chargés de développer le projet. Il concrétise les intentions de la Municipalité énoncées dans le rapport-préavis N° 2015/01, du 8 janvier 2015, sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne, en réponse également au postulat de M^{me} Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale ».

Le Capitole est aujourd'hui le plus grand cinéma de Suisse. Il a été construit en 1928. La salle dispose d'une fosse d'orchestre, qui voit de nombreux concerts et spectacles jusqu'en 1942. La fosse, de même que les loges destinées aux artistes sont toujours existantes. Il connaît une rénovation en 1959, qui voit l'installation d'un écran panoramique et une réduction du nombre de sièges, pour atteindre les 867 actuels. Sauf le remplacement complet des fauteuils, de l'écran et des tapis en 1981, ainsi que l'adaptation aux constantes nouvelles technologies de projection et de sonorisation, aucune transformation majeure n'a été entreprise.

Le Capitole a été confié à la Cinémathèque Suisse, qui exploite les lieux depuis lors, en collaboration notamment avec un privé, et ce dans l'attente des travaux. Depuis la reprise des lieux par la Cinémathèque, le Capitole a vu affluer un nombre sans cesse grandissant de ses spectateurs, avec de nombreux événements. Aujourd'hui, et ce malgré l'entretien du bâtiment, celui-ci doit faire l'objet d'une rénovation importante, permettant également la mise aux normes sur le plan technique et de la sécurité. Les analyses menées à ce jour ont relevé que le bâtiment nécessite une rénovation complète. Ce diagnostic et des documents remis par le mandataire ont permis d'évaluer l'état de vétusté global de l'ouvrage. Il a estimé financièrement les travaux relatifs à sa rénovation.

L'état de vétusté et de dégradation de certains éléments du Cinéma Capitole relève la nécessité d'intervenir afin de sauvegarder l'édifice à long terme, et de pouvoir continuer à l'exploiter dans sa fonction. Les travaux indispensables à court terme concernent l'intérieur du bâtiment, son enveloppe extérieure, la mise aux normes, ainsi que les installations techniques générales du cinéma. Pour compléter le plan de financement communal, la Municipalité propose la création d'une fondation de soutien permettant une participation financière externe publique et privée. Celle-ci devra être créée ces prochains mois. Le groupe socialiste acceptera ce préavis à l'unanimité.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – Je retire ma casquette de président de la commission pour prendre celle de représentant du groupe La Gauche au Conseil communal de Lausanne. Le Capitole fait partie du patrimoine culturel et architectural de la Ville de Lausanne. Il est donc temps de le rénover, et il est temps de voter ce préavis et le suivant, qui sera sur les crédits de construction pour ce faire.

Le groupe La Gauche voit d'un très bon œil plusieurs choses. La première, c'est que cet objet patrimonial sera conservé, entretenu et rénové. La deuxième, c'est l'éventuelle création d'une deuxième salle de cinéma, qui permettra de concentrer des activités de projection de la Cinémathèque Suisse de Lausanne au Capitole, faisant ainsi de cet édifice une véritable maison du cinéma, en tenant compte aussi de l'installation d'un café, d'une bibliothèque et d'une médiathèque sur les lieux. La troisième chose, c'est que ces activités de la Cinémathèque suisse à Lausanne étant concentrées au Capitole, Pathé ne s'occupera

plus de la programmation de ce cinéma, qui redeviendra un cinéma public dans le sens strict du terme. Pour toutes ces raisons, et encore d'autres, mais qui sont de détail, le groupe La Gauche vous encourage à accepter ce crédit d'étude.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Les Verts ont à peu près le même bon œil que M. Hubler et son groupe, et ils accepteront ce préavis à l'unanimité. Comme on l'a dit dans la discussion précédente, les Verts sont pour la biodiversité, mais aussi pour la diversité dans la culture ; on est conscient que le cinéma a une grande carte à jouer à Lausanne, certes, le cinéma grand public, mais aussi la programmation de films d'auteurs.

On aimerait revenir sur ces éléments, même si ce n'est pas le sujet du préavis. On rend attentif, comme l'ont fait mes préopinants, à ce qui va se passer par la suite. On a une richesse extraordinaire de réalisateurs lausannois, et on aimerait les mettre plus en lumière. A ce titre, on aimerait rappeler qu'il y a une Ordonnance sur l'encouragement du cinéma, qui encourage la diversité de l'offre dans les cinémas. L'Office fédéral de la culture a de la peine à faire respecter cette offre. On espère que ce sera le cas pour le Capitole, soit qu'on aura une offre diversifiée.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je fais un petit retour en arrière, de quelques années, lorsque ce Plénum avait pour la première fois eu l'occasion de débattre du rachat, respectivement de la reprise du Capitole par la Ville de Lausanne. D'aucuns avaient été un peu sceptiques en émettant un certain nombre de critiques, en disant notamment, oui, mais ne s'agirait-il pas d'un coup de cœur de la municipale en charge du dossier à l'époque ? Si ces soupçons pouvaient être avérés, je pense, et le groupe PLR le pense également, que c'était un bon coup de cœur ! Les autorités doivent faire preuve de ce genre de coup de cœur de temps en temps.

Sauver cette salle, comme l'ont dit mes préopinants, c'est garantir le maintien d'un patrimoine que quasiment tous les Lausannois ont eu l'occasion de fréquenter une fois ou l'autre. Sauver et conserver cette salle à Lausanne, c'est garantir une offre, et j'abonde encore dans le sens de mon préopinant Hubler – ce n'est pas facile de le dire –, pour tous les adeptes de cinéma, c'est avoir une offre complète. Cette salle est importante pour le positionnement au niveau régional, voire national, de la Ville de Lausanne en matière d'offre cinématographique.

Deux éléments toutefois doivent nuancer ce beau décor. Le premier, c'est un certain nombre d'interrogations de la part du groupe PLR. Ce sont évidemment des interrogations financières, mais c'est important lorsqu'on parle de deniers publics. On se demande comment on passe d'un montant de 300 000 francs à plus d'un million. J'imagine que la Municipalité pourra répondre en expliquant les différents montants, consacrés notamment aux honoraires des mandataires ; c'est la première cautèle.

La deuxième, qui est peut-être plus personnelle, et je m'exprime personnellement et non pas au nom du groupe PLR, c'est une ou deux réserves concernant la médiathèque. C'est une bonne chose de pouvoir concentrer toutes les activités liées au cinéma et aux différents produits dérivés, d'avoir aussi la possibilité de diffuser, de louer et de visionner certains films que d'autres salles ne diffusent pas ; c'est incontesté. En revanche, il faut faire attention au type d'activités qu'on veut avoir. Est-ce qu'on veut une médiathèque qui met à disposition des films qu'on ne trouve pas sur le marché, ou est-ce qu'on veut aussi avoir la possibilité de vendre certains films ? Il faudra faire attention à cela, mais c'est de la musique d'avenir. Concernant le présent préavis, le groupe PLR le soutiendra et vous invite à en faire de même.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – En complément à ce qui a été dit, je voudrais rappeler le rôle de la Cinémathèque. La Cinémathèque a pour fonction de conserver des films et de les montrer. Ce sera la fonction principale du futur Capitole que d'être la vitrine de la Cinémathèque.

Comme, je l'espère, la plus grande majorité du Conseil, je soutiendrai le crédit d'étude. Mais c'est aussi le moment où il faut donner certains signaux par rapport aux études qui seront faites ; et il y a un signal que je tiens à donner. Le rapporteur a fait un excellent rapport qui reprend les discussions qui ont eu lieu en commission. Il est mentionné quelque chose qui m'inquiète un peu. La Cinémathèque a pour fonction de montrer les bobines qu'elle conserve et, parmi ces pellicules, se trouvent des pellicules d'un format qui n'est plus utilisé actuellement, le 70 millimètres. Certains films conservés par la Cinémathèque suisse n'existent qu'en format 70 millimètres, et la future maison de la Cinémathèque semble hésiter à pouvoir projeter ce format.

Dans le rapport, il est mentionné que c'est encore en suspens. Par mon intervention, je voudrais appuyer dans le sens d'équiper la salle d'appareils qui permettent également ce type de projection. Il ne s'agit pas, malheureusement pour certains peut-être, de projeter exclusivement les films actuels. Certes, une animation doit se faire, mais il s'agit aussi de montrer le patrimoine que possède la Cinémathèque. On nous a expliqué que toutes les fonctions des salles du cinématographe seraient également existantes au Capitole, mais il y a ce petit nuage, à savoir le 70 millimètres, qui est le seul format pour un certain nombre de films, qui sont un patrimoine important. A l'avenir, on doit pouvoir continuer à les projeter dans la Cinémathèque suisse et à Lausanne. J'espère que ce point trouvera ensuite une concrétisation lorsque le projet de rénovation nous sera présenté avec plus de détails dans un certain nombre de mois.

M. Philipp Stauber (UDC) : – En résumant ce qui a été dit jusqu'à présent et en y associant l'avis de l'UDC, je crois qu'on peut dire qu'on est tous pour.

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'ai peu de choses à ajouter. Je me réjouis que personne ne se déclare contre ce préavis ; on verra au vote, mais je crois qu'il n'y aura pas de surprise.

Pour le reste, pour répondre à la question de M. de Haller, c'est la méthodologie, c'est le Règlement du conseil communal qui implique qu'on peut faire une première étude avec l'approbation de la Commission des finances jusqu'à 350 000 francs, mais on savait pertinemment que cela ne suffirait pas pour le Capitole. D'ailleurs, on n'utilise qu'une petite partie de cet argent. Et puis, on précise ce dont on a besoin pour faire l'étude complète avant de vous présenter le préavis de construction. C'est ainsi qu'on est passé à 1 300 000 francs. Je ne connais pas tous les CFC d'études, mais c'est de l'ordre de 10 % à 15 % du montant final, suivant les complications. Cela donne une idée de la suite.

En ce qui concerne la médiathèque, cela fera partie de l'étude d'analyser sa fonctionnalité. La Cinémathèque pense que c'est bien de faire quelque chose dans ce genre. Il faudra voir si c'est réaliste et le financement. Ce ne sont pas des choses clarifiées. A l'attention de M. Rastorfer, concernant la problématique du 70 millimètres, j'avais cru comprendre qu'on allait plutôt dans cette direction, mais il faut encore le valider d'ici le crédit de construction. Ce genre de projecteur n'est vraiment pas le plus cher à ajouter par la suite, mais trouver les films de ce genre devient compliqué. Pour le reste, je me réjouis de votre future approbation, si les actes correspondent aux paroles.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Ce n'est qu'après la réunion de la commission que j'ai reçu une suggestion à examiner. N'ayant pu le faire en commission, j'évoque la question ici. Peut-on envisager que la salle du Capitole soit aménagée de façon à pouvoir y organiser, à l'occasion, des concerts ? Il s'agirait d'accueillir un chœur et un orchestre de chambre ayant besoin d'une surface restreinte. La scène et la fosse d'orchestre existantes pourraient convenir. Et la salle, avec ses 859 places actuelles et sa bonne acoustique, serait vraiment appréciée.

Cela compléterait une offre qui n'est pas entièrement satisfaisante pour certains ensembles, que ce soit au niveau du nombre de places ou des coûts de location trop élevés. On peut ainsi penser à la salle Métropole, un peu grande et devenue trop chère. La Municipalité pourrait-elle envisager la question lors de l'étude pour la rénovation de la salle ? Accepterait-elle d'avoir un contact avec le milieu concerné ? On peut remarquer qu'un tel

aménagement ne serait pas sans intérêt pour la Cinémathèque elle-même, car il favoriserait la reprise de films muets avec accompagnement d'un orchestre.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Avant de voter les conclusions, le groupe PLR aimerait proposer une modification dans les conclusions en ajoutant une conclusion 1. A nos yeux, il manque une conclusion. L'actuelle conclusion 1 du préavis deviendrait la conclusion 2, la 2 deviendrait la 3, et la 3 deviendrait la 4. C'est une correction qu'on a déjà faite dans un des derniers préavis que l'on a voté.

Amendement

8. Conclusions

1. de porter le montant du compte d'attente de Fr. 340 000.– à Fr. 1 300 000.–.
- 1 – 2. d'allouer....
- 2 – 3. de balancer...
- 3 – 4. de faire...

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je n'ai pas d'objection à cet amendement de M. Cachin. Si vous voulez le voter ainsi, cela ne me gêne pas. On évite l'erreur, mais on vote deux fois la même chose avec votre amendement.

Maintenant, concernant la question de M. Ostermann, cela fait typiquement partie de l'étude. Je ne suis pas capable de juger toutes les implications de la proposition pour le fonctionnement de la Cinémathèque et pour les orchestres en question. M^{me} Zamora avait fait sa dernière séance de législature au Capitole et elle avait un orchestre. Donc, aujourd'hui, c'est possible – jusqu'à une certaine taille, bien entendu, pas pour l'Orchestre de chambre de Lausanne. Il faut vraiment voir le programme de rénovation pour répondre à cette question. Mais c'est noté que c'est un point à examiner parmi d'autres.

Il est passé à la discussion sur l'amendement.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – Je ne comprends pas très bien la raison de l'amendement. Si la volonté de M. Cachin est de s'assurer que ce ne soit pas 1 300 000 francs plus 340 000 francs, il faudrait effectivement qu'il corrige, comme l'a suggéré le président. Pour le reste, si M. Cachin a lu mon rapport, il est marqué noir sur blanc, juste avant les conclusions, que le syndic confirme que les 340 000 francs du compte d'attente sont compris dans le montant de 1 300 000 francs du crédit d'étude. Je ne vois donc pas la pertinence de cet amendement. Mais je ne suis peut-être pas assez malin pour la voir.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je n'ai rien à ajouter.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Le propos a toujours été d'allouer à la Municipalité un crédit « d'étude ». C'est d'ailleurs le terme utilisé dans le titre du préavis. Est-ce que ce ne serait pas le mot adéquat dans la conclusion, plutôt que celui d'« investissement » qui y figure ?

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Il est vrai que j'ai posé la question en commission parce que, comme c'est formulé dans la première conclusion, on pourrait très bien se demander si le crédit d'étude est de 1,3 million en plus des 340 000 francs. C'est pourquoi M. Cachin a déposé cet amendement, que je soutiens. Effectivement, la formulation du préavis n'est pas claire.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Jean-François Cachin est adopté par 34 voix contre 23 et 22 abstentions.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – Les conclusions 1 à 3 ont été soumises de manière groupée au vote et elles ont été acceptées à l'unanimité, sans le moindre amendement.

Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/77 de la Municipalité, du 5 novembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de porter le montant du compte d'attente de Fr. 340'000.- à Fr. 1'300'000.-
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'300'000.- destiné à couvrir les frais d'études pour la rénovation, l'assainissement et l'agrandissement du cinéma Capitole, montant qui sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
3. de balancer le compte d'attente 1400.581.139 par prélèvement sur le crédit prévu sous le chiffre 1 ;
4. de faire figurer sous la rubrique 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné.

La séance est levée à 20 h 25.
